

008434/EU XXIII.GP
Eingelangt am 23/02/07

FR

FR

FR



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 23.2.2007
COM(2006) 816 final
PARTIE II/2

CORRIGENDUM : Belgique, paragraphe 21, 1re ligne
Concerne FR

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE RENOUEVELÉE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

"Une année de résultats"

Évaluation des programmes nationaux de réforme

PARTIE II

Annexe statistique aux fiches par pays – notice explicative

L'annexe statistique présente une liste restreinte de quatorze indicateurs structurels, avec une ventilation par sexe chaque fois que possible, issus du système statistique européen.

La base de données complète des indicateurs structurels, y compris les données et métadonnées relatives aux États membres de l'Union européenne, aux pays en voie d'adhésion, aux pays candidats, aux États-Unis, au Japon et aux États membres de l'Association européenne de libre échange est publique et peut être consultée sur le site Web des indicateurs structurels d'Eurostat à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/eurostat/structuralindicators>. Pour chaque État membre de l'UE, les quatorze indicateurs sont présentés dans un tableau et deux graphiques.

La liste restreinte de 14 indicateurs

<i>PIB par habitant en SPA</i>	Produit intérieur brut (PIB) exprimé en standards de pouvoir d'achat (SPA) (UE-25 = 100)
<i>Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée</i>	PIB exprimé en standards de pouvoir d'achat (SPA) par personne occupée par rapport à UE-25 (UE-25 = 100)
<i>Taux d'emploi*</i>	Proportion de personnes occupées âgées de 15-64 ans par rapport à la population totale du même âge
<i>Taux d'emploi des travailleurs âgés*</i>	Proportion de personnes occupées âgées de 55-64 ans par rapport à la population totale du même âge
<i>Dépense intérieure brute de R & D (DIRD)</i>	Dépense intérieure brute de recherche et développement expérimental en pourcentage du PIB
<i>Niveau d'éducation des jeunes*</i>	Pourcentage de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur
<i>Niveaux des prix comparés</i>	Niveaux des prix comparés de la consommation finale des ménages y compris les taxes indirectes (UE-25 = 100)
<i>Investissements dans les entreprises</i>	Formation brute de capital fixe par le secteur privé en pourcentage du PIB
<i>Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux*</i>	Proportion de personnes dont le revenu disponible se trouve en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible médian national
<i>Dispersion des taux d'emploi régional*</i>	Coefficient de variation des taux d'emploi par région (niveau 2 de la NUTS) pour chaque pays

<i>Taux de chômage de longue durée*</i>	Chômeurs de longue durée (12 mois et plus) en pourcentage de la population active totale
<i>Total des émissions de gaz à effet de serre</i>	Indice des émissions de gaz à effet de serre et cibles selon le Protocole de Kyoto/Décision du Conseil de l'UE pour 2008-2012 (indice année de base = 100)
<i>Intensité énergétique de l'économie</i>	Consommation intérieure brute d'énergie divisée par le PIB (à prix constants, 1995 = 100), mesurée en kgep (kilogramme d'équivalent pétrole) par 1 000 EUR
<i>Volume du transport de fret par rapport au PIB</i>	Indice de volume du transport intérieur de fret par rapport au PIB, mesuré en tonne-km/PIB (à prix constants, 1995 = 100)

* Indicateurs ventilés par sexe

Le tableau

Chaque tableau national présente les données relatives aux années 2000 à 2005 pour le pays concerné ainsi que la moyenne de l'UE-25. Les symboles suivants sont utilisés dans les tableaux de données:

- | | | | |
|---|-------------------|---|----------------|
| b | rupture de série | f | prévision |
| e | valeur estimée | : | non disponible |
| p | valeur provisoire | - | non applicable |

Les graphiques

Les quatorze indicateurs sont présentés dans deux graphiques qui comparent la valeur actuelle et celle de l'UE-25¹, illustrant les domaines dans lesquels les résultats atteints par un État membre donné sont supérieurs ou inférieurs à la moyenne européenne. Pour la présentation des graphiques, les indicateurs ont été répartis en deux groupes:

- Le premier graphique regroupe les indicateurs pour lesquels des valeurs croissantes expriment une tendance favorable. En d'autres termes, une valeur supérieure à 100 pour l'indicateur concerné traduit un résultat relativement bon comparé à celui de l'UE-25;
- le second regroupe les indicateurs pour lesquels des valeurs décroissantes expriment une tendance favorable. En d'autres termes, une valeur inférieure à 100 pour l'indicateur concerné traduit un résultat relativement bon comparé à celui de l'UE-25.

Les graphiques présentent également les deux objectifs centraux de l'Union, à savoir consacrer 3 % du PIB aux dépenses en recherche et développement et atteindre un taux d'emploi total de 70 % pour 2010. Les indicateurs étant comparés à la valeur de l'UE, les objectifs ont eux aussi été convertis en un ratio qui compare l'objectif de l'UE et la valeur

¹ Valeurs du graphique = valeur nationale actuelle/valeur actuelle de l'UE-25 * 100

réellement atteinte par l'UE-25 en 2005 (ou dans la dernière année pour laquelle les données sont disponibles).

Sources de données

Tous les indicateurs ont été extraits le 23 novembre 2006 de la base de données d'Eurostat. La source des informations est Eurostat dans tous les cas, à l'exception de celles relatives aux émissions de gaz à effet de serre (Agence européenne pour l'environnement et Centre thématique européen sur la qualité de l'air et le changement climatique) et à la dépense intérieure brute en R & D (Eurostat et OCDE).

L'indicateur «Taux de risque de pauvreté» mesure la pauvreté relative dans un pays donné. La moyenne de l'UE-25 est calculée comme la moyenne des différentes valeurs nationales pondérée par la population. Lorsqu'on compare valeurs nationales et moyenne européenne, il peut dès lors être difficile d'interpréter le résultat obtenu, une telle comparaison pouvant donner une impression différente de celle obtenue lorsqu'on calcule les taux de risque de pauvreté sur la base d'un seuil de référence commun. Durant la phase de transition devant mener à une production de données conforme au nouveau règlement UE-SILC par tous les États membres à partir de 2005, les indicateurs sont extraits de sources nationales qui ne sont pas totalement harmonisées. Il est possible que les séries chronologiques de données comparables soient interrompues. Les indicateurs sont calculés à partir d'une définition des revenus qui, jusqu'en 2007, exclut les revenus locatifs imputés et les paiements d'intérêts sur emprunts hypothécaires.

Le Conseil européen a invité les États membres à définir des objectifs nationaux en matière de taux d'emploi et de dépense intérieure brute en R & D en pourcentage du PIB. Le tableau présente pour ces deux indicateurs les objectifs nationaux des États qui ont répondu à ladite invitation. Ces objectifs ont été extraits des programmes nationaux de réforme.

Explication des abréviations

UE-25: Union européenne (25 pays)

Zone euro: Zone euro (12 pays – EUR-11 plus la Grèce jusqu'au 31.12.2000 et EUR-12 à partir du 1.1.2001)

BELGIQUE

Analyse de la situation

1. Depuis 2002 et après une période de recul, la croissance est repartie à la hausse et s'affiche légèrement plus forte que la moyenne enregistrée dans la zone euro. Le PIB par habitant devrait atteindre environ 118 % de la moyenne de l'UE en 2006. La croissance de la productivité de la main-d'œuvre a été légèrement inférieure à la moyenne communautaire au cours des dix dernières années, mais la Belgique affiche néanmoins un niveau de productivité parmi les plus élevés dans l'Union. En 2000, la Belgique a pour la première fois atteint l'équilibre budgétaire et est parvenue à le maintenir jusqu'en 2004. En 2005, le déficit budgétaire était de 2,3 % du PIB, en raison de la reprise exceptionnelle de la dette de la société nationale des chemins de fer, représentant 2,5 % du PIB. Toutefois, le budget général des administrations publiques devrait revenir quasiment à l'équilibre en 2006. Le ratio d'endettement a poursuivi sa courbe décroissante et devrait atteindre 89 % du PIB en 2006 (contre 108 % du PIB en 2000). Le taux d'emploi est faible (prévision de 61,4 % pour 2006), en particulier chez les jeunes et les travailleurs âgés. Le taux de chômage est estimé à environ 8,6 % pour 2006.
2. La politique économique met l'accent sur le contrôle des coûts de la main-d'œuvre, l'instauration d'un marché du travail plus dynamique et la promotion de l'innovation. Les mesures visant à réduire la charge fiscale sur le travail et à renforcer le système de sécurité sociale doivent être conciliées avec les objectifs budgétaires nécessaires pour limiter le niveau d'endettement encore élevé et se préparer au coût du vieillissement de la population. Parvenir à conjuguer les efforts déployés pour diminuer les dépenses dans le domaine des soins de santé à des politiques visant à augmenter l'emploi pourrait contribuer à assurer la viabilité à long terme des finances publiques. L'élimination des entraves à la concurrence sur les marchés de services (notamment dans certaines industries de réseau) permettrait de favoriser une croissance plus dynamique.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme (PNR) 2005-2008 comportait six grandes priorités: la viabilité des finances publiques, la réduction des coûts de la main-d'œuvre, l'instauration d'un marché de l'emploi plus dynamique, la stimulation de l'économie par des investissements et des réformes, l'amélioration du système de sécurité sociale et le renforcement des synergies entre la protection de l'environnement et la croissance. Le PNR soulignait également la volonté d'investir davantage dans le domaine de la R&D. Dans son rapport de situation annuel de 2006, la Commission a estimé que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour réduire la charge fiscale sur le travail dans le cadre de la poursuite de l'assainissement budgétaire et pour remédier aux disparités régionales en matière d'emploi.
4. Comme l'atteste le rapport d'exécution 2006, de manière générale la Belgique a réalisé des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de son PNR. La situation a

évolué favorablement en ce qui concerne la diminution du ratio d'endettement, la stabilisation de la tendance à la baisse en matière d'intensité de R&D et la simplification administrative. Un certain nombre de mesures ont été introduites pour augmenter le niveau des investissements. Des avancées ont également été réalisées dans l'exécution des mesures visant à accroître l'offre de main-d'œuvre. En revanche, les progrès ont été moins satisfaisants pour ce qui est de la concurrence dans les industries de réseau et de la lutte contre le faible niveau d'emploi et le taux de chômage élevé parmi les groupes défavorisés. Des progrès supplémentaires sont également nécessaires pour limiter la sortie précoce du système scolaire et mettre en œuvre les réformes visant à donner un nouvel élan aux systèmes d'éducation et de formation tout au long de la vie.

5. La Belgique a lancé toute une série de mesures afin de respecter les engagements pris par le Conseil européen de printemps 2006. Il est cependant trop tôt pour évaluer les résultats de la plupart de ces mesures. Des actions supplémentaires ont été menées afin d'améliorer la réglementation et de réduire la charge administrative. Des avancées considérables ont été réalisées en vue de raccourcir les délais nécessaires à la création d'entreprises, ce qui a permis d'augmenter de 30 % le nombre d'entreprises créées en Belgique entre 2003 et 2006.
6. Afin de renforcer la gouvernance de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, le gouvernement fédéral belge a associé les autorités régionales à l'élaboration du rapport de situation annuel. Les partenaires sociaux et le conseil fédéral du développement durable ont été largement consultés et ont eu la possibilité de formuler des avis sur certains domaines de l'action gouvernementale et sur certaines mesures d'exécution ainsi que sur l'établissement du rapport. Cette stratégie permettra de soutenir la mise en œuvre de larges pans du PNR. Le rapport de situation annuel fait à plusieurs reprises référence à la contribution des Fonds structurels communautaires. Le prochain cadre de référence stratégique national établit un lien évident entre les priorités fixées dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, le PNR et les axes prioritaires des futurs programmes opérationnels financés par les Fonds structurels en Belgique.

PARTIE II – ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. De 2000 à 2004, la Belgique est parvenue à maintenir son budget en équilibre. Il était prévu que cette situation se poursuive en 2005 mais, à la suite d'une reprise exceptionnelle de la dette de la société nationale des chemins de fer (SNCB), un déficit de 2,3 % du PIB a été annoncé. Le ratio d'endettement a toutefois poursuivi sa tendance à la baisse et atteignait 93 % du PIB en 2005. Le rapport d'exécution confirme la volonté de réduire davantage ce ratio en assurant l'équilibre budgétaire en 2006 et en dégageant progressivement des excédents à partir de 2007. En ce qui concerne 2006, les réformes menées dans le secteur des soins de santé semblent avoir été suffisantes pour limiter la hausse importante des dépenses dans ce domaine. La réduction des dépenses et l'introduction de nouvelles taxes sur les revenus autres que ceux du travail ont permis de compenser partiellement l'impact budgétaire des mesures destinées à réduire la pression fiscale sur le travail et à majorer les pensions. Le gouvernement a toutefois continué à recourir à des mesures ponctuelles. La

proposition de budget pour 2007 vise à dégager un excédent de 0,3 % du PIB, mais d'autres mesures pourraient s'avérer nécessaires pour atteindre cet objectif au cours de l'exercice budgétaire. À partir de 2008, des choix stratégiques supplémentaires devront être opérés pour dégager les excédents annoncés. Les finances publiques profiteraient d'une hausse du taux d'emploi mais, selon les autorités belges, le gain budgétaire net des mesures actuelles (le «Pacte des générations») se limitera à 0,3 % du PIB d'ici à 2030.

8. Afin de préserver la compétitivité et de stimuler l'emploi, de nouvelles actions ont été entreprises pour améliorer l'environnement fiscal des entreprises et ramener la pression fiscale sur le travail (42,6 % des coûts salariaux en 2005) au niveau de la moyenne des pays voisins (38,4 %) d'ici à 2010. La pression reste cependant l'une des plus fortes de l'UE. En 2006, la Belgique a parachevé la mise en œuvre de la réforme fiscale de 2001. D'autres mesures visant à réduire les cotisations sociales sur le travail ont été introduites et seront progressivement mises en œuvre en 2006 et 2007. Le rapport d'exécution insiste à nouveau sur l'importance du contrôle des coûts de la main-d'œuvre de manière à préserver la compétitivité. Le résultat de cet exercice dépend du contenu de l'accord intersectoriel sur les salaires attendu pour la période 2007-2008.
9. La Belgique maintient ses objectifs macroéconomiques relativement ambitieux, mais certaines mesures récentes auront des répercussions sur les coûts budgétaires ultérieurs (la reprise de fonds de pension, les opérations de cessions-bails dans l'immobilier, l'adoption de mesures visant à augmenter les prestations sociales). Il est donc d'autant plus important de dégager l'excédent budgétaire envisagé à partir de 2007, afin de préparer les coûts que devrait entraîner le vieillissement de la population. Des choix supplémentaires doivent encore être opérés en ce qui concerne les sources de recettes structurelles alternatives et/ou les mesures particulières nécessaires pour réduire les dépenses, de manière à garantir la compatibilité entre les objectifs budgétaires et la diminution escomptée de la pression fiscale sur le travail.

Politiques microéconomiques

10. Le PNR définit un large éventail de priorités microéconomiques, parmi lesquelles la promotion de la R&D et de l'innovation, l'amélioration du fonctionnement du marché, la stimulation de l'esprit d'entreprise, l'investissement dans les infrastructures et l'encouragement à une utilisation durable des ressources naturelles.
11. Dans le domaine de la R&D et de l'innovation, quelques progrès ont été réalisés en 2006 et la tendance à la baisse de l'intensité globale de R&D semble s'être stabilisée. Les investissements publics ont été renforcés, tandis que les investissements privés ont continué d'être encouragés. Il est reconnu que l'établissement de groupements et de pôles de compétitivité constitue une stratégie importante pour renforcer les liens entre la base scientifique et le système de production industrielle. Le régime d'incitations fiscales destiné à réduire les frais liés à l'embauche de chercheurs a été élargi au secteur privé, notamment aux jeunes PME novatrices. Le rapport d'exécution laisse toutefois entendre que pour atteindre l'objectif de 3 % du PIB consacré à la R&D d'ici à 2010, il sera nécessaire d'accroître le financement public, d'adopter une stratégie plus dynamique et de renforcer la coordination aux niveaux fédéral et régional. Une série de mesures sont annoncées en ce qui concerne la mise en réseau, l'internationalisation, le transfert de

connaissances et les ressources humaines en matière de R&D, l'accès au capital-risque et l'amélioration du système des brevets. Une démarche plus globale pour encourager la coopération internationale, établir des projets et des groupements transfrontaliers et attirer les investissements étrangers sera toutefois nécessaire.

12. La Belgique a mené un certain nombre d'actions dans le domaine des TIC, en particulier pour promouvoir les services d'administration publique en ligne, renforcer la confiance dans les systèmes de sécurité en ligne et encourager le secteur des TIC. Des informations plus précises sur les services de santé en ligne et l'intégration par les technologies de la société de l'information («e-inclusion»), ainsi que sur le budget et le calendrier prévus pour certaines mesures, contribuerait à évaluer les progrès réalisés dans ces domaines. Sur le plan des télécommunications, le régulateur du secteur a imposé une série d'obligations à l'opérateur historique, ce qui permettra d'ouvrir le marché à d'autres opérateurs. En ce qui concerne les marchés qui n'ont pas encore été notifiés, la complexité de la situation institutionnelle impose une coordination renforcée entre les autorités de régulation responsables de certains aspects des infrastructures communes aux télécommunications et à la radiodiffusion.
13. La Belgique a accompli des progrès en matière de transposition des directives communautaires relatives au marché intérieur dans la législation nationale. Toutefois, son déficit de transposition est toujours légèrement supérieur à l'objectif intermédiaire, fixé à 1,5 %, et les efforts doivent donc être poursuivis. Une amélioration a été observée s'agissant de la transposition des mesures relevant du plan d'action de l'UE pour les services financiers, même si la Belgique doit encore combler un retard considérable en la matière. Elle doit notamment transposer d'urgence le paquet «marchés publics».
14. Le rapport d'exécution présente des mesures visant à intensifier la libéralisation du secteur des services (en particulier dans certaines industries de réseau) afin de renforcer le rôle des autorités chargées de la concurrence et d'instaurer une nouvelle répartition des responsabilités entre celles-ci et les régulateurs des secteurs concernés. Certains marchés, au sein desquels les acteurs en place exercent encore une position dominante, doivent être soumis à davantage de concurrence en facilitant l'arrivée de nouveaux opérateurs. Il importe à cet égard de s'efforcer d'accroître la transparence du marché. Les mesures visant à garantir l'indépendance des autorités de régulation, leur confier un mandat clair et les doter d'effectifs suffisants doivent faire l'objet d'un suivi attentif et, le cas échéant, être renforcées. En ce qui concerne le marché du fret ferroviaire, l'État devra prendre de nouvelles mesures afin d'encourager l'arrivée de nouveaux opérateurs sur le marché. S'agissant des marchés du gaz et de l'électricité, les autorités doivent renforcer les mesures d'encouragement afin de permettre aux gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'offrir des services plus efficaces, moins coûteux et plus souples. Le code de conduite sur la protection des consommateurs constitue un premier pas vers des marchés de l'énergie plus efficaces. Une application renforcée des récentes normes de performance facultatives pour les gestionnaires de réseaux de distribution permettrait d'améliorer les services offerts aux utilisateurs. Les autorités devraient renforcer la gestion des infrastructures gazières et réexaminer le système de répartition des capacités de stockage ainsi que les règles d'équilibrage appliquées sur le réseau du gaz. Des réformes doivent être engagées pour accroître la concurrence dans le secteur des professions libérales en se fondant sur l'évaluation en cours des services chargés de la concurrence. La Belgique préconise le recours à des instruments reposant sur

les mécanismes du marché pour renforcer l'efficacité énergétique et encourager l'utilisation des énergies renouvelables. Une stratégie nationale pour la biodiversité a été élaborée afin de mettre un terme à la dégradation de la biodiversité d'ici à 2010.

15. Un nombre considérable d'initiatives ont été prises dans le domaine microéconomique pour stimuler l'économie grâce aux investissements et aux réformes. Certaines de ces mesures sont encourageantes mais trop récentes pour permettre une évaluation de leur efficacité globale. Les avancées réalisées en vue de mieux légiférer et de renforcer la simplification administrative méritent d'être signalées. Aucune information n'est disponible sur l'état d'avancement d'un point de contact unique pour le recrutement d'un premier salarié et la sensibilisation à l'esprit d'entreprise doit faire l'objet d'une plus grande attention. Certains progrès ont été enregistrés en matière de R&D et d'innovation. Pour atteindre l'objectif de 3 % du PIB investi en R&D d'ici à 2010, un engagement plus soutenu de la part des autorités publiques sera nécessaire, tant sur le plan du financement que de la stratégie. Dans le secteur des services, et notamment des industries de réseau, une transposition appropriée des directives communautaires adoptées permettrait déjà de franchir un premier pas vers un meilleur fonctionnement du marché. En ce qui concerne les marchés de l'électricité, du gaz et du rail, la concurrence pourrait être renforcée en assurant une mise en œuvre plus efficace des dispositions en matière de dégroupage et d'accès de tiers aux réseaux ainsi qu'en améliorant la transparence du marché.

Emploi

16. L'objectif fixé par le PNR consiste à augmenter le taux d'emploi essentiellement en réduisant les coûts salariaux indirects, en encourageant le vieillissement actif et en luttant contre le chômage des jeunes. Un certain nombre de mesures ont été prises pour augmenter l'offre de main-d'œuvre parmi la population, aussi bien jeune qu'âgée, en âge de travailler. L'évolution la plus notable concerne l'adoption, l'an dernier, du «pacte de solidarité entre les générations», qui a introduit des mesures visant à accroître le taux d'emploi dans la tranche d'âge des 55 à 64 ans (31,8 % en 2005). Il s'agit là d'une étape importante sur la voie d'un changement radical dans l'attitude à l'égard de la préretraite. Toutefois, selon le comité d'étude sur le vieillissement, le taux d'emploi des travailleurs âgés pourrait ne pas avoir atteint 50 % en 2030. Il convient dès lors d'adopter de nouvelles mesures afin d'augmenter ce taux plus rapidement. Cette hausse contribuerait de manière essentielle à assurer l'adéquation des pensions avec les finances publiques ainsi que leur viabilité. Un programme visant à promouvoir la recherche active d'un emploi a été élaboré, prévoyant une aide et une formation supplémentaires ainsi qu'une application renforcée des critères de disponibilité. Il convient d'intensifier les efforts destinés à faire en sorte que toutes les régions se conforment à l'objectif de l'UE et offrent aux jeunes chômeurs une formation, une reconversion, une expérience professionnelle, un emploi ou toute autre mesure propre à favoriser leur insertion professionnelle dans un délai de six mois. Des mesures ont été prises pour remédier aux disparités régionales croissantes en matière de chômage, leur niveau étant le deuxième le plus élevé de l'UE. Les agences régionales pour l'emploi ont mis au point un vaste système d'échange d'offres d'emploi. Les disparités régionales étant également préoccupantes dans le domaine de l'éducation, les efforts doivent donc s'intensifier pour les éliminer. Les écarts entre ressortissants de l'UE et de pays tiers sur le plan des taux d'emploi et de chômage sont très élevés. Il faut veiller d'urgence à améliorer les performances du secteur de l'éducation ainsi que les compétences

linguistiques, à mieux utiliser les politiques actives pour l'emploi, à promouvoir la diversité sur le marché du travail et à mettre en œuvre les mesures de lutte contre les discriminations.

17. En ce qui concerne la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises, bien qu'aucune stratégie globale n'ait été adoptée en matière de «flexicurité», les autorités belges se sont clairement engagées à relever les défis existants en matière de compétences, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés. La Belgique adopte une attitude plus dynamique en ce qui concerne les restructurations d'entreprises: une cellule de reconversion doit ainsi être mise en place en cas de licenciement collectif. L'État a adopté des mesures fiscales visant à encourager une plus grande flexibilité dans l'utilisation de la main-d'œuvre, notamment pour ce qui est du travail posté et des heures supplémentaires.
18. L'objectif fixé pour 2004 par les partenaires sociaux, qui consistait à investir 1,9 % de la masse salariale du secteur privé dans la formation, n'a pas été atteint (1,25 %). Le pourcentage de personnes participant à des programmes de formation a légèrement diminué en 2005, atteignant 8,4 %. La Belgique doit donc intensifier ses efforts en matière de formation tout au long de la vie afin de réaliser l'objectif européen de 12,5 % de participation et l'objectif national qui consiste au minimum à doubler le taux de participation des travailleurs peu qualifiés aux formations tout au long de la vie. Outre les incitations proposées aux entreprises pour qu'elles offrent davantage de places de formation, aucune mesure claire n'a été adoptée pour renforcer la participation aux formations et accroître les investissements dans ce domaine. Des mesures ont été prises en faveur de la reconnaissance des compétences. Pour étoffer son programme en matière de formation, le gouvernement compte sur les négociations attendues entre les partenaires sociaux sur un nouvel accord multisectoriel. D'importantes réformes ont vu le jour récemment, notamment pour améliorer l'image et la qualité de l'enseignement technique, mais ces mesures sont trop récentes pour qu'on puisse en évaluer les résultats. Il est important de renforcer les actions menées pour limiter la sortie précoce du système scolaire et éviter ainsi que des jeunes quittent l'école sans qualifications suffisantes.
19. Le PNR recense clairement les défis à relever dans le domaine de l'emploi et traduit la volonté du gouvernement d'augmenter le taux d'emploi. La mise en œuvre des mesures adoptées contribue à améliorer la croissance de l'emploi, bien que le taux de chômage continue d'avoisiner les 8,4 %. Une attention permanente devra donc être accordée à ces questions afin d'exploiter le potentiel d'emploi des groupes défavorisés, des jeunes et des personnes âgées. Des efforts énergiques devront être déployés pour limiter la sortie précoce du système scolaire et donner un nouvel élan au système d'éducation et de formation tout au long de la vie, afin que le marché du travail dispose des compétences dont il a besoin.

PARTIE III - CONCLUSIONS

20. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le Rapport Annuel de Progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
21. La Belgique a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre et le renforcement de son programme national de réforme 2005-2008. Bien qu'une certaine menace pèse sur la viabilité des finances publiques compte tenu du vieillissement de la population, les grandes orientations de l'action du gouvernement sont adéquates. En dépit de progrès modestes dans le domaine de la R&D, la Belgique met en œuvre les mesures annoncées sur le plan microéconomique et renforce les réformes existantes afin d'accroître les investissements. Pour ce qui est de l'emploi, le bilan est plus mitigé et des progrès sont nécessaires pour atteindre les objectifs européens en matière de taux d'emploi, notamment chez les personnes âgées. La Belgique a lancé toute une série de mesures afin de respecter les engagements pris par le Conseil européen de printemps 2006.
22. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent: la tendance à la baisse constante du ratio d'endettement, la stabilisation du déclin de l'intensité de R&D, la création de groupements et de pôles de compétitivité, l'amélioration de la situation en matière de transposition des directives relatives au marché intérieur, les mesures supplémentaires adoptées pour mieux légiférer et renforcer la simplification administrative, la stratégie visant à promouvoir la création d'entreprises, les actions destinées à améliorer le système d'apprentissage parallèle ainsi que la reconnaissance officielle des compétences acquises et la qualité du système d'enseignement technique.
23. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme belge doivent être abordées avec la plus grande priorité sont les suivants: la diminution de la pression fiscale sur le travail et la réduction des disparités régionales en matière de chômage. Dans ce contexte, il est recommandé que la Belgique:
- intensifie ses efforts afin de réduire la pression fiscale sur le travail et se rapproche ainsi de la moyenne des pays voisins tout en poursuivant l'amélioration de sa politique budgétaire;
 - adopte de nouvelles mesures visant à réduire les disparités régionales en matière de chômage par l'intermédiaire de politiques actives du marché du travail ainsi que de politiques de réinsertion et d'éducation dynamiques.
24. En outre, il est important que la Belgique sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme se concentre sur: la viabilité à long terme des finances publiques, la définition de politiques et de mesures supplémentaires destinées à réduire les émissions, l'amélioration de la concurrence sur le marché du gaz et de l'électricité, notamment par l'établissement d'autorités de régulation indépendantes et efficaces et par l'adoption de mesures complémentaires pour ce qui est des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution, ainsi que l'augmentation du taux d'emploi chez les travailleurs âgés et les groupes vulnérables,

notamment en renforçant les critères d'admissibilité aux régimes de préretraite ainsi que l'efficacité des politiques actives du marché du travail.

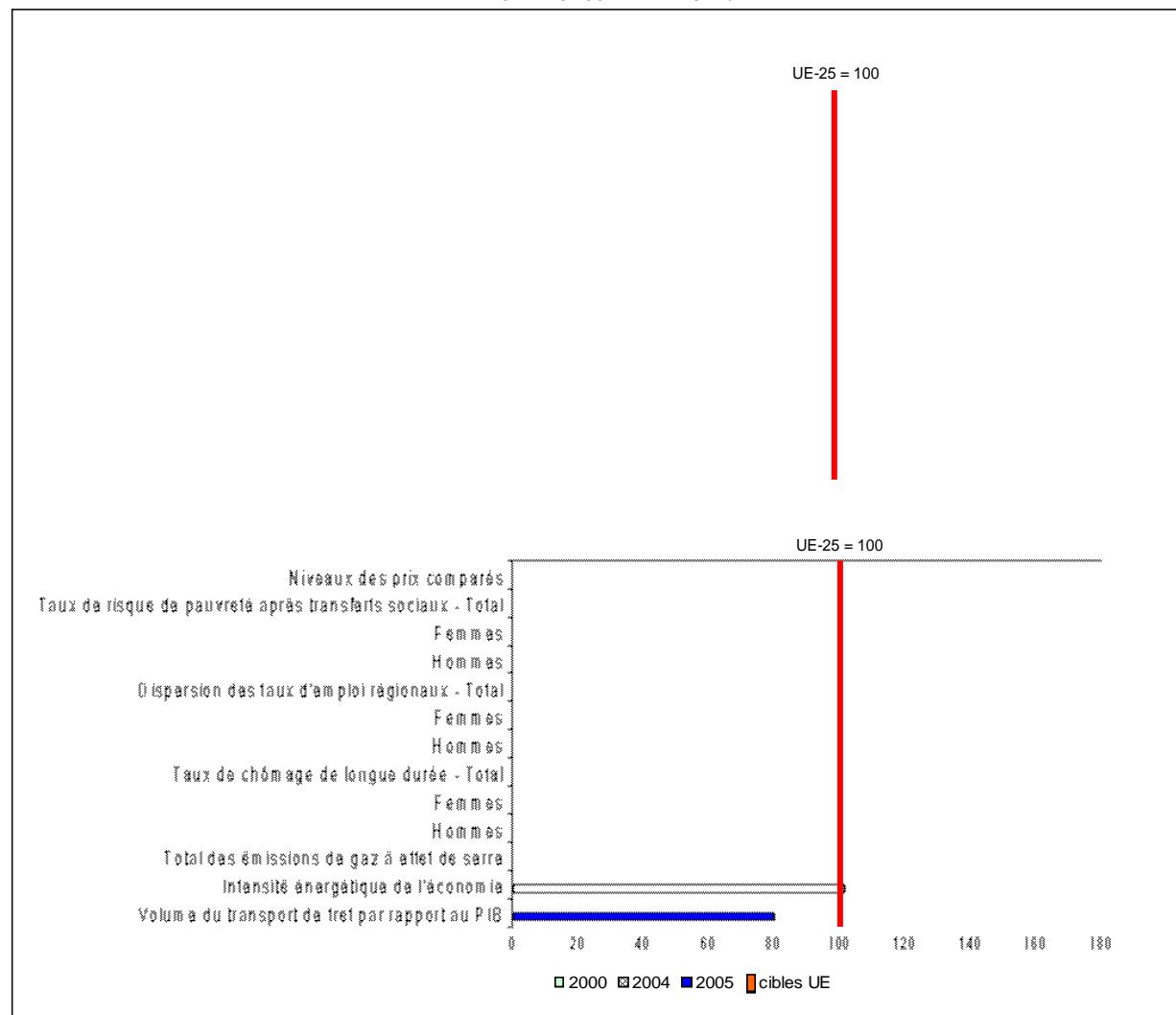
PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

BELGIQUE

	BE							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	116.7	117.2	117.5	117.9	118.7	117.7		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	125.8	126.2	127.5	128.3	129.0	127.8		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	60.5	59.9	59.9	59.6	60.3	61.1	70.0*	62.4	63.3	63.8
	Femmes	51.5	51.0	51.4	51.8	52.6	53.8		53.6	55.7	56.3
	Hommes	69.5	68.8	68.3	67.3	67.9	68.3		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	26.3	25.1	26.6	28.1	30.0	31.8		36.6	41.0	42.5
	Femmes	16.6	15.5	17.5	18.7	21.1	22.1		26.9	31.7	33.7
	Hommes	36.4	35.1	36.0	37.8	39.1	41.7		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		1.97	2.08	1.94	1.89	1.89p	:	3.0	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	81.7	81.7	81.6	81.2	81.8	81.8		76.6	77.1	77.5
	Femmes	85.6	85.2	84.8	84.6	84.8	85.3		79.5	80.1	80.3
	Hommes	78.0	78.3	78.5	77.9	78.9	78.4		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		105.8	102.8	102.3	104.0	104.2p	104.3p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		18.9	18.7	17.5	17.2	17.8	18.0		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	13.0	13.0	:	15.0b	15.0	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	14.0	15.0	:	16.0b	16.0	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	12.0	12.0	:	14.0b	14.0	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	7.9	8.0	8.0	7.7	8.7	8.4	-	13.4	12.2	11.9
	Femmes	10.1	10.4	10.2	9.1	10.7	10.5	-	20.5	17.3	16.9
	Hommes	6.7	6.4	6.6	6.9	7.2	6.8	-	9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	3.7	3.2	3.7	3.7	4.1	4.4		3.9	4.1	3.9
	Femmes	4.6	3.5	4.3	4.2	4.7	5.0		4.8	4.7	4.5
	Hommes	3.0	2.9	3.2	3.3	3.7	3.8		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		100.4	100.0	98.8	100.4	100.7	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		236.1	228.1	213.6	217.4	208.2	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		98.0	100.1	99.1	95.0	89.3	83.7		100.1e	104.6be	104.7e

* Cible nationale: 70% dès que possible

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



République tchèque

Analyse de la situation

1. Ces dernières années, la croissance économique s'est considérablement renforcée en République tchèque, se situant en moyenne à 3,6 % du PIB entre 2001 et 2005. En 2006, elle devrait atteindre les 6 %. Le PIB par habitant se situe actuellement à 76,2% de la moyenne de l'UE. La forte croissance économique récemment enregistrée a eu un effet bénéfique sur le marché du travail, puisque le taux d'emploi devrait atteindre 67,4 % en 2006, ce qui le situe au-dessus de la moyenne de l'UE. Le chômage devrait baisser en 2006, pour s'établir à 7,4 %. La productivité du travail a continué sa progression, atteignant 68 % de la moyenne de l'UE.
2. En dépit de la diminution du chômage, la proportion de chômeurs de longue durée demeure élevée et certains facteurs structurels, comme le poids de la fiscalité sur l'emploi, pourraient bien contrarier toute nouvelle tendance à la baisse. L'environnement macroéconomique actuel permet largement de relever les grands défis de politique budgétaire, tels que ceux consistant, d'une part, à améliorer la consolidation budgétaire à moyen terme et, d'autre part, à garantir la viabilité des finances publiques sur le long terme. Si des mesures ont bien été prises pour restructurer la fiscalité en faveur de l'emploi et pour améliorer le contrôle budgétaire, le fait d'accroître la flexibilité des dépenses publiques et de respecter les seuils budgétaires favoriserait la consolidation à moyen terme. Des réformes importantes des systèmes de retraite et de santé devraient contribuer à la viabilité à long terme des finances publiques.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme (PNR) pour la période 2005-2008 recense six grands enjeux: poursuivre la réforme des finances publiques, renforcer et améliorer la compétitivité industrielle, tout en tenant compte de la nécessité d'assurer la viabilité des ressources, et augmenter la flexibilité du marché du travail. Bien que partageant cette analyse, la Commission a estimé qu'il convenait d'accorder une plus grande attention aux actions suivantes: la viabilité à long terme des finances publiques, en particulier au regard de la réforme des systèmes de retraite et de soins de santé, l'amélioration du capital humain par l'apprentissage tout au long de la vie, en ne négligeant pas les groupes les plus vulnérables et en tenant compte des disparités régionales dans le domaine de l'emploi, la mise en place, enfin, de politiques destinées à améliorer la recherche, le développement et l'innovation et, notamment, à développer le capital humain dans ces domaines.
4. Le rapport d'exécution 2006 laisse apparaître des réussites dans certains secteurs, mais les progrès ont, dans l'ensemble, été mitigés. Du côté des réussites, on peut citer l'amélioration de l'environnement des entreprises et l'introduction de réformes des programmes scolaires de l'enseignement primaire, ainsi que l'accroissement de la participation à l'enseignement supérieur. De premiers progrès ont été enregistrés au

niveau de l'amélioration du contrôle du budget et du transfert de la charge fiscale de la fiscalité directe à la fiscalité indirecte, mais aussi au niveau de la mise en œuvre de mesures destinées à améliorer la législation, à rendre le travail financièrement attrayant, à renforcer la mobilité régionale et à soutenir les catégories défavorisées, mais également au niveau de la reconnaissance, de la validation et de la certification des compétences. Cependant, aucune réforme importante des finances publiques n'a été entreprise ni n'est envisagée à l'heure actuelle. La hausse planifiée des dépenses de recherche et développement ne devrait pas avoir l'ampleur prévue. Le développement d'un capital humain suffisant pour les besoins du secteur de la recherche et du développement dépend des financements octroyés au titre des fonds structurels pour la période 2007-2013. Les progrès ont également été limités en ce qui concerne: l'accroissement du recours aux TIC, et notamment l'administration en ligne, la réponse à apporter à l'important défi de l'augmentation de la flexibilité du marché du travail, la modernisation du service public de l'emploi et le développement d'une stratégie globale en matière d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie.

5. Les progrès accomplis afin de tenir les engagements contractés lors du Conseil européen de printemps en 2006 ont été mitigés. Des guichets uniques pour la création d'entreprise sont opérationnels depuis août 2006 et des plans existent pour faire en sorte, d'ici la fin de 2007, que les jeunes chômeurs puissent avoir un nouveau départ dans les six mois suivant le début de leur période de chômage. Toutefois, le rapport d'exécution ne comporte aucune information sur les progrès accomplis dans la mise en place d'un point de contact unique pour le recrutement du premier employé ou en matière de sensibilisation à l'esprit d'entreprise.
6. Quelques progrès ont été observés en ce qui concerne l'amélioration de la mise en œuvre de la stratégie pour la croissance et l'emploi. La structure de gouvernance établie implique la participation des partenaires sociaux et des ministères compétents. Le parlement, les régions et les municipalités ont, en outre, été consultés sur le rapport d'exécution. Des mesures ont été prises pour améliorer la communication et la consultation de l'opinion publique. Le suivi des progrès n'est pas encore totalement terminé et il faudra attendre quelques années pour avoir des résultats supplémentaires en matière d'évaluation. Les financements de la politique de cohésion s'élèveront à 3,3 % du PIB pour la période 2007-2013.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. Le rapport d'exécution couvre cinq domaines de la politique budgétaire contribuant à la stabilité et à la viabilité à long terme des finances publiques. Toutefois, bien que des mesures aient été prises ou soient prévues dans certaines domaines, aucune réforme majeure des finances publiques n'a encore été entreprise ni n'est actuellement à l'étude.
8. Le déficit public est passé de 2,9 % du PIB (en 2004) à 3,6 % du PIB (en 2005), mais cette progression est moins forte que celle prévue, grâce en particulier à une croissance plus forte que celle envisagée et au report des fonds non dépensés d'exercices précédents. Aucune réduction majeure des dépenses n'a été introduite en

2006. Le projet de budget pour 2007 prévoit une aggravation du déficit, qui se situera aux alentours de 3,8 % du PIB en 2007, ce qui va à l'encontre des engagements pris précédemment en matière de plafonnement des dépenses. Cette hausse est due essentiellement à des augmentations des dépenses sociales, dont l'incidence est estimée à quelque 1,2 % du PIB. Par ailleurs, des mesures ont été prises en vue de restructurer la charge fiscale et de renforcer le contrôle exercé sur les finances publiques. Il s'agit, entre autres, de réductions de l'impôt sur les sociétés, et notamment d'allégements fiscaux en faveur des investissements dans la recherche et le développement, ainsi que de réductions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. On a également assisté à une réduction du nombre de fonds extrabudgétaires et d'institutions, ce qui aura pour effet de renforcer la transparence et la responsabilité de la gestion des finances publiques. Un rapport sur les retraites rassemblant les vues de toutes les parties prenantes a été constitué en 2005. Il présente tout un éventail de propositions de réformes et leur évaluation détaillée par un groupe indépendant d'experts, mais n'a été suivi d'aucune action de la part du gouvernement.

9. La République tchèque possède l'une des populations de l'Union européenne dont le vieillissement est le plus rapide. La conséquence en est que ses finances publiques seront soumises à une pression de plus en plus forte au niveau de ses systèmes de retraite et de soins de santé. Il est, par conséquent, essentiel de réformer ces systèmes en profondeur, à des fins de viabilité à long terme des finances publiques.

Politiques microéconomiques

10. Le rapport d'exécution se concentre sur les quatre grands domaines microéconomiques répertoriés dans le PNR: la recherche et développement et l'innovation, l'environnement des entreprises, la modernisation et le développement des réseaux de transport et des TIC, ainsi que l'utilisation durable des ressources.
11. Certains progrès ont été accomplis en matière de recherche, de développement et d'innovation, grâce essentiellement à un accroissement des dépenses du secteur privé en recherche et développement. Les dépenses du secteur public en la matière ont bien progressé, mais dans une mesure moindre que ce qu'avait prévu le PNR. Il pourrait, toutefois, s'avérer difficile d'atteindre l'objectif d'intensité globale de recherche et développement, fixé à 2,06 % pour 2010, si les dépenses publiques en la matière sont limitées à 0,60 % du PIB en 2009. L'accroissement des dépenses de recherche et développement se concentrera sur une série de priorités à long terme faisant partie de la politique nationale en matière de recherche et développement. Des modifications privilégiant un financement ciblé de la recherche sont actuellement apportées à la structure des dépenses publiques de recherche et développement. Les mesures d'incitation fiscale à la recherche privée ont été introduites en 2005 et une première estimation de leur incidence sera disponible d'ici le premier semestre de 2007. Le développement des ressources humaines en matière de recherche et développement est considéré comme une priorité. Il convient d'être attentif au développement des infrastructures d'innovation (incubateurs d'entreprises, parcs scientifiques et technologiques et centres de transfert de technologie) propices à la coopération entre les instituts de recherche du secteur public et du secteur privé. À cet égard, il convient de mettre davantage l'accent sur les liens entre sociétés nationales et étrangères. En dépit des efforts consentis, le renforcement des actions relatives à la délivrance de brevets et à la protection des droits de propriété intellectuelle demeure

un défi. Un nouveau programme de financement des PME en phase de démarrage, prévoyant des instruments permettant d'allouer des fonds à capital-risque et des micro-prêts aux entreprises innovantes, est en cours de préparation.

12. La mise en œuvre de mesures destinées à améliorer l'environnement commercial se poursuit. Des analyses d'impact intégrées seront réalisées sur la totalité de la nouvelle législation dans le courant de 2007. L'analyse des coûts administratifs supportés par les entreprises a été menée à terme, sans toutefois avoir encore été approuvée par le gouvernement, ce qui pourrait entraver la réalisation de l'objectif de réduction de la charge administrative de 20 % d'ici 2010. Une nouvelle législation en matière d'insolvabilité renforçant la position des créanciers entrera en vigueur en juillet 2007. Un système de points centraux d'enregistrement (guichets uniques pour la création d'entreprise) est opérationnel depuis août 2006. Il est encourageant de voir que des mesures sont prises actuellement par l'autorité de la concurrence en vue d'analyser les règlements existants concernant certains services professionnels et de recenser les domaines nécessitant des modifications. Il importe d'améliorer encore la transposition en droit national de la législation communautaire du marché intérieur, car, en dépit des progrès accomplis, le déficit de transposition se situe toujours bien au-dessus de l'objectif de 1,5 % maximum.
13. Les progrès ont été mitigés en matière de modernisation et de développement des TIC et des réseaux de transport, ainsi qu'en ce qui concerne l'utilisation durable des ressources. Des investissements dans les infrastructures à large bande sont prévus. Ils seront financés par les fonds structurels et les recettes de la privatisation de *Cesky Telecom*. Ils devraient contribuer à atteindre l'objectif, fixé dans le PNR, de 50 % de la population recourant aux infrastructures à large bande d'ici 2010. Plusieurs projets d'administration en ligne ont été lancés et certains actes juridiques nécessaires en la matière sont entrés en vigueur, même si le processus législatif fondamental de partage des données dans la fonction publique est dans l'impasse. Des efforts supplémentaires doivent être déployés, afin de tirer parti des progrès accomplis en matière de maîtrise des outils informatiques. La construction d'infrastructures autoroutières et ferroviaires se poursuit.
14. Un programme portant sur l'utilisation durable et l'efficacité des ressources est en cours d'élaboration, mais l'intensité énergétique demeure très élevée. Les mesures mentionnées dans le rapport d'exécution devraient être résolument appliquées et renforcées, si la République tchèque entend atteindre l'objectif consistant à tirer 8 % de son électricité de ressources renouvelables. L'avenir de la réforme programmée de la fiscalité environnementale, qui garantirait une certaine neutralité fiscale, demeure incertain.
15. D'une manière générale, les progrès ont été mitigés sur le plan microéconomique. Des mesures sont en cours en ce qui concerne l'environnement des entreprises, mais un certain nombre de mesures importantes prévues par le PNR dans les autres grands domaines que sont les programmes de dépenses publiques dans la recherche et le développement et la législation en matière d'administration en ligne ne sont pas pleinement mises en œuvre.

Politiques de l'emploi

16. Le rapport d'exécution met l'accent sur l'enjeu majeur que constituent l'accroissement de la flexibilité du marché du travail, assortie d'une meilleure intégration des jeunes, des femmes, des travailleurs âgés et des immigrants dans le marché du travail, d'une part, et l'amélioration de l'éducation, d'autre part.
17. La croissance économique a contribué à attirer davantage de personnes sur le marché du travail, mais le chômage de longue durée persiste. Le chômage des jeunes a diminué, en raison essentiellement de critères d'admissibilité plus stricts, mais les mesures destinées à le résorber gagneraient à être encore plus cohérentes et innovantes. En 2007, tous les jeunes chômeurs auront droit à un nouveau départ – sous forme d'un travail ou d'une formation - dans les six mois suivant le début de leur période de chômage. L'emploi des travailleurs âgés a augmenté, mais des progrès supplémentaires sont souhaitables en la matière. Cela nécessite une pleine mise en œuvre de la stratégie de prolongation de la vie active, qui passe par un renforcement des incitations à prolonger sa carrière et à accepter un emploi, par un meilleur accès à la formation, en vue d'améliorer ses compétences, ainsi que par des mesures visant à encourager les employeurs à embaucher. Des mesures ont été proposées, afin d'accroître l'emploi des femmes, en soutenant notamment la réintégration des femmes à l'issue de leur congé de maternité, ainsi que des mesures visant à améliorer l'accès aux services de garde d'enfants. Toutefois, ces mesures restent encore à adopter et à mettre en œuvre et ne combinent pas les écarts importants de rémunération entre hommes et femmes. Le chômage des personnes handicapées ne cesse de s'accroître et la situation de la minorité rom doit faire l'objet d'un regain d'attention. Les mesures prises vont dans le bon sens, mais demandent à être renforcées. Les réformes déjà adoptées en vue de prévenir tout abus en matière d'indemnités de maladie doivent à présent être mises en œuvre. Toute une volée de mesures ont été prises pour rendre le travail financièrement attrayant, dont une réduction d'impôts pour les bas salaires, des ajustements des deux premières tranches d'imposition de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des augmentations du revenu minimal, ainsi qu'une réforme du régime des allocations sociales pour encourager le retour au travail des bénéficiaires de prestations sociales. Il convient de suivre avec soin l'incidence des incitations en découlant. Les disparités régionales au niveau du chômage subsistent et la modernisation du service public de l'emploi progresse à pas comptés. Le financement des politiques actives du marché du travail reste insuffisant.
18. Afin de renforcer l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises, des mesures ont été prises pour améliorer la mobilité géographique (libéralisation des loyers et mesures favorisant le trajet domicile-travail). Le nouveau code du travail permet une flexibilité accrue dans l'organisation du travail (introduction à venir de comptes épargne temps) et offre une plus grande liberté contractuelle au niveau de l'emploi. La réforme ne porte pas sur la protection des emplois sous contrats à durée indéterminée. Une approche intégrée en matière de «flexicurité» devrait, en conséquence, étayer les réformes supplémentaires à mettre en œuvre, en coopération avec les partenaires sociaux et sans contrarier l'effet des mesures destinées à rendre le travail financièrement attrayant et à promouvoir la mobilité géographique.
19. Pour accroître l'investissement dans le capital humain, une priorité particulière est donnée à la réforme en cours des programmes de l'enseignement primaire et secondaire. L'amélioration des rapports entre employeurs et établissements d'enseignement est moins évidente. Des efforts supplémentaires sont requis pour

améliorer les passerelles entre enseignement secondaire et enseignement supérieur, notamment au niveau de la formation professionnelle, et pour élargir l'accès aux formations générales, afin de mieux répondre aux fluctuations de la demande de qualifications. La participation à l'enseignement supérieur s'est accrue (nouvelles universités, facultés et programmes d'étude), mais il convient toujours de fournir des ressources supplémentaires et de meilleures incitations aux étudiants et aux établissements d'enseignement supérieur. La participation à l'apprentissage tout au long de la vie demeure peu élevée, en particulier en ce qui concerne les travailleurs âgés (1,9 % en 2005, en baisse) et les personnes peu qualifiées (0,9 % en 2005). La nouvelle loi sur la vérification et la reconnaissance de la nécessité d'un complément de formation (dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2007) et le système national de qualifications sont accueillis favorablement. Ils devraient être complétés par une stratégie globale d'accroissement de l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie. Il conviendrait de s'intéresser plus particulièrement aux travailleurs peu qualifiés et aux travailleurs âgés, de mettre l'accent sur l'accroissement des mesures d'incitations visant à encourager individus et employeurs à investir dans la formation et de favoriser le développement des établissements d'enseignement.

20. Des progrès ont été réalisés au niveau de l'emploi, mais la République tchèque doit tirer un meilleur parti du climat économique favorable pour accélérer ses réformes. Une réponse plus complète au défi essentiel que constitue l'accroissement de la flexibilité du marché du travail passe par une approche intégrée en matière de «flexicurité», qui suppose la participation active des partenaires sociaux. Une telle approche devrait veiller à davantage moderniser et mettre en œuvre le code du travail, à examiner les mesures d'incitation générées par les systèmes socio-fiscaux, à moderniser le service public de l'emploi et à renforcer les politiques actives du marché du travail. Le tout doit être combiné avec le développement d'une stratégie globale en matière d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie, qui s'attaque au faible niveau de qualifications, en particulier parmi les travailleurs les plus âgés.

PARTIE III - CONCLUSIONS

21. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
22. La République tchèque a réalisé des progrès limités dans la mise en œuvre de son programme national de réforme: dans plusieurs domaines, les avancées n'ont pas été clairement énoncées, certaines réformes ont été reportées, tandis que d'autres n'ont pas été mises en œuvre. Néanmoins, la forte croissance économique devrait faciliter les réformes. Il existe des risques certains dans le domaine macroéconomique, en particulier pour ce qui est de l'assainissement budgétaire à moyen terme et de la viabilité à long terme des finances publiques dans le contexte d'une population vieillissante. Même si, dans l'ensemble, la République tchèque réussit relativement bien sur le plan microéconomique, sa progression est plus modeste en matière de recherche et développement. Dans le domaine de l'emploi, des efforts supplémentaires doivent être déployés si le pays entend relever le défi de l'amélioration de la flexibilité de son marché du travail. Les progrès obtenus en matière de respect des engagements contractés lors du Conseil européen de printemps en 2006 sont également mitigés.

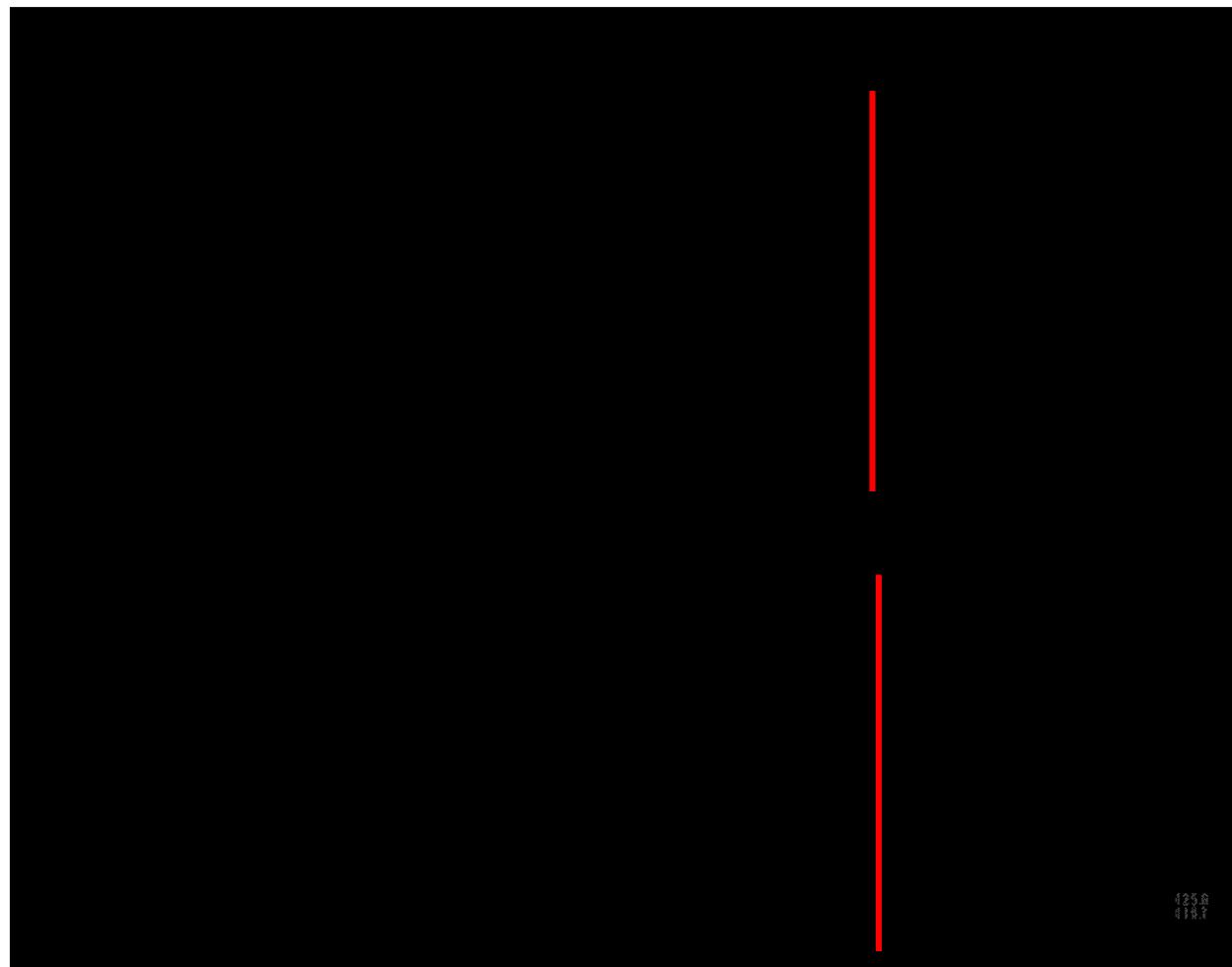
23. Parmi les points forts de la mise en œuvre du programme national de réforme figurent des mesures positives visant à accroître le contrôle et la transparence des finances publiques, à améliorer la législation et l'environnement des entreprises, à réformer les programmes de l'enseignement primaire et à encourager l'accroissement de la participation à l'enseignement supérieur.
24. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme tchèque doivent être abordées avec la plus grande priorité sont les suivants: la viabilité des finances publiques, d'autant que le budget 2007 prévoit un dépassement du plafond des dépenses et un accroissement du déficit; l'augmentation du montant des dépenses publiques de recherche et développement et l'amélioration de leur efficacité; l'amélioration de la sécurité et de la flexibilité sur le marché du travail; l'amélioration de l'éducation et de la formation et l'accroissement de la participation à l'apprentissage tout au long de la vie. Dans ce contexte, il est recommandé que la République tchèque:
- prenne des mesures destinées à mettre en œuvre les réformes des systèmes de retraite et de soins de santé, en s'appuyant notamment sur le rapport de 2005 sur les retraites rassemblant les vues de toutes les parties prenantes, et arrête un calendrier pour leur mise en œuvre, en vue d'améliorer la viabilité à long terme des finances publiques;
 - renforce les efforts déployés en vue d'améliorer la collaboration entre les entreprises et les instituts publics de recherche et développement, tout en maintenant le rythme d'accroissement des investissements publics en matière de recherche et développement;
 - modernise la protection de l'emploi, et notamment la législation y afférente et les systèmes socio-fiscaux, améliore les systèmes d'éducation et de formation et incite à investir dans la formation, notamment en ce qui concerne les travailleurs plus âgés et les travailleurs peu qualifiés.
25. En outre, il est important que la République tchèque, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur les objectifs suivants: améliorer le système de délivrance de brevets et la protection des droits de propriété intellectuelle; intensifier les progrès dans le domaine des TIC, notamment en mettant en place un environnement juridique parfaitement favorable à l'administration en ligne et en surveillant le développement; réaliser l'objectif de réduction de la charge administrative qui pèse sur les entreprises; développer davantage l'accès au financement des entreprises innovantes; renforcer les liens entre sociétés nationales et étrangères; intégrer des notions entrepreneuriales dans les cursus scolaires; mieux intégrer les groupes désavantagés sur le marché du travail; réduire les disparités régionales en matière d'emploi; concilier vie professionnelle et vie familiale; combler l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et améliorer la stratégie de prolongation de la vie active.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	CZ							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	64.9	65.8	67.7	68.3	70.5	73.8		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	58.1	59.0	60.2	61.5	63.5	65.8		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	65.0	65.0	65.4	64.7	64.2	64.8	66.4 (2008)	62.4	63.3	63.8
	Femmes	56.9	56.9	57.0	56.3	56.0	56.3		53.6	55.7	56.3
	Hommes	73.2	73.2	73.9	73.1	72.3	73.3		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	36.3	37.1	40.8	42.3	42.7	44.5		36.6	41.0	42.5
	Femmes	22.4	23.1	25.9	28.4	29.4	30.9		26.9	31.7	33.7
	Hommes	51.7	52.6	57.2	57.5	57.2	59.3		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		1.21	1.20	1.20	1.25	1.26	1.42	2.06	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	91.2	90.6	92.2	92.1	91.4	91.2		76.6	77.1	77.5
	Femmes	91.7	91.3	92.0	91.5	91.8	91.1		79.5	80.1	80.3
	Hommes	90.7	89.8	92.4	92.8	91.0	91.3		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		47.2	50.3	54.7	55.5	55.0p	57.8p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		24.4	24.5	23.6	22.1	21.3	20.0		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	:	8.0	:	8.0	:	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	:	8.0	:	9.0	:	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	:	7.0	:	7.0	:	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	5.8	5.7	5.6	5.8	5.6	5.5	-	13.4	12.2	11.9
	Femmes	7.5	7.7	7.0	7.4	6.6	6.7	-	20.5	17.3	16.9
	Hommes	5.0	4.7	5.1	4.9	5.1	4.8	-	9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	4.2	4.2	3.7	3.8	4.2	4.2		3.9	4.1	3.9
	Femmes	5.2	5.1	4.6	5.0	5.3	5.3		4.8	4.7	4.5
	Hommes	3.5	3.4	3.0	2.9	3.4	3.4		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		76.0	76.2	73.4	75.2	74.9	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		888.4	883.9	875.8	891.2	851.8	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		93.9	93.5	97.5	98.7	92.8	83.4		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

FR

Danemark

Analyse de la situation

1. Le Danemark affiche un PIB par habitant élevé (124,6 % de la moyenne de l'UE en 2006), une forte productivité et un haut niveau d'emploi. La croissance annuelle du PIB réel s'est établie à 2 % par an en moyenne au cours de ces dix dernières années, tandis que celle de la productivité du travail par personne occupée avoisinait la moyenne de l'UE. Le taux d'emploi est le plus élevé de l'UE (76,6 % en 2006). L'emploi affiche une forte croissance depuis quelques années et le taux de chômage (3,8 % en 2006) a encore diminué et est aujourd'hui le plus bas de l'UE.
2. L'économie danoise enregistre actuellement d'excellents résultats. Grâce à ses politiques macroéconomiques saines et à une stratégie axée sur la viabilité budgétaire à long terme, qui a encore été renforcée en 2006, le Danemark est également bien placé pour relever le défi à long terme posé par le vieillissement de la population. Ce succès repose sur un taux d'emploi général élevé, l'application des principes de flexicurité sur le marché du travail, qui associe des règles flexibles pour l'embauche et le licenciement à des politiques actives de l'emploi, des allocations de chômage relativement élevées et une stricte application des règles donnant droit à ces allocations. Toutefois, les taux d'emploi des travailleurs âgés et des immigrants sont sensiblement inférieurs aux niveaux généraux. En outre, le nombre moyen d'heures travaillées reste relativement faible par rapport à la moyenne de l'UE et la productivité pourrait être améliorée.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme (PNR) du Danemark 2005-2008 recense quatre grands défis à relever: se préparer au vieillissement de la population, exploiter pleinement les avantages de la mondialisation, renforcer le cadre permettant d'augmenter la productivité, et améliorer les services rendus aux utilisateurs des services publics. Ces grands défis conduisent à un certain nombre de priorités: garantir la viabilité budgétaire, améliorer la concurrence dans certains secteurs, renforcer l'efficacité du secteur public, développer la société de la connaissance, assurer la viabilité environnementale et la sécurité énergétique, encourager l'esprit d'entreprise et accroître l'offre de main-d'œuvre. Ces défis et ces priorités sont toujours d'actualité et sont réaffirmés dans le rapport d'exécution 2006. Dans son rapport annuel de progrès 2006, la Commission relevait la nécessité de prévoir des mesures plus concrètes et plus spécifiques pour augmenter l'offre de main-d'œuvre ainsi que des mesures plus détaillées pour renforcer la concurrence.
4. Le rapport d'exécution indique que le Danemark a accompli des progrès considérables en 2006 sur la voie de la mise en œuvre et du renforcement de sa stratégie de réforme dans tous les domaines d'action, notamment en matière de préparation au vieillissement de la population et d'exploitation des avantages de la mondialisation. Les finances publiques sont saines. Un accord sur le bien-être social (voir également «Politiques de l'emploi») a été conclu en juin 2006 et porte essentiellement sur l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre à long terme,

l'amélioration de la qualité de l'éducation et l'augmentation de la quantité et de la qualité de la R&D. L'amélioration de l'environnement des entreprises et le renforcement de la protection environnementale ont également enregistré des progrès importants. La politique active de l'emploi et celle relative à la formation tout au long de la vie ont encore été renforcées alors qu'elles étaient déjà bien implantées. L'amélioration de la concurrence et la consolidation de l'éducation et de la formation de base ont connu des débuts prometteurs, même si la mise en œuvre en est encore à ses balbutiements. Les efforts visant à lutter contre l'aggravation actuelle de la pénurie de main-d'œuvre et accroître l'offre de main-d'œuvre à moyen terme ont donné des résultats modestes.

5. Le Danemark apporte aussi une réponse encourageante aux engagements pris par le Conseil européen de printemps en 2006. Ainsi, les objectifs fixés pour 2010 en matière d'investissements publics (1 % du PIB) et totaux (plus de 3 %) en R&D ont été atteints. Les guichets uniques ont permis d'améliorer l'environnement des entreprises et les mesures destinées à améliorer la culture entrepreneuriale ont été étendues.
6. Des efforts considérables ont été réalisés pour améliorer l'adhésion à la stratégie ambitieuse de réforme du Danemark. L'accord sur le bien-être social repose sur le rapport d'un groupe indépendant d'experts, la commission du bien-être social, qui a présenté ses propositions en décembre 2005. Les avis des partenaires sociaux, des pouvoirs locaux et des représentants de la société civile ont été recueillis et les parties à l'accord sur le bien-être social représentent une vaste majorité du parlement danois. Dans le cadre du dialogue permanent sur les questions liées au programme général de réforme pour la croissance et l'emploi, le gouvernement discute aussi régulièrement des questions d'actualité avec le comité de coordination de Lisbonne, un comité national réunissant des représentants de divers ministères et d'organisations concernées et qui a le dernier mot en matière de coordination. Le cadre de référence stratégique national pour l'investissement dans les fonds structurels est globalement conforme au PNR, il aborde les questions centrales telles que l'innovation, le transfert de connaissances, l'utilisation des nouvelles technologies et le développement des ressources humaines.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. Les principaux défis à relever dans le domaine macroéconomique, selon le PNR, sont une gestion saine des finances publiques, un taux de change stable, la stabilité des prix et un taux d'emploi élevé. Pour y parvenir, la stratégie macroéconomique cherche à garantir la viabilité budgétaire à long terme, c'est-à-dire augmenter les revenus de l'État grâce aux excédents budgétaires, tout en faisant progresser le taux d'emploi de près de 2 % de la main-d'œuvre d'ici à 2010. Les politiques axées sur la viabilité budgétaire ont toujours comme objectif d'arriver à un excédent budgétaire annuel moyen de 0,5-1,5 % du PIB jusqu'en 2010. En matière de dépenses, le plafond de la croissance annuelle de la consommation publique réelle sera doublé pour passer à 1,0 % à partir de 2007, ce qui peut avoir des répercussions sur l'excédent budgétaire fixé par le gouvernement. Pour freiner la hausse de la consommation, notamment des pouvoirs locaux, le gouvernement maintient un gel

des impôts, ce qui signifie qu'aucun taux d'imposition ne peut être augmenté et que certains impôts ont été figés en termes nominaux. La politique monétaire vise à maintenir les marges étroites d'intervention de la couronne au sein du MTC 2, jetant ainsi les bases de la stabilité des prix conformément à la zone euro.

8. Selon le rapport d'exécution, des progrès considérables ont été accomplis en matière de viabilité budgétaire à long terme et les objectifs ont été atteints. La seule exception est la cible que s'est fixée le gouvernement pour le taux de croissance de la consommation publique. Les mesures arrêtées dans le cadre de l'accord sur le bien-être social sont bien pensées, elles seront certainement efficaces et renforceront la capacité du Danemark à faire face aux répercussions macroéconomiques du vieillissement de sa population en assurant un meilleur équilibre entre le nombre d'années de vie professionnelle et le nombre d'années consacrées à l'éducation et à la retraite. Ces mesures favoriseront la viabilité, étant donné qu'en prolongeant la durée de la vie active, elles élargiront aussi la base d'imposition et limiteront les futures dépenses de retraite.
9. Le Danemark a bien tiré parti de sa stratégie macroéconomique. Compte tenu des excédents budgétaires successifs et d'une réduction rapide de la dette publique, la viabilité à long terme des finances publiques n'est pas un sujet de préoccupation pour le Danemark. L'accord sur le bien-être social aura pour effet de renforcer sa position à cet égard. À moyen terme, jusqu'en 2015, l'effet des mesures de réforme sur l'offre grandissante de main-d'œuvre et donc, sur le potentiel de croissance de l'économie apparaît toutefois relativement plus limité et semble ne pas répondre à l'objectif défini dans le PNR.

Politiques microéconomiques

10. Le Danemark a énuméré cinq grands défis dans le PNR de l'année dernière: améliorer la concurrence dans certains secteurs, renforcer l'efficacité du secteur public, développer une société basée sur la connaissance, assurer la viabilité environnementale et encourager l'esprit d'entreprise. La Commission partage cette analyse.
11. Le Danemark a accompli des progrès encourageant en ce qui concerne le renforcement de la concurrence. L'objectif visant à réduire de moitié d'ici 2010 le nombre de secteurs touchés par un manque de concurrence semble réaliste. La modification de la loi sur la concurrence, annoncée dans le PNR, est en cours. L'autorité chargée de la concurrence et les ministères concernés ont proposé de renforcer les instruments disponibles d'enquête sur les ententes, en prévoyant, par exemple, un programme de clémence et en donnant la possibilité à l'autorité chargée de la concurrence d'infliger des amendes. Bien que des mesures concrètes soient mises en œuvre pour lutter contre les ententes, il aurait été utile de disposer de plus amples informations sur d'autres initiatives. Ainsi, certaines mesures fiscales sectorielles pouvant nuire à la concurrence et à l'efficacité de l'allocation des ressources ne sont pas abordées.
12. Les résultats enregistrés par le Danemark en matière de R&D et d'innovation sont très bons. Le total des dépenses en R&D s'élevait à 2,5 % du PIB en 2004, ce qui est largement supérieur à la moyenne de l'UE, qui est de 1,9 % du PIB. Pour encourager la R&D dans le domaine public, le Danemark a consolidé son système de recherche

publique et a arrêté un cadre budgétaire pour mettre en œuvre les mesures escomptées. Dans ce contexte, diverses initiatives sont prévues pour assurer une recherche universitaire de qualité, comme un financement ciblé et la fusion de certaines universités et institutions de recherche sectorielle pour améliorer l'efficacité. Pour encourager la R&D dans le secteur privé, le Danemark a annoncé des mesures pour stimuler le transfert de technologie depuis la recherche publique vers les entreprises privées, améliorer l'interaction entre les secteurs public et privé et renforcer la gouvernance des universités. En outre, de nouvelles mesures ont été lancées pour améliorer l'innovation dans les technologies environnementales. Des mesures prometteuses sont annoncées pour encourager l'accès aux TIC pour tous et l'innovation relevant des TIC par l'intermédiaire des secteurs privé et public. Si le Danemark poursuit sa stratégie actuelle, l'objectif fixé pour 2010 en matière de R&D, soit 3 % du PIB, devrait normalement être atteint.

13. De nouvelles initiatives ont été annoncées pour améliorer l'efficacité du secteur public. Les services publics seront soumis à la concurrence et le recours à des salaires basés sur les résultats sera élargi. De plus, le nombre de municipalités diminuera le 1^{er} janvier 2007. On prévoit que cette réduction améliorera l'efficacité et la qualité des services.
14. Parmi les mesures prévues pour la création de nouvelles entreprises figurent les guichets uniques destinés à leur venir en aide, les centres régionaux de promotion de l'esprit d'entreprise et la mise à disposition d'un capital-risque plus important. La plupart des mesures doivent encore être mises en œuvre. Si le Danemark a redoublé d'efforts pour promouvoir l'entrepreneuriat, peu d'informations sont disponibles sur la situation relative à l'introduction de l'esprit d'entreprise dans les programmes scolaires. Le programme danois de simplification réglementaire accorde une importance particulière à la réduction de la charge administrative. Selon les chiffres des autorités, les charges administratives pesant sur les entreprises ont diminué de 5,1 % entre 2001 et 2005. Le Danemark procède à des analyses d'impact de l'ensemble des nouvelles propositions législatives et jouit d'une longue tradition de concertation avec les partenaires sociaux
15. La concurrence dans le secteur de l'énergie s'est développée à mesure que les marchés ont été graduellement libéralisés sur plusieurs années. Pour améliorer le fonctionnement du marché de l'énergie, des mesures sont nécessaires pour accroître la fourniture par interconnexion électrique (transfrontalière). Des progrès encourageants sont constatés dans les domaines des technologies de l'environnement, de la consommation d'eau et des économies d'énergie. Les mesures à venir, telles qu'un programme de développement et de démonstration pour des technologies énergétiques plus efficaces, semblent prometteuses et l'étude du recours éventuel à des instruments fondés sur le marché pour encourager les économies d'énergie et l'énergie durable est un point positif. Le Danemark devra toutefois définir d'autres politiques et mesures de réduction des émissions pour atteindre son objectif fixé dans le cadre de l'accord de partage de la charge.
16. De manière générale, le Danemark a bien progressé sur la voie de la mise en œuvre des mesures permettant de relever les défis constatés dans le domaine des politiques microéconomiques. Ces mesures amélioreront le climat des affaires et la compétitivité des entreprises.

Politiques de l'emploi

16. Le PNR danois considère que le principal défi pour l'emploi est l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre par une participation accrue de la population active. Il met également l'accent sur le renforcement des capacités d'adaptation des travailleurs et des entreprises, l'amélioration du système scolaire élémentaire et l'augmentation du nombre d'étudiants dans l'enseignement secondaire et supérieur. La Commission souscrit à cette analyse des principaux défis et priorités.
17. Le Danemark s'attaque sérieusement au défi fondamental que constitue l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre. L'accord sur le bien-être social conclu en juin 2006 prévoit une révision prochaine du programme de préretraite volontaire, notamment en élevant progressivement l'âge du départ à la retraite de deux ans à partir de 2019-2022. La réforme recule l'âge légal de la retraite de deux ans et introduit un mécanisme d'indexation future pour l'âge de la préretraite et l'âge légal de la retraite, qui repose sur l'espérance de vie. En outre, l'accord sur le bien-être social prévoit aussi des mesures à mettre en œuvre immédiatement dans des politiques actives de l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle. Ces mesures de réforme devraient normalement répondre en grande partie au problème de la hausse nécessaire à long terme de la main-d'œuvre d'ici 2040. Toutefois, elles n'entraîneront qu'une hausse modérée à moyen et long termes de l'offre de main-d'œuvre et elles ne permettront pas d'apporter une réponse satisfaisante à la pénurie croissante de main-d'œuvre dont il est fait état. Des mesures ont été prises pour y remédier mais des initiatives supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les incitations au travail, notamment des mesures qui augmentent le nombre moyen d'heures travaillées et qui explorent et exploitent le potentiel de main-d'œuvre considérable que représentent les travailleurs âgés et les immigrants.
18. Les réformes annoncées dans l'accord sur le bien-être social amélioreront encore la méthode déjà complexe de la flexicurité adoptée par le Danemark. Afin d'encore renforcer les politiques actives de l'emploi, le Danemark a poursuivi ses efforts destinés à durcir les critères d'octroi des prestations de chômage en renforçant les exigences liées à la recherche active d'un emploi. Pour stimuler davantage la formation tout au long de la vie, des réformes encourageantes du système de formation professionnelle et pour adultes, privilégiant les problèmes rencontrés par les personnes peu qualifiées, devraient être mises en œuvre en 2007 en coopération avec les partenaires sociaux.
19. Diverses mesures ont été lancées pour améliorer le système d'enseignement primaire et secondaire. Les dépenses totales pour l'éducation restent environ 50 % supérieures à la moyenne de l'UE bien que des enquêtes internationales montrent que le Danemark n'enregistre que des résultats moyens pour certains indicateurs clés. Les mesures incluent davantage de contrôles, une meilleure formation des enseignants et un plan d'action destiné à améliorer les compétences en lecture des élèves. Pour augmenter le nombre d'étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur, les principales initiatives ont été renforcées. Des mesures ont aussi été prises pour accroître le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur. Ces mesures n'ont donné, à ce jour, aucun résultat visible et il reste à voir si leur champ d'application est suffisant pour atteindre les objectifs ambitieux fixés à moyen terme.

20. De manière générale, la stratégie pour l'emploi est globale, ambitieuse, à long terme et réaliste. Le nouvel accord sur le bien-être social devrait être en mesure de répondre à une grande part des défis à long terme posés par le vieillissement, même s'il faudra du temps avant qu'il soit totalement mis en œuvre. Des politiques destinées à augmenter l'offre de main-d'œuvre à moyen terme sont nécessaires pour améliorer le potentiel de croissance de l'économie et palier les pénuries du marché du travail. Ces politiques doivent cibler l'offre de main-d'œuvre par les travailleurs âgés et les immigrants et des incitations à travailler doivent être mises en place pour accroître le nombre moyen d'heures travaillées.

PARTIE III - CONCLUSIONS

21. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
22. Le Danemark a réalisé de très bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme et des conclusions du Conseil européen de printemps en 2006. L'accord de juin 2006 sur le bien-être social lui a permis de renforcer sa stratégie de réforme, tant en matière de politique macroéconomique que de politique de l'emploi et de réaliser des avancées considérables sur la voie d'un consensus national sur les réformes. Des progrès ont également été accomplis dans le domaine des politiques microéconomiques, notamment en ce qui concerne la concurrence.
23. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent: le caractère global et cohérent de la stratégie de réforme, qui représente une référence pour les autres États membres; l'association d'une approche à moyen terme et d'une approche à long terme, renforcée par la consultation systématique des parties intéressées; l'application de la «flexicurité» au marché du travail; la stratégie macroéconomique globale axée sur la viabilité budgétaire à long terme, qui prévoit la restriction des dépenses, des excédents budgétaires et une réduction rapide de la dette publique; et les mesures rationnelles destinées à augmenter l'offre de main-d'œuvre à long terme, notamment l'accord visant à repousser la retraite anticipée.
24. En outre, il est important que le Danemark, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: des mesures destinées à accroître l'offre de main-d'œuvre à moyen terme, soit jusqu'en 2015, et notamment sur de nouvelles initiatives pour améliorer les incitations à travailler ainsi que sur des mesures supplémentaires pour intégrer les travailleurs âgés et les immigrants dans le marché du travail; la poursuite de la réforme proposée de la législation sur la concurrence et l'exercice rigoureux des nouvelles compétences en matière de concurrence par les autorités concernées; des mesures supplémentaires relatives à l'interconnexion énergétique pour améliorer le fonctionnement des marchés du gaz et de l'électricité; la définition de politiques et de mesures supplémentaires destinées à réduire les émissions; le renforcement des mesures ciblées actuelles visant à améliorer le niveau de l'enseignement primaire et secondaire et à augmenter le nombre d'étudiants achevant le cycle d'enseignement secondaire supérieur ou d'enseignement supérieur, étant donné que ces mesures pourraient s'avérer insuffisantes pour atteindre les objectifs ambitieux fixés.

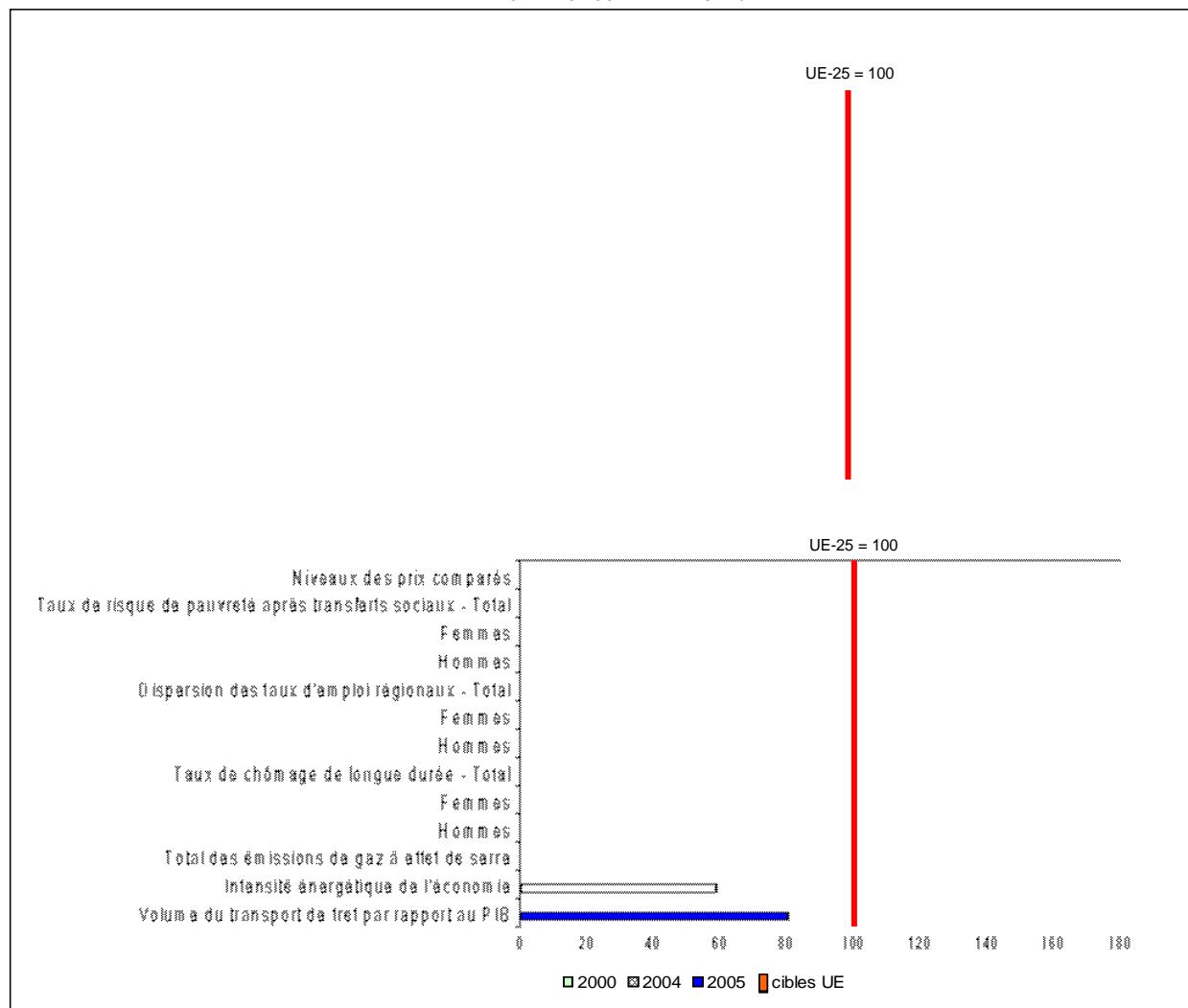
PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

DANEMARK

	DK						Cible nationale 2010	UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005		2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	126.2	124.9	121.4	120.8	121.5	124.2		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	104.9	104.4	102.0	103.2	104.2	106.5		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	76.3	76.2	75.9	75.1	75.7	75.9	62.4	63.3	63.8	70.0
	Femmes	71.6	72.0	71.7	70.5	71.6	71.9	53.6	55.7	56.3	
	Hommes	80.8	80.2	80.0	79.6	79.7	79.8	71.2	70.9	71.3	
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	55.7	58.0	57.9	60.2	60.3	59.5	36.6	41.0	42.5	
	Femmes	46.6	49.7	50.4	52.9	53.3	53.5	26.9	31.7	33.7	
	Hommes	64.1	65.5	64.5	67.3	67.3	65.6	46.9	50.7	51.8	
Dépense intérieure brute de R&D		2.24	2.39	2.51	2.56	2.48p	2.44p	3.0	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	72.0	78.4b	78.6	76.2b	76.2	77.1	76.6	77.1	77.5	
	Femmes	76.5	81.7b	82.6	78.5b	78.1	80.5	79.5	80.1	80.3	
	Hommes	67.5	74.8b	74.3	73.8b	74.3	73.8	73.7	74.2	74.7	
Niveaux des prix comparés		127.8	130.7	135.6	138.8	137.0p	135.8p	100.0	100.0p	100.0p	
Investissements des entreprises		18.5	17.9	17.8	17.9	17.9	19.0	18.3	17.1	17.4	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux*	Total	:	10.0	:	12.0b	11.0	:	16.0e	16.0e	:	
	Femmes	:	:	:	12.0b	11.0	:	17.0e	17.0e	:	
	Hommes	:	:	:	11.0b	11.0	:	15.0e	15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	-	-	-	-	-	-	13.4	12.2	11.9	
	Femmes	-	-	-	-	-	-	20.5	17.3	16.9	
	Hommes	-	-	-	-	-	-	9.9	10.2	9.7	
Taux de chômage de longue durée	Total	0.9	0.9	0.9	1.1	1.2	1.1	3.9	4.1	3.9	
	Femmes	1.1	1.0	1.0	1.0	1.3	1.2	4.8	4.7	4.5	
	Hommes	0.8	0.8	0.7	1.2	1.1	1.1	3.3	3.6	3.5	
Total des émissions de gaz à effet de serre		98.3	100.5	99.4	106.8	98.2	:	90.7	92.7	:	
Intensité énergétique de l'économie		125.0	126.6	123.8	126.1	120.3	:	208.8	204.9	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB		93.0	85.5	86.2	87.6	86.9	84.3	100.1e	104.6be	104.7e	

* Un autre mode de calcul utilisant la définition du revenu y compris les revenus imputés des loyers et les paiements d'intérêts hypothécaires donne pour le Danemark:
2003 10.0b et 2004 10.0

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

FR

Allemagne

Analyse de la situation

1. La croissance du PIB réel en Allemagne s'est élevée en moyenne à 2 % au cours de la période 1996-2000. Elle avait diminué de moitié en 2005 avant de se redresser, atteignant le taux escompté de 2,4% en 2006. Durant la dernière décennie, la croissance de la productivité de la main-d'œuvre a été légèrement supérieure à la moyenne de l'UE et elle a augmenté ces dernières années. Le PIB par habitant devrait atteindre 109% de la moyenne de l'UE en 2006. L'emploi devrait augmenter pour atteindre le taux de 65,8 % de la population en âge de travailler en 2006. L'emploi des travailleurs âgés a continué d'augmenter pour atteindre un taux de 45,4 % en 2005, ce qui est supérieur à la moyenne de l'UE. Le chômage devrait baisser pour atteindre 8,9 % en 2006.
2. Les performances économiques de l'Allemagne sont contrariées par un niveau élevé de chômage structurel et une croissance hésitante de la productivité. Dans le soutien à la croissance et à la création d'emplois, la politique économique est confrontée à la nécessité de s'attaquer à ces goulets d'étranglement structurels tout en consolidant les finances publiques afin d'assurer la viabilité à long terme.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme (PNR) de l'Allemagne recense six défis clés: la société de la connaissance; le fonctionnement du marché et la compétitivité; l'environnement des entreprises; la viabilité des finances publiques (y compris la viabilité de la croissance et de la sécurité sociale); l'innovation environnementale; la réorientation du marché du travail. Dans son rapport annuel de progrès 2006, la Commission faisait observer qu'une réponse plus vigoureuse était nécessaire en ce qui concerne la concurrence dans les services, l'intégration des travailleurs moins qualifiés et l'augmentation des infrastructures d'accueil des enfants.
4. L'Allemagne progresse bien dans la mise en œuvre de son PNR, en particulier dans les domaines macro- et microéconomiques. Les progrès sont particulièrement importants dans l'amélioration de l'environnement des entreprises, où diverses mesures d'amélioration des réglementations ont été mises en œuvre. En ce qui concerne le grand défi des politiques de l'emploi, la mise en œuvre a progressé mais il reste des progrès à faire pour résoudre le taux de chômage structurel élevé, notamment dans les catégories prioritaires. Des préoccupations subsistent en ce qui concerne l'accès à certains marchés des télécommunications, l'entrée des travailleurs moins qualifiés sur le marché du travail et l'accueil des enfants.
5. L'Allemagne respecte raisonnablement bien les engagements souscrits au Conseil européen de printemps en 2006. Un objectif ambitieux mais réaliste a été fixé pour les investissements en R&D (3 % du PIB d'ici à 2010). Des mesures ont été prises pour créer un guichet unique destiné aux nouvelles entreprises, même si la procédure n'est pas encore au point, et pour élargir la sensibilisation à l'esprit d'entreprise. Cela étant, le rapport d'exécution ne traite pas des progrès accomplis pour créer un point

de contact unique pour l'embauche du premier salarié. L'Allemagne s'est fixé comme objectif de garantir qu'aucun jeune ne reste au chômage pendant plus de trois mois, ce qui irait au-delà de l'engagement du Conseil européen de printemps, mais elle ne l'a pas encore pleinement atteint.

6. La responsabilité du PNR et de sa mise en œuvre relève désormais du niveau ministériel et le processus de consultation a été amélioré grâce à la participation d'un nombre important d'acteurs. Le rapport d'exécution de 2006 contient la plupart des informations nécessaires pour évaluer la mise en œuvre du programme de réforme de l'Allemagne, quoique les budgets et les calendriers faisant parfois défaut, les budgets consolidés pour le niveau régional auraient été utiles. La réduction du nombre de lois nécessitant la codécision du *Bundestag* et du *Bundesrat* est susceptible de faciliter et d'accélérer la réforme si elle est complétée par la révision annoncée des relations budgétaires entre les niveaux fédéral et fédéré. Selon le projet de cadre de référence stratégique national pour 2007-2013, les dépenses de l'Allemagne au titre du fonds structurel sont compatibles avec la stratégie de relance de la croissance et de l'emploi.

PARTIE II - ÉVALUATION DES POLITIQUES

Politiques macroéconomiques

7. Le PNR a identifié la viabilité des finances publiques (y compris la viabilité de la croissance et de la sécurité sociale) comme le défi clé. Les mesures annoncées dans le PNR ont été mises en œuvre et soutenues par une forte relance économique; un déficit public inférieur à 3 % du PIB sera atteint en 2006, soit un an avant l'échéance 2007 fixée par le Conseil. Il n'en reste pas moins que, sans mesures supplémentaires, les progrès à accomplir pour réaliser l'objectif à moyen terme d'un budget équilibré seraient probablement lents.
8. Le PNR prévoyait d'améliorer la qualité des finances publiques en passant de la consommation à l'investissement au niveau des dépenses et de la fiscalité directe à la fiscalité indirecte au niveau des recettes. Une baisse de l'impôt sur les sociétés a été annoncée. Au niveau des dépenses, l'office fédéral de l'emploi réalise des avancées en utilisant ses ressources avec plus d'efficacité.
9. En novembre 2006, le gouvernement a adopté un projet de loi qui relève graduellement l'âge statutaire de la retraite à 67 ans à compter de 2012. Même si des exceptions à la limite d'âge supérieure ont été accordées dans une large mesure, cette mesure renforcera la viabilité à long terme des finances publiques. Dans le rapport d'exécution, certains postes et calendriers budgétaires ne sont pas suffisamment clairs, en particulier en ce qui concerne le système des soins de santé pour lequel le PNR prévoyait une réforme financière et une plus grande efficacité dans les prestations de services au travers d'un renforcement de la concurrence. Les principaux volets de la réforme du système des soins de santé, comme indiqué dans le rapport d'exécution et dans le projet de loi, contiennent des éléments visant à améliorer l'efficacité et à renforcer la concurrence, mais il y a lieu d'apporter de nouvelles clarifications sur la manière dont le «pool des soins de santé» proposé (*Gesundheitsfonds*) peut répondre à ces objectifs. Les mesures visant à adapter l'assurance-dépendance légale à l'évolution démographique en introduisant des

éléments de capitalisation, annoncées dans le PNR pour l'été 2006, n'ont pas encore été élaborées, mais sont annoncées pour le courant de 2007. La baisse des coûts non salariaux de la main-d'œuvre au moyen d'une réduction des cotisations à l'assurance chômage sera en partie compensée par une augmentation des cotisations aux systèmes des soins de santé et de la pension de sorte que l'incidence sur l'emploi sera plus faible que prévu. Le gouvernement allemand a récemment pris des mesures pour faire baisser les cotisations à l'assurance chômage sous les niveaux qu'il avait annoncés dans le PNR.

10. Le rapport d'exécution énumère plusieurs mesures destinées à soutenir les processus de rattrapage des Länder orientaux. Des informations supplémentaires seraient bienvenues sur les mesures visant à accroître l'efficacité des initiatives déjà en place.
11. Dans l'ensemble, l'Allemagne a bien progressé dans la mise en œuvre des mesures destinées à relever ses grands défis macroéconomiques. Il est trop tôt pour en évaluer les résultats, en particulier en ce qui concerne le système des soins de santé, et pour dire si elles suffiront à assurer la viabilité budgétaire à long terme et à réduire les coûts de main-d'œuvre non salariaux.

Politiques microéconomiques

12. Le programme a recensé comme défis-clés la société de la connaissance, le fonctionnement du marché et la compétitivité, l'environnement des entreprises et l'innovation environnementale.
13. En matière de R&D et de politiques innovantes, des avancées satisfaisantes ont été enregistrées, notamment en ce qui concerne l'*«Initiative d'excellence»*, qui vise à stimuler la position des universités de pointe, le *«Pacte pour la recherche et l'innovation»* (2006-2010) et la *«Stratégie High Tech»*, adoptée en août 2006. Des engagements de dépenses fédérales supplémentaires ont été pris pour atteindre l'objectif d'investissement de 3 % dans la R&D d'ici à 2010. La réalisation de l'objectif sera essentiellement tributaire de l'effet de levier des dépenses de R&D fédérales sur les dépenses des entreprises et des Länder. Le rapport d'exécution mentionne également de nouvelles mesures au niveau régional pour promouvoir l'innovation au travers d'une coopération plus étroite entre scientifiques, chercheurs et entreprises, en particulier dans le domaine des TIC. Une initiative iD2010 relative à la société de l'information a été arrêtée en novembre 2006.
14. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'amélioration de l'environnement des entreprises par une meilleure réglementation. La législation qui doit être adoptée en 2006 réduira les dépenses administratives, en particulier pour les PME. Un modèle de coût standard est en voie d'adoption, sur la base duquel de nouveaux objectifs de réduction des dépenses administratives seront fixés d'ici à la mi-2007. Après un examen minutieux de la législation fédérale, un organisme indépendant d'évaluation des incidences (*Normenkontrollrat*) est devenu opérationnel. Les exigences en matière de déclaration pour les PME sont en cours de réduction au niveau fédéral. Première étape vers la mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprises, un outil d'information accessible par l'Internet a été créé (*Starthothek*). Les questions de l'engagement du premier travailleur et de la réduction du temps nécessaire à la création d'entreprises ont été partiellement traitées. Des progrès sont visibles en ce qui concerne la sensibilisation à l'esprit d'entreprise. La

simplification de la réglementation en matière de planification des infrastructures est bien avancée et soutient le climat des investissements.

15. Le bureau de contrôle fédéral pour les services de réseau a bénéficié de pouvoirs supplémentaires afin d'améliorer les incitations, de revoir la fixation des prix et de s'attaquer aux problèmes qui subsistent, tels que la concentration élevée du marché, le manque de transparence et le verrouillage vertical des marchés de l'énergie. Depuis janvier 2006, ce bureau est chargé de traiter les transports par chemins de fer et d'assurer l'accès non discriminatoire aux infrastructures ferroviaires. Des préoccupations subsistent en ce qui concerne l'intention de ne pas introduire de réglementation qui ouvrirait certains nouveaux marchés, par exemple les réseaux modernes à large bande, à la concurrence ainsi que les retards subis dans l'introduction de réglementation effective de l'accès à haut débit en gros, en d'autres termes la capacité des concurrents de proposer à leurs clients des produits à large bande fondés sur l'accès en gros à certains services numériques fournis par le titulaire. En ce qui concerne les marchés publics, la transposition récente dans le droit national des directives UE applicables est une première étape vers la simplification et la modernisation du cadre allemand des marchés publics. Dans le domaine des services professionnels, l'Allemagne a pris des mesures afin d'assouplir les règles régissant les activités des avocats et des architectes, mais il subsiste d'importantes restrictions dans ces services ainsi que dans d'autres services professionnels hautement réglementés ainsi que dans le secteur de l'artisanat.
16. La réponse au défi-clé de l'*«innovation écologique»* était un point fort du PNR, et la réalisation d'objectifs clairement définis a bien avancé. On s'attend à ce que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre seront atteints pour autant que les autres mesures soient mises en œuvre. Toutefois, les approches axées sur le marché concernant l'amélioration de l'efficacité et de la diversité énergétiques, qui figurent dans le PNR, ne sont pas décrites dans le rapport d'exécution.
17. Dans l'ensemble, l'Allemagne a bien progressé en ce qui concerne les défis microéconomiques clés, tout particulièrement dans les domaines de la société de la connaissance, de l'environnement des entreprises et de l'innovation technologique. Toutefois, les points faibles visés dans le RSA de 2006 concernant le fonctionnement des marchés et la concurrence n'ont pas encore été pleinement traités.

Politiques d'emploi

18. Le PNR mettait l'accent sur le système éducatif et la formation permanente pour promouvoir la société de la connaissance. Il appelait à l'accroissement de l'adaptabilité au renforcement des capacités d'insertion professionnelle, à une augmentation de la participation au marché du travail, à l'adaptation du marché du travail au défi démographique par des réformes structurelles des institutions du marché du travail et à l'amélioration de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Le rapport d'exécution de 2006 s'en tient aux défis recensés dans le PNR.
19. Compte tenu du taux élevé de chômage parmi les travailleurs faiblement qualifiés, le rapport annonce des mesures supplémentaires en faveur du développement des compétences de ce groupe cible et un réexamen du système de prélèvements et de prestations. Dans le PNR, un prolongement de la période d'essai des travailleurs

nouvellement engagés avait été proposé mais cette proposition était associée à une autre proposition visant à supprimer les contrats simples à durée déterminée et non assortis de conditions et par la suite, les deux mesures ont été supprimées.

20. Des difficultés majeures subsistent en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle les services de l'emploi s'occupent des chômeurs difficiles à placer, en particulier les chômeurs de longue durée. L'objectif du PNR, qui était de faire en sorte qu'aucun jeune ne soit au chômage plus de trois mois, n'a pas encore été atteint et les demandes d'apprentissage dépassent de loin les places vacantes. La conception des mesures visant à parvenir à un taux d'emploi plus élevé pour les travailleurs plus âgés a été améliorée mais il faut agir davantage sur la prévention. L'accord annoncé avec les partenaires sociaux visant à améliorer les qualifications des travailleurs plus âgés s'est transformé en accord de sensibilisation et d'échange d'expériences positives en matière d'emploi des travailleurs âgés. En ce qui concerne la participation des femmes au marché du travail et la conciliation du travail et de la vie de famille, certains progrès ont été accomplis en matière d'infrastructures de garde d'enfants mais le nombre de places de garde reste faible. D'importants défis tels que les fortes disparités entre les sexes en matière de salaire ne sont pas directement abordés. Une attention accrue a été accordée à l'intégration des immigrants, notamment par l'annonce d'un «plan national d'intégration» destiné à améliorer l'éducation scolaire et les qualifications professionnelles des jeunes immigrés.
21. Le rapport d'exécution se réfère à diverses initiatives visant à améliorer le système d'enseignement. Cette approche paraît appropriée et devrait faire l'objet d'un suivi approfondi en étroite coopération avec les Länder, compte tenu de leur responsabilité dans le domaine de l'éducation. Un nouveau forum d'experts est annoncé pour élaborer les recommandations destinées à améliorer l'éducation permanente, mais il n'est pas fait explicitement référence aux plans du PNR visant à faire de la formation professionnelle des adultes un quatrième pilier du système d'enseignement allemand et à créer un cadre juridique permettant d'améliorer le financement de la formation professionnelle des adultes.

PARTIE III - CONCLUSIONS

22. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
23. L'Allemagne a réalisé dans l'ensemble de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme et, en particulier, par rapport aux défis macro et microéconomiques clés et aux actions prioritaires. Les avancées dans le domaine de l'emploi ont été plus lentes. L'Allemagne répond raisonnablement bien aux engagements souscrits au Conseil européen de printemps en 2006.
24. Parmi les points forts des réformes de 2006 figurent les progrès dans le domaine de la consolidation et de la viabilité des finances publiques, ainsi que la mise en œuvre de différentes mesures réglementaires plus performantes, telles que l'outil d'information accessible par internet "Startothek" pour la création d'entreprises et un conseil indépendant mis en place au niveau fédéral pour les études d'impact (*Normenkontrollrat*). D'autres points forts sont manifestes dans le domaine de la

société de la connaissance (R&D et innovation) ainsi que la plus grande visibilité donnée aux mesures d'intégration des chômeurs âgés.

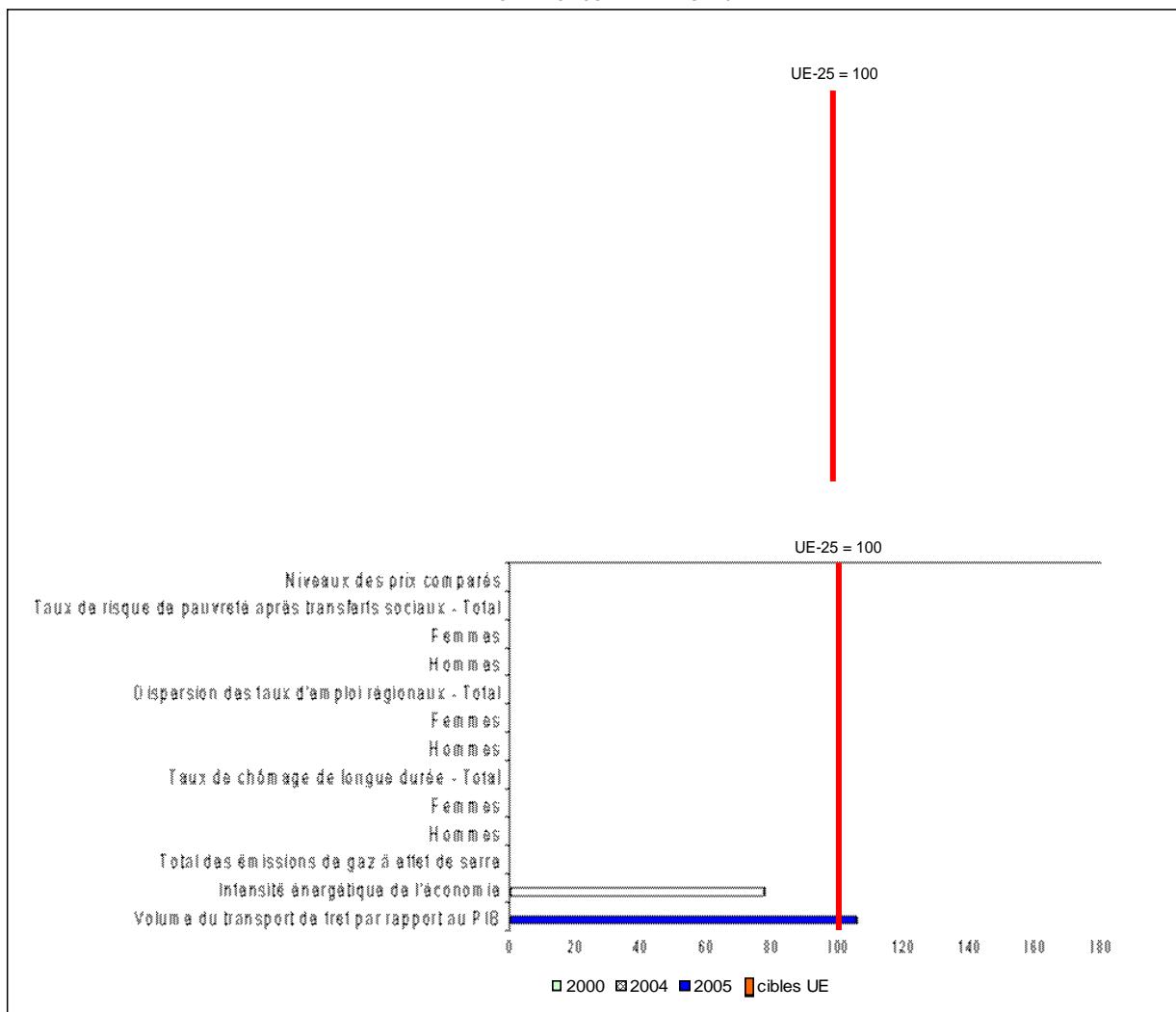
25. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme allemand doivent être abordées avec la plus grande priorité sont les suivants: l'amélioration de la viabilité à long terme des finances publiques; l'amélioration de la concurrence, notamment en ce qui concerne les services professionnels et les nouveaux marchés des communications à large bande. Dans ce contexte, il est recommandé que l'Allemagne:
- améliore la viabilité à long terme des finances publiques en continuant à consolider le budget pour réduire la dette et en mettant en œuvre la réforme des soins de santé pour contenir la croissance des dépenses et renforcer l'efficacité du secteur;
 - améliore la concurrence sur les marchés des produits et services, notamment en continuant à assouplir les règles restrictives qui régissent de nombreuses professions libérales et en réglementant avec efficacité l'accès en gros aux communications à haut débit;
 - s'attaque au chômage structurel, notamment en intégrant les travailleurs peu qualifiés dans le marché du travail en leur facilitant l'accès aux formations, en allant de l'avant dans la mise en œuvre des mesures fiscales et sociales proposées et en offrant des services d'emploi plus efficaces aux chômeurs de longue durée et aux jeunes.
26. En outre, il est important que l'Allemagne, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur les objectifs suivants: veiller à ce que la réforme des soins de santé rendent le système de santé plus efficace; améliorer les procédures de passation des marchés publics; supprimer les obstacles à la concurrence dans le secteur ferroviaire et dans les réseaux de gaz et d'électricité où le dégroupage n'a pas été effectif; accélérer la création d'entreprises et faciliter l'embauche du premier travailleur; consolider les mesures existantes pour améliorer la formation continue, notamment en faisant de la formation professionnelle des adultes le quatrième pilier du système d'enseignement; augmenter les infrastructures de garde d'enfants.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

ALLEMAGNE

	DE							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	111.9	110.0	108.5	108.1	108.0	109.3		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	101.2	100.1	99.6	100.2	99.7	101.4		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	65.6	65.8	65.4	65.0	65.0	65.4b		62.4	63.3	63.8
	Femmes	58.1	58.7	58.9	58.9	59.2	59.6b		53.6	55.7	56.3
	Hommes	72.9	72.8	71.8	70.9	70.8	71.2b		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	37.6	37.9	38.9	39.9	41.8	45.4b		36.6	41.0	42.5
	Femmes	29.0	29.4	30.6	31.6	33.0	37.5b		26.9	31.7	33.7
	Hommes	46.4	46.5	47.3	48.2	50.7	53.5b		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		2.45	2.46	2.49	2.52	2.50	2.51e	3.0	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	74.7	73.6	73.3	72.5	72.8	71.5b		76.6	77.1	77.5
	Femmes	74.8	73.6	73.8	73.4	74.2	72.5b		79.5	80.1	80.3
	Hommes	74.6	73.6	72.6	71.6	71.5	70.4b		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		105.6	107.1	107.5	108.7	106.6p	104.1p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		19.7	18.3	16.7	16.2	16.0	15.9		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	10.0	11.0	15.0b	15.0	16.0	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	11.0	:	18.0b	17.0	18.0	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	10.0	:	13.0b	13.0	13.0	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	5.7	6.1	5.9	6.0	6.2	5.6		13.4	12.2	11.9
	Femmes	6.5	6.5	5.9	5.7	5.9	4.8		20.5	17.3	16.9
	Hommes	6.2	6.8	7.0	7.1	7.6	7.2		9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	3.7	3.7	3.9	4.5	5.4	5.0b		3.9	4.1	3.9
	Femmes	4.6	4.6	4.8	5.2	6.1	5.4b		4.8	4.7	4.5
	Hommes	3.0	3.0	3.3	3.9	4.8	4.7b		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		83.2	84.1	82.8	83.3	82.5	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		159.7	162.5	158.7	161.0	158.8	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		103.3	103.3	102.3	103.2	108.0	110.6		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



Estonie

Analyse de la situation

1. Lorsque l'Estonie a entamé sa transition économique vers une économie de marché, elle affichait un PIB par habitant et un taux de productivité extrêmement bas. L'emploi a considérablement diminué au cours de la période de transition, mais des réformes économiques drastiques ont conduit à une croissance du PIB réel de plus de 7 % par an au cours de ces dix dernières années. La croissance rapide de la productivité s'est traduite par une hausse importante des salaires. Le PIB par habitant a progressé rapidement pour atteindre en 2006, selon les estimations, 65,3% de la moyenne de l'UE. Le taux d'emploi devrait atteindre 68% en 2006. Le chômage devrait quant à lui passer de 7,9% en 2005 à 5,4% en 2006.
2. L'Estonie récolte les fruits de réformes structurelles audacieuses et complètes mises en œuvre dans les premières années de la transition, qui ont renforcé la capacité de son économie à réagir aux forces du marché de même que son ouverture sur le monde. Sa position budgétaire saine a contribué à créer un environnement propice à la croissance et à l'emploi, attirant aussi d'importants investissements privés étrangers. Alors que les profondes réformes des premières années ont privé de leur emploi des groupes entiers de travailleurs, comme en témoignent le faible taux de participation et le taux élevé d'inactivité, ces dernières années se sont caractérisées par la création de nombreux emplois et une diminution rapide du chômage. Certains secteurs connaissent actuellement une pénurie de main-d'œuvre, aggravée par l'émigration, à telle enseigne que l'offre de main-d'œuvre constitue un frein majeur qui empêche l'Estonie de combler son retard sur le PIB moyen de l'UE. L'activité économique en pleine expansion a gonflé le déficit de la balance courante et a induit des pressions inflationnistes croissantes.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme (PNR) pour la période 2005-2008 présente deux enjeux principaux: R&D et innovation, et emploi. Dans son rapport annuel de progrès 2006, la Commission a confirmé ces priorités mais a relevé qu'il convenait d'accroître l'investissement privé dans la R&D encore insuffisant, notamment par l'investissement étranger direct, qu'il fallait aussi définir de nouvelles mesures actives en faveur du marché du travail, de même qu'améliorer les qualifications afin d'atteindre l'objectif ambitieux que le pays s'est fixé dans le domaine de l'emploi.
4. Profitant d'un environnement macroéconomique stable, l'Estonie progresse de manière satisfaisante dans la mise en œuvre de son PNR, notamment en ce qui concerne les principaux enjeux. Les dépenses publiques en faveur de la R&D ont fortement augmenté en 2006; il semblerait que le financement par le privé augmente aussi. Compte tenu de la croissance élevée du PIB, il sera difficile, en dépit de toutes les mesures appropriées mises en place, d'accroître les dépenses de R&D plus rapidement que le PIB; de ce fait, l'objectif fixé pour 2010 (1,9% du PIB) reste un

véritable défi. La connexion des réseaux électriques estonien et finlandais devrait améliorer la sécurité d'approvisionnement et créer les conditions d'un marché de l'électricité plus efficace. Les mesures de protection de l'environnement ont bien avancé. Des améliorations ont été constatées en ce qui concerne l'environnement des entreprises, mais il importe de mener à bien la mise en œuvre de nouvelles mesures prévues à cet effet. Une politique de concurrence proactive est prévue en 2007, il reste cependant à préciser dans quelle mesure les structures de gouvernance ont été améliorées. En matière d'emploi, l'Estonie a mis en œuvre tout un éventail de mesures qui ont favorisé les bonnes performances du marché du travail. Le taux d'emploi s'est amélioré, ce qui a permis à l'Estonie de se fixer un objectif plus ambitieux pour 2010. Le niveau des qualifications des travailleurs s'est aussi amélioré même si, compte tenu de la faible productivité de la main-d'œuvre estonienne, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour soutenir les politiques en vigueur en matière d'éducation, de formation tout au long de la vie et de marché du travail. L'Estonie peine à mettre en œuvre des mesures permettant d'accroître la flexibilité du marché du travail.

5. L'Estonie respecte bien les engagements souscrits par le Conseil européen de printemps 2006. Les mesures prises pour faciliter la création d'entreprises et le financement de PME innovantes, quoique encore incomplètes, contribueront à améliorer l'environnement des entreprises. En matière d'emploi, les objectifs visés ont été adaptés et des mesures sont mises en œuvre en faveur de l'éducation, dans le domaine social et celui du marché du travail. La nouvelle loi relative aux prestations et aux services du marché du travail donne aux jeunes chômeurs le droit à un emploi, un apprentissage, une formation complémentaire ou d'autres mesures d'insertion professionnelle dans un délai de six mois. Le PNR intègre dans ses objectifs la baisse du décrochage scolaire mais pas la formation pour les travailleurs âgés. Plusieurs mesures importantes ont été prises dans le domaine de l'énergie.
6. La gouvernance s'est améliorée. L'Estonie a créé un service chargé de la stratégie au sein de la Chancellerie d'État pour coordonner la mise en œuvre du PNR. Le gouvernement a continué de consulter largement les parties intéressées afin de consolider leur adhésion à sa stratégie. Le rapport d'exécution a été transmis pour information au Parlement et approuvé par le gouvernement. Contrairement au PNR, le rapport d'exécution présente dans le détail les coûts budgétaires des mesures de 2005, 2006 et 2007. Il fait référence systématiquement à l'utilisation des instruments de cohésion, ce qui est particulièrement important puisque la grande majorité des activités mentionnées dans le rapport sont (co)financées par ces instruments de cohésion. Il traduit les efforts notables accomplis de manière à garantir la cohérence entre le cadre national de référence stratégique pour les investissements consentis au titre des fonds structurels et le PNR et pourrait servir de modèle pour d'autres. On manque, toutefois, d'informations sur la mise en œuvre du programme général sur les capacités administratives, qui est important dans la perspective de l'injection de fonds structurels. Le financement de la politique de cohésion représentera 3,3% du PIB au cours de la période 2007-2013.

PARTIE II - ÉVALUATION DES POLITIQUES

Politiques macroéconomiques

7. Les principaux objectifs des politiques macroéconomiques sont le maintien de finances publiques saines et la création de conditions propices à un taux d'inflation faible et des prix stables. Le relèvement du taux d'emploi est un des moyens de soutenir la forte croissance de l'économie à l'avenir et d'améliorer les niveaux de vie. La Commission a souscrit à cette analyse dans le rapport annuel de progrès.
8. Le rapport d'exécution confirme qu'une politique budgétaire prudente est la clé de voûte de la stabilité macroéconomique dans le cadre d'un système monétaire de caisse d'émission qui rattache la couronne estonienne à l'euro. Des progrès satisfaisants ont été enregistrés pour quasi tous les objectifs formulés dans le PNR de l'an dernier. Les finances publiques restent saines, avec un excédent de 2,3% du PIB en 2005. L'inflation a légèrement augmenté pour se situer un peu au-dessus de 4% sur une base annuelle en 2005 et en 2006 jusqu'à présent, et devrait rester supérieure à 4% en 2007-2008. Les déséquilibres extérieurs sous la forme d'importants déficits de la balance commerciale et de la balance courante persistent et semblent même repartir à la hausse en 2006 après un fléchissement en 2005. Il convient, toutefois, d'apprécier ces éléments dans le contexte d'une très forte croissance et d'une mise à niveau rapide par rapport à l'ensemble de l'UE.
9. Avec un taux de croissance du PIB de 10,5% en 2005 et peut-être même supérieur en 2006 selon les projections, il est indispensable d'adopter une politique budgétaire prudente pour éviter d'accroître encore la pression de la demande, ce qui aggraverait le risque de surchauffe de l'économie. Par conséquent et à juste titre, les objectifs de la politique budgétaire ne sont plus comme dans le PNR de l'an dernier de maintenir les budgets en équilibre, mais bien de dégager des excédents budgétaires en 2006. En ce qui concerne la viabilité des finances publiques, l'excédent actuel est une première étape vers la limitation de l'impact budgétaire attendu du vieillissement de la population. La stratégie de l'Estonie consistant à placer la viabilité au cœur de la politique budgétaire, notamment au moyen d'une réforme globale des retraites qui implique l'accumulation d'actifs ainsi que la hausse progressive de l'âge de la retraite, contribue positivement à l'évolution à long terme des finances publiques. D'autres mesures de réforme sont en préparation.
10. De manière générale, l'accent que les politiques et les mesures macroéconomiques proposées dans le PNR mettent sur la viabilité budgétaire à long terme et sur la création de conditions propices à la croissance de l'emploi est parfaitement indiqué. Ces politiques se sont avérées probantes l'année dernière. Dans l'ensemble, l'ambition de dégager des excédents budgétaires est plus marquée dans le rapport d'exécution, ce qui devrait contribuer à maintenir la stabilité macroéconomique et à améliorer la viabilité budgétaire à long terme.

Politiques microéconomiques

11. L'Estonie a désigné la R&D et l'innovation comme étant des éléments essentiels pour la poursuite d'une forte croissance économique et l'amélioration de la compétitivité. Dans son rapport annuel de progrès présenté l'année passée, la Commission suggérait

de mettre plus fortement l'accent sur l'augmentation de l'investissement privé dans la R&D et sur le rôle de l'investissement direct étranger dans ce contexte. En outre, ce rapport proposait des mesures pour améliorer l'environnement des entreprises, ainsi que le fonctionnement des marchés et des infrastructures.

12. L'Estonie progresse de façon satisfaisante dans le domaine de la R&D et de l'innovation, qui sont des enjeux majeurs. Le gouvernement a augmenté les dotations budgétaires de l'État en faveur de la R&D de 50,6 % en 2006. Les dépenses de R&D consenties par les entreprises sont également en hausse. En outre, l'Estonie a revu à la hausse certains objectifs déjà atteints, comme le nombre d'entreprises innovantes et de personnes employées dans la R&D. Toutefois, les ressources humaines risquent d'être insuffisantes, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Il convient aussi de veiller à ce que les résultats de la R&D se traduisent par la création de nouveaux produits et services innovants. Il sera crucial d'axer clairement les efforts sur les secteurs de recherche prioritaires et le renforcement de la coopération interministérielle. Une attention particulière devra être accordée au renforcement de la coopération entre les universités et les entreprises, en vue d'augmenter le nombre de chercheurs et d'ingénieurs et de créer des conditions plus favorables à l'investissement direct étranger à forte intensité de R&D. Le gouvernement a récemment approuvé une nouvelle stratégie en faveur de la R&D et l'innovation, qui doit aborder ces problèmes.
13. Le rapport d'exécution comprend des mesures visant à améliorer l'environnement, en particulier réglementaire, des entreprises. En ce qui concerne l'amélioration de la réglementation, un système d'analyse d'impact de la réglementation et un plan d'action visant à réduire les contraintes administratives auxquelles sont confrontés les chefs d'entreprise doivent être mis en place. Toutefois, la forme et la mise en œuvre concrètes de ces mesures ne sont pas clairement définis. Globalement, les droits perçus par l'État doivent être réduits, notamment ceux frappant la création d'entreprises. Le cadre juridique pour l'établissement de guichets uniques aidant à la création d'entreprises a été élaboré et les notaires ont été habilités à exécuter toutes les procédures nécessaires à la création d'une entreprise. Un nouvel objectif a été fixé pour faciliter la création de sociétés (7 jours au lieu de 25 d'ici à 2008). Afin d'améliorer l'accès des entreprises aux sources de financement, le Parlement a approuvé une loi portant création du Fonds de développement estonien pour soutenir les jeunes entreprises innovantes. Ce Fonds devrait commencer à fonctionner début 2007. En outre, le programme d'aide à la création d'entreprises géré par la fondation Enterprise Estonia est en phase de réorganisation, afin de mieux répondre aux besoins des PME. Il devrait s'appliquer à partir de 2007. Le projet de création d'un réseau d'investisseurs de proximité («business angels») ne semble pas avoir progressé.
14. Une politique de concurrence volontariste est envisagée pour 2007, mais pour l'heure, il est difficile de déterminer l'étendue des progrès réalisés dans le renforcement de l'autorité nationale de concurrence et dans l'amélioration de la coopération entre cette instance et les autorités de régulation sectorielles, en vue de stimuler la concurrence dans les secteurs régulés, comme celui des réseaux. La garantie du respect des règles de concurrence par le système d'application national reste à consolider.

15. Des investissements considérables sont prévus pour 2007 et 2008 dans le développement des infrastructures publiques pour les transports ferroviaires et routiers et l'instauration de l'accès à haut débit à l'échelle nationale. Les mesures visant à améliorer les services en ligne dans le secteur public et renforcer l'enseignement des technologies de l'information et de la communication au niveau universitaire se poursuivent. Le câble sous-marin Estlink reliant l'Estonie à la Finlande, qui vise à renforcer la sécurité de l'approvisionnement et l'efficacité du marché de l'électricité, devrait être achevé à la fin de l'année 2006.
16. Des progrès sont réalisés dans un grand nombre de domaines touchant à l'environnement, notamment en ce qui concerne l'énergie, la gestion des déchets, l'eau et la protection de la nature. La mise en œuvre de la réforme de l'écotaxe a débuté par une hausse des taxes sur la pollution. La mise en œuvre du programme de conservation de l'énergie permet d'accentuer l'efficacité énergétique et la production d'énergie d'origine renouvelable.
17. Globalement, les progrès réalisés pour répondre aux enjeux que sont la R&D et l'innovation sont satisfaisants. Des mesures appropriées ont également été entreprises dans tous les autres domaines microéconomiques essentiels, même si elles ont atteint différents stades de mise en œuvre.

Politiques de l'emploi

18. Le programme national de réforme fait de l'emploi un enjeu fondamental, en particulier le renforcement du taux d'emploi, la réduction du chômage structurel et l'amélioration des qualifications par l'éducation et la formation tout au long de la vie. Dans le rapport annuel de progrès qu'elle a présenté l'année dernière, la Commission a souligné la nécessité de poursuivre la mise en place de politiques actives du marché du travail et d'améliorer les qualifications, afin d'augmenter l'offre de main d'œuvre et de parvenir à l'objectif ambitieux fixé en matière d'emploi.
19. Un nombre important de mesures ont été entreprises pour renforcer le taux d'emploi. On constate une amélioration de nombreux indicateurs du marché de l'emploi, dont le taux de chômage à long terme. La situation favorable du marché du travail a permis de définir des échéances et des objectifs en matière d'emploi plus ambitieux. Toutefois, la réduction du chômage structurel et l'intégration des personnes inactives dans le marché du travail demeurent des facteurs importants pour augmenter l'offre de main d'œuvre. Il existe une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs, dues en partie à l'émigration. L'Estonie a récemment révisé à la baisse son objectif de renforcement du soutien aux chômeurs par des politiques actives du marché du travail. Or, seul un nombre très restreint de demandeurs d'emploi participe actuellement à ce type de programmes. Le niveau et l'efficacité de l'aide active à l'entrée sur le marché du travail doivent donc être renforcés pour différents types de groupes défavorisés. Une nouvelle loi importante a été adoptée dans le domaine des services du marché du travail et des prestations sociales, qui instaure un système de gestion personnalisée et devrait contribuer à garantir que les prestations sociales sont plus étroitement liées à la participation du demandeur d'emploi à des mesures d'activation. Le gouvernement étudie actuellement la démarche qu'il entend adopter à l'égard d'une immigration de travail ciblée.

20. Le gouvernement a annoncé son intention de proposer une mise à jour de la législation sur le travail pour 2007, afin d'améliorer la flexibilité du marché du travail. Étant donné que seuls 16,5 % des salariés estoniens occupaient des emplois atypiques ou exerçaient une activité indépendante en 2005 (EU25: 39,6 %), la promotion de formes de travail plus flexibles devrait être poursuivie, afin d'accroître l'offre de main d'œuvre. Il est prévu que des principes de régulation du travail intérimaire soient proposés d'ici à la fin 2006. Un dialogue social renforcé serait utile pour progresser dans ce domaine.
21. L'Estonie consacre une part importante de son PIB à l'éducation. Le niveau global de l'enseignement est bon. Toutefois, les systèmes d'éducation et de formation ne sont pas suffisamment axés sur la demande du marché. Le manque de main d'œuvre qualifiée est évident dans plusieurs secteurs. L'essentiel des actions entreprises portent sur l'enseignement et la formation professionnels. Pour l'enseignement général, une réforme des programmes et un nouveau modèle financier sont prévus. Une «stratégie pour le travail des jeunes» a été adoptée pour la période 2006-2013, qui est d'autant plus importante que le niveau d'études chez les jeunes a baissé récemment. Une stratégie pour l'éducation et la formation tout au long de la vie a été approuvée en 2005, mais elle ne porte pas sur tous les systèmes et niveaux d'éducation et de formation. Le faible taux de participation des adultes aux programmes de formation et d'éducation tout au long de la vie, qui a diminué récemment et n'excède que légèrement la moyenne communautaire, constitue une source de préoccupation importante. Un nouveau système de financement de la formation et de l'éducation tout au long de la vie est actuellement mis en place.
22. Globalement, des progrès ont été enregistrés dans l'amélioration de la situation de l'emploi, favorisés par une croissance forte. Un renforcement des actions à mener est néanmoins nécessaire dans plusieurs domaines. Pour accroître l'offre de main d'œuvre et la productivité de la main d'œuvre, il serait nécessaire d'augmenter le niveau de qualification de la main d'œuvre en renforçant les efforts déployés en matière d'éducation, d'apprentissage tout au long de la vie et de politiques actives du marché du travail. Il conviendrait également de continuer à faire évoluer la législation du travail, afin de renforcer la flexibilité du marché du travail.

PARTIE III - CONCLUSIONS

23. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
24. L'Estonie a réalisé de très bons progrès dans la mise en œuvre des mesures répondant aux enjeux, essentiels pour ce pays, que sont la R&D, l'innovation et l'emploi, ainsi qu'aux quatre actions prioritaires définies par le Conseil européen de printemps en 2006. Elle déploie également des efforts remarquables pour assurer la cohérence entre le programme national de réforme, la politique de cohésion et le rapport d'exécution et peut être considérée comme un modèle dans ce domaine.
25. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre, figurent: l'actualisation de plusieurs objectifs stratégiques, qui témoigne d'une approche ambitieuse; la création d'un service chargé de la stratégie afin de renforcer

la mise en œuvre, ce qui est un bon exemple pour les autres pays; la réussite des politiques macroéconomiques proposées dans le programme national de réforme en matière de viabilité budgétaire et de création des conditions favorables à la croissance de l'emploi; l'effort considérable consenti afin d'augmenter les dépenses publiques et privées de R&D et d'améliorer les conditions cadres pour la R&D des entreprises; les mesures facilitant la création d'entreprises et le financement des PME innovantes; les progrès accomplis dans un grand nombre de domaines touchant à l'environnement, notamment en ce qui concerne la réforme de l'écotaxe.

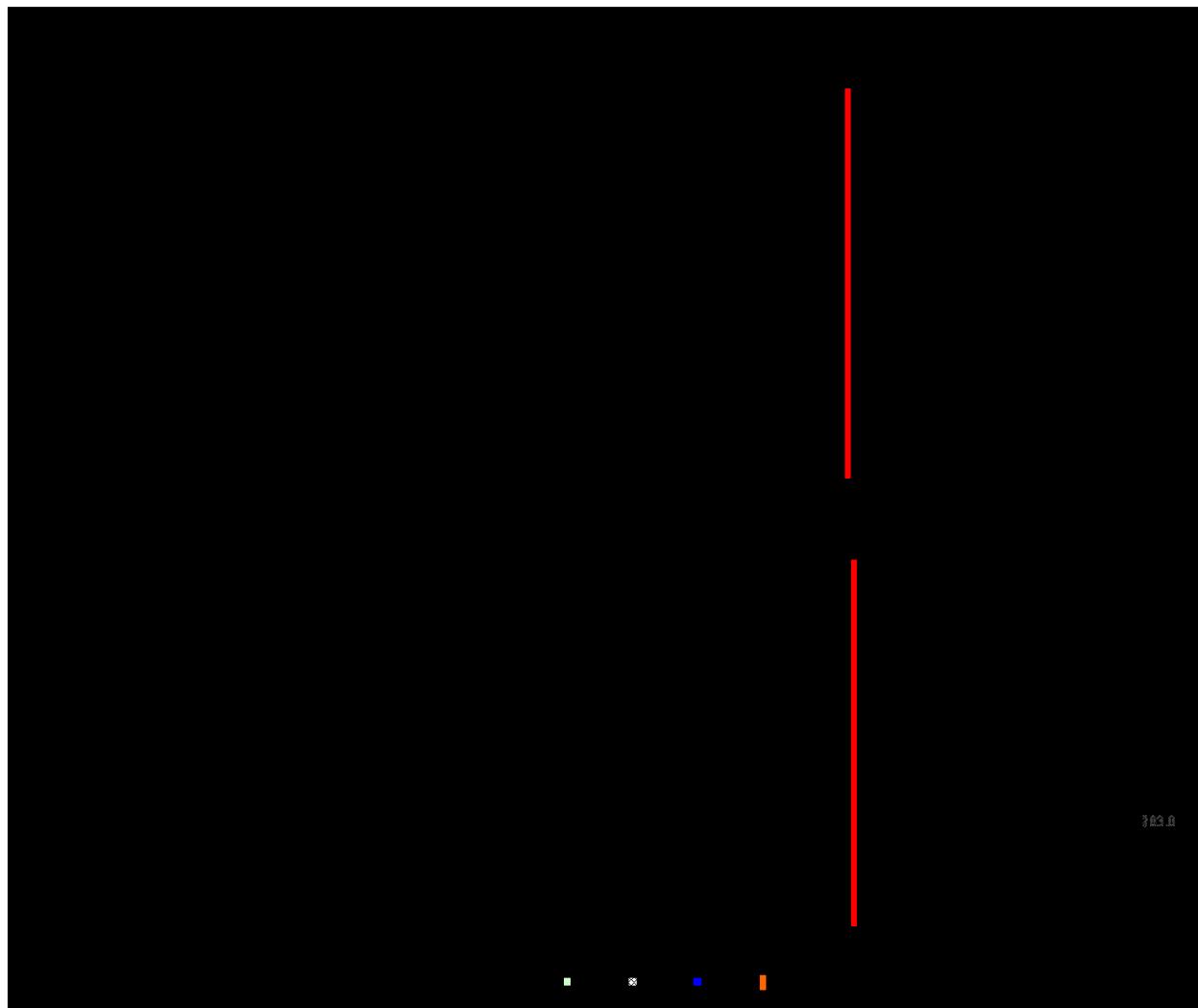
26. Il est important que l'Estonie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur les objectifs suivants: définir plus clairement les priorités et renforcer la coopération interministérielle, pour assurer une utilisation effective des dépenses de R&D et d'innovation; intensifier les efforts visant à garantir que les résultats obtenus par la R&D se traduisent par la création de produits et de services innovants; promouvoir une coopération plus étroite entre les universités et les entreprises; mettre en œuvre de façon énergique la politique volontariste prévue en matière de concurrence; améliorer la flexibilité du marché du travail, en continuant à faire évoluer le droit du travail; renforcer les politiques actives portant sur le marché du travail; et poursuivre l'amélioration des niveaux de qualification de la main d'œuvre, en renforçant les réformes entreprises dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

ESTONIE

	EE							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	42.1	43.7	46.8	50.3	53.0	60.1		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	43.5	45.0	47.4	50.0	52.8	58.6		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	60.4	61.0	62.0	62.9	63.0	64.4	70.0	62.4	63.3	63.8
	Femmes	56.9	57.4	57.9	59.0	60.0	62.1		53.6	55.7	56.3
	Hommes	64.3	65.0	66.5	67.2	66.4	67.0		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	46.3	48.5	51.6	52.3	52.4	56.1		36.6	41.0	42.5
	Femmes	39.0	42.1	46.5	47.3	49.4	53.7		26.9	31.7	33.7
	Hommes	55.9	56.7	58.4	58.9	56.4	59.3		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		0.61	0.71	0.72	0.79	0.88	0.94p	1.9	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	79.0	79.8	81.4	81.5	80.3	82.6		76.6	77.1	77.5
	Femmes	83.7	85.2	85.8	85.1	87.5	87.6		79.5	80.1	80.3
	Hommes	74.2	74.7	77.1	77.9	73.2	77.6		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		56.8	59.7	62.1	63.2	62.9p	64.2p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		22.2	22.5	24.9	25.1	28.4	27.9		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	18.0	18.0	18.0	18.0	:	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	19.0	19.0	19.0	20.0	:	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	17.0	17.0	17.0	17.0	:	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	-	-	-	-	-	-	-	13.4	12.2	11.9
	Femmes	-	-	-	-	-	-	-	20.5	17.3	16.9
	Hommes	-	-	-	-	-	-	-	9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	5.9	6.0	5.4	4.6	5.0	4.2		3.9	4.1	3.9
	Femmes	5.0	5.4	4.4	4.4	4.4	4.2		4.8	4.7	4.5
	Hommes	6.7	6.6	6.3	4.8	5.6	4.2		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		45.2	45.2	45.4	49.7	50.0	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		1214.8	1273.0	1153.2	1179.1	1140.2	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		177.9	159.0	164.7	150.8	159.5	152.5		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

FR

Grèce

Analyse de la situation

1. La Grèce a connu une forte croissance économique de 4,4 % en moyenne depuis 1999 avec une croissance de la productivité de la main-d'œuvre nettement supérieure à la moyenne de l'UE. Le PIB par habitant est estimé à 83% de la moyenne de l'UE pour 2006. Le taux d'emploi prévu pour 2006 (60,7%) reste bien inférieur à l'objectif de l'UE, en particulier pour les femmes et les travailleurs âgés, et le chômage (9,3%) est encore élevé. Après de nombreuses années de déficit public élevé, la Grèce devrait réduire ce déficit de manière significative en 2006 (2,6% du PIB), alors que le ratio de la dette publique reste l'un des plus élevés de l'UE (104,8% du PIB).
2. La Grèce a enregistré récemment une forte croissance du PIB et de l'emploi, une baisse du taux de chômage et une certaine reprise de la compétitivité. Le déficit des administrations publiques a dépassé 3% du PIB pendant plusieurs années, accompagné d'un endettement élevé. La politique économique doit s'efforcer de créer un cercle vertueux entre la stabilité macroéconomique, les réformes microéconomiques visant à stimuler la concurrence et améliorer l'efficacité et la capacité d'innovation du système productif grec et des mesures pour augmenter la participation au marché du travail et l'emploi ainsi que pour assurer la cohésion sociale. L'assainissement des finances publiques pour assurer la viabilité à long terme contribuerait à réduire les incertitudes économiques, à créer des conditions plus favorables pour les investissements privés et permettrait d'augmenter les dépenses en matière de capital humain et d'infrastructures.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme (PNR) de la Grèce pour 2005-2008 identifiait des défis clés dans le domaine des finances publiques, de l'emploi, de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que dans un grand nombre de domaines politiques microéconomiques et environnementaux. La Commission souscrivait en grande partie à cette analyse et, dans son rapport annuel de progrès 2006, invitait la Grèce à accorder une attention supplémentaire à l'assainissement budgétaire, à la R&D et à l'innovation, à la modernisation de l'administration publique, aux politiques actives du marché du travail et aux réformes de l'éducation et de la formation. La Commission exprimait également ses préoccupations quant à l'absence d'informations relatives aux objectifs, aux calendriers d'exécution et aux incidences budgétaires dans le PNR.
4. Le rapport d'exécution 2006 examine les défis identifiés dans le PNR de l'année dernière. La Grèce progresse relativement rapidement dans le domaine macroéconomique, alors que les résultats en matière de réformes microéconomiques et de l'emploi sont limités.
5. Des progrès intéressants ont été enregistrés dans le domaine de l'assainissement des finances publiques. Des signes prometteurs de progrès sont à noter en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement des entreprises, la R&D et l'innovation,

l'amélioration de l'administration publique, ainsi que l'éducation et la formation, bien que les actions dans ces domaines doivent être renforcées et mises en œuvre avec détermination. Les progrès sont limités dans les domaines suivants: réforme du système des retraites, gestion de l'environnement et infrastructures, marchés publics, réduction du travail non déclaré, niveau et efficacité des politiques actives du marché du travail, accroissement de la participation des adultes à des actions de formation tout au long de la vie.

6. La Grèce assume en partie les engagements pris lors du Conseil européen de printemps en 2006. Des progrès ont été réalisés pour renforcer les mesures d'encouragement pour les entreprises, en améliorer le cadre réglementaire, renforcer la concurrence et améliorer le fonctionnement des industries de réseau et des entreprises du secteur public. Toutefois, la durée et les coûts associés à la création d'une entreprise restent élevés, et aucun progrès n'est noté en ce qui concerne le nombre de procédures nécessaires pour le recrutement d'un premier employé. En outre, l'emploi des jeunes devrait faire l'objet d'une attention plus particulière.
7. La communication sur la stratégie pour la croissance et l'emploi avec un nombre plus important de parties prenantes et de citoyens s'est améliorée. La coordination reste au niveau politique. Une coopération constructive a été établie entre le gouvernement et les partenaires sociaux et l'Observatoire de Lisbonne créé par le Comité économique et social grec en évalue la mise en œuvre. Des efforts supplémentaires s'imposent pour renforcer la coopération entre les niveaux central, régional et local. Le rapport d'exécution répond en partie aux préoccupations exprimées par la Commission en ce qui concerne l'absence d'informations relatives aux objectifs, aux calendriers d'exécution et aux incidences budgétaires. Le cadre de référence stratégique national pour l'investissement des fonds structurels prévoit une affectation de 60% pour la croissance et l'emploi. Toutefois, ces deux processus doivent être mieux intégrés et la capacité d'absorption des fonds structurels et de cohésion doit être améliorée. Le financement de la politique de cohésion s'élèvera à 1,3 % du PIB pour la période 2007-2013.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. Le déficit public devrait être ramené en 2006 et 2007 au-dessous de 3% du PIB, l'assainissement budgétaire se basant davantage sur des mesures à caractère permanent et moins sur des mesures ponctuelles. En ce qui concerne les dépenses, la consommation des administrations publiques en termes nominaux a été réduite de 1,7% en 2006. Une réduction supplémentaire est prévue dans le budget de 2007, qui sera obtenue grâce à des améliorations de l'efficacité. Toutefois, l'absence de contrôle des dépenses de fonctionnement, telles que la consommation publique, les retraites et les soins de santé a laissé les dépenses courantes primaires pratiquement inchangées, ce qui reste l'une des causes principales du dérapage budgétaire. Le déficit du secteur public est à l'origine de ce dérapage considérable, qui devrait atteindre 8,5% du PIB en 2006. Pour ce qui est des recettes, des mesures sont annoncées pour lutter contre l'évasion fiscale et élargir l'assiette de l'impôt ainsi qu'une série d'interventions visant à améliorer l'allocation des ressources et les performances et l'efficacité des entreprises publiques.

9. Le rapport d'exécution suppose que l'augmentation ambitieuse des taux d'emploi prévue contribuera substantiellement au soutien des finances publiques. Il présente également un certain nombre de réformes dans le secteur des soins de santé sans mentionner toutefois d'informations quant à l'incidence quantitative et financière de ces mesures sur les dépenses publiques. Le rapport d'exécution ne présente aucune stratégie pour la réforme du système des retraites. Néanmoins, une consultation publique a été lancée au printemps 2006 et un Comité de conseillers a été mis en place pour étudier le système de sécurité sociale et les problèmes que rencontre le système des retraites. Le gouvernement a annoncé que la réforme du système des retraites serait lancée après les prochaines élections.
10. Le gouvernement a consacré des efforts importants à rétablir l'équilibre budgétaire à court terme, mais doit maintenant garantir la viabilité à long terme des finances publiques. L'impact budgétaire important du vieillissement de la population est particulièrement préoccupant et doit être considéré comme une priorité majeure.

Politiques microéconomiques

11. Le PNR envisage les grands domaines d'action prioritaires suivants: réformes structurelles sur les marchés de produits pour renforcer l'environnement commercial, promotion de la concurrence et des exportations, développement de la société de la connaissance, améliorations apportées aux marchés des capitaux, environnement et développement durable, et modernisation de l'administration. Dans le rapport annuel de progrès 2006, la Commission souscrivait aux objectifs de ce très grand nombre de politiques microéconomiques.
12. Ces deux dernières années, la Grèce a adopté un certain nombre de mesures pour renforcer les mesures d'encouragement pour les entreprises, notamment en réduisant l'imposition des sociétés. Elle a pris des mesures pour améliorer le cadre réglementaire des entreprises, comme des réformes des horaires d'ouverture des magasins, une simplification de la procédure de délivrance des licences et la création d'un cadre juridique pour les guichets uniques facilitant la création d'entreprises. Des mesures ont également été adoptées pour renforcer la concurrence et améliorer le fonctionnement des industries de réseau (énergie et télécommunications) et des entreprises du secteur public. Toutefois, la durée et les coûts associés à la création d'une entreprise restent élevés, et aucun progrès n'est noté en ce qui concerne le nombre de procédures nécessaires pour le recrutement d'un premier employé. Le PNR prévoyait un grand nombre d'actions centrées sur les PME, l'industrie manufacturière, le tourisme, l'aménagement du territoire, l'environnement et la modernisation de l'administration publique. Le rapport d'exécution décrit les plans pour introduire de meilleures pratiques de réglementation, dans le contexte de la modernisation de l'administration publique. Une stratégie numérique globale visant à généraliser l'utilisation des TIC, domaine dans lequel la Grèce a pris du retard, a été lancée à la fin de 2005.
13. Les progrès les plus visibles en termes de réforme du marché de produits se situent dans le secteur de l'énergie, où le cadre législatif européen a été transposé dans la législation nationale pour ouvrir à la concurrence et organiser les marchés de l'électricité, du gaz naturel et des biocarburants. Il est important d'assurer l'indépendance de l'autorité de régulation de l'énergie compte tenu de la forte position sur le marché de l'opérateur en place. Les projets en matière d'infrastructures

énergétiques progressent, notamment en ce qui concerne les connexions transfrontalières. La transposition du cadre réglementaire pour les communications électroniques est terminée, mais requiert une législation secondaire.

14. Quelques progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre de la législation relative au marché intérieur. Toutefois, les résultats de la Grèce dans ce domaine restent parmi les plus faibles de l'UE. Malgré les modifications législatives, la passation des marchés publics continue de poser des problèmes, et de très nombreuses plaintes ont été déposées auprès de la Commission. Bien que les pouvoirs de l'autorité chargée de veiller à la concurrence aient été renforcés grâce à l'introduction d'un programme pour l'immunité d'amendes et la réduction de leur montant (clémence) pour les entreprises dévoilant des ententes, des mesures supplémentaires s'imposent pour renforcer la concurrence dans le secteur hautement réglementé des services professionnels.
15. Un document de consultation pour le développement de la recherche, de la technologie et de l'innovation pour la période de programmation 2007-2013 a été publié en 2006. Il contient des propositions pour créer des pôles d'innovations, des agglomérats et des pépinières d'entreprises, ainsi que des mesures pour aider les PME à se montrer plus innovantes. L'objectif ambitieux d'augmenter le niveau des dépenses en matière de R&D à 1,5% du PIB d'ici 2010 (contre 0,6% du PIB en 2004) a été réaffirmé. Les propositions en vue de créer un nouveau cadre législatif pour améliorer la gestion de la R&D et permettre une approche plus systémique de la R&D et de l'innovation constituent un développement positif. L'efficacité de ces mesures doit encore être confirmée, vu leur stade précoce et la capacité limitée de l'économie à transformer de nouveaux financements R&D en innovation induite par le marché.
16. Certains progrès ont été enregistrés dans la mise en place du cadre réglementaire sur l'environnement et l'utilisation durable des ressources. Toutefois, la Grèce a encore des problèmes majeurs à résoudre en ce qui concerne l'infrastructure environnementale, et notamment la fermeture de décharges illégales et/ou de sites contaminés et le fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées. Des investissements importants devront être consentis pour mettre en œuvre la directive relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution. En ce qui concerne l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, des problèmes et des obstacles administratifs et techniques tels que des procédures complexes d'octroi de licences ont ralenti les progrès, en dépit de certaines initiatives positives.
17. La mise en œuvre des objectifs a progressé dans la plupart des domaines microéconomiques, mais la majeure partie des mesures se trouvent à un stade de développement précoce ou doivent être complétées pour avoir un impact. Le développement d'infrastructures économiques et environnementales adéquates et de services publics rentables reste primordial pour accroître la compétitivité. La création et la mise en œuvre du cadre réglementaire environnemental nécessitent une infrastructure adéquate et une application stricte pour porter leurs fruits. Il faut augmenter les investissements dans le domaine de la recherche et établir rapidement une stratégie globale en matière de recherche et d'innovation. Le renforcement des capacités de l'administration publique en matière de réglementation et de mise en œuvre, s'agissant notamment de la réforme des procédures de passation des marchés publics, de l'aménagement du territoire, des services fiscaux, de la gestion de

l'environnement et de la gestion des fonds structurels et des aides d'État, est essentiel pour le succès de la mise en œuvre des réformes.

Politiques de l'emploi

18. Le PNR attirait l'attention sur la nécessité d'augmenter les faibles taux d'emploi, notamment pour les femmes, de traiter le taux de chômage élevé et de développer l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie comme principales priorités en matière d'emploi. Il insistait sur la nécessité d'améliorer le fonctionnement du marché du travail ainsi que la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et de lutter contre le travail non déclaré. La Commission partageait cette analyse mais soulignait la nécessité de renforcer les politiques actives en faveur de l'emploi, de réformer l'éducation et la formation et de renforcer la cohésion régionale et sociale.
19. Les disparités entre les sexes en matière d'emploi restent élevées, avec un taux de chômage structurel élevé permanent et concentré parmi les femmes. Plusieurs mesures ont été mises au point pour permettre de concilier la vie familiale et la vie professionnelle. Le chômage reste particulièrement élevé chez les jeunes. Des mesures pour lutter contre le chômage des jeunes ont été lancées et leur mise en œuvre sera réalisée d'ici la fin de 2007. Les dépenses en matière de politiques actives en faveur de l'emploi sont faibles et en baisse. Il n'y a aucun rapport sur l'analyse de l'impact du système prélèvements-prestations et son interaction avec les mesures actives. Il n'y a pas non plus de stratégie claire pour la prolongation de la vie active en vue de retenir les personnes âgées sur le marché du travail. Afin de mieux ajuster l'offre de main-d'œuvre à la demande, il est prévu de développer un réseau de services de l'emploi faisant appel notamment à des opérateurs privés.
20. Certaines mesures ont été introduites pour améliorer l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises, favoriser la mobilité et contrôler le travail non déclaré. Toutefois, les coûts non-salariaux de la main-d'œuvre restent élevés et n'ont pas fait l'objet d'une attention suffisante. Il est également nécessaire de continuer à diversifier les arrangements en matière de temps de travail et d'encourager le travail à temps partiel dans le secteur public. Une meilleure conception de la législation relative à la protection de l'emploi et de nouveaux efforts pour offrir un soutien crédible aux travailleurs lors de leurs transitions sur le marché du travail pourraient améliorer la «flexicurité» et contribuer à réduire un secteur informel important.
21. Les engagements importants pris dans le PNR pour améliorer les investissements en capital humain grâce à une meilleure qualité de l'éducation et une augmentation importante de la participation à des actions d'apprentissage tout au long de la vie (actuellement 1,8% de la population active) doivent maintenant être mis en œuvre de manière urgente. Il est particulièrement important que des mesures soient prises pour augmenter les dépenses publiques en faveur de l'éducation afin d'atteindre l'objectif national de 5% du PIB et d'assurer une utilisation efficace de ces ressources financières supplémentaires, pour mettre en œuvre les lois-cadre sur l'apprentissage tout au long de la vie, pour mettre en œuvre des mesures visant à réduire le nombre d'élèves quittant prématurément le système scolaire et pour combattre l'analphabétisme des adultes, et pour développer des mesures visant à améliorer les compétences dans la fonction publique. La transition entre l'école et le monde du travail doit être améliorée et l'adaptation de l'éducation et de la formation aux besoins du marché de l'emploi doit faire l'objet d'une attention particulière. Aucune

information n'est fournie quant à la manière d'assurer un meilleur accès à la formation pour les jeunes quittant l'école, les travailleurs peu qualifiés, les travailleurs âgés et les employés des PME.

22. Le rapport d'exécution couvre un certain nombre de domaines dans lesquels des politiques importantes ont été introduites pour relever les défis auxquels la Grèce est confrontée en matière d'emploi. Ces mesures devront faire l'objet d'un engagement soutenu et d'un meilleur suivi en coopération étroite avec les partenaires sociaux. Une plus grande flexibilité du marché de l'emploi officiel facilitera la transformation du travail non déclaré en emplois réguliers et, associée à des contrôles plus stricts, devrait améliorer la sécurité de l'emploi pour les travailleurs actuellement employés dans le secteur informel. Une mise en œuvre efficace de politiques actives de l'emploi entrant dans le cadre de la modernisation des services de l'emploi ainsi que la mise en œuvre efficace des réformes en matière d'éducation et de formation sont également d'une importance cruciale. L'emploi des jeunes doit faire l'objet d'une attention soutenue.

PARTIE III - CONCLUSIONS

23. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
24. La Grèce a réalisé des progrès limités dans la mise en œuvre de son programme national de réforme. Elle progresse relativement rapidement dans le domaine macroéconomique, mais les résultats en matière de réformes microéconomiques et de l'emploi sont toujours insuffisants. La Grèce n'assume qu'en partie les engagements pris lors du Conseil européen de printemps en 2006. S'agissant de la gouvernance, une meilleure coordination et une plus grande appropriation entre les niveaux administratifs.
25. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre, figurent les progrès certains enregistrés dans le domaine de l'assainissement des finances publiques. Des signes prometteurs de progrès sont à noter dans les domaines suivants: affectation des ressources publiques, amélioration de l'environnement des entreprises, R&D et innovation, TIC et éducation et formation.
26. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme grec doivent être abordées avec la plus grande priorité sont les suivants: l'amélioration de la viabilité à long terme des finances publiques grâce à une réforme du système des retraites, la modernisation de l'administration publique, la prise de mesures plus énergiques pour augmenter les taux d'emploi et lutter contre le chômage et le travail non déclaré, la modernisation de la protection de l'emploi et l'encouragement de la mobilité de la main-d'œuvre, et le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation ainsi que de leur utilité sur le marché de l'emploi. Dans ce contexte, il est recommandé que la Grèce:
- assure la poursuite du processus d'assainissement budgétaire et de réduction de la dette et fixe un calendrier pour la mise en œuvre de la réforme des retraites en vue d'améliorer la viabilité à long terme des finances publiques;

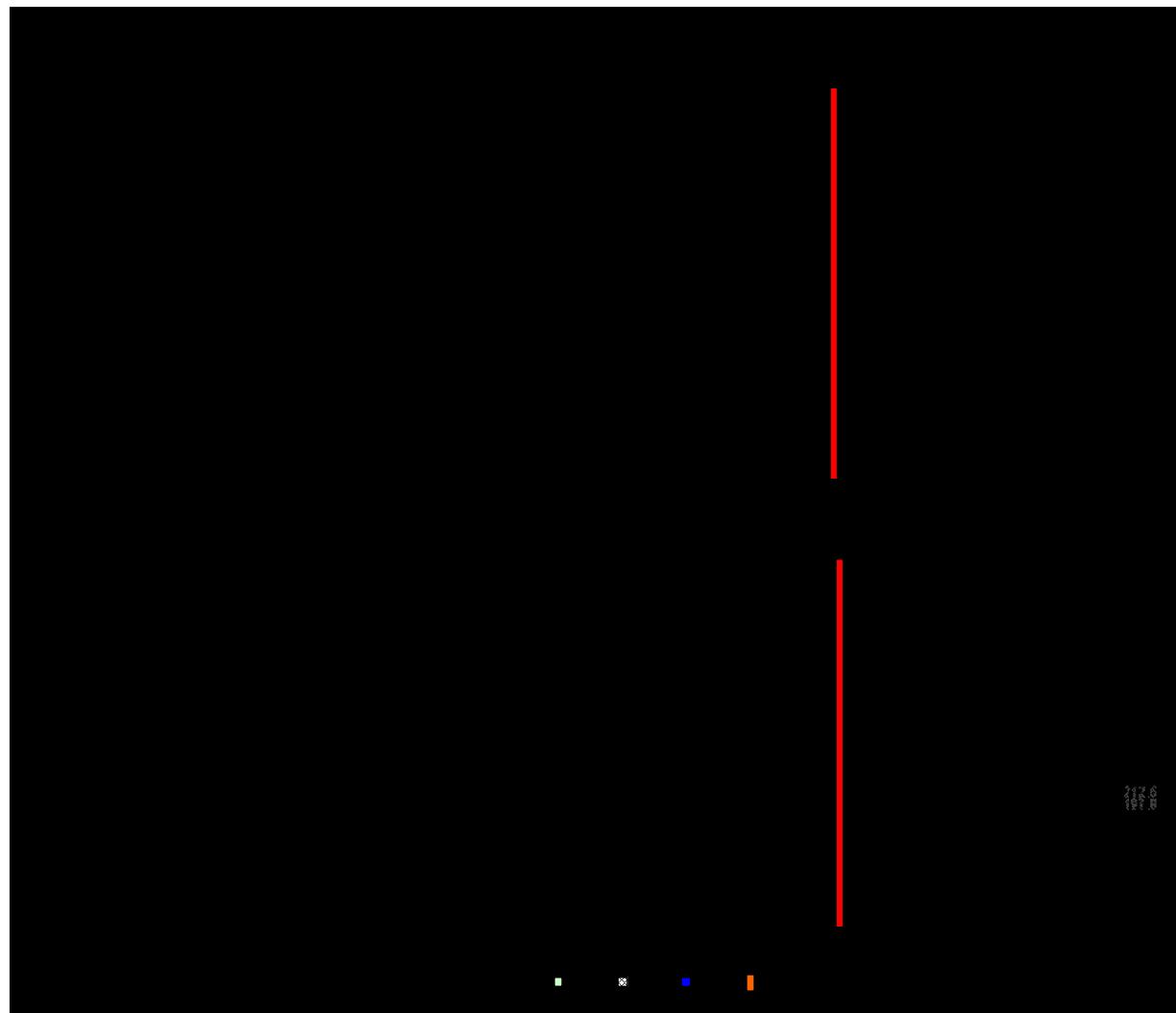
- modernise son administration publique en créant des capacités efficaces chargées de la réglementation, du contrôle et de l'application, notamment en améliorant les compétences afin d'assurer l'utilisation efficace des fonds structurels;
 - modernise la protection du travail et notamment la législation en la matière, réduise la charge fiscale sur le travail et renforce les politiques actives de l'emploi afin d'encourager la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail et transforme le travail non déclaré en emplois réguliers;
 - accroisse les investissements en matière d'éducation obligatoire et supérieure, mette en œuvre la réforme de l'apprentissage tout au long de la vie et améliore la qualité de la main-d'œuvre et sa capacité d'adaptation aux besoins du marché, réduise le taux d'abandon précoce du système scolaire et augmente le taux de participation aux formations pour adultes.
27. En outre, il est important que la Grèce, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: l'intensification des efforts pour mettre en place une stratégie en matière de recherche et d'innovation et accroître les investissements en faveur de la R&D, l'amélioration de la transposition des directives relatives au marché intérieur, l'utilisation efficace des fonds structurels pour assurer le soutien de ses politiques de réforme, y compris dans le domaine de la protection de l'environnement, l'intensification des efforts nécessaires pour atteindre les objectifs relatifs à la politique en matière de PME définis par le Conseil européen de printemps en 2006, la mise en œuvre de politiques visant à encourager la participation des femmes au marché de l'emploi et l'élaboration d'une stratégie cohérente de prolongation de la vie active.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

GRÈCE

	GR							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	72.9	73.2	77.2	80.9	81.8	82.0		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	90.4e	91.8e	96.9e	100.4e	98.6e	98.4e		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	56.5	56.3	57.5	58.7	59.4	60.1	64.1	62.4	63.3	63.8
	Femmes	41.7	41.5	42.9	44.3	45.2	46.1		53.6	55.7	56.3
	Hommes	71.5	71.4	72.2	73.4	73.7	74.2		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	39.0	38.2	39.2	41.3	39.4	41.6		36.6	41.0	42.5
	Femmes	24.3	22.9	24.0	25.5	24.0	25.8		26.9	31.7	33.7
	Hommes	55.2	55.3	55.9	58.7	56.4	58.8		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		:	0.64	:	0.63	:	:	1.5	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	79.2	80.2	81.1	81.7	83.0	84.1		76.6	77.1	77.5
	Femmes	84.6	84.8	86.0	86.8	86.8	88.5		79.5	80.1	80.3
	Hommes	73.6	75.3	76.1	76.6	79.2	79.7		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		84.0	84.5	82.2	84.5	85.1p	87.8p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		19.1	19.6	19.9	21.2	21.0	20.2		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	20.0	20.0	:	21.0b	20.0	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	20.0	22.0		22.0b	21.0	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	19.0	19.0	:	20.0b	19.0	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	5.1	4.3	3.8	3.2	4.1	4.3		13.4	12.2	11.9
	Femmes	9.0	8.6	8.2	6.5	8.3	8.4		20.5	17.3	16.9
	Hommes	3.3	2.6	2.0	2.1	2.5	2.9		9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	6.2	5.5	5.3	5.3	5.6	5.1		3.9	4.1	3.9
	Femmes	10.2	9.1	8.6	8.9	9.4	8.9		4.8	4.7	4.5
	Hommes	3.6	3.3	3.1	3.0	3.0	2.6		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		118.6	120.0	119.8	123.6	123.9	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		263.6	260.6	258.0	247.8	240.4	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		:	:	:	108.0	:	120.8		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

FR

Espagne

Analyse de la situation

1. Au cours de ces dix dernières années, l'Espagne a enregistré une croissance annuelle moyenne réelle du PIB de 3,7 % environ, et grâce à ce rythme soutenu elle pourrait avoir atteint, en 2006, le taux de 99 % du PIB par habitant de l'UE. L'inflation devrait continuer de se situer à un point de pourcentage au dessus de la moyenne de la zone euro. Grâce à une solide politique de création d'emplois, le taux d'emploi s'est considérablement amélioré et devrait atteindre, selon les prévisions, 66 % à la fin de l'année en cours, mais il reste toujours en-deçà de l'objectif de 70 % fixé pour l'ensemble de l'UE dans la stratégie pour la croissance et l'emploi. Le chômage a fortement baissé, avoisinant maintenant, grâce à ses 8,5 %, la moyenne européenne.
2. Ayant pratiquement rattrapé les niveaux de PIB par habitant de l'UE, l'Espagne doit maintenant à la fois maintenir une croissance forte et équilibrée, réduire le déséquilibre des paiements extérieurs, créer des emplois, et augmenter la productivité. Par ailleurs, la forte création d'emplois enregistrée reste associée à une segmentation importante et persistante du marché de l'emploi. Des facteurs structurels, comme le manque de concurrence dans certains secteurs, en particulier les services d'utilité publique et certains autres services, peuvent expliquer, en partie, la persistance d'un écart d'inflation. Pour que la productivité puisse augmenter dans des proportions suffisantes pour maintenir la compétitivité, une amélioration tant de la quantité que de la qualité du capital physique, humain et intellectuel devra être réalisée.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le Programme national de réforme espagnol (PNR) 2005-2008 a retenu sept grands domaines d'action prioritaires : la stabilité budgétaire, la stratégie de R&D, un meilleur environnement pour les entreprises; la promotion de la concurrence, le développement des infrastructures, un meilleur fonctionnement du marché du travail, et une éducation et un capital humain de meilleure qualité. La Commission a souscrit à cette analyse mais a considéré, dans son rapport annuel de progrès 2006 (RAP), que des initiatives plus résolues étaient nécessaires pour : stimuler la concurrence dans les secteurs du commerce de détail et de l'électricité; lutter contre la segmentation du marché de l'emploi (dans lequel les contrats à durée déterminée sont nombreux et rares sont ceux qui se transforment en contrats à durée indéterminée); et pour accroître l'emploi des femmes.
4. Dans l'ensemble, la mise en œuvre du PNR est satisfaisante et des mesures ont été adoptées dans tous les grands domaines d'action. Le renforcement de la stabilité macroéconomique et budgétaire se poursuit et l'objectif d'une convergence totale avec le PIB par habitant de l'UE-25 est pratiquement atteint. Une réforme du régime des retraites est proposée, mais elle ne suffira pas à compenser totalement l'augmentation substantielle prévue des dépenses publiques liées à l'âge. L'Espagne adopte un grand nombre de mesures microéconomiques positives qui devraient aider à lutter contre la faiblesse de la productivité. Elle devrait désormais mettre l'accent

sur la mise en œuvre de mesures destinées plus particulièrement à stimuler la recherche et l'innovation, et à améliorer l'environnement des entreprises. Quelques progrès ont été faits en ce qui concerne la concurrence dans le commerce de détail et le secteur de l'énergie, mais des mesures supplémentaires sont nécessaires pour contribuer à atténuer la pression inflationniste. Un nouvel accord conclu avec les partenaires sociaux doit contribuer à relever un certain nombre des défis du marché de l'emploi, mais globalement les progrès dans le domaine de l'emploi ne sont que partiels: il faudrait en particulier qu'une plus grande attention soit portée à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'éducation afin de lutter contre le décrochage scolaire et relever le niveau général des qualifications. Des mesures renforcées s'imposent pour lutter contre la segmentation du marché du travail. Bien que l'augmentation de l'offre de structures d'accueil soit conforme à l'objectif du PNR, des progrès supplémentaires sont nécessaires dans ce domaine.

5. L'Espagne a donné une suite appropriée aux engagements souscrits lors du Conseil européen de printemps en 2006. Elle s'est, par exemple, fixée un objectif ambitieux mais réaliste pour ses dépenses de R&D, ouvre dans tout le pays des guichets uniques pour les entreprises naissantes et se promet d'offrir, dans les six mois, un emploi ou une formation à tous les chômeurs.
6. La gestion de la stratégie pour la croissance et l'emploi s'est améliorée. Toutefois, l'augmentation de la faible participation des gouvernements régionaux se limite à la R&D et les objectifs en matière de R&D que se sont fixés les régions doivent être alignés sur l'objectif général d'investissements dans la R&D fixé dans le PNR. L'implication des parties prenantes continue d'être très limitée en dehors de l'emploi; dans ce domaine, l'accord pour l'amélioration de la croissance et de l'emploi résulte d'une bonne coopération avec les partenaires sociaux et constitue une bonne base pour des progrès futurs. Les outils de suivi de la mise en œuvre qui incluent toute une gamme d'indicateurs sont adaptés. Un travail supplémentaire est nécessaire pour créer un mécanisme d'évaluation de l'incidence des mesures prises par rapport aux objectifs de croissance et d'emploi. Les indications concernant les calendriers et les incidences budgétaires continuent d'être limitées, rendant ainsi difficile l'évaluation de la faisabilité des mesures et de leurs effets sur la stabilité budgétaire. Un lien précis entre les objectifs du PNR et les priorités du cadre de référence stratégique national pour les investissements des fonds structurels a été établi et aligné sur les orientations stratégiques de la politique de cohésion pour 2007-2013. Il apparaît aussi dans l'affectation de ces fonds aux priorités de la stratégie pour la croissance et l'emploi, conformément à l'engagement pris par le Conseil dans ce domaine.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. Le PNR s'assigne pour objectif de renforcer la stabilité macroéconomique et budgétaire afin de favoriser la convergence du PIB réel (pour atteindre la moyenne de l'UE-25 d'ici 2010). Le rapport annuel de progrès 2006 recommandait aussi de prolonger les efforts pour atteindre une plus grande stabilité budgétaire. Une convergence réelle durable devrait s'appuyer sur une plus grande croissance de la productivité. Un objectif quantifié important a été fixé pour les finances publiques afin de ramener la dette publique à 34 % du PIB d'ici 2010 (38 % du PIB en 2008).

8. Le rôle de stabilisateur de la politique budgétaire a été renforcé au niveau central et régional. Plus spécifiquement, une réforme de la loi générale espagnole de stabilité budgétaire a été adoptée; elle prévoit que les objectifs budgétaires doivent être définis en termes corrigés des variations conjoncturelles. La réforme vise également à accroître la transparence de la comptabilité publique et à améliorer la coordination avec les administrations régionales et locales. Une réforme du régime des retraites a, par ailleurs, été annoncée afin, essentiellement, de mieux équilibrer cotisations et prestations. La réforme risque cependant de ne pas être assez ambitieuse et des informations complémentaires sur ses effets budgétaires sont requises pour mieux évaluer sa pertinence et ses conséquences sur la viabilité à long terme.
9. Globalement, les progrès dans le domaine macroéconomique sont satisfaisants. La croissance reste forte et l'Espagne devrait continuer à se rapprocher de la convergence totale avec l'UE-25. L'excédent budgétaire des administrations publiques estimé à 1,5 % du PIB en 2006 entraînera une réduction de la dette brute plus rapide que prévue. Ces résultats se fondent sur les bonnes performances récentes, notamment en termes d'assainissement budgétaire. La croissance repose néanmoins toujours sur la création d'emplois, tandis que la croissance de la productivité ne manifeste aucun des signes de reprise nécessaires pour prévenir une détérioration supplémentaire de la compétitivité due à des taux d'inflation qui restent constamment plus élevés que dans l'ensemble de la zone euro. Ces écarts d'inflation, qui ont un caractère cyclique et structurel, contribuent à l'aggravation du déficit de la balance des opérations courantes. C'est en améliorant la discipline budgétaire et en augmentant la concurrence insuffisante entre certaines entreprises de services collectifs et certains secteurs de service (voir ci-après), que l'Espagne viendra, en partie, à bout de cette persistance. Les hausses importantes des prix de l'immobilier et de l'endettement des ménages risquent d'avoir une incidence sur les perspectives de croissance à moyen terme, si elles ne sont pas correctement prises en compte.

Politiques microéconomiques

10. Le PNR retient quatre domaines d'action prioritaires sur le plan microéconomique: la R&D et l'innovation, l'environnement des entreprises, la concurrence, l'efficacité de l'administration publique et une meilleure réglementation, et les infrastructures. L'amélioration de la concurrence a été retenu par le rapport annuel de progrès 2006 parmi les domaines requérant une attention supplémentaire, en particulier dans les secteurs du commerce de détail et de l'électricité.
11. Le vaste programme de R&D et d'innovation était un des points forts du PNR. L'Espagne avance bien dans sa mise en œuvre, déployant des efforts pour accroître la collaboration secteur public - secteur privé afin d'améliorer l'excellence de la recherche et étendre la société de l'information. Les résultats sont bons jusqu'à présent en termes de hausse importante des ressources et de meilleure orientation de celles-ci, ainsi qu'en terme d'amélioration du cadre de la recherche, mais la mobilisation des fonds privés reste le défi majeur. L'objectif fixé concernant l'investissement dans la recherche, soit 2 % du PIB d'ici 2010, sera atteint si l'important effort de financement public réussit à inciter les entreprises à investir dans la recherche. Une coordination entre le gouvernement central et les gouvernements régionaux est essentielle et la plupart des régions ont conclu des accords de mise en œuvre des programmes. Vu l'augmentation prévue des fonds, il convient que le niveau de coordination, de qualité et d'efficacité soit soigneusement

contrôlé afin, d'une part, de s'assurer que les fonds sont utilisés intégralement et de manière efficace dans les régions moins développées et, d'autre part, d'améliorer les conditions de la collaboration des centres de recherche avec les entreprises. Les initiatives prises pour augmenter l'utilisation des TIC ont entraîné une hausse importante des investissements. La fourniture de services en ligne dans le secteur public progresse.

12. Des réformes destinées à améliorer l'environnement des entreprises sont en cours. L'attention accordée aux PME est encourageante. La gamme d'outils de financement approuvés devrait contribuer à l'augmentation du nombre de créations d'entreprises et à l'amélioration de l'accès aux sources de financement. L'extension de la couverture géographique des guichets uniques et des possibilités d'enregistrement rapide de toutes les sociétés à responsabilité limitée sont des mesures positives sur la voie de la simplification, mais leur mise en œuvre laisse encore à désirer. Une nouvelle agence publique d'évaluation va entamer ses travaux d'amélioration de la réglementation dès le 1^{er} janvier 2007, mais rares sont les renseignements disponibles concernant sa mission spécifique, notamment en ce qui concerne la question de savoir si elle procédera systématiquement à une analyse d'impact des nouveaux règlements. Le développement de la formation à l'entrepreneuriat progresse correctement à tous les niveaux éducatifs.
13. Bien que quelques mesures aient été prises pour accroître la concurrence dans le secteur du commerce de détail, des mesures beaucoup plus radicales sont nécessaires. La concurrence sur le marché de l'électricité n'a que modestement progressé. Le système actuel de réglementation des tarifs de l'électricité a des effets négatifs sur la structure du marché en favorisant les opérateurs historiques. Son abandon progressif est proposé (avec la libéralisation prévue pour 2011), mais à une date bien ultérieure à celle fixée dans la directive correspondante de l'UE. La libéralisation des prix du gaz avance plus vite : elle devrait être totale en 2008. Les nouvelles compétences du régulateur du marché de l'électricité suscitent quelques inquiétudes. L'Espagne a adopté plusieurs mesures pour augmenter la sécurité de ses approvisionnements. Elle a de plus annoncé sa ferme volonté de mettre en œuvre les projets d'interconnexion qui sont capitaux pour l'amélioration de la concurrence et la sécurité des approvisionnements du marché espagnol. Les accords conclus lors du récent sommet Espagne-France peuvent à cet égard être utiles. Sur le plan positif, un marché régional avec le Portugal a vu le jour, et les nouvelles formes de mise aux enchères des possibilités d'interconnexion semblent prometteuses. L'adoption d'une nouvelle législation en matière de concurrence est un événement positif et les mesures adoptées pour introduire un programme de clémence sont satisfaisantes. Enfin, des mesures seront sans doute prises après la publication d'une étude à venir du "Tribunal de Defensa de la Competencia" afin de promouvoir la concurrence dans le secteur des services professionnels. Il faudrait inciter l'Espagne à faire des efforts supplémentaires de réorientation des aides d'État car le montant de l'enveloppe prévue pour les aides sectorielles reste préoccupant.
14. La mise en œuvre du plan d'infrastructures progresse de manière satisfaisante. Les mesures en matière d'environnement sont prometteuses, mais leur mise en œuvre intégrale s'impose car l'Espagne est l'un des pays de l'UE à être le plus éloigné de son objectif de Kyoto. Le plan d'action espagnol concernant le rendement énergétique pourrait contribuer à la diminution de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂. Le plan concernant l'énergie renouvelable est prometteur en ce qui

concerne la réduction des émissions de CO² et devrait aider l'Espagne à atteindre ses objectifs dans ce domaine d'ici à 2010. Malgré ces avancées prometteuses, l'Espagne devra adopter des mesures supplémentaires et utiliser le mécanisme de développement propre de Kyoto (en achetant des quotas à l'étranger) afin de réduire l'écart.

15. En règle générale, l'Espagne progresse bien en faisant face à ses enjeux microéconomiques essentiels. Elle fait des efforts importants de mise en œuvre dans les domaines de la R&D et des infrastructures et, dans une moindre mesure, dans celui de l'environnement des entreprises. Par contre, dans le domaine de la concurrence, ses progrès sont modestes et elle devra adopter des mesures importantes pour stopper la détérioration de la compétitivité des prix.

Politiques de l'emploi

16. Le PNR recense deux grands défis dans le domaine de l'emploi: un meilleur fonctionnement du marché de l'emploi et une éducation et un capital humain de meilleure qualité. Il fixe aussi des objectifs quantitatifs pour 2010: un taux général d'emploi de 66 %, un taux d'emploi des femmes de 57 % et une réduction du décrochage scolaire à 15 %. La Commission a souscrit à cette analyse, mais considéré qu'une solution plus radicale s'imposait pour faire face à la segmentation du marché du travail. Une amélioration de l'emploi féminin est aussi nécessaire, en dépit des progrès enregistrés récemment.
17. Une plus grande souplesse des contrats à durée indéterminée contribuerait à une restructuration en douceur du marché du travail. Dans le rapport d'exécution, la mesure essentielle qui y est rapportée concerne l'accord conclu en 2006 entre le gouvernement et les partenaires sociaux concernant l'amélioration de la croissance et de l'emploi. Cet accord introduit des mesures destinées à favoriser les contrats à durée indéterminée grâce à un nouveau régime de subventions, et à la possibilité, jusqu'à la fin 2007, de transformer les contrats à durée déterminée en contrats permanents avec une indemnité de résiliation de contrat inférieure à celle qui est normalement imposée pour les contrats permanents. Cet accord va dans la bonne direction mais il ne s'applique pas au secteur public dans lequel le recours à des contrats à durée déterminée est de plus en plus fréquent. Il ne s'attaque pas au travail à temps partiel, limite la durée d'application de certaines mesures et ne modifie pas la législation relative à la protection de l'emploi. Ses effets à court terme seront positifs mais ses perspectives à moyen terme semblent plus incertaines. L'accord concernant l'amélioration de la croissance et de l'emploi prévoit que le gouvernement veillera à ce que tous les chômeurs reçoivent une formation ou une offre d'emploi dans les six mois, mais le rapport d'exécution ne présente aucune mesure concrète en ce sens. L'accord inclut un plan d'action de modernisation des services publics de l'emploi, qui vient à point puisque le volume des contrats qu'ils gèrent semble diminuer. Malgré les efforts de légalisation du travail non déclaré de certains immigrants grâce à un processus d'amnistie et de régularisation spéciale, de nouveaux défis semblent surgir concernant la régulation des courants actuels d'immigration et l'intégration des immigrants.
18. Le projet de loi sur l'égalité des sexes est un pas positif. Il vise à réduire l'écart entre l'emploi des hommes et celui des femmes et à accroître la présence des femmes dans les fonctions supérieures. Des efforts plus nombreux doivent toutefois être faits en ce

qui concerne l'offre de structures de garde d'enfants dont l'augmentation reste très modeste. En janvier 2007, un projet de loi devrait être présenté concernant la qualité de vie des personnes qui ont besoin d'une assistance. Le projet est de créer jusqu'à 300 000 nouveaux emplois en dix ans et de faciliter l'accès des femmes au marché de l'emploi.

19. Le marché de l'emploi en Espagne est segmenté: d'un côté, des contrats à durée indéterminée offrant une bonne protection de l'emploi, et, de l'autre, des contrats temporaires n'offrant pratiquement aucune protection contre le licenciement et sans grande restriction à l'embauche. Les contrats temporaires ont représenté en 2005 un tiers de l'emploi total (plus du double de la moyenne européenne). Même si ces contrats sont un moyen d'accroître la flexibilité, les utiliser ne règle pas le principe de l'inflexibilité des contrats permanents (qui n'autorisent pas une organisation plus flexible du temps de travail, ne permettent pas la mobilité interne ni un recours plus fréquent au travail à temps partiel). L'utilisation fréquente des contrats à durée déterminée, ajoutée à un taux de rotation élevé des emplois temporaires, incitent peu les employeurs et les travailleurs à investir dans le capital humain. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à une stratégie globale à long terme qui rééquilibre la flexibilité et la sécurité de l'emploi pour tenter de venir à bout de la segmentation structurelle du marché du travail.
20. L'investissement dans le capital humain est une démarche essentielle. Rares cependant sont les progrès qui ont été enregistrés dans la lutte contre le décrochage scolaire (30,8 % en 2005, soit le double de la moyenne communautaire) et dans la progression de la part de la population âgée de 20 à 24 ans ayant achevé des études secondaires complètes. Une nouvelle loi dans le domaine de l'éducation prévoit un budget supplémentaire destiné à améliorer la qualité et à accroître l'égalité dans l'éducation. Elle comporte des mesures destinées à réduire le décrochage scolaire et à améliorer l'intégration des enfants d'immigrants à l'école et prévoit un enseignement maternel gratuit pour les enfants âgés de trois à six ans. La mise en œuvre effective des réformes de l'éducation, notamment au niveau régional, est essentielle de même que l'intégration proposée des systèmes de formation professionnelle et de formation continue qui permettent de mieux répondre aux besoins du marché du travail.
21. Une série de mesures importantes en faveur de l'emploi allant dans la bonne direction ont été adoptées ou sont prévues. Il reste toutefois des problèmes à résoudre en ce qui concerne la croissance de la productivité de la main-d'œuvre, et le niveau général des qualifications qui est toujours nettement inférieur à la moyenne européenne. Pour pouvoir lutter contre la segmentation du marché de l'emploi, des efforts supplémentaires doivent être faits pour parvenir à une approche permettant d'équilibrer flexibilité et sécurité ("flexisécurité") pour les travailleurs. L'Espagne doit accroître ses efforts au niveau du développement de l'emploi féminin et garantir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. D'autres efforts sont aussi nécessaires pour intégrer les immigrants récents dans des emplois réguliers. La lutte contre le décrochage scolaire appelle une réforme plus énergique et la mise en œuvre de la loi récente sur l'éducation devrait être suivie de près, notamment au niveau régional.

PARTIE III - CONCLUSIONS

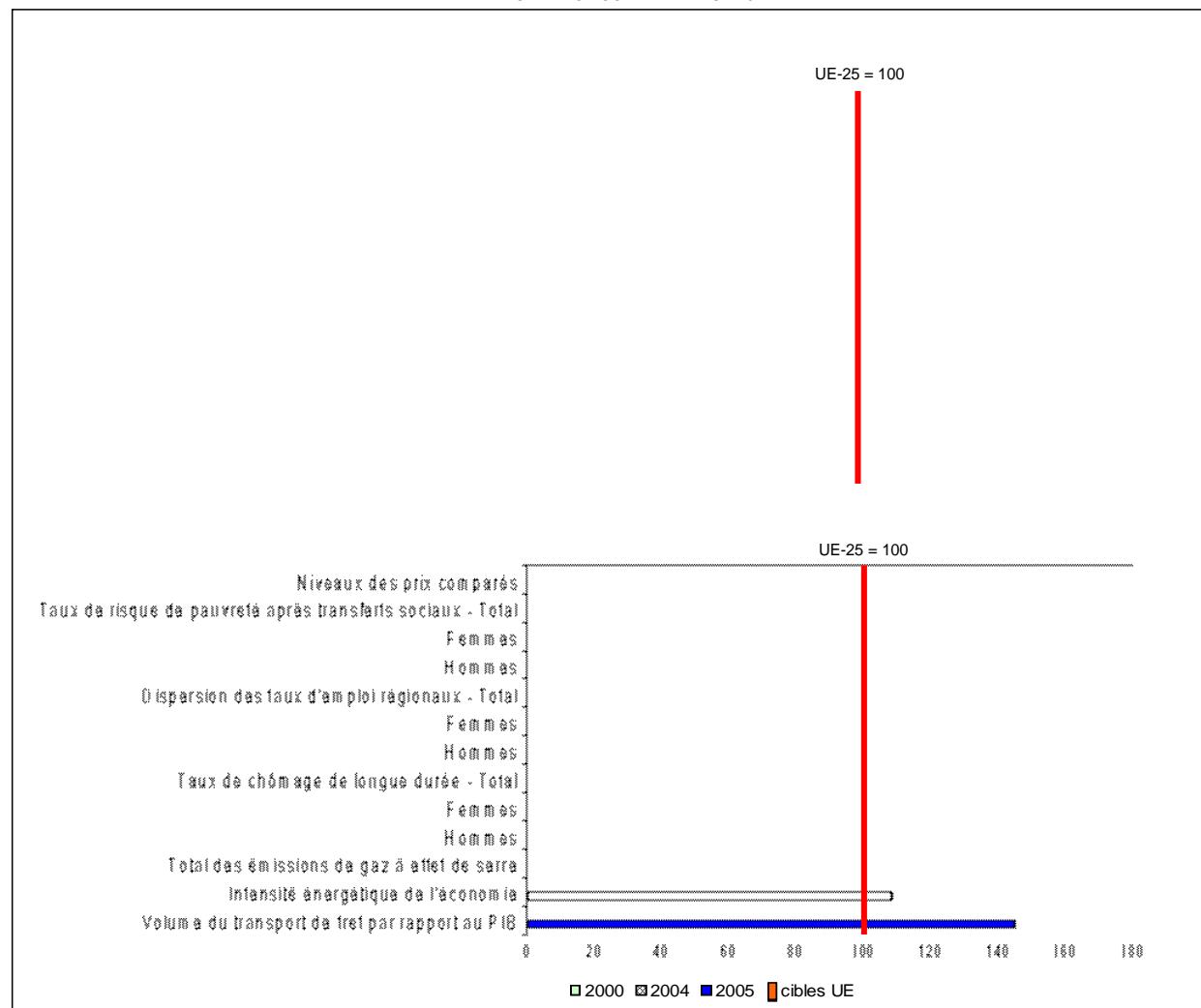
22. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
23. L'Espagne a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme et des engagements pris lors du Conseil européen de printemps en 2006. Il est maintenant essentiel qu'elle aille plus loin dans l'application de nouvelles lois et de nouvelles mesures dans les sept domaines d'action clés afin de pouvoir accroître l'emploi et la productivité et d'atteindre la convergence totale avec le PIB par habitant de l'UE-25.
24. Parmi les points forts de la mise en œuvre et du renforcement du programme national de réforme figurent: une diminution plus rapide que prévue de la dette publique, une avancée satisfaisante dans la mise en œuvre du programme de R&D et d'innovation, l'intégration de l'esprit d'entreprise dans tous les programmes éducatifs nationaux, ainsi que des progrès satisfaisants en ce qui concerne la réalisation des objectifs quantifiés, notamment ceux de l'emploi féminin.
25. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme espagnol doivent être abordées avec la plus grande priorité sont les suivants: l'amélioration de la concurrence sur les marchés de l'électricité, la réduction de la segmentation du marché de l'emploi et de nouvelles améliorations dans l'éducation et la formation. Dans ce contexte, il est recommandé que l'Espagne:
 - arrête des mesures supplémentaires pour renforcer la concurrence dans le secteur de l'électricité, en améliorant notamment les capacités d'interconnexion transfrontalière afin de garantir la sécurité des approvisionnements;
 - modernise sa législation relative à la protection de l'emploi en vue d'améliorer l'équilibre entre flexibilité et sécurité du marché de l'emploi, lutte contre sa segmentation et renforce l'attrait du travail à temps partiel;
 - veille à une mise en œuvre efficace des réformes de l'enseignement, également au niveau régional, limite le décrochage scolaire et intègre des systèmes de formation pour mieux répondre aux besoins du marché de l'emploi.
26. En outre, il est important que l'Espagne, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la nécessité de contenir l'inflation à moyen terme, l'accroissement de la concurrence dans les secteurs des professions libérales et des marchés de détail, l'amélioration du cadre réglementaire, la mise en œuvre de mesures environnementales pour diminuer en particulier les émissions de CO₂, l'amélioration des niveaux de qualification et de la productivité et l'intégration des immigrants dans le marché de l'emploi, ainsi que l'augmentation des structures d'accueil pour les enfants. Les développements significatifs observés sur le marché du logement risquent par ailleurs d'avoir une incidence sur les perspectives de croissance à moyen terme.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

ESPAGNE

	ES							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	92.3	93.2	95.2	97.4	97.7	98.6		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	97.5	97.5	98.7	99.6	98.1	97.3		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	56.3	57.8	58.5	59.8	61.1	63.3b	66.0	62.4	63.3	63.8
	Femmes	41.3	43.1	44.4	46.3	48.3	51.2b		53.6	55.7	56.3
	Hommes	71.2	72.5	72.6	73.2	73.8	75.2b		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	37.0	39.2	39.6	40.7	41.3	43.1b		36.6	41.0	42.5
	Femmes	20.2	21.7	21.9	23.3	24.6	27.4b		26.9	31.7	33.7
	Hommes	54.9	57.7	58.4	59.2	58.9	59.7b		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		0.91	0.91	0.99	1.05	1.06	1.12ep	2.0	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	66.0	65.0	63.7	62.2	61.2	61.8		76.6	77.1	77.5
	Femmes	71.9	71.4	70.3	69.2	68.4	68.5		79.5	80.1	80.3
	Hommes	60.1	58.8	57.4	55.5	54.4	55.4		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		85.0	85.1	85.0	86.6	87.4p	90.0p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		22.7	22.7	22.7	23.6	24.7	25.8		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	18.0	19.0	19.0b	19.0	20.0b	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	19.0	20.0	21.0b	20.0	21.0b	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	17.0	17.0	18.0b	18.0	19.0b	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	10.7	10.0	9.3	9.0	8.7	8.3		13.4	12.2	11.9
	Femmes	17.4	16.3	15.1	14.5	14.8	13.8		20.5	17.3	16.9
	Hommes	7.4	6.9	6.4	6.1	5.5	5.3		9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	4.6	3.7	3.7	3.7	3.4	2.2b		3.9	4.1	3.9
	Femmes	7.4	6.0	5.9	5.7	5.1	3.4b		4.8	4.7	4.5
	Hommes	2.8	2.3	2.3	2.4	2.2	1.4b		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		132.8	132.9	138.9	141.0	147.9	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		227.0	225.4	226.3	219.7	222.5	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		116.4	121.0	133.8	135.3	149.2b	151.7		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

FR

France

Analyse de la situation

1. Après une période de faible croissance, l'activité économique s'est sensiblement redressée, retrouvant en 2006 un rythme légèrement inférieur à celui de son potentiel. La croissance de la productivité par habitant se situe juste en dessous de la moyenne européenne des dix dernières années. En revanche, la progression de la productivité horaire est supérieure à celle de la moyenne européenne. Le PIB par habitant s'élève à 108% de la moyenne de l'Union européenne en 2006. Le taux d'emploi (63,5% en 2006) n'a que faiblement progressé depuis 2002. Le taux de chômage a sensiblement diminué depuis juin 2005 mais il reste à un niveau élevé (9,3 % en 2006).
2. L'assainissement budgétaire devrait s'accompagner d'une réorientation des dépenses publiques vers des facteurs clés du développement économique. La persistance d'un chômage élevé à travers plusieurs cycles conjoncturels montre que les problèmes d'emploi sont pour l'essentiel structurels. Par ailleurs, l'amélioration de la concurrence sur les marchés des services aurait un effet positif sur la croissance et sur l'emploi.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le rapport de suivi reprend les trois priorités du concept de "croissance sociale" du Programme national de réforme (PNR) 2005-2008 : créer les conditions d'une croissance économique forte, réduire le chômage et éléver les niveaux d'emploi et construire une économie de la connaissance. Dans son rapport annuel de progrès 2006, la Commission avait souligné qu'une attention supplémentaire était nécessaire afin d'assurer une correction permanente du déficit public, d'améliorer la qualité de la réglementation et l'ouverture des marchés, et de renforcer les mesures dans le domaine de l'emploi.
4. Le rapport de suivi témoigne de progrès certains dans la mise en œuvre du PNR. La consolidation des finances publiques se poursuit, ainsi qu'en témoigne la réduction du déficit structurel. Cette consolidation va de pair avec des mesures visant à éléver le potentiel de croissance. Les initiatives en matière de recherche, d'innovation, d'énergie et de développement des PME devraient constituer un socle solide permettant de renforcer la politique industrielle. Les mesures en matière de libéralisation des services et de plus grande ouverture à la concurrence ont été engagées mais restent en revanche encore limitées. Dans un contexte de faible progression de la population active, la relance de dispositifs d'insertion a contribué à une baisse marquée du taux de chômage. Cependant, le niveau et les taux d'emploi n'ont que faiblement augmenté, notamment en raison de la persistance de la segmentation du marché du travail.
5. Le rapport de suivi tient compte des engagements du Conseil européen de printemps 2006 dans les domaines de la recherche et de l'innovation, de l'énergie et du soutien aux entreprises. Un objectif ambitieux mais réaliste (3% du PIB) a été fixé pour 2010 en ce qui concerne l'investissement privé et public dans le domaine de la recherche.

6. Le PNR fait l'objet d'un suivi interministériel, sous l'autorité des services du Premier ministre (Secrétariat général des affaires européennes). Le rapport de suivi a été approuvé par le Comité interministériel sur l'Europe, présidé par le Premier ministre. La France a pris plusieurs mesures importantes en vue d'améliorer l'appropriation, la visibilité et le rôle programmatique du PNR. Les autorités françaises ont mis en place une consultation des partenaires sociaux à l'élaboration du rapport de progrès et prévu une évaluation concertée de sa mise en œuvre, ainsi que des mesures pour renforcer l'appropriation de la stratégie de Lisbonne au niveau national. La visibilité de la stratégie de Lisbonne a été notamment renforcée par la nomination d'un responsable au niveau ministériel pour la Stratégie de Lisbonne, le Ministre des Finances, ainsi que par l'établissement d'un dialogue régulier au niveau ministériel avec les partenaires sociaux. La société civile, à travers le Conseil économique et social, au suivi et à la mise en œuvre du PNR, sur toute sa durée. Les autorités françaises ont également pris l'initiative de procéder à une présentation des liens avec le PNR lors des débats budgétaires au Parlement et à consulter les collectivités territoriales. Enfin, la France a procédé par internet à une large consultation publique sur la Stratégie de Lisbonne. Le Cadre Stratégique de Référence National pour les Fonds structurels présente des synergies avec le PNR et la France fixe des objectifs (de respectivement 60% pour l'objectif convergence et 75% pour l'objectif compétitivité régionale et emploi) pour les dépenses à dédier aux priorités de Lisbonne.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. Face au vieillissement démographique, le rapport de suivi confirme que la consolidation des finances publiques est un préalable à une croissance durable. Les projections de moyen terme du projet de loi de finances 2007 visent à atteindre l'équilibre en 2010, voire même un excédent, selon les scénarios de croissance. Par ailleurs, la dette serait réduite de 3% du PIB d'ici 2008, pour atteindre 63,6%, ce qui reste cependant supérieur à la norme de référence de 60% du Pacte de stabilité et de croissance. L'objectif de désendettement, devenu engagement national, serait réalisé grâce à l'affectation des recettes de cessions d'actifs au désendettement et à une amélioration de la gestion de la dette de tous les acteurs publics.
8. L'effort de réduction du déficit budgétaire présenté dans le PNR a été confirmé par la mise en place de nouvelles mesures. Lors de ses prévisions d'automne 2006, la Commission retenait l'hypothèse d'une baisse graduelle du déficit public et de la quasi-disparition des éléments exceptionnels reflétant le caractère durable de la consolidation budgétaire française.
9. Cette consolidation est certes liée au redressement de la conjoncture économique mais elle tient aussi à une plus grande maîtrise de la dépense publique. Le Budget 2007 confirme ainsi la mise en place d'une norme de dépense plus restrictive pour l'Etat, dont la progression des dépenses devrait être inférieure à l'inflation. La réforme des retraites opérée en 2003 a significativement diminué les dépenses attendues, tout en laissant un déficit de financement lié au vieillissement de la population évalué autour de 3% de PIB à l'horizon 2050. Un nouveau rendez-vous est programmé entre partenaires sociaux en 2008 pour redéfinir les paramètres du

système de retraites après 2012. La montée en charge de la réforme de l'assurance maladie et la diminution des dépenses d'assurance chômage devraient également contribuer au redressement des finances publiques, en dépit d'une hausse des dépenses des collectivités locales. Ces réformes vont dans la bonne direction même si elles sont probablement insuffisantes, à elles seules, pour garantir la viabilité des finances publiques à long terme.

10. Par ailleurs, le cadre réglementaire a été profondément rénové par l'application des lois organiques pour les finances publiques aux budgets 2006 et 2007, ainsi que par la mise en place d'une conférence nationale et d'un Conseil d'orientation des finances publiques. Cependant, l'application de normes de dépenses aux différents sous-secteurs des administrations publiques semble tarder à se concrétiser dans la mesure où les cibles d'évolution de dépense demeurent non contraignantes.
11. Globalement, l'effort de consolidation budgétaire et de réduction du déficit public engagé ces dernières années se poursuit, même si le déficit reste toujours relativement élevé. Ces améliorations restent dépendantes de l'évolution de la dépense des administrations locales et des branches de la sécurité sociale, dont le contrôle demeure fragile. De plus, à son niveau actuel, le déficit structurel demeure éloigné de l'objectif de moyen terme des autorités françaises, à savoir un budget à l'équilibre en 2010.

Politiques microéconomiques

12. Le rapport de suivi décrit les mesures mises en œuvre pour renforcer la compétitivité et diffuser l'économie de la connaissance. Ces mesures sont nombreuses et détaillées dans le domaine de la recherche, de l'innovation industrielle et du développement des PME. Elles sont plus limitées dans les domaines de la simplification et de la qualité de la réglementation, ainsi qu'en matière de libéralisation des services et d'ouverture à la concurrence. Le rapport aborde également largement les questions d'environnement et d'énergie.
13. Des progrès notables sont enregistrés dans le domaine de la recherche, avec l'objectif d'y consacrer 3% du PIB en 2010 (combinant 1% d'effort public et 2% d'effort privé). Plusieurs structures de pilotage et de coordination ont été mises en place : l'Agence nationale pour la recherche, l'Agence d'évaluation de la recherche, le Haut Conseil de la science et de la technologie. Des mesures ont été prises pour favoriser la recherche sur projets, le partenariat public/privé entre acteurs de la recherche, la coopération internationale et l'attractivité des carrières scientifiques. Ces mesures semblent pouvoir constituer une base solide pour l'avenir, même si le fonctionnement des structures existantes de la recherche publique et leur coopération avec les nouvelles structures restent un sujet de préoccupation.
14. En matière d'innovation et de politique industrielle, le démarrage des activités de l'Agence pour l'innovation industrielle et des 66 pôles de compétitivité, ainsi que les nouvelles mesures de soutien aux entreprises innovantes, semblent prometteurs. Des progrès significatifs ont aussi été réalisés en matière de télécommunications (diffusion très rapide du haut-débit) et en matière de commerce et d'administration électronique. Néanmoins, des efforts supplémentaires restent à accomplir pour favoriser l'innovation, notamment grâce à un meilleur usage des marchés publics et à des règles de propriété intellectuelle plus efficaces.

15. Les mesures annoncées en faveur des PME vont dans le bon sens, comme le montre l'augmentation du nombre de créations d'entreprises. Les formalités de création d'entreprise étant déjà très largement simplifiées, les principales initiatives portent sur l'amélioration du cadre juridique et fiscal, le développement des "PME de croissance" et le soutien à l'exportation. Néanmoins, un effort plus important semble nécessaire afin d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics. Des initiatives doivent également être engagées en faveur des jeunes entreprises, ainsi que pour la promotion de l'esprit d'entreprise dans la société et au sein des universités.
16. Des progrès ont été accomplis en termes de simplification de la législation, conformément à l'objectif d'améliorer la réglementation, comme en témoignent également l'évolution du cadre réglementaire des finances publiques, l'extension de l'administration électronique et les travaux en cours pour évaluer la charge administrative de la législation. Néanmoins, les études d'impact restent pourraient être davantage utilisées et des progrès sont encore possibles afin de simplifier la législation et les procédures administratives. Les autorités françaises ne se sont pas fixés d'objectif global quantifié de réduction de la charge administrative pour les entreprises.
17. Des mesures sont également présentées en matière d'environnement et d'économies d'énergie : lutte contre le changement climatique, réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'industrie, nouvelle loi visant à atteindre en 2015 un « bon état écologique » des eaux, plan national santé/environnement portant notamment sur les polluants atmosphériques, efforts en matière de recherche environnementale et d'éco-innovation, nouvelle loi cadre sur l'énergie. Cette loi prévoit une baisse de l'intensité énergétique et des gaz à effet de serre d'ici 2050, à travers le développement des énergies renouvelables, notamment l'éolien et la biomasse, et le maintien du nucléaire.
18. Le rapport de suivi mentionne la poursuite de l'ouverture à la concurrence dans le commerce et dans les industries de réseau, ainsi que les efforts de modernisation du secteur financier, mais n'aborde pas la question des aides d'Etat. En matière de gaz et d'électricité, ainsi que de fret ferroviaire, des obstacles à la concurrence subsistent malgré la transposition des directives et l'amélioration de la contestabilité des marchés, dans les domaines suivants: découplage incomplet entre production, transmission et distribution, degré de concentration des marchés du gaz et de l'électricité. Malgré certaines mesures positives, de nombreuses restrictions subsistent en France dans le domaine des professions réglementées et des services financiers.
19. Globalement, les mesures micro-économiques développées dans le rapport en matière de R&D, d'innovation et de développement des PME sont susceptibles de créer une base solide pour un renforcement de l'économie française. Des mesures supplémentaires vers l'objectif de meilleure réglementation et une approche plus ambitieuse en matière de concurrence pourraient toutefois se révéler à la fois utiles et nécessaires.

Politiques d'emploi

20. Afin d'attirer et de retenir davantage de personnes dans l'emploi, plusieurs mesures ont été prises pour renforcer les incitations financières à la reprise d'un emploi, pour

améliorer l'accompagnement et la responsabilisation des demandeurs d'emploi, ainsi que pour développer l'emploi dans les services à la personne. L'allègement des charges sociales sur les bas salaires (1,1% du PIB en 2006) a permis une stabilisation de la part de l'emploi non qualifié dans l'emploi total, même si le taux de chômage de ces catégories a augmenté au cours des dernières années. Afin d'améliorer l'efficacité de la prime pour l'emploi, les montants alloués ont été revalorisés et le dispositif recentré. Le dispositif visant à maintenir de façon temporaire le versement des minima sociaux pour les personnes qui reprennent un emploi a été réformé avec l'objectif de le rendre plus incitatif. Le service d'emploi a été réorganisé et le contrôle de la recherche d'emploi renforcé.

21. Face à la situation préoccupante des jeunes, plusieurs mesures ont été renforcées ou créées : extension des contrats aidés, des formations en alternance, des contrats "jeune en entreprise" ; création d'un contrat d'apprentissage junior, d'un service civil volontaire, d'un parcours d'accès à la vie active et de nouveaux stages de formation. Un effort particulier est initié à destination des travailleurs âgés au travers du plan d'action concerté 2006-2010 pour l'emploi des seniors, qui se donne pour objectif un taux d'emploi des 55-64 ans de 50% en 2010. Plusieurs mesures sont prévues : création d'un contrat senior, fin progressive de la mise à la retraite d'office des salariés avant 65 ans et de la contribution pour licenciement des travailleurs âgés, élargissement des possibilités de cumul emploi-retraite, campagne de communication pour changer les mentalités. Ce plan constitue un complément nécessaire à la réforme des retraites de 2003 et une première étape dans le développement d'une stratégie globale de vieillissement actif.
22. La capacité à concilier adaptation des travailleurs et adaptabilité des entreprises reste un enjeu majeur pour la France, notamment au regard de la segmentation de son marché du travail entre types de contrat. Bien que la vaste majorité des contrats (stock) soient à durée indéterminée (CDI), 78% des recrutements (flux) ont été réalisés sur la base de contrat à durée déterminée (CDD) en 2005. Le PNR mettait en avant l'instauration d'un contrat nouvelles embauches (CNE) dans les très petites entreprises, avec des modalités de licenciement simplifiées pendant les deux premières années. Une évaluation du CNE est prévue fin 2008. Selon les autorités françaises l'impact pour l'emploi se situerait entre 50.000 et 150.000. Afin de maximiser la création d'emplois et le retour à l'emploi, il conviendrait de réévaluer l'équilibre entre CDI et contrats atypiques. Ceci doit également viser à faciliter le passage entre différentes formes de contrats.
23. Le PNR n'abordait qu'indirectement la nécessité d'investir davantage dans le capital humain. Le rapport de suivi est plus explicite sur la stratégie française aussi bien en matière de formation initiale que de formation continue. En dépit de moyens budgétaires importants (1,4% du PIB en 2005 pour la seule formation continue), la participation à la formation professionnelle reste en dessous de la moyenne européenne (7,6% des salariés en 2005). Par ailleurs, la formation professionnelle gagnerait à être plus focalisée sur les catégories moins insérées.
24. Globalement, les mesures récentes ont mis l'accent sur le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté, notamment les bénéficiaires de minima sociaux, les personnes moins qualifiées, les handicapés, les jeunes et les seniors.

PARTIE III - CONCLUSIONS

25. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le Rapport Annuel de Progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
26. La France a réalisé des progrès certains dans la mise en œuvre du programme national de réforme et des actions agréées par le Conseil européen de printemps 2006. Dans un contexte économique porteur, la France poursuit son effort de consolidation budgétaire tout en cherchant à éléver son potentiel de croissance, notamment par de nouveaux engagements en faveur de la recherche et de l'innovation. Les performances en matière d'emploi restent globalement mitigées.
27. Parmi les points forts des réformes engagées, l'établissement de pôles de compétitivité et de nouvelles structures pour la recherche et l'innovation apparaît particulièrement prometteur, de même que l'objectif de 3% du PIB consacré à la recherche en 2010. La réforme récente du cadre réglementaire des finances publiques devrait contribuer de façon décisive à une meilleure gestion de la dépense publique. La décrue du chômage, pour la première fois depuis 2001, représente une évolution positive et les mesures récentes en faveur des jeunes demandeurs d'emploi semblent aller dans le bon sens.
28. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme français doivent être abordés en priorité sont les suivants: pérenniser l'amélioration de la situation des finances publiques en veillant au respect des engagements pris par l'Etat et en suivant l'évolution des finances locales et des dépenses de sécurité sociale; remédier au niveau sub-optimal de concurrence dans certaines industries de réseaux et certains segments du transport; mettre en œuvre une stratégie d'ensemble pour assurer une plus grande fluidité du marché du travail et le maintien en activité des travailleurs âgés, y compris par un meilleur accès à la formation tout au long de la vie. Dans ce contexte, il est recommandé que la France:
 - assure la viabilité de ses finances publiques à travers un approfondissement de la consolidation budgétaire et une réduction de sa dette. Le rendez-vous sur les systèmes de retraites de 2008 devra préserver les gains liés à la mise en place de la réforme de 2003;
 - prenne les mesures visant à renforcer la concurrence dans les domaines du gaz, de l'électricité et du fret ferroviaire;
 - modernise la protection de l'emploi et renforce la formation tout au long de la vie pour favoriser la flexibilité et la sécurité sur le marché de l'emploi et combattre la segmentation entre types de contrat en facilitant les transitions entre contrats à durée déterminée et contrats à durée indéterminée.
29. En outre, il est important que la France sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme se concentre sur: la réduction du niveau de dette élevé qui constitue un risque pour la viabilité des finances publiques, notamment après prise en compte du vieillissement de la population, et qui par conséquent pourrait en l'absence de consolidation budgétaire accrue rendre nécessaire de nouvelles réformes ; renforcer la concurrence dans les professions réglementées ;

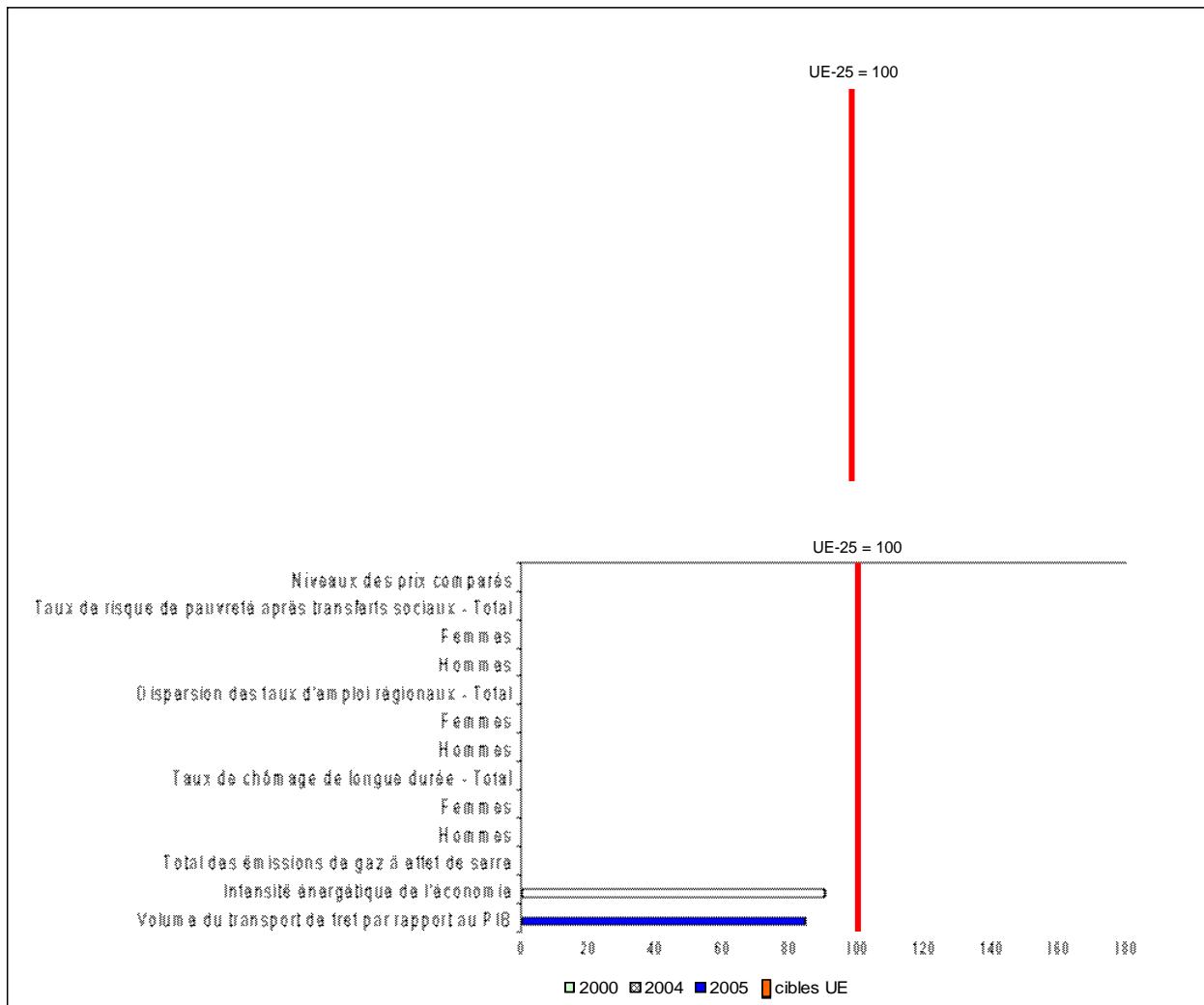
renforcer les politiques de «Mieux Légiférer» et d'entreprenariat, notamment pour ce qui concerne l'appui aux jeunes entreprises et la promotion de l'esprit d'entreprise dans la société.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

FRANCE

	FR						Cible nationale 2010	UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005		2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	113.6	113.9	112.0	111.6	109.5	108.8		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	122.0	122.2	120.3	120.4	119.0	119.0		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	62.1	62.8	63.0	63.3	63.1	63.1	62.4	63.3	63.8	70.0
	Femmes	55.2	56.0	56.7	57.3	57.4	57.6	53.6	55.7	56.3	
	Hommes	69.2	69.7	69.5	69.4	69.0	68.8	71.2	70.9	71.3	
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	29.9	31.9	34.7	36.8	37.3	37.9	36.6	41.0	42.5	
	Femmes	26.3	27.8	30.8	32.9	33.8	35.2	26.9	31.7	33.7	
	Hommes	33.6	36.2	38.7	40.9	41.0	40.7	46.9	50.7	51.8	
Dépense intérieure brute de R&D		2.15	2.20	2.23	2.17	2.14	2.13p	3.0	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	81.6	81.8	81.7	80.4b	80.7	82.6		76.6	77.1	77.5
	Femmes	83.5	83.2	82.8	82.1b	82.4	85.0		79.5	80.1	80.3
	Hommes	79.6	80.3	80.5	78.6b	78.9	80.1		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		107.0	105.5	106.1	105.8	108.0p	108.5p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		16.4	16.5	15.8	15.8	16.1	16.4		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	16.0	13.0b	12.0	12.0	14.0b	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	16.0	13.0b	13.0	13.0	14.0b	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	15.0	12.0b	12.0	12.0	13.0b	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	6.9	8.3	8.0	7.2	7.1	7.3		13.4	12.2	11.9
	Femmes	9.7	10.8	10.6	8.9	8.7	9.4		20.5	17.3	16.9
	Hommes	4.9	6.6	6.1	6.2	5.9	5.8		9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	3.5	3.0	3.1	3.7	3.9	4.0		3.9	4.1	3.9
	Femmes	4.3	3.6	3.5	4.1	4.3	4.6		4.8	4.7	4.5
	Hommes	2.9	2.4	2.6	3.4	3.5	3.5		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		99.0	99.0	98.1	98.9	99.2	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		186.6	188.3	186.1	188.5	185.5	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		100.4	97.5	95.4	92.9	93.3	88.5		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

FR

Irlande

Analyse de la situation

1. Au cours des dernières décennies, l'Irlande a vu son PIB réel par habitant augmenter rapidement pour atteindre en 2006 138 % de la moyenne de l'UE, soit l'un des plus élevés de l'Union. Les taux d'emploi ont eux aussi augmenté rapidement et l'accroissement de la productivité de la main-d'œuvre a été nettement supérieur à la moyenne de l'UE. La croissance récente de l'emploi est due à l'augmentation du taux d'activité, et à l'immigration en provenance des nouveaux États membres, ce qui a eu pour effet de porter l'emploi en 2006 à un taux qui devrait atteindre les 68,5 % et le chômage les 4,3 %.
2. L'Irlande combine des résultats économiques déjà très satisfaisants en termes de croissance et d'emploi avec de solides plans de poursuite des réformes qui mettent l'accent sur le comblement des retards dans des domaines tels que la mise en place d'infrastructures, le capital humain (éducation et compétences), la recherche et le développement et l'innovation, les conditions de concurrence sur le marché intérieur et les prestations de retraite, tout en s'efforçant de continuer à augmenter le taux d'activité de la main-d'œuvre. La politique économique doit faire face à des risques, en particulier à un secteur de la construction résidentielle trop étendu et à des signes d'une diminution de la compétitivité extérieure. L'établissement d'une hiérarchie minutieuse des priorités en matière de dépenses devrait permettre de réduire ces risques et de promouvoir des réformes qui renforcent les perspectives d'une poursuite d'une croissance durable, assortie d'une productivité plus élevée, en développant le capital physique et humain et en réduisant les pressions inflationnistes.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme (PNR) 2005-2008 de l'Irlande a indiqué que le principal défi global consistait à maintenir et à améliorer les bons résultats économiques enregistrés récemment en tirant profit des possibilités qu'offrent la mondialisation et le marché intérieur. Dans ce cadre, il définissait un vaste ensemble de priorités qui peuvent se résumer comme suit : maintenir un environnement macroéconomique stable; investir dans les infrastructures économiques et sociales; améliorer l'offre d'emploi; mieux légiférer; améliorer la R&D, l'innovation et l'esprit d'entreprise; promouvoir l'inclusion sociale et le développement durable. Dans son rapport annuel de progrès (RAP) 2006, la Commission a indiqué que l'Irlande avait un cadre d'action publique généralement solide et de très bons résultats économiques. Elle a cependant invité l'Irlande à accorder plus d'attention au fait de garantir que les politiques d'investissement dans la R&D, les sciences et l'innovation soient suffisamment fortes pour permettre d'atteindre les objectifs ambitieux fixés et au fait d'améliorer la couverture des systèmes de retraite. La Commission a également constaté que la concurrence dans le domaine des services n'était pas considérée par les autorités irlandaises comme un défi majeur.
4. Le rapport d'exécution 2006 de l'Irlande montre que le pays accomplit généralement des progrès très satisfaisants dans la mise en œuvre de son PNR. Le rapport inclut de

nouvelles stratégies et de nouvelles propositions d'action qui sont susceptibles de répondre à de nombreuses préoccupations exprimées par la Commission. L'Irlande a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre des mesures incluses dans son PNR, et ce dans les domaines suivants : libéralisation dans le domaine de l'énergie et développement de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables; poursuite de l'amélioration de l'environnement des entreprises, notamment pour les PME, et traitement du problème de la sortie prématurée du système scolaire. On constate un début de progrès encourageant pour améliorer les infrastructures irlandaises, remédier aux insuffisances des investissements en R&D, encourager l'innovation, renforcer la politique en matière de retraites, améliorer la concurrence (y compris dans les services professionnels), améliorer la transposition des directives communautaires dans le droit national, introduire une évaluation globale d'impact pour la législation prévue, intégrer les groupes défavorisés dans le marché du travail, développer les compétences et améliorer l'accès aux services de garde d'enfants. Il faut pérenniser ces progrès et renforcer certaines mesures.

5. L'Irlande a accompli quelques progrès en ce qui concerne le respect des engagements spécifiques pris par les dirigeants de l'UE lors du Conseil européen de printemps en 2006, mais les informations fournies à cet égard sont insuffisantes pour évaluer pleinement la situation. Aucun objectif pour les investissements en R&D en 2010 n'est fixé dans le rapport, bien qu'une nouvelle stratégie capitale pour la science, la technologie et l'innovation ait été adoptée. Le rapport indique que l'Irlande a déjà atteint son objectif concernant la possibilité de créer une entreprise en moins d'une semaine grâce à un guichet unique. Des mesures ont été prises afin de développer l'éducation en matière d'entreprenariat qui ne fait toutefois pas encore partie du programme scolaire de tous les élèves. L'engagement spécifique de garantir que les jeunes aient un emploi ou reçoivent une formation dans les six mois suivant le début de leur période de chômage n'est pas explicitement traité mais la mise en œuvre rapide de plans visant à étendre les aides aux chômeurs de 16 à 24 ans devrait permettre de progresser sur cette voie.
6. Des efforts réels destinés à renforcer le partenariat social déjà fort de l'Irlande ont été consentis sous la forme d'un cadre décennal pour le partenariat ("En route vers 2016") établi en 2006 à l'issue d'une procédure qui a inclus des débats au parlement. Les parties prenantes ont été largement consultées sur le futur plan national de développement (PNF) pour 2007-2013, sur lequel s'appuiera la mise en œuvre de parties importantes du PNF. Toutefois, le programme d'exécution, contrairement au PNF lui-même, n'a pas été examiné par le Parlement avant qu'il y soit mis la dernière main. Il apparaît qu'il y a une cohérence appropriée entre le PNF et le cadre de référence stratégique national pour les investissements des Fonds structurels. En mettant en œuvre son PNF, l'Irlande (ainsi que le Royaume-Uni) continue de mettre l'accent sur la coopération transfrontalière sur l'île. Ceci constitue une importante valeur ajoutée.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. La Commission partage l'appréciation figurant dans le rapport d'exécution, selon laquelle les résultats macroéconomiques globaux ont été impressionnants et les

perspectives à moyen terme restent bonnes. L'immigration nette très importante et constante devrait contribuer à modérer les pressions des coûts de la main-d'œuvre et augmenter le potentiel d'offre de l'économie. La Commission partage cependant aussi les préoccupations exprimées dans le rapport d'exécution au sujet de l'accumulation des déséquilibres. La croissance de la production et de l'emploi s'appuie de plus en plus sur un niveau élevé, qui ne peut pas se maintenir durablement, de la construction résidentielle, ce qui aggrave les pressions inflationnistes et comporte le risque d'un fort ajustement à la baisse de l'économie en général. Les augmentations importantes des prix de la construction et de l'endettement des ménages peuvent avoir des répercussions sur les perspectives de croissance à moyen terme. La détérioration récente de la compétitivité extérieure constitue, par ailleurs, une mauvaise nouvelle. Une gestion macroéconomique prudente devrait conduire l'économie vers un meilleur équilibre et permettre de répondre à la concrétisation éventuelle de ces risques.

8. Le fait d'accorder la priorité aux investissements publics dans les infrastructures et aux autres dépenses génératrices de croissance est reconnu comme étant un défi important. Parmi les développements récents mentionnés dans le rapport d'exécution, figurent le programme d'infrastructures de transport baptisé "Transport 21" et le cadre de dépenses d'équipement pluriannuel le plus récent (jusqu'en 2010). Le futur plan national de développement 2007-2013 exposera la stratégie d'investissement en matière d'infrastructures, de capital humain et de R&D. La capacité de gérer le très important programme d'investissement global actuellement entrepris par l'Irlande constitue un défi, comme le montrent les insuffisances récentes constatées lors de la mise en œuvre. Des initiatives récentes destinées à améliorer l'évaluation, la gestion et la responsabilité des grands projets d'investissement devraient concourir à maîtriser ce défi. Il est à craindre que les éléments du PND actuel liés à la construction n'aient contribué aux pressions inflationnistes en renchérisant le prix des ressources rares et n'aient, par conséquent, risqué de réduire la rentabilité potentielle de ces dépenses d'investissement, rendant ainsi la fixation judicieuse de priorités d'autant plus importante à l'avenir.
9. En ce qui concerne la viabilité économique et budgétaire, la Commission a noté précédemment que les régimes de retraite méritaient une plus grande attention, en particulier la question de savoir si leur couverture était appropriée (toujours nettement inférieure aux objectifs gouvernementaux). Le rapport d'exécution mentionne des mesures d'incitation annoncées dans le budget 2006 et destinées à encourager l'épargne-retraite complémentaire des personnes à faible revenu, épargne provenant de comptes d'épargne-placement spéciaux venant à échéance, et des personnes ayant jusqu'à présent sous-financé leur retraite. Les développements de la politique en la matière comprennent le rapport national sur les retraites (National Pensions Review) présenté par le conseil des retraites (Pensions Board) au gouvernement en octobre 2005, le rapport de suivi du conseil des retraites d'août 2006, qui analyse les différentes options concernant un système de retraite obligatoire ou quasi-obligatoire et l'engagement pris par le gouvernement dans son programme intitulé "En route vers 2016", de présenter en 2007 un livre vert sur la politique en matière de retraites. Bien que le processus de réforme des retraites en soit encore à un stade précoce, le livre vert jouera un rôle important pour favoriser un accord sur la voie à suivre.

10. Globalement, le fait d'accorder la priorité aux dépenses génératrices de croissance et de continuer à mettre l'accent sur la viabilité économique et budgétaire devrait constituer le fondement d'une croissance et de la création supplémentaire d'emplois et faciliter la mise en œuvre des réformes structurelles envisagées.

Politiques microéconomiques

11. Dans le domaine de la politique microéconomique, le PNR a présenté les principales priorités que sont l'amélioration de la compétitivité, des infrastructures, de la réglementation et de l'inclusion sociale; l'augmentation des investissements en R&D et de l'efficacité de ce secteur; l'encouragement d'une plus forte innovation et d'un esprit d'entreprise plus développé, ainsi que le développement durable.
12. L'Irlande a accompli des progrès satisfaisants en matière de R&D et d'innovation. Les dépenses brutes de R&D sont passées de 1,35 % du PNB en 2002 à 1,43 % en 2004. Les dépenses des entreprises ont augmenté en valeur absolue mais sont restées stables en valeur relative (0,93 % du PIB) en raison du taux élevé de croissance économique. L'objectif fixé pour la R&D (2,5 % du PNB d'ici 2013) semble pouvoir être atteint, mais l'absence d'objectifs intermédiaires, notamment pour 2010, constitue un obstacle pour l'évaluation des progrès accomplis. La stratégie pour la science, la technologie et l'innovation, adoptée récemment, constitue un cadre approprié pour créer une base de recherche de niveau mondial, en mettant l'accent sur l'enseignement supérieur, les liens entre les établissements de recherche et les entreprises et sur le développement des efforts accomplis par les entreprises nationales, y compris les PME, dans le domaine de la R&D : il existe à cet égard des projets de création d'un programme de subventions à l'acquisition des connaissances et d'un système de chèques-innovation. De nouvelles mesures devraient être adoptées pour aider les entreprises à transformer l'apport de la R&D en produits de l'innovation et pour encourager et récompenser les résultats en matière d'innovation. Le projet de création d'un fonds de commercialisation destiné à encourager les universitaires à donner à la recherche fondamentale une orientation plus tournée vers le marché peut être un pas dans ce sens, tout comme le projet de fonds pour la propriété intellectuelle qui doit aider les instituts de recherche et les entreprises à obtenir et gérer des brevets. Les pouvoirs publics ont dressé une liste d'indicateurs permettant de contrôler la mise en œuvre de la stratégie, mais fournissent des informations insuffisantes à ce stade au sujet des dotations budgétaires et des calendriers ainsi qu'au sujet des conséquences éventuelles des investissements du secteur privé en termes de levier et des progrès accomplis jusqu'à présent.
13. Dans le but d'améliorer la compétitivité, le rapport d'exécution présente un large éventail de mesures, dont certaines ont des conséquences importantes pour les PME. Cependant, malgré quelques signes de progrès, peu d'informations sont fournies au sujet des mesures relatives à la politique spécifique en faveur des PME et sur la formation dans le domaine de l'entreprenariat. La question primordiale des créations d'entreprises n'est pas abordée de façon approfondie bien que l'Irlande applique un système qui permet la constitution d'une société en cinq jours ouvrables. Le rapport d'exécution se contente de mentionner qu'il existe des guichets uniques pour les entreprises naissantes et qu'une société peut être créée en moins d'une semaine. Un groupe consultatif sur les entreprises constitué de cadres supérieurs a été créé, ce qui constitue une nouvelle disposition institutionnelle dont il y a lieu de se réjouir. Plusieurs initiatives visant à mieux légiférer se sont maintenant concrétisées,

notamment les évaluations d'incidence de la nouvelle législation. Un effort de simplification est en cours, bien que le rapport d'exécution n'entre pas dans le détail de la réduction de la charge administrative pour les entreprises. Les progrès accomplis dans le domaine des TIC sont satisfaisants en ce qui concerne le déploiement de la large bande, la participation de tous à la société de l'information (e-inclusion) et le commerce électronique, mais les mesures spécifiques visant à favoriser la compétitivité des industries des TIC font défaut. Le gouvernement a l'intention d'annoncer un plan d'action pour la société de la connaissance d'ici la fin 2006. Une nouvelle loi sur la concurrence a été adoptée en mars. L'autorité de la concurrence a réalisé trois études importantes concernant le secteur de l'assurance, de la banque et des professions libérales. En ce qui concerne la politique industrielle, le rapport d'exécution semble cohérent avec le PNR et la mise en œuvre progresse.

14. La transposition par l'Irlande de la législation européenne dans le domaine du marché intérieur dans son droit national s'est améliorée et le déficit est maintenant inférieur à l'objectif intermédiaire fixé à 1,5 %. Une partie seulement de l'ensemble de la législation dans le domaine des marchés publics a été transposée et il conviendrait de transposer le reste dans les plus brefs délais.
15. En ce qui concerne la libéralisation du marché de l'électricité, les fournisseurs indépendants satisfont maintenant 42 % de la demande totale. Parmi les autres progrès accomplis dans ce domaine, on peut citer le réseau d'électricité indépendant récemment mis en place et l'intégration en cours du marché de l'électricité avec l'Irlande du Nord. Il est fait état de progrès dans la mise en œuvre des mesures destinées à encourager l'utilisation d'électricité obtenue à partir de sources d'énergie renouvelables et des biocarburants. La révision à la hausse de l'objectif fixé pour 2010, à savoir 15 %, est satisfaisante. La révision de la stratégie de l'Irlande permettant de lutter contre le changement climatique revêtira une importance capitale étant donné que ce pays devra élaborer de nouvelles politiques de réduction des émissions et des mesures permettant d'atteindre ses objectifs. Aucun progrès n'est signalé en ce qui concerne la tarification routière et la taxation des comportements sources de congestion, bien que ces questions soient mentionnées dans le PNR.
16. Dans l'ensemble, l'Irlande a accompli des progrès satisfaisants s'agissant de la mise en œuvre des mesures visant à relever ses principaux défis sur le plan microéconomique.

Politiques de l'emploi

17. Les principaux problèmes du marché du travail recensés dans le RAP 2006 étaient l'augmentation de l'offre d'emplois et le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et adaptable.
18. Parmi les nouvelles actions concernant l'offre d'emplois figurent le renforcement des mesures destinées à prévenir le chômage, leur extension aux 55-64 ans et la promesse d'étendre ce type d'engagement actif aux parents isolés, aux handicapés et aux chômeurs dans la catégorie 16-24 ans. Un nouveau programme national d'investissement dans les structures de garde d'enfants (2006-2010) a été lancé pour financer la création de 50 000 places de garde d'enfants et, par ailleurs, un supplément pour soins aux nourrissons d'un montant annuel de 1 000 euros a été introduit. Des consultations ont été engagées sur les propositions de réforme touchant

à l'aide sociale en faveur des parents isolés; elles visent à augmenter le taux d'activité.

19. L'impulsion donnée par les mesures d'offre d'emplois est positive et une grande attention est accordée au succès du passage de l'inactivité à l'emploi durable des groupes inactifs et marginalisés tels que les parents isolés, les handicapés et les gens du voyage. Cette transition nécessitera cependant que les services nécessaires tels qu'une infrastructure générale de garde d'enfants et une formation axée sur le marché soient fournis d'une manière adaptée aux besoins des groupes concernés. Cette fourniture efficace des services est également essentielle pour garantir une meilleure égalité des sexes sur le marché irlandais du travail, malgré des réductions récentes et bienvenues de l'écart entre les rémunérations des hommes et celles des femmes. La mise en œuvre de la stratégie nationale concernant le handicap, et des différents programmes sectoriels ministériels qui s'y rapportent (y compris les propositions concernant une stratégie globale de l'emploi pour les handicapés), constitue une avancée positive. Le rôle de plus en plus important des migrants (qui représentent actuellement environ 10 % de la main-d'œuvre) exige que l'on accorde une plus grande attention à leur intégration efficace sur le marché du travail et dans la société.
20. Des recherches sont en cours pour créer les bases d'une nouvelle stratégie nationale concernant les compétences, qui doit être publiée en 2007, et des ressources supplémentaires ont été affectées aux programmes existants qui visent à améliorer le niveau des compétences de la main-d'œuvre. L'ampleur du problème est démontrée par le fait que 38 % environ des personnes âgées de 25 à 64 ans ont un niveau d'instruction inférieur à celui de la dernière année de l'enseignement secondaire (chiffres de 2003), tandis que les niveaux de participation à l'apprentissage tout au long de la vie (8 %) sont nettement inférieurs à la moyenne de l'UE (11 %). La nouvelle stratégie devrait faciliter encore l'élaboration d'une démarche cohérente visant à faire correspondre l'offre d'éducation et de formation aux besoins du marché. Bien qu'il y ait un engagement clair de mettre l'accent sur les besoins des travailleurs à faibles qualifications, y compris les plus âgés, il est possible qu'il soit nécessaire de faire preuve d'une plus grande innovation en garantissant que ces groupes puissent avoir accès à une formation et à une éducation complémentaires ou se voient offrir davantage d'incitations pour le faire.
21. La lutte contre le problème du décrochage scolaire (12,3 % en 2005) continue de progresser et 86,1 % des 20-24 ans ont au moins le niveau d'instruction de la fin du secondaire. Le lancement du plan d'action pour l'intégration dans le système éducatif devrait renforcer ces progrès.
22. Dans l'ensemble, les mesures prises attestent l'engagement de s'attaquer aux problèmes clés de l'offre de travail et des compétences.

PARTIE III - CONCLUSIONS

23. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:

24. L'Irlande a réalisé de très bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme et des engagements pris par le Conseil européen de printemps en 2006. En outre, la gestion de la stratégie pour la croissance et l'emploi a gagné en visibilité politique, notamment en raison de la conclusion récente de l'accord de partenariat social baptisé "En route pour 2016".
25. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent la stratégie 2007-2013 pour la science, la technologie et l'innovation, récemment adoptée, ainsi que l'augmentation substantielle des investissements publics dans la R&D, la reconnaissance de la nécessité d'accorder la priorité aux investissements publics dans les infrastructures et aux autres dépenses génératrices de croissance, les mesures destinées à lutter contre l'abandon précoce du système scolaire et à développer les compétences, comme l'engagement, accueilli avec satisfaction, d'élaborer d'ici 2007 une stratégie nationale à long terme en matière de compétences.
26. Il est important que l'Irlande, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: l'accélération des progrès dans l'élaboration de mesures concrètes visant à réformer les régimes de retraite, des mesures supplémentaires visant à réduire les émissions, l'accélération des progrès dans l'augmentation de la participation au marché du travail, notamment par la mise en place d'une infrastructure générale de garde d'enfants, l'affinement d'une politique cohésive en matière d'immigration et l'importance particulière accordée à l'aide aux travailleurs plus âgés et moins qualifiés. Un objectif intermédiaire pour les investissements en R&D devrait être fixé pour 2010 et l'évolution de la situation sur le marché immobilier, qui peut influer sur les perspectives de croissance à moyen terme, devrait être suivie attentivement.

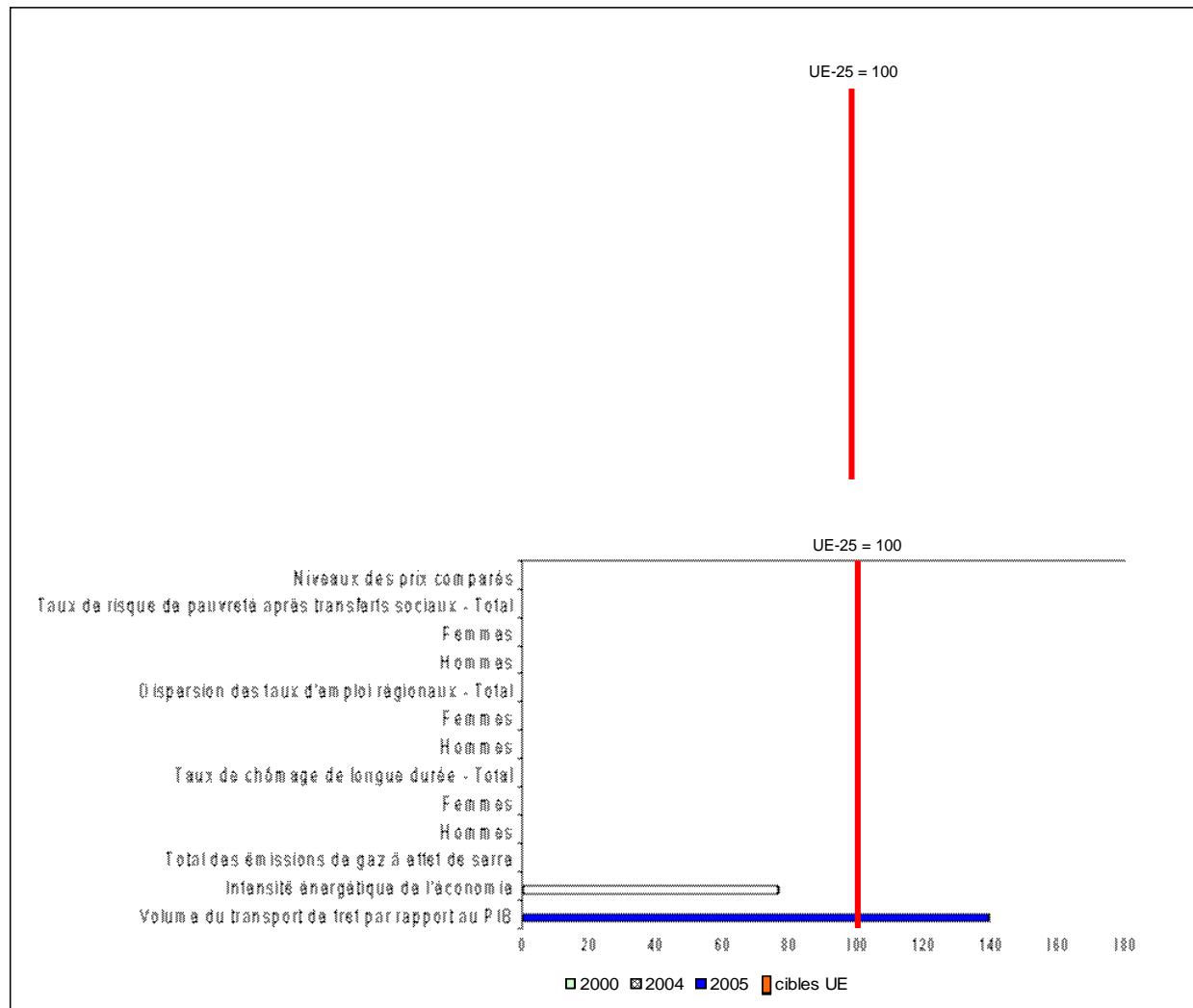
PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

IRLANDE

	IE							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	126.3	128.5	132.3	133.7	135.8	137.5		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	121.8	123.3	127.1	127.9	128.3	127.4		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	65.2	65.8	65.5	65.5	66.3	67.6	:	62.4	63.3	63.8
	Femmes	53.9	54.9	55.4	55.7	56.5	58.3		53.6	55.7	56.3
	Hommes	76.3	76.6	75.4	75.2	75.9	76.9		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	45.3	46.8	48.0	49.0	49.5	51.6		36.6	41.0	42.5
	Femmes	27.2	28.7	30.8	33.1	33.7	37.3		26.9	31.7	33.7
	Hommes	63.2	64.6	65.0	64.6	65.0	65.7		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		1.23e	1.10e	1.10e	1.16e	1.21ep	1.25ep	*	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	82.6	83.9	84.0	85.1p	85.3p	85.8p		76.6	77.1	77.5
	Femmes	85.6	87.4	87.3	88.5p	88.4p	88.9p		79.5	80.1	80.3
	Hommes	79.7	80.4	80.7	81.6p	82.3p	82.6p		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		111.6	116.0	122.4	126.6	123.1p	123.4p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		20.7	18.8	18.1	19.2	20.9	23.8		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	20.0	21.0	:	21.0b	21.0	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	21.0	23.0	:	22.0b	23.0	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	19.0	20.0	:	20.0b	19.0	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	-	-	-	-	-	-	-	13.4	12.2	11.9
	Femmes	-	-	-	-	-	-	-	20.5	17.3	16.9
	Hommes	-	-	-	-	-	-	-	9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	1.6	1.3	1.4	1.6	1.6	1.5		3.9	4.1	3.9
	Femmes	1.0	0.8	0.8	1.0	1.0	0.8		4.8	4.7	4.5
	Hommes	2.0	1.7	1.8	1.9	2.0	1.9		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		123.2	126.5	123.7	122.6	122.7	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		175.1	172.5	166.1	155.2	156.9	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		131.8	125.3	135.3	141.6	148.4	146.0		100.1e	104.6be	104.7e

* Cible nationale: 2,5% (2013) du Produit National Brut (PNB)

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



Italie

Analyse de la situation

1. Depuis le début des années 1990, l'Italie enregistre une croissance économique invariablement inférieure à celle de la moyenne de l'Union européenne. De ce fait, son PIB par habitant serait passé, selon les estimations, sous la barre des 102 % de la moyenne de l'UE en 2006 alors qu'il était supérieur à 116 % en 1995. Bien que les perspectives pour 2006 indiquent une amélioration de la situation économique, la croissance réelle du PIB devrait, selon les prévisions, rester inférieure à la moyenne de l'UE. Le déficit des administrations publiques est supérieur à 3 % du PIB depuis 2003; quant à la dette, elle reste très élevée et a recommencé à grimper en 2005. En revanche, l'Italie a connu une forte croissance de l'emploi au cours de la décennie qui s'est écoulée et son taux de chômage durant le premier semestre 2006 est descendu à 7 % de la main-d'œuvre, soit en dessous de la moyenne de l'UE. Toutefois, le taux d'emploi, 58,6 % en 2006 selon les projections, reste largement inférieur à la moyenne de l'UE et accuse un retard considérable dans le Sud.
2. Les carences structurelles, qui contribuent à la faible croissance de la productivité et rongent la compétitivité, sont à la base des mauvais résultats enregistrés par l'Italie en matière de croissance ces dernières années. Le renversement de cette tendance nécessite une stratégie économique qui instaurera un cercle vertueux entre la stabilité macroéconomique, des réformes microéconomiques visant à dynamiser la concurrence et à améliorer l'efficacité organisationnelle et la capacité d'innovation du système productif italien, et des mesures destinées à accroître la participation sur le marché du travail et l'emploi, en s'attaquant notamment aux disparités régionales. L'une des conditions préalables de cette stratégie est l'assainissement des finances publiques pour garantir leur viabilité à long terme; il sera ainsi possible de réduire l'incertitude économique, d'instaurer des conditions plus favorables pour l'investissement et de procéder à des dépenses plus importantes en capital humain et en infrastructures.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Les six priorités mises en avant dans le programme national de réforme (PNR) pour 2005-2008 ont été largement confirmées cette année. Elles visent à assurer la viabilité budgétaire à long terme, accroître le nombre de secteurs dans lesquels les citoyens et les entreprises disposent d'une liberté de choix, adopter des mesures d'encouragement en faveur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, renforcer l'éducation et la formation, améliorer les infrastructures et protéger l'environnement. Dans son rapport annuel de progrès 2006, la Commission relevait que des mesures plus vigoureuses étaient nécessaires dans les domaines suivants: la viabilité budgétaire, l'amélioration de la concurrence, en particulier dans les entreprises de réseau et les services, l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre et le relèvement des taux d'emploi, y compris la réduction des disparités régionales.
4. Le rapport d'exécution 2006, présenté par le nouveau gouvernement, tente de palier les lacunes relevées par la Commission, notamment en intégrant les questions

macroéconomiques et relatives à l'emploi, qui n'étaient pas incluses dans le PNR en 2005 et faisaient l'objet de documents distincts, et en détaillant davantage les mesures concrètes et programmées, en particulier dans le domaine microéconomique. Le PNR a été considérablement renforcé depuis l'année dernière et il est à présent capital de passer des ambitions à une action efficace mettant en œuvre les mesures énoncées, et ce afin de commencer à combler l'écart de compétitivité qui sépare l'économie italienne de celle des autres pays de la zone euro.

5. Les progrès liés à l'exécution du PNR consolidé ont permis d'améliorer la concurrence, de simplifier la réglementation des services professionnels et d'étendre l'utilisation des TIC. Des avancées encourageantes ou une volonté claire d'aller de l'avant ont été constatées dans les domaines suivants: l'assainissement budgétaire, la mise en place d'objectifs et de mesures stimulant les investissements dans la R&D, la transposition dans les délais des directives de l'UE dans le droit national, la libéralisation des marchés de l'énergie, une meilleure réglementation, notamment la création d'une unité centrale rattachée au Cabinet du Premier ministre, l'établissement d'une stratégie cohérente d'investissement dans les infrastructures, l'amélioration de la protection de l'environnement, la «flexicurité», l'intégration des personnes défavorisées sur le marché du travail, et la réduction du coin fiscal sur le travail. Dans tous ces domaines, il est essentiel que les mesures prévues soient intégralement et rapidement menées à bien. Des progrès doivent encore être accomplis dans les domaines suivants: la mise en œuvre des réformes des retraites et la maîtrise des dépenses de soins de santé, l'amélioration des services pour l'emploi à l'échelle nationale, la promotion de l'accès aux structures d'accueil et de garde d'enfants, la lutte contre la déscolarisation précoce, la réforme universitaire, et le développement d'une stratégie globale pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.
6. La réalisation des engagements spécifiques arrêtés lors du Conseil européen de printemps en 2006 a connu des fortunes diverses. Un objectif a été défini pour l'investissement en R&D et des mesures ont été prises pour rendre plus performants les guichets uniques lors de la création d'entreprises. Le rapport d'exécution ne mentionne toutefois pas la sensibilisation à l'esprit d'entreprise, les mesures aidant les jeunes chômeurs à trouver un travail ou une formation utile en six mois ou les démarches permettant aux entreprises de recruter leur premier salarié par l'intermédiaire d'un point de contact unique.
7. La consultation et les efforts visant à développer le sentiment d'adhésion au PNR auprès des administrations centrale et locales ont été renforcés. Le nouveau gouvernement italien a perpétué l'usage de son prédécesseur consistant à nommer un coordinateur national à un niveau ministériel élevé La mise sur pied d'un comité technique interministériel chargé de diriger l'exécution du PNR est également un progrès en matière de coordination. Des mesures positives ont été prises pour améliorer le suivi et sensibiliser davantage le public au processus de réforme. Le rapport d'exécution met en lumière les liens nécessaires entre la stratégie pour la croissance et l'emploi et le cadre stratégique national de référence 2007-2013 pour l'investissement des fonds structurels de l'UE.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. Le rapport d'exécution confirme et souligne que l'assainissement et la viabilité à long terme des finances publiques sont essentiels pour une stratégie globale visant à palier les faiblesses de l'économie italienne et développer son potentiel de croissance.
9. Le niveau élevé actuel de la dette publique et la mauvaise situation budgétaire constituent un danger pour la viabilité à long terme des finances publiques, danger qui est exacerbé par la pression sur les dépenses publiques due au vieillissement de la population. La stratégie d'assainissement budgétaire confirme la volonté de porter le déficit des administrations publiques sous la barre des 3 % du PIB d'ici 2007. Les mesures correctives pour 2007 figurant dans le projet de loi sur le budget, qui devrait être adopté par le parlement d'ici la fin de l'année, semblent convenir pour atteindre cet objectif. L'adoption de la loi sur le budget 2007 conformément aux objectifs fixés et son application rigoureuse ultérieure constitueront donc un pas important sur la voie de la viabilité budgétaire à long terme. Le projet de loi sur le budget envisage des mesures s'élevant à 1,3 % du PIB pour financer des mesures de consolidation de la croissance et de redistribution, notamment la réduction du coût budgétaire de l'emploi. Après 2007, le gouvernement a l'intention de poursuivre l'assainissement budgétaire afin de faire passer la dette sous la barre des 100 % du PIB d'ici 2011. Cela nécessitera des stratégies crédibles dans le budget des années concernées ainsi que leur mise en œuvre rigoureuse.
10. Le rapport d'exécution reconnaît que la mise en œuvre complète de la réforme des retraites actuellement menée est essentielle pour limiter, à long terme, la hausse des dépenses publiques liées au vieillissement. Dans ce contexte, le report répété du réexamen des coefficients actuariels tenant compte de l'espérance de vie est un sujet de préoccupation. Le rapport indique que le gouvernement et les partenaires sociaux entameront prochainement des négociations visant à améliorer encore le système des retraites: il est important de préserver sa viabilité à long terme. Le succès de la réforme des retraites, tant en matière de viabilité financière que d'adéquation sociale, dépendra aussi de l'évolution future de la hausse des taux d'emploi, en particulier chez les femmes et les travailleurs âgés. Promouvoir la viabilité financière des systèmes de soins de santé tout en assurant l'accessibilité et la qualité des soins reste un défi majeur. Des mesures destinées à améliorer la viabilité ont été adoptées mais certaines régions continuent de dépasser les plafonds de dépenses.
11. L'Italie s'est clairement engagée sur la voie de la viabilité budgétaire à long terme, mais les risques demeurent élevés et la mise en œuvre totale du budget 2007 proposé, suivie d'une approche encore plus rigoureuse de l'assainissement au cours des prochaines années, sera capitale. La mise en œuvre de la réforme des retraites et le renforcement des mesures proposées concernant les retraites et les soins de santé sont également essentiels.

Politiques microéconomiques

12. Le rapport d'exécution met l'accent sur quatre priorités microéconomiques: la R&D, «la liberté de choix pour les citoyens et les entreprises», les infrastructures et

l'environnement. Il accorde une grande importance au renforcement de la concurrence et à l'approfondissement du marché intérieur.

13. Le rapport compte sur de nouvelles initiatives et sur le renforcement des instruments existants pour atteindre son objectif ambitieux, à savoir investir 2,5 % du PIB en R&D d'ici 2010. Des mesures spécifiques sont prévues afin de renforcer les partenariats entre secteurs privé et public, notamment un nouveau dispositif du crédit d'impôt encourageant la coopération entre les entreprises et les instituts de recherche, de rationaliser et de simplifier le soutien public à l'innovation et d'augmenter le nombre de chercheurs dans les universités et les instituts de recherche. Bien que ces mesures aillent dans la bonne direction, elles ne s'inscrivent pas dans un cadre stratégique global, ce qui ne permet pas d'évaluer dans quelle mesure elles peuvent modifier des tendances stables actuelles en matière de dépenses en R&D. Pour rendre les dépenses publiques en R&D plus efficaces, le rapport envisage de créer une agence indépendante de l'évaluation pour les universités et la recherche. Il ne propose toutefois pas de mesures détaillées visant, par exemple, à accroître la mobilité des chercheurs ou à encourager la réforme et l'internationalisation des universités.
14. Les mesures destinées à améliorer et étendre l'utilisation des TIC ont été rationalisées et des progrès sont enregistrés. Le rapport présente des utilisations innovantes des TIC liées à la préservation du patrimoine culturel, à la numérisation des services de justice et de police et au renforcement de l'e-gouvernance pour les PME. Les questions de communication électronique (télévision numérique, large bande), largement absentes du PNR initial, sont abordées dans le rapport, y compris les mesures spécifiques visant à accroître la couverture à large bande dans les zones rurales.
15. Le rapport d'exécution accorde une grande importance au renforcement de la concurrence et à la mise en œuvre de la législation relative au marché intérieur. Un comité interministériel a été mis sur pied pour contrôler, accélérer et améliorer la mise en œuvre de la législation communautaire. La réglementation interne sera modifiée pour permettre à l'Italie de transposer plus rapidement les directives dans le droit national. Actuellement, et malgré de récents progrès, le pourcentage des directives qui n'ont pas été mises en œuvre dans les délais dépasse largement l'objectif fixé à 1,5 %. Le gouvernement a récemment adopté des réformes radicales pour s'attaquer à la réglementation limitant la concurrence dans les services professionnels et d'autres secteurs des services, notamment la banque et l'assurance, les services de taxi et les magasins de détail. Des projets de lois concernant la libéralisation des marchés de l'énergie et des services publics locaux ont été présentés au parlement. Ce processus doit se poursuivre et être correctement mis en œuvre. Les mesures prises pour introduire un programme sur l'immunité d'amendes et la réduction de leur montant (clémence) pour les entreprises dénonçant des ententes sont un progrès encourageant.
16. Il existe une volonté claire d'améliorer l'environnement des entreprises. Un groupe de travail chargé de mieux légiférer a été mis sur pied. Plusieurs initiatives sont déjà en cours, comme l'étude des meilleures pratiques sur la simplification, le projet pilote sur la mesure des coûts administratifs (qui concerne également les PME) et le décret d'abrogation de toutes les lois datant d'avant 1970 qui font double emploi. Une nouvelle loi sur les faillites a été introduite. Le programme prévoit également de nouvelles mesures, notamment l'introduction d'un recours collectif dans le système

juridique, l'extension et le renforcement des guichets uniques et la simplification des procédures de création d'entreprises. Ces initiatives contribueront probablement à réduire la charge pesant sur les entreprises. Le PNR mentionne l'analyse d'impact mais peu d'informations sont communiquées sur les étapes futures.

17. Le rapport d'exécution définit un cadre stratégique et des projets prioritaires de modernisation des infrastructures routières, maritimes et ferroviaires et d'utilisation plus efficace de l'informatique lors du contrôle et du suivi du trafic. Ces améliorations des infrastructures sont nécessaires au plus vite. Le rapport d'exécution ne parle pas des possibilités de partenariat entre les secteurs public et privé ni de la tarification des infrastructures pour accélérer la mise en œuvre et garantir l'efficacité et la viabilité.
18. Le rapport d'exécution met quelque peu l'accent sur la protection de l'environnement. Toutefois, les implications budgétaires et les répercussions environnementales et économiques plus vastes ne sont pas entièrement évaluées. La nécessité de revoir les politiques actuelles pour s'attaquer aux changements climatiques est reconnue mais peu d'informations sont données sur la manière de procéder alors que le plan national de réduction du CO₂ fait actuellement l'objet d'une révision.
19. Si elles sont mises en œuvre rapidement et efficacement en synergie avec la stabilité macroéconomique et la réforme du marché du travail, les mesures microéconomiques énoncées dans le rapport d'exécution sont susceptibles de réduire la dépendance de l'Italie vis-à-vis des secteurs traditionnels, de contribuer au développement des PME et à la naissance de nouvelles entreprises, et donc d'aider à l'amélioration de la compétitivité de l'Italie. Toutefois, la mise en œuvre en est encore à ses balbutiements et des défis considérables devront encore être relevés.

Politiques de l'emploi

20. Le rapport d'exécution confirme la place prioritaire qu'occupent l'éducation et la formation et inscrit au cœur du programme de réforme le défi que constituent l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre et le relèvement des taux d'emploi, offrant ainsi un cadre stratégique plus cohérent et plus général.
21. L'exécution des mesures prévues dans le PNR varie: bien que les services pour l'emploi se soient améliorés en moyenne, ils restent sensiblement à la traîne dans les régions du Sud et le système national informatisé de données sur le marché du travail n'est pas encore achevé. Certaines mesures destinées à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre en Italie progressent, même si le nouveau système d'apprentissage en entreprise doit encore être totalement mis en œuvre. Le rapport annonce de nouvelles initiatives visant à réduire les disparités Nord/Sud en matière d'emploi et à réconcilier travail et vie familiale; toutefois, les services de garde d'enfants doivent encore être améliorés. L'enveloppe financière destinée à aider les personnes défavorisées à trouver un emploi sera revue à la hausse et le lien avec la stratégie nationale pour la protection sociale et l'insertion sociale est renforcé.
22. L'allègement de l'impôt sur le travail pour les personnes disposant d'un contrat permanent ainsi que pour certaines catégories spécifiques (comme le personnel de R&D et les apprentis) vise à renforcer la stabilité de l'emploi et la compétitivité.

Pour lutter contre les disparités régionales et la faible participation des femmes dans le Sud, la réduction proposée est plus importante pour les travailleurs permanents du Sud et est même encore supérieure pour les femmes défavorisées de ces mêmes régions.

23. Des initiatives sont prises pour combiner la flexibilité du marché du travail et une protection sociale accrue grâce à un relèvement des droits sociaux des travailleurs temporaires et l'augmentation de leurs cotisations sociales, ce qui permettra d'améliorer leurs droits à pension. D'autres progrès sont nécessaires et le rapport annonce l'intention de créer un nouveau système d'assurance chômage. De nouvelles mesures, sur lesquelles aucune information détaillée n'a encore été fournie, sont prévues en faveur de la santé et de la sécurité au travail et pour lutter contre le travail non déclaré.
24. Bien que la mise en œuvre des mesures destinées à dynamiser le capital humain progresse, elle se fait lentement dans certains domaines, comme les systèmes d'orientation et de conseil, la transparence des possibilités de formation et la validation des acquis. Le rapport donne peu d'informations sur les réformes récentes de l'éducation et de la formation qui auraient été interrompues, notamment celles du système universitaire. Le rapport gagnerait à détailler davantage les mesures indispensables pour lutter contre la déscolarisation précoce et améliorer la qualité de l'enseignement dans le pays. Malgré certains progrès enregistrés, la situation liée à la formation des travailleurs nécessite encore des efforts supplémentaires dans le cadre du développement d'une stratégie globale d'éducation et de formation tout au long de la vie.
25. De manière générale, des avancées sont signalées dans différents domaines relatifs à la politique de l'emploi. Mais les différentes mesures, notamment en termes de contenus, de calendriers et de résultats, ne sont pas toujours assez détaillées pour pouvoir évaluer leur adéquation.

PARTIE III - CONCLUSIONS

26. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
27. Par rapport au programme national de réforme de l'année dernière, le rapport d'exécution de l'Italie présente une stratégie plus précise, il couvre l'ensemble des domaines d'action ainsi que les synergies qui les unissent et est donc plus ambitieux. Les progrès les plus spectaculaires ont été enregistrés dans le domaine microéconomique. Dans le secteur macroéconomique, les stratégies et les mesures proposées sont généralement adéquates mais leur mise en œuvre revêt une importance capitale. La politique de l'emploi doit être renforcée dans certains domaines clés. La réalisation des engagements spécifiques arrêtés lors du Conseil européen de printemps en 2006 a connu des fortunes diverses.
28. Parmi les points forts du programme national de réforme figurent: les mesures prises pour accroître la concurrence dans les services professionnels et autres; les initiatives

visant à étendre l'usage des TIC; et les mesures destinées à renforcer la coordination des actions pour améliorer l'environnement des entreprises.

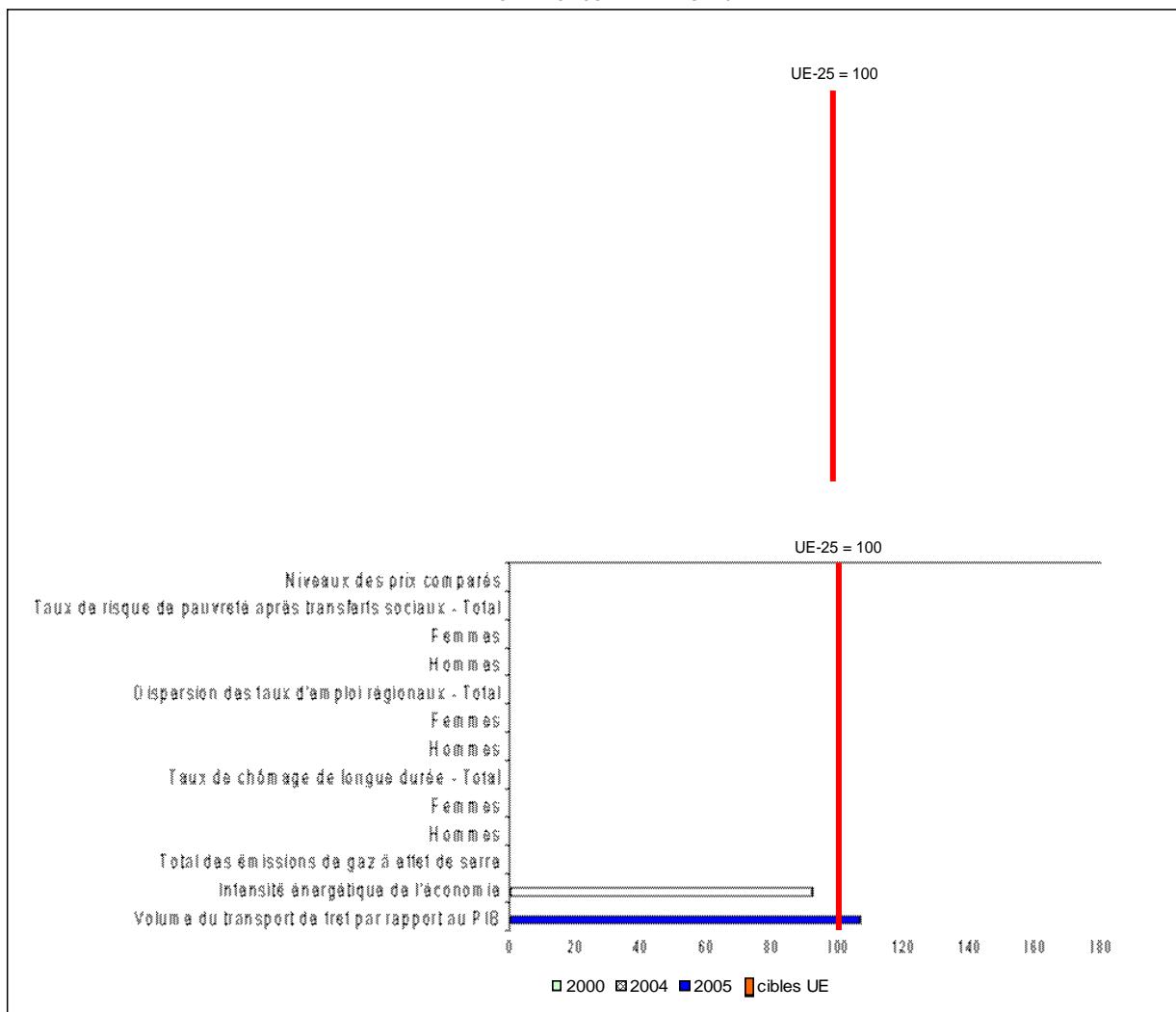
29. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme italien doivent être abordées avec la plus grande priorité sont les suivants: la viabilité budgétaire, où les engagements doivent être traduits en mesures efficaces; la concurrence sur les marchés des produits et des services, où la mise en œuvre énergique des réformes proposées devrait être à la base de progrès; l'augmentation des emplois recensés; et l'amélioration de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Dans ce contexte, il est recommandé que l'Italie:
- poursuive de manière rigoureuse l'assainissement budgétaire afin d'infléchir à la baisse le ratio dette/PIB et mette intégralement en œuvre la réforme des retraites en vue d'une meilleure viabilité à long terme des finances publiques;
 - poursuive la mise en œuvre des réformes annoncées il y a peu et destinées à renforcer la concurrence sur les marchés des produits et des services;
 - réduise les disparités régionales en matière d'emploi en s'attaquant au travail non déclaré, en améliorant les services de garde d'enfants et en assurant le bon fonctionnement des services pour l'emploi dans tout le pays;
 - développe une stratégie globale de formation tout au long de la vie, améliore la qualité de l'éducation et adapte celle-ci aux exigences du marché du travail.
30. En outre, il est important que l'Italie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la R&D, où malgré des avancées encourageantes dans des domaines spécifiques, la stratégie générale reste incomplète; des mesures efficaces pour améliorer la viabilité de la prestation de soins de santé, tout en préservant la qualité et l'accessibilité de ceux-ci; l'utilisation durable des ressources, domaine dans lequel la mise en œuvre de mesures et leur application ultérieure renforcée sont essentielles; la réalisation de plans de modernisation des infrastructures; et l'instauration d'un système global d'analyse d'impact de la réglementation proposée.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

ITALIE

	IT							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	113.3	112.0	110.0	107.6	105.5	102.6		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	121.2	118.6	115.0	111.6	110.3	108.0		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	53.7	54.8	55.5	56.1	57.6b	57.6		62.4	63.3	63.8
	Femmes	39.6	41.1	42.0	42.7	45.2b	45.3		53.6	55.7	56.3
	Hommes	68.0	68.5	69.1	69.6	70.1b	69.9		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	27.7	28.0	28.9	30.3	30.5b	31.4		36.6	41.0	42.5
	Femmes	15.3	16.2	17.3	18.5	19.6b	20.8		26.9	31.7	33.7
	Hommes	40.9	40.4	41.3	42.8	42.2b	42.7		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		1.05	1.09	1.13	1.11	1.10	:	2.5	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	69.4	67.9	69.6	71.0	73.4	73.6		76.6	77.1	77.5
	Femmes	74.2	73.0	74.3	75.1	78.6	78.1		79.5	80.1	80.3
	Hommes	64.5	62.7	64.8	66.8	68.2	69.2		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		94.0	95.5	97.9	102.3	102.7p	102.6p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		18.0	18.0	19.2	17.9	18.2	18.2		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	18.0	19.0	:	:	19.0b	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	19.0	20.0	:	:	20.0b	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	18.0	19.0	:	:	18.0b	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	17.5	17.1	16.7	17.0	15.6	16.0		13.4	12.2	11.9
	Femmes	30.5	29.6	29.1	29.7	25.7	26.6		20.5	17.3	16.9
	Hommes	9.8	9.4	8.9	9.1	8.7	8.9		9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	6.3	5.7	5.1	4.9	4.0	3.9		3.9	4.1	3.9
	Femmes	8.4	7.6	6.9	6.6	5.5	5.2		4.8	4.7	4.5
	Hommes	4.8	4.4	4.0	3.8	2.9	2.9		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		106.7	108.0	108.1	111.1	112.1	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		186.9	184.0	184.1	189.2	189.1	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		102.2	100.9e	102.7e	93.7e	104.9be	111.9e		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



Chypre

Analyse de la situation

1. En 2006, le PIB par habitant de Chypre s'est établi à 84% de la moyenne de l'UE. Au cours de la dernière décennie, Chypre a maintenu une croissance économique vigoureuse avec un PIB réel moyen de 3,5% par an, dépassant de plus de 1% la moyenne UE25 qui est de 2 $\frac{1}{4}$ %. Depuis le milieu des années '90, la hausse des salaires réels a été supérieure à celle de la productivité, bien que cette dernière ait été légèrement supérieure à la moyenne communautaire, ce qui a entraîné un recul de la compétitivité des prix. Le taux d'emploi global (prévu à 68%) est proche de l'objectif de l'UE, alors que le taux de chômage, en dépit d'une légère hausse, devrait rester faible à 5,4% (en 2006). La productivité du travail par personne employée devrait rester inférieure à la moyenne de l'UE.
2. Chypre jouit d'une croissance économique soutenue et de taux d'emploi élevés, mais le problème budgétaire qui se posera à long terme en raison du vieillissement de la population est considérable. Une amélioration de la qualité des finances publiques par une réorientation des dépenses vers les ressources humaines, des infrastructures modernes ainsi que la R&D et l'innovation induirait des niveaux de croissance performants et contribuerait à diversifier l'économie. La réforme des régimes de soins de santé et de retraite permettrait d'agir sur la viabilité des finances publiques, tout en soutenant la réduction de la dette publique. Faire en sorte que les salaires reflètent l'évolution de la productivité permettrait d'accroître la flexibilité et jugulerait les nouvelles menaces qui pèsent sur la compétitivité.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme (PNR) 2005-2008 de Chypre a mis l'accent sur le double objectif d'accroître le potentiel de croissance de l'économie et d'améliorer le niveau de vie des citoyens. Il présentait les enjeux dans les domaines suivants: viabilité budgétaire, qualité des finances publiques, R&D, innovation et TIC, diversification accrue de l'économie, concurrence et environnement des entreprises, sauvegarde de l'environnement, infrastructures, capital humain et cohésion sociale. Dans son rapport annuel de progrès 2006, la Commission a souligné la nécessité d'une part, d'une intervention plus résolue afin de garantir la viabilité à long terme des finances publiques, notamment par des réformes de la sécurité sociale, et d'autre part, de mesures visant à réduire le taux de décrochage scolaire.
4. Le rapport d'exécution 2006 indique que, de manière générale, Chypre avance bien dans la mise en œuvre de son PNR qui donnait un aperçu clair et complet de nombreuses mesures spécifiques et les reliait aux objectifs finals visés. Des progrès ont été enregistrés pour la grande majorité des objectifs de R&D et d'emploi exposés dans le PNR. En outre, les progrès ont été généralement bons en ce qui concerne l'assainissement budgétaire, l'accroissement de la qualité des TIC et l'accès à ces technologies, l'amélioration de l'environnement des entreprises et la modernisation des infrastructures de base. Si des mesures supplémentaires sont encore nécessaires, les premiers progrès sont satisfaisants dans les domaines suivants: amélioration de la

transposition de la législation communautaire dans la législation nationale, amélioration de la sauvegarde de l'environnement, libéralisation de l'énergie, efficacité énergétique et sécurité de l'approvisionnement, renforcement des services publics de l'emploi. En revanche, les progrès sont limités en ce qui concerne: la réforme des systèmes de soins de santé et de la sécurité sociale, l'amélioration de la réglementation, la réglementation anticoncurrentielle dans les services professionnels et les réformes des systèmes d'enseignement et de formation professionnels.

5. Les engagements souscrits par le Conseil européen de printemps en 2006 ont, dans l'ensemble, été bien respectés, par exemple en ce qui concerne l'accélération des procédures de lancement et l'établissement d'un guichet administratif unique pour les créateurs d'entreprises.
6. Les efforts déployés pour assurer l'adhésion à la stratégie pour la croissance et l'emploi se sont nettement intensifiés. Il a été répété publiquement à maintes reprises que la stratégie pour la croissance et l'emploi et le programme de convergence constituent les piliers de la politique économique. Le mécanisme de mise en œuvre et le processus de consultation sont très vastes et englobent la participation de toutes les parties concernées, notamment le Conseil des ministres, une commission parlementaire, un comité consultatif national (auquel participent toutes les parties concernées ainsi que les partenaires sociaux) et d'autres comités. Afin de sensibiliser davantage l'opinion publique, le gouvernement a organisé un certain nombre de séminaires et de manifestations publiques ainsi que d'autres activités largement couvertes dans les médias. L'utilisation efficace et effective des fonds structurels et de cohésion est un facteur clé pour stimuler les investissements dans plusieurs secteurs; il importe donc que l'augmentation des financements soit assortie d'une augmentation similaire de la capacité d'absorption.

PARTIE II - ÉVALUATION DES POLITIQUES

Politiques macroéconomiques

7. Sur le plan macroéconomique, le PNR met l'accent sur l'assainissement budgétaire et la réduction de la dette, par une limitation des dépenses et un accroissement des recettes. Il vise aussi l'amélioration de la gestion budgétaire par la mise en œuvre progressive, à partir de 2007, de cadres budgétaires à moyen terme de 3 ans, censés renforcer le contrôle des dépenses tout en liant les objectifs à moyen terme à la procédure budgétaire annuelle. Le programme vise, en outre, à réorienter les dépenses publiques vers des dépenses en capital tout en renforçant la transparence; il prévoit également des mesures visant à garantir la viabilité à long terme des finances publiques, comprenant l'offre de main-d'œuvre et des réformes des soins de santé et de l'assurance sociale, notamment le régime de retraite. Il aborde aussi des mesures portant sur la flexibilité du travail et la modération salariale.
8. L'assainissement budgétaire a bien progressé. En 2005, le déficit des administrations publiques est passé à 2,3% du PIB alors qu'il était de 4,1% l'année précédente, tandis que le ratio brut dette publique/PIB s'est tassé à 69 $\frac{1}{4}$ % du PIB venant de 70 $\frac{1}{4}$ % en 2004. Les projections économiques prévoient, en outre, une nouvelle diminution en 2006. En 2007, des mesures concrètes devraient être prises en ce qui concerne la réforme tant attendue du système des soins de santé. La caisse d'assurance maladie,

responsable de la mise en œuvre du régime national d'assurance maladie, finalise actuellement un plan d'action pour la mise en œuvre de la réforme. Le gouvernement a fait des propositions de réforme de la sécurité sociale, mais les modifications précises qui devront y être apportées doivent encore être convenues avec les partenaires sociaux et leur incidence budgétaire n'est pas précisée. Le délai fixé pour la mise en œuvre des premières mesures est 2007.

9. Dans l'ensemble, les mesures relatives aux réformes macroéconomiques recensées dans le PNR ont bien progressé. Il est particulièrement urgent de prendre des mesures pour assurer la viabilité à long terme des finances publiques et progresser dans la réduction de la dette publique afin de faire face aux coûts qu'engendrera le vieillissement de la population. Le rapport d'exécution décrit les liens et la compatibilité entre les objectifs du PNR et les priorités fixées dans le cadre de référence stratégique national de Chypre pour les investissements des fonds structurels, en particulier pour les projets d'infrastructure de transport et d'environnement, comprenant des investissements stratégiques facilitant les échanges commerciaux internationaux (à savoir, ports, accès aux ports) et des mesures en faveur des priorités en matière de TIC. Il importe donc que l'augmentation substantielle des fonds structurels disponibles à partir de 2007 s'accompagne d'une augmentation équivalente de la capacité d'absorption. À cette fin, il conviendra sans doute de renforcer encore les services de l'administration publique compétents.

Politiques microéconomiques

10. Le PNR recense quatre grands enjeux microéconomiques: promotion de la R&D, innovation et TIC, renforcement de la concurrence/amélioration de l'environnement des entreprises, sauvegarde de l'environnement et modernisation des infrastructures de base. Le rapport d'exécution contient une liste complète, détaillée et précise des initiatives à prendre en la matière, ainsi que des priorités nationales dans d'autres domaines de politique microéconomique.
11. Le rapport d'exécution présente de nombreuses mesures portant sur la politique de recherche et les capacités de recherche qui confirment l'importance que les autorités chypriotes y attachent. La stratégie dans ce domaine consiste pratiquement à élaborer un nouveau système à partir de rien, notamment en développant et en renforçant les institutions et les infrastructures concernées plutôt qu'en comblant des vides ou en palliant des lacunes spécifiques. Il est, par conséquent, prématuré, à ce stade, de déterminer si les efforts sont suffisants. En ce qui concerne le nouvel objectif de dépenses R&D de 1% du PIB d'ici à 2010 (0,4% du PIB en 2005), le tiers attribué au public peut facilement être atteint, mais l'apport du secteur privé devra être majoré. À cet effet, le gouvernement augmentera les crédits en faveur de la coordination des dépenses privé-public dans le domaine de la recherche et envisage de recourir à des incitations fiscales, mais ne prévoit rien en ce qui concerne des fonds de placement à risque.
12. Les autorités chypriotes accordent une attention particulière aux TIC, elles se concentrent sur l'administration en ligne, l'alphabétisation numérique et l'utilisation des TIC par les entreprises. Les mesures proposées dans le PNR ont été mises en œuvre avec soin et dans les délais impartis. Plusieurs projets intéressants ont été proposés – des actions de sensibilisation à la sécurité des réseaux, un système de helpdesk pour les services publics et des projets destinés à réduire les coûts dans le

secteur des soins de santé. Toutefois, l'adoption de la large bande est encore lente en dépit d'une grande disponibilité et de prix plus abordables. L'analyse du marché conformément au cadre réglementaire européen a commencé avec quelque retard mais se poursuit à un rythme constant.

13. Les mesures prises pour améliorer l'environnement des entreprises et renforcer la concurrence doivent être considérées dans le contexte d'un environnement généralement favorable aux entreprises et une forte concurrence dans la majeure partie des secteurs économiques, à l'exception des services professionnels pour lesquels des restrictions telles que la réglementation de la tarification et les interdictions de publicité sont courantes. La mise en œuvre de ces diverses actions semble se poursuivre comme prévu. Seules quelques mesures très préliminaires et incomplètes ont été prises pour améliorer la réglementation. Certaines mesures intéressantes annoncées dans le PNR (introduction d'évaluations globales des aides d'État, mise en place d'un mécanisme de garantie des prêts et marchés publics en ligne) devraient être mises en œuvre ultérieurement. Chypre a réussi à réduire encore son retard dans la transposition de la législation communautaire dans la législation nationale, qui est désormais bien inférieur au niveau de 1,5%, mais devrait veiller à la qualité de la transposition.
14. Le PNR a dûment pris en compte l'importance de la sauvegarde de l'environnement pour la croissance et l'emploi, notamment en ce qui concerne l'incidence de la dégradation de l'environnement sur le tourisme. La mise en œuvre des projets d'infrastructure recensés dans le PNR est en cours. Chypre devra sans doute établir un ordre de priorité de vastes investissements pour satisfaire aux normes environnementales de l'UE dans les délais prévus dans le protocole d'adhésion, notamment pour le traitement des déchets solides et des eaux usées.
15. Les efforts en vue de moderniser les infrastructures de base sont poursuivis activement avec toute une série de projets en cours ou prévus, concernant essentiellement les routes, les ports et les aéroports, visant à remédier aux embouteillages routiers et à permettre un meilleur accès en provenance de l'étranger. Plusieurs projets seront financés par des partenariats public-privé. La réalisation des projets énumérés dans le PNR semble en bonne voie.
16. Afin d'atteindre ses objectifs en matière de sources d'énergie renouvelables et de conservation de l'énergie, Chypre a renforcé ses programmes d'aide en 2006, notamment en mettant en place un guichet unique pour les vastes investissements en matière d'énergies renouvelables. Les plans d'un nouveau centre énergétique qui contribuera à sécuriser l'approvisionnement en sont au stade de l'étude technique. Ce centre comprendra un terminal de gaz liquide et des installations de stockage stratégique de pétrole. La libéralisation du marché de l'énergie a commencé en 2004 avec l'adhésion à l'UE. Plusieurs licences pour la production d'électricité ont déjà été accordées et d'autres sont à l'examen. De nouveaux fournisseurs privés devraient arriver sur le marché d'ici à 2008.
17. Dans l'ensemble, la mise en œuvre de la grande majorité des mesures semble se dérouler comme prévu. Le rapport d'exécution contient un certain nombre de nouvelles mesures. Toutefois, l'efficacité des politiques ne peut être évaluée qu'à plus long terme. Le rapport n'aborde pas les questions ayant trait aux investissements à

risque et à la réglementation anticoncurrentielle dans le domaine des services professionnels.

Politiques de l'emploi

18. Le PNR portait principalement sur la réalisation du plein emploi, en améliorant la qualité et la productivité du travail et en renforçant la cohésion sociale et territoriale. Le rapport d'exécution 2006 confirme les principales priorités dans le domaine de l'emploi: promouvoir une utilisation plus efficace des réserves de main-d'œuvre locales, mieux gérer la migration économique, accroître la flexibilité du marché du travail, développer le capital humain et promouvoir encore l'inclusion sociale. Dans le rapport annuel de progrès, la Commission souligne également l'importance de la formation tout au long de la vie et de l'acquisition de qualifications.
19. Des objectifs ambitieux mais réalistes ont été fixés et toute une série de politiques actives du marché du travail bien ciblées ont été mises en place. La réorganisation complète des services publics de l'emploi, qui prévoit un système de placement des candidats, pour que l'offre de main-d'œuvre corresponde davantage à la demande grâce à des services personnalisés, progresse également. Néanmoins, l'efficacité des politiques n'apparaît pas clairement, notamment celle en faveur des jeunes. Le taux d'emploi des femmes est élevé et toute une série de mesures d'appui progressent bien. D'importantes inégalités subsistent entre hommes et femmes selon la profession et les qualifications professionnelles, de même qu'au niveau de la participation au marché du travail, de l'emploi et du chômage. La seule initiative proposée pour remédier à cette situation est une étude prévue en 2007 qui envisagerait des mesures à prendre pour réduire le très grand écart de rémunérations. Alors que le taux d'emploi total des travailleurs plus âgés est supérieur à l'objectif UE pour 2010, de nouvelles mesures sont en cours, parmi lesquelles l'élévation progressive de l'âge de la retraite à 63 ans d'ici à 2008. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de migration économique et l'adoption d'une loi modifiée sur l'immigration ont été retardées.
20. En ce qui concerne l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises, si le travail à temps partiel et à durée déterminée ont légèrement augmenté en 2005, ces formules restent peu fréquentes en dépit de l'existence d'un cadre juridique approprié. Le rapport met en évidence les politiques actives en faveur du marché du travail et la modernisation des services publics de l'emploi comme moyens d'accroître la flexibilité du marché du travail. Un petit projet pilote qui vise à inciter davantage de femmes à s'intégrer dans la vie active est en cours. Toutefois, les initiatives politiques portant sur la sécurité, notamment en ce qui concerne les réformes prévues du système de protection sociale, ne sont pas claires.
21. La stratégie de formation tout au long de la vie de Chypre vise à: promouvoir l'accès pour tous à une formation tout au long de la vie, renforcer les infrastructures et les systèmes, promouvoir la formation tout au long de la vie à l'appui de la recherche et du développement et promouvoir une gouvernance efficace. Le contenu et les échéances de son application restent confus et il n'y a pas d'indicateurs ni de références dans le domaine. Les réformes des systèmes d'enseignement professionnel et de formation, notamment du système dépassé d'apprentissage, destinées à les rendre plus crédibles et mieux adaptés aux besoins du marché du travail, progressent lentement. Les moyens budgétaires qui y sont consacrés sont limités. Les mesures visant à réduire encore le décrochage scolaire progressent. La mise en place d'un

système de certification des instructeurs est prévue en 2007. Le système de qualifications professionnelles a déjà permis d'élaborer cinq normes professionnelles et sa mise en œuvre devrait être menée à bien progressivement au cours de la période 2007-2013.

22. Dans l'ensemble, les résultats de Chypre sont plutôt bons dans le domaine de l'emploi. Le rapport d'exécution rend pleinement compte des mesures en cours qui vont dans le bon sens; il s'agit de mesures visant à offrir des possibilités d'emploi aux jeunes et les aider à surmonter les difficultés et contraintes que comporte le passage de l'école au monde du travail. Si l'enseignement se porte bien à de nombreux égards, des améliorations substantielles peuvent y être apportées notamment pour développer l'adaptabilité et les compétences professionnelles. La mise en œuvre intégrale d'une stratégie globale de formation tout au long de la vie mettant l'accent sur les liens entre formation technique/professionnelle et formation continue améliorera la participation à la formation, notamment des jeunes, des travailleurs peu qualifiés et des travailleurs plus âgés et favorisera aussi les avancées du dialogue social en matière de flexicurité.

PARTIE III - CONCLUSIONS

23. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
24. Chypre a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme et des quatre domaines d'action prioritaires exposés par le Conseil européen de printemps en 2006. Dans l'ensemble, la mise en œuvre de la majeure partie des mesures semble se dérouler comme prévu.
25. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre en 2006 figurent: les progrès accomplis dans le domaine de l'assainissement budgétaire, une nouvelle politique visant à mettre en place un nouveau système de recherche et d'innovation complet et le maintien de bonnes performances générales dans le domaine de l'emploi soutenues par un large éventail de mesures actives en faveur du marché du travail.
26. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme chypriote doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: l'examen des dépenses liées au vieillissement de la population, pour lesquelles aucun progrès n'a été constaté, et l'accroissement de l'offre d'emploi pour les jeunes. Dans ce contexte, il est recommandé que Chypre:
- prenne les mesures nécessaires afin de mettre en œuvre les réformes des régimes de retraite et de soins de santé et établisse un calendrier pour leur application en vue d'améliorer la viabilité à long terme;
 - encourage la formation tout au long de la vie et augmente les possibilités d'emploi et de formation pour les jeunes en accélérant les réformes des systèmes d'enseignement professionnel, d'enseignement, de formation et d'apprentissage.

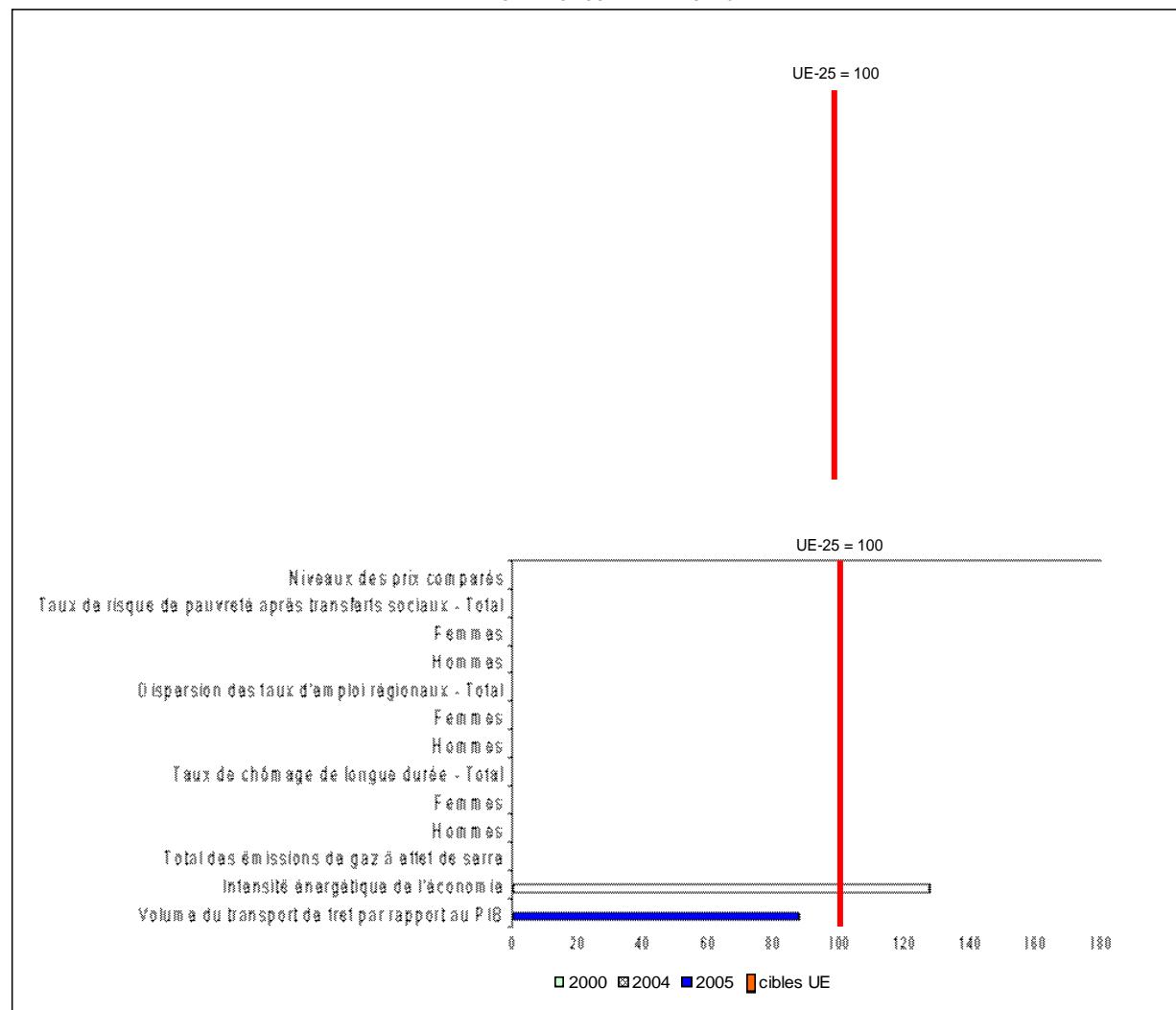
27. En outre, il est important que Chypre, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur des mesures visant à encourager les investissements en capital-risque et à améliorer la concurrence dans le domaine des services professionnels.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

CHYPRE

	CY							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	82.4	84.4	82.6	80.4	84.1	84.6		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	80.7	80.1	77.8	74.2	76.7	76.8		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	65.7	67.8	68.6	69.2	68.9	68.5	71.0	62.4	63.3	63.8
	Femmes	53.5	57.2	59.1	60.4	58.7	58.4		53.6	55.7	56.3
	Hommes	78.7	79.3	78.9	78.8	79.8	79.2		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	49.4	49.1	49.4	50.4	49.9	50.6		36.6	41.0	42.5
	Femmes	32.1	32.2	32.2	32.7	30.0	31.5		26.9	31.7	33.7
	Hommes	67.3	66.9	67.3	68.9	70.8	70.8		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		0.24	0.25	0.30	0.35	0.37	0.40p	1.0	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	79.0	80.5	83.5	79.5	77.6	80.4		76.6	77.1	77.5
	Femmes	82.8	84.9	89.5	87.0	83.8	89.1		79.5	80.1	80.3
	Hommes	74.4	75.4	76.7	71.3	70.7	71.1		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		91.3	91.9	90.9	96.5	93.3p	94.3p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		14.0	13.8	15.1	14.3	14.7	15.8		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	:	:	:	15.0	:	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	:	:	:	17.0	:	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	:	:	:	14.0	:	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	-	-	-	-	-	-	-	13.4	12.2	11.9
	Femmes	-	-	-	-	-	-	-	20.5	17.3	16.9
	Hommes	-	-	-	-	-	-	-	9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	1.2	0.8	0.8	1.0	1.2	1.2		3.9	4.1	3.9
	Femmes	2.2	1.1	1.0	1.3	1.6	1.8		4.8	4.7	4.5
	Hommes	0.5	0.6	0.5	0.7	0.9	0.8		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		141.6	140.7	145.1	152.8	148.2	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		282.3	274.4	269.9	287.9	261.8	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		94.6e	93.9e	95.7	99.5	76.5	91.7		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

FR

Lettonie

Analyse de la situation

1. Soutenu par l'un des taux de croissance de la productivité les plus élevés de l'Union européenne, le PIB réel de la Lettonie a augmenté de quelque 8 % par an en moyenne depuis 2000. Le PIB par habitant est estimé à 51,3 % de la moyenne de l'UE en 2006, demeurant l'un des plus faibles de l'Union. Après des années de stagnation, le taux d'emploi total a dépassé 65 % en 2006 et se rapproche rapidement de l'objectif national de 67 % fixé pour 2010. Les contraintes liées à l'offre de main-d'œuvre (du fait de l'émigration et de la diminution de la population en âge de travailler) tirent les salaires vers le haut et rendent difficile le maintien d'un équilibre entre la croissance des salaires nominaux et la productivité. D'autres déséquilibres, illustrés par une forte inflation et un vaste déficit extérieur, persistent.
2. Le principal défi auquel se trouve confrontée la Lettonie en termes de croissance et d'emploi consiste à préserver la stabilité macroéconomique face aux pressions inflationnistes persistantes, à un déficit très prononcé des opérations courantes et à la forte croissance du crédit, ainsi qu'à transformer son économie, encore trop dépendante de la production de produits nécessitant une faible technologie et une main-d'œuvre importante. À cette fin, la politique économique doit parvenir à accélérer l'assainissement budgétaire, afin de contenir les pressions de la demande, à accroître la participation de la main-d'œuvre et à améliorer la croissance de la productivité.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme (PNR) de la Lettonie pour la période 2005-2008 recensait cinq grandes priorités sur le terrain de l'économie, à savoir garantir la stabilité macroéconomique, stimuler la connaissance et l'innovation, créer un environnement favorable et attrayant pour les investisseurs et les travailleurs, encourager l'emploi et enfin, améliorer l'éducation et les compétences. Dans son rapport annuel de progrès 2006, la Commission partageait cette analyse et attirait l'attention de la Lettonie sur la nécessité de formuler un engagement plus clair et plus ferme en ce qui concerne la stabilité macroéconomique, y compris le renforcement de l'assainissement budgétaire, d'appliquer des politiques visant à encourager les partenariats entre établissements de recherche et d'enseignement et entreprises, ainsi que d'arrêter des mesures plus vigoureuses pour adapter l'enseignement et la formation aux besoins du marché du travail et pour élaborer et appliquer une stratégie cohérente d'éducation et de formation tout au long de la vie.
4. Il ressort du rapport d'exécution 2006 de la Lettonie que cette dernière a, globalement, réalisé quelques avancées concernant la mise en œuvre de son PNR. Les progrès enregistrés en 2006 pour ce qui est de la mise en œuvre de la stratégie de réforme dans le domaine macroéconomique sont mitigés, et des efforts accrus sont nécessaires afin de limiter les risques pour la stabilité. La mise en œuvre dans les domaines microéconomique et de l'emploi n'a pas encore atteint son rythme de croisière. S'agissant de la recherche et de l'innovation, et plus particulièrement des

partenariats efficaces entre établissements de recherche et d'enseignement et entreprises, les premières mesures ont été adoptées, mais seront mises en œuvre essentiellement à compter de 2007. On note également des avancées relatives aux investissements dans les infrastructures ferroviaires, les marchés publics et les énergies renouvelables. Le rapport d'exécution fait état de quelques progrès dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et souligne la nécessité de remédier aux disparités entre les zones rurales et les zones urbaines. Plusieurs initiatives ont été prises en vue de l'amélioration du cadre réglementaire, dont des travaux de modernisation de la loi sur l'insolvabilité. On note des progrès limités en ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie et la capacité administrative du système éducatif.

5. S'agissant des conclusions du Conseil européen de printemps de l'année 2006, les travaux progressent modérément. La procédure de démarrage des entreprises a été rationalisée, mais les guichets uniques à cet effet ne sont pas encore pleinement opérationnels, et la question de la mise en place de points de contact administratif uniques pour le recrutement du premier salarié n'apparaît pas dans le rapport d'exécution. Des mesures supplémentaires visant à promouvoir l'esprit d'entreprise dans le cadre de l'enseignement seraient souhaitables; il convient notamment d'inscrire ce point dans les programmes d'enseignement secondaire au niveau national.
6. Les consultations et les efforts déployés pour obtenir l'adhésion à la stratégie pour la croissance et l'emploi se sont poursuivis tout au long de l'année. Des débats ont eu lieu avec le Parlement et les partenaires sociaux sur les aspects pertinents. Deux nouvelles structures de surveillance ont été mises en place afin de contrôler l'exécution du PNR, l'une au sein du gouvernement et l'autre auprès des gouvernements régionaux et des partenaires sociaux. Le ministre des affaires économiques a été désigné en tant que coordonnateur national pour la mise en œuvre de la stratégie pour la croissance et l'emploi. Les autorités lettones ont veillé à la cohérence entre la mise en œuvre du PNR et les investissements des Fonds structurels dans des domaines tels que les infrastructures de transport et les infrastructures sociales, la R&D et l'innovation, la société de l'information et le développement du capital humain. Les financements au titre de la politique de cohésion atteindront 3,36 % du PIB au cours de la période 2007-2013. On ne dispose pas d'informations sur la mise en œuvre du programme de capacité administrative générale, particulièrement important au vu de la prochaine contribution des Fonds structurels.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. La croissance économique a été vigoureuse, et les perspectives à moyen terme demeurent favorables. Toutefois, l'essor de la demande intérieure, la forte inflation, les carences du marché du travail, la croissance rapide du crédit et la poursuite de la détérioration du déficit des opérations courantes suscitent des inquiétudes pour ce qui est de la stabilité macroéconomique et risquent d'affecter les perspectives de croissance à moyen terme. Une gestion macroéconomique prudente devrait guider l'économie vers un meilleur équilibre et tenter de prévenir la concrétisation des

risques pour la stabilité. Dans ce contexte, il est inquiétant que l'objectif de politique budgétaire fixé pour 2006 passe du léger excédent enregistré en 2005 à un net déficit. En outre, il ressort du rapport d'exécution que l'orientation procyclique devrait se maintenir dans un avenir proche.

8. Le rapport d'exécution indique que certaines avancées ont été réalisées en ce qui concerne l'amélioration des procédures de planification budgétaire grâce, notamment, à l'introduction d'une planification budgétaire à moyen terme à compter de 2007.
9. Le maintien de la viabilité économique et budgétaire au moyen d'une politique budgétaire plus restrictive qui ne renforce pas les pressions au niveau de la demande, de même qu'une hiérarchisation prudente des dépenses de nature à promouvoir la croissance, constituent des aspects essentiels aux fins de la prévention d'une surchauffe de l'économie. Une telle politique macroéconomique contribuerait aussi à promouvoir la croissance et la création d'emplois et faciliterait la mise en œuvre des réformes structurelles envisagées.

Politiques microéconomiques

10. Le PNR letton fixait deux priorités microéconomiques, à savoir stimuler la connaissance et l'innovation et créer un environnement favorable et attrayant pour les investisseurs et les travailleurs. L'analyse de la Commission était en phase avec cette approche.
11. On note des avancées limitées en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures visant à obtenir de meilleurs résultats dans les domaines de la R&D et de l'innovation. La Lettonie a fixé un objectif ambitieux pour les dépenses publiques de R&D, soit 1,5 % du PIB d'ici à 2010. La réalisation de cet objectif dépend de l'exécution rigoureuse des mesures annoncées pour 2007 et de la loi sur l'activité scientifique (les investissements publics augmentent de 0,15 % du PIB chaque année). Une attention particulière devra être accordée à l'amélioration de la coopération entre les entreprises et les établissements de recherche, notamment par une mise en place prompte et efficace des points de contact prévus pour les transferts de technologie, ainsi que des incubateurs technologiques. Il convient de veiller à ce que le financement des activités de R&D et d'innovation par le secteur privé ne soit pas évincé par des fonds publics. La mise en place de l'agence pour la technologie constitue une étape positive en ce sens, en ce qu'elle devrait permettre une gestion plus efficace, de même qu'une meilleure hiérarchisation des priorités des programmes de recherche. Des mesures ayant pour but un accroissement du nombre de scientifiques, de chercheurs et d'ingénieurs sont souhaitables, mais il convient d'apporter une réponse plus ferme pour contourner les goulets d'étranglement. La mise en œuvre de la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie et le soutien des Fonds structurels à l'enseignement des techniques et de l'ingénierie devraient concourir à remédier à cette situation. La création du Conseil des droits de propriété intellectuelle contribuera à l'amélioration des conditions-cadres applicables à l'innovation. La mise en place d'une infrastructure intégrée d'administration en ligne constitue également un pas en avant, mais il convient de poursuivre les efforts afin d'améliorer la fourniture de services en ligne au public.
12. Les progrès réalisés en ce qui concerne l'exécution des mesures visant à mettre en place un environnement favorable et attrayant pour les investisseurs et les travailleurs

sont mitigés. Une nouvelle loi sur les marchés publics permettra d'appliquer des critères d'adjudication écologiques et renforcera la concurrence. Des avancées sont constatées dans le domaine de la protection de l'environnement, cruciale pour le secteur touristique. Il convient de noter également les investissements accrus dans les infrastructures routières et ferroviaires, de même que de nouvelles mesures visant à promouvoir les énergies renouvelables et les écotechnologies. S'agissant de l'amélioration du cadre réglementaire, plusieurs mesures ont été prises. Ainsi, par exemple, les travaux concernant une nouvelle loi sur l'insolvabilité semblent prometteurs, mais celle-ci ne devrait entrer en vigueur qu'en juillet 2007. De nouveaux fonds de garanties et de capital-investissement ont été créés en 2006, tandis que de nouvelles mesures visant à améliorer l'accès des PME au capital sont prévues pour la prochaine période de programmation.

13. Il convient de saluer les enquêtes réalisées sur les marchés susceptibles d'être trop peu compétitifs. Ces évaluations et actions pourraient être étendues aux professions réglementées, telles que la profession pharmaceutique et les services juridiques.
14. La mise en œuvre des mesures axées sur la recherche et l'innovation a été relativement limitée en 2006 et est essentiellement prévue pour 2007. Des progrès rapides et efficaces seront donc nécessaires pour pouvoir respecter les objectifs ambitieux du PRN dans ce domaine. Les mesures appliquées en 2006 en vue de l'amélioration de l'environnement des entreprises constituent un pas en avant sur la voie de la réalisation de ce défi majeur, bien que de nombreuses autres mesures soient encore nécessaires, notamment en ce qui concerne un cadre réglementaire plus efficace.

Politiques d'emploi

15. Les grands défis en matière d'emploi recensés dans le rapport annuel de progrès 2005 consistaient à encourager l'emploi et à améliorer l'éducation et les compétences. Ces aspects apparaissent dans le rapport d'exécution. La Lettonie axe ses efforts sur un marché de l'emploi intégratif (approche fondée sur le cycle de vie), les activités économiques à l'échelon régional, la lutte contre le travail non déclaré, l'accès à l'enseignement et à l'apprentissage tout au long de la vie, la coopération entre l'administration publique, les établissements d'enseignement et les employeurs, ainsi que les connaissances dans les domaines technique et des sciences naturelles. Certaines mesures ont trait à l'égalité hommes-femmes et à la conciliation des vies professionnelle et privée, en dépit de l'absence d'une approche globale d'intégration de la dimension hommes-femmes.
16. La Lettonie prend des mesures afin d'accroître l'offre d'emploi, même si celles-ci doivent être renforcées au vu des tendances actuelles en matière d'émigration. Le rapport d'exécution indique que le nombre d'acteurs participant aux politiques actives du marché du travail a augmenté, ce qui pourrait déboucher sur une augmentation de l'offre d'emploi, encourager la participation du marché du travail et limiter le chômage de longue durée. Les projets visant à réduire de moitié le financement de ces politiques actives en faveur du marché de l'emploi au cours de la prochaine période de programmation des Fonds structurels vont donc dans la mauvaise direction. Des efforts accrus sont nécessaires afin d'améliorer l'accès aux structures de garde d'enfants. Les initiatives dont le but est de déboucher sur une amélioration de la santé et de la sécurité au travail et des normes générales en matière de soins de

santé, ainsi que de la lutte contre le travail non déclaré, constituent d'autres avancées. Au nombre des mesures ayant pour objet une augmentation des incitations financières à occuper un emploi figurent un relèvement général du plafond d'exonération fiscale et une augmentation du salaire minimum de plus de 30 % en 2007. Bien que les modifications de la fiscalité puissent avoir une incidence positive, il n'est pas certain que des salaires minimums plus élevés permettraient de ralentir l'émigration et d'améliorer la situation sur le marché de l'emploi. En outre, les pressions salariales pesant actuellement sur l'économie pourraient s'intensifier. Il convient également d'améliorer la mobilité interne et de renforcer les mesures de soutien en faveur des déplacements vers le lieu de travail.

17. D'autres mesures sont nécessaires en vue d'une mise à niveau des compétences de la main-d'œuvre pour améliorer la productivité du travail. En dépit de certaines avancées positives dans le domaine de l'enseignement, des problèmes subsistent. On constate une fragmentation générale du système éducatif: l'enseignement professionnel semble sous-développé, et la qualité des programmes d'enseignement supérieur doit être accrue. Les retards constatés en ce qui concerne l'approbation et la mise en œuvre d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie pourraient déboucher sur un financement insuffisant au cours de la période 2007-2013, alors qu'on a constaté en 2005 une baisse du taux de participation des adultes, déjà peu élevé, à l'enseignement et aux programmes de formation. On note la poursuite des politiques établies visant à améliorer les infrastructures d'enseignement, mais quelques domaines d'action nouveaux sont recensés dans le rapport d'exécution, tels qu'un système éducatif plus efficace, un meilleur niveau qualitatif des études dans les domaines de l'ingénierie et des sciences naturelles, ainsi qu'une amélioration en termes d'évolution des carrières. Le rapport d'exécution ne traite pas de la capacité administrative des systèmes d'enseignement, même si cette question fait à présent l'objet d'un débat à l'échelon national. Des efforts sont déployés pour améliorer la capacité administrative des services publics à tous les niveaux, mais ils pourraient nécessiter une aide accrue de la part des Fonds structurels si des progrès sensibles doivent être réalisés.
18. Globalement, les mesures prises en 2006 vont dans le sens d'une poursuite de l'approche consistant à relever les défis majeurs en termes d'emploi. Pour augmenter l'offre d'emploi et le niveau d'éducation et de compétences, il est crucial de renforcer la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie et les politiques actives en faveur de l'emploi. La productivité doit être soutenue par une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie, de même que par des systèmes d'enseignement et de formation mieux adaptés aux besoins du marché de l'emploi.

PARTIE III - CONCLUSIONS

19. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
20. La Lettonie a réalisé des progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme, notamment dans les domaines de la microéconomie et de l'emploi. Les réponses apportées au défi majeur que constitue la macroéconomie, de même que concernant les conclusions du Conseil européen de printemps en 2006, sont

cependant moins exhaustives. La gestion de la stratégie pour la croissance et l'emploi a gagné en visibilité politique depuis l'adoption du programme national de réforme et associe davantage les différentes parties prenantes.

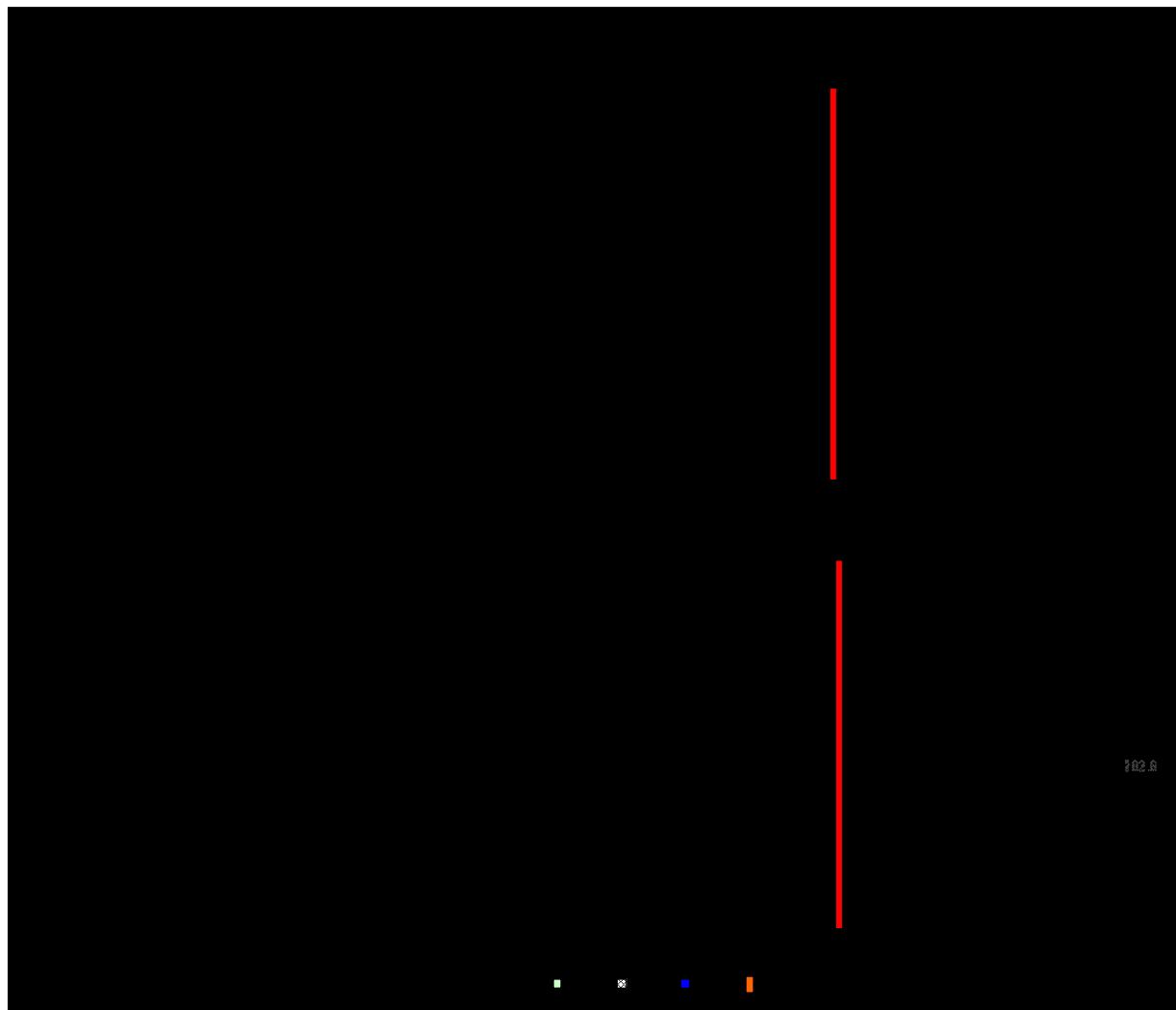
21. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent plusieurs mesures visant à faciliter le démarrage et le financement de PME innovantes, y compris la mise en place de nouveaux fonds de garantie et de capital-investissement et la promotion d'un guichet unique pour la création d'entreprises. La Lettonie a également mis en œuvre une série de mesures qui ont contribué avec succès aux performances du marché de l'emploi.
22. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme letton doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: l'adoption de mesures plus concrètes afin de garantir la stabilité macroéconomique et de prévenir une surchauffe de l'économie, la poursuite du développement de la stratégie de R&D en vue d'une meilleure hiérarchisation des priorités et d'une participation accrue du secteur privé et enfin, l'intensification des efforts visant à accroître l'offre en matière d'emploi et à renforcer les compétences de la main-d'œuvre. Dans ce contexte, il est recommandé que la Lettonie:
 - veille au maintien de la viabilité économique et budgétaire au moyen d'une politique budgétaire plus restrictive, de façon à contribuer à la prévention d'une surchauffe, et procède à une hiérarchisation prudente de ses dépenses;
 - réalise des progrès plus rapides en ce qui concerne la mise en œuvre des réformes des politiques de recherche et d'innovation afin de relever efficacement les défis ambitieux exposés dans son programme national de réforme, notamment en ce qui concerne la promotion de partenariats entre établissements de recherche et d'enseignement et entreprises;
 - intensifie ses efforts en vue d'augmenter l'offre en matière d'emploi et la productivité grâce à une plus grande mobilité régionale, à une capacité de réaction accrue des systèmes d'enseignement et de formation aux besoins du marché de l'emploi, ainsi qu'à la mise en place d'un système d'apprentissage tout au long de la vie.
23. En outre, il est important que la Lettonie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la réalisation de progrès plus rapides en ce qui concerne la mise en place d'un point de contact unique pour les formalités administratives liées au recrutement du premier salarié, la promotion d'un enseignement axé sur l'esprit d'entreprise, la poursuite de politiques actives en faveur du marché de l'emploi, ainsi que l'amélioration de l'accès aux structures d'accueil pour enfants.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

LETTONIE

	LV							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	35.4	37.1	38.7	40.8	42.8	47.2		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	38.3	39.4	40.2	41.3	42.7	46.3		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	57.5	58.6	60.4	61.8	62.3	63.3	67.0	62.4	63.3	63.8
	Femmes	53.8	55.7	56.8	57.9	58.5	59.3		53.6	55.7	56.3
	Hommes	61.5	61.9	64.3	66.1	66.4	67.6		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	36.0	36.9	41.7	44.1	47.9	49.5		36.6	41.0	42.5
	Femmes	26.7	30.0	35.2	38.8	41.9	45.3		26.9	31.7	33.7
	Hommes	48.4	46.2	50.5	51.3	55.8	55.2		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		0.44	0.41	0.42	0.38	0.42	0.57	1.5	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	76.5	71.7	77.1b	75.4	79.5	79.9		76.6	77.1	77.5
	Femmes	82.4	77.5	84.3b	80.9	85.1	85.2		79.5	80.1	80.3
	Hommes	70.9	66.2	70.0b	70.1	74.2	74.7		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		57.5	58.2	57.6	55.4	56.4p	56.8p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		22.9	23.8	22.5	22.9	25.6	27.5		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	16.0	:	16.0	16.0	:	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	16.0	:	16.0	17.0	:	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	17.0	:	16.0	16.0	:	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	-	-	-	-	-	-		13.4	12.2	11.9
	Femmes	-	-	-	-	-	-		20.5	17.3	16.9
	Hommes	-	-	-	-	-	-		9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	7.9	7.2	5.5	4.4	4.6	4.1		3.9	4.1	3.9
	Femmes	7.5	6.3	4.6	4.4	4.3	3.7		4.8	4.7	4.5
	Hommes	8.3	8.1	6.4	4.3	4.8	4.4		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		38.3	41.2	40.9	41.3	41.5	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		756.0	816.5	750.3	725.1	696.3	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		120.0	119.9	122.3	133.1	128.6	126.4		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

FR

Lituanie

Analyse de la situation

1. Au cours de la période 2001-2005, la Lituanie a enregistré l'un des taux de croissance du PIB réel les plus rapides de l'UE, atteignant une moyenne proche de 8%, et son économie devrait, selon les prévisions, croître à un rythme comparable (7,8%) en 2006. Toutefois, le PIB par habitant ne devrait s'établir qu'à 55% de la moyenne de l'UE en 2006. La demande intérieure a augmenté rapidement au cours des dernières années mais, si elle a été le moteur de la croissance économique, elle a aussi conduit à une aggravation du déficit extérieur. L'inflation, qui était de 2,7% en 2005, devrait passer à près de 4% en 2006. En raison de la forte croissance économique et des pénuries de main-d'œuvre de plus en plus fortes, le marché du travail s'est rapidement tendu. Le chômage a chuté de manière spectaculaire, puisqu'il n'était plus que de 8,3% en 2005 contre 11,4% en 2004, et il devrait continuer à baisser pour s'établir à des valeurs proches de 6% en 2006. Le taux d'emploi devrait, selon les estimations, passer de 62,6% en 2005 à 64,5% en 2006.
2. Les principaux défis auxquels la politique économique de la Lituanie doit à présent s'attaquer pour préserver la croissance et l'emploi sont les pressions inflationnistes, la forte croissance du crédit et l'aggravation du déficit courant. Si les réformes en cours des systèmes de retraite et de soins de santé contribuent à la viabilité des finances publiques, l'assainissement budgétaire peut, lui, apporter une contribution importante au maintien de la stabilité macroéconomique. L'augmentation de la mobilité de la main d'œuvre à l'intérieur du pays et la poursuite de la forte croissance de la productivité, auxquelles pourraient contribuer une intensification et un renforcement de l'efficacité de la R&D, permettraient d'atténuer les déficits en qualifications et les importantes pressions exercées sur les salaires dans un contexte de forte croissance économique et de pénurie de main d'œuvre de plus en plus grave, imputable en partie à l'émigration.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme (PNR) 2005-2008 de la Lituanie établit trois priorités essentielles au niveau national: maintenir la croissance rapide de l'économie et un environnement macroéconomique stable, renforcer la compétitivité des entreprises lituaniennes et promouvoir l'emploi et l'investissement dans le capital humain. Le rapport annuel de progrès (RAP) publié par la Commission en janvier 2006 a recensé un certain nombre de points nécessitant une plus grande attention: le renforcement de la base scientifique et technologique, l'adoption de mesures supplémentaires pour renforcer les systèmes d'innovation, l'adoption de mesures supplémentaires visant à muscler encore davantage la politique d'activation du marché du travail et la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre.
4. Son rapport d'exécution 2006 montre que la Lituanie enregistre, d'une manière générale, des progrès considérables dans la mise en œuvre de son PNR. La majorité des mesures prévues par le PNR sont en cours d'exécution. Des progrès considérables ont été réalisés dans les domaines suivants: réforme des systèmes de retraite, des

soins de santé et du système fiscal, amélioration des infrastructures de transport, mise en place d'une stratégie nationale dans le domaine de l'énergie et modernisation de l'éducation et de la formation initiales. De premiers progrès ont été accomplis dans les domaines suivants: stimulation de la R&D et de l'innovation, intensification du recours aux TIC, amélioration de la réglementation, renforcement de la concurrence dans les services professionnels et renforcement des politiques d'activation du marché du travail afin d'augmenter l'employabilité des groupes vulnérables, même si dans tous ces domaines la mise en œuvre n'en est encore qu'à un stade précoce. Les progrès sont en revanche restés limités dans les domaines de la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre et du renforcement de la participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie. La Lituanie est confrontée à des pressions inflationnistes croissantes et l'élaboration d'une stratégie globale destinée à les contenir n'est pas traitée avec toute la priorité nécessaire dans le rapport d'exécution. Des initiatives apparemment prometteuses, visant à encore renforcer l'attractivité de la Lituanie pour l'investissement direct étranger, ont été lancées ou sont en préparation, mais aucune stratégie suffisamment cohérente n'a encore été pleinement mise en place.

5. Les progrès accomplis pour honorer les engagements politiques spécifiques convenus lors du Conseil européen de printemps sont restés mineurs. La Lituanie prévoit l'adoption de mesures pour renforcer la formation à l'esprit d'entreprise et élabore une politique globale en matière énergétique. Toutefois, le rapport n'aborde pas directement la question de la création de guichets uniques pour le démarrage rapide d'entreprises ou celle de l'alignement des objectifs nationaux - peu ambitieux - sur ceux fixés dans la conclusion du Conseil européen, par laquelle les États membres se sont engagés à faire en sorte que les jeunes qui quittent l'école trouvent un emploi ou suivent une formation complémentaire dans un délai de six mois.
6. La Lituanie a poursuivi les vastes consultations qui ont été menées antérieurement et les efforts considérables déployés pour assurer l'adhésion au PNR avant sa publication. Une commission interministérielle assure la coordination et l'adhésion au PNR au sein du gouvernement. La Lituanie a mis en place un cadre spécial pour que les différents acteurs concernés puissent être associés à l'exercice de suivi de la mise en œuvre du PNR, exemple dont d'autres États membres pourraient utilement s'inspirer. Quatre groupes thématiques (questions macroéconomiques, R&D et innovation, politique des entreprises et emploi), présidés par les partenaires sociaux et économiques et auxquels sont également associés des chercheurs et des représentants des institutions publiques, analysent la mise en œuvre du PNR dans les différents domaines couverts et proposent des modifications et, au besoin, de nouvelles mesures. Les autorités lituaniennes sont parvenues à assurer une assez bonne cohérence entre la mise en œuvre du PNR et la mobilisation des Fonds structurels. Les Fonds structurels contribuent largement à un certain nombre de domaines couverts par le PNR, tels que les transports et les infrastructures sociales, la R&D et l'innovation, la société de l'information, le secteur des entreprises et le développement du capital humain. Durant la période 2007-2013, les concours octroyés dans le cadre de la politique de cohésion représenteront 3,4% du PIB.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. Le rapport d'exécution confirme les principaux objectifs et priorités macroéconomiques recensés dans le PNR de 2005. La réforme des systèmes de retraite, visant à introduire un pilier de financement privé des retraites et à le renforcer est en bonne voie. L'allongement de l'âge de la retraite à 65 ans – qui était déjà l'un des objectifs fixés dans le précédent PNR – sera envisagé à la lumière d'une étude à effectuer en 2008. Cette mesure contribuerait à l'adéquation et à la viabilité futures des retraites, tout en donnant une nécessaire impulsion à l'offre de main-d'oeuvre (voir "Politiques de l'emploi" ci-après). La première étape de la réforme des soins de santé, couvrant la période 2003-2005, a été menée à bien et la deuxième étape de la restructuration des institutions de soins, couvrant la période 2006-2008, a commencé. Un projet de services de santé en ligne est également en train d'être mis en œuvre. La première étape de la réforme fiscale a été réalisée, l'impôt sur le revenu des personnes physiques ayant été ramené de 33 à 27% le 1^{er} juillet 2006. Une "taxe sociale" compensatoire temporaire (constituant une augmentation de fait de l'impôt des sociétés) doit être prélevée en 2006 et 2007. Dans l'ensemble, les réformes des systèmes de retraite et des soins de santé, de même que les réformes fiscales, progressent comme prévu.
8. Certains efforts ont été déployés pour attirer davantage d'investissements directs étrangers. Plusieurs mesures ont été prises, telles que la création de parcs d'activités, la mise en œuvre de regroupements d'entreprises et la mise en place d'incitants fiscaux et administratifs pour les entreprises qui s'établissent dans les zones franches économiques. Un programme de promotion des investissements, s'articulant autour d'un vaste éventail de mesures, est en préparation et en cours de négociation avec les principaux acteurs concernés. L'objectif est que le gouvernement approuve définitivement ce programme début 2007. Pour que la Lituanie puisse renforcer sa compétitivité, il est vital que ce programme s'appuie sur une stratégie cohérente et soit énergiquement et rapidement mis en œuvre.
9. Un autre domaine qui mérite une attention supplémentaire est celui du parallélisme entre la hausse des salaires et les gains de productivité. Cela contribuerait à assurer un environnement macroéconomique stable en renforçant la flexibilité économique et en modérant la hausse des coûts unitaires du travail et préserveraît sa compétitivité.
10. L'un des objectifs du PNR était que la Lituanie puisse remplir les conditions de participation à la zone euro grâce à l'adoption d'une politique budgétaire viable. Le déficit public a jusqu'à présent été largement contenu. Le rapport d'exécution indique que le déficit budgétaire ne devrait pas dépasser 1,2% du PIB en 2006 et confirme les objectifs de 1,3% pour 2007 et de 1% pour 2008, en dépit d'une politique budgétaire récemment plus expansionniste, sur fond de recettes publiques plus élevées que prévu. En revanche, sur le front de l'inflation, la situation est moins positive, la hausse des coûts énergétiques et les pénuries de main-d'œuvre exerçant des pressions sur les salaires et les prix. Le rapport d'exécution prévoit une accélération de l'inflation annuelle, qui atteindrait 3,9% en 2006 (contre 2,1% prévus initialement par le PNR) et 4,7% en 2007. En dépit de cette tendance, le rapport n'annonce aucun

nouveau projet ou renforcement des mesures de lutte contre l'inflation. Le projet des autorités de poursuivre le mouvement de baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, qui serait ramené à 20% (une diminution à 24% dès janvier 2008 a déjà été approuvée) pourrait raviver l'inflation s'il était mis à exécution à brève échéance. Ce projet a cependant été pour l'heure mis en veilleuse. La vigueur de la demande intérieure, alimentée en partie par la forte croissance du crédit, a contribué à alourdir le déficit courant. Dans ce contexte, la politique budgétaire devrait davantage appuyer la stabilité des prix et limiter les risques de surchauffe, tout en continuant à améliorer les mesures d'incitation au travail.

11. La Lituanie a accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre des mesures visant à assurer la viabilité des finances publiques et la pérennité de la croissance économique, mais elle doit à présent faire preuve d'une plus grande détermination pour assurer la stabilité macroéconomique.

Politiques microéconomiques

12. Dans le domaine de la politique microéconomique, le PNR a décrit le renforcement de la compétitivité comme la principale priorité. La Commission a partagé cette opinion mais a également souligné l'importance des politiques liées au développement des infrastructures, à la R&D et à l'innovation.
13. En ce qui concerne la R&D et l'innovation, la Lituanie s'est engagée dans la bonne direction. Toutefois, de nombreuses mesures n'en sont encore qu'au stade de la conception. La Lituanie devra augmenter sensiblement les dépenses publiques consacrées à la recherche pour qu'elle puisse atteindre l'objectif de 1% du PIB d'ici 2010 (0,6% en 2004) et la réforme envisagée, visant à mettre davantage en concurrence l'attribution des crédits de R&D, sera cruciale pour améliorer l'efficacité du financement public. Pour atteindre l'objectif ambitieux de 2% pour ce qui est des investissements totaux dans la recherche, des efforts considérables devront être déployés afin d'encourager les dépenses du secteur privé. La mise à niveau des capacités de recherche, qui doivent être alignées sur les besoins des entreprises, une coopération efficace entre les secteurs public et privé et une mise en œuvre des projets en cours visant à davantage cibler les programmes de R&D sur les secteurs clefs seront à cet égard cruciaux. La mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement supérieur pour la période 2006–2010 a commencé. Une politique globale des ressources humaines dans le domaine de la R&D doit être poursuivie. Cette mesure est d'autant plus urgente que les résultats des réformes de la R&D et du système éducatif ne se feront sentir qu'à moyen terme. Plusieurs mesures touchant à l'innovation n'en sont encore qu'au stade des propositions, dont l'issue finale reste incertaine. Des marges supplémentaires existent pour améliorer les passerelles entre la R&D et le système d'innovation d'une part, et les entreprises d'autre part, de manière à faciliter la mise en application des résultats de la recherche et à améliorer ainsi la compétitivité des industries traditionnelles et l'essaimage d'entreprises à partir des instituts de recherche. Certaines initiatives visant à promouvoir le regroupement d'entreprises (grappes) et à mettre sur pied des plateformes technologiques nationales ont été couronnées de succès.
14. Une stratégie énergétique nationale a été esquissée. Elle prévoit la libéralisation des secteurs du gaz et de l'électricité, la privatisation des raffineries de pétrole et des entreprises publiques de transport, des mesures visant à minimiser la pollution et à

assurer un démantèlement en toute sécurité de l'unité n° 2 de la centrale nucléaire d'Ignalina, l'intégration progressive au cours des prochaines années des systèmes énergétiques de la Lituanie et de l'UE ainsi qu'une poursuite du processus de coopération régionale devant aboutir à la création d'un marché unique d'électricité pour les États Baltes. Un programme d'efficacité énergétique promouvra les économies d'énergie et l'utilisation d'énergie à partir de sources renouvelables et contribuera à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Les projets d'infrastructures de transport "Rail Baltica" et "Via Baltica", visant à mieux interconnecter les réseaux de transport des États Baltes et de l'Union européenne, sont considérés comme prioritaires. Le rapport décline un certain nombre de mesures prometteuses visant à développer les services à large bande, l'administration en ligne et l'utilisation des TIC, même si dans certains cas des projets plus concrets devraient être élaborés. Il s'agit notamment d'un ensemble de mesures prometteuses dans le domaine de la protection de l'environnement, telles que la passation de marchés respectueux de l'environnement, qui devraient à présent être mises à exécution.

15. Pour renforcer la compétitivité, la Lituanie propose un certain nombre de mesures prometteuses, telles que le Plan national pour l'amélioration de la réglementation, ainsi qu'une méthodologie pour identifier et diminuer les contraintes administratives. Le rapport d'exécution évoque certes les besoins des PME mais n'aborde pas en détail tous les problèmes qui se posent dans ce domaine. La mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprises et l'adoption de mesures pour raccourcir les délais nécessaires à la création d'une entreprise se font toujours attendre. Les mesures nouvelles devraient, lorsqu'elles auront été mises en œuvre, contribuer à une plus grande sensibilisation à l'esprit d'entreprise. Des restrictions importantes persistent dans le domaine des services professionnels (prix imposés et recommandés, etc.) et des efforts devraient donc être consentis pour supprimer les règles indûment restrictives, en s'inspirant des travaux entrepris par l'autorité nationale compétente dans le domaine de la concurrence.
16. D'une manière générale, la Lituanie se montre disposée à s'engager sur la voie des réformes structurelles nécessaires dans les domaines microéconomiques concernés, ce dont attestent les vastes réformes entreprises dans des domaines tels que l'amélioration de la réglementation et de l'infrastructure. Les politiques de R&D doivent encore être renforcées.

Politiques de l'emploi

17. Le rapport d'exécution, s'il n'annonce aucune mesure nouvelle, confirme néanmoins l'engagement pris dans le cadre du PNR de stimuler l'emploi et d'investir dans le capital humain de manière à atteindre un taux d'emploi total de 68,8% en 2010. Il annonce que les principaux objectifs dans le domaine de l'emploi pourraient être atteints plus tôt que prévu. Ainsi, le taux d'emploi des travailleurs âgés (49,2%) et des femmes (59,4%) enregistré en 2005 est d'ores et déjà supérieur aux projections du PNR. En revanche, les pénuries de main-d'œuvre qui frappent certains secteurs menacent la pérennité de la croissance. Il convient également de s'attaquer plus énergiquement aux fortes disparités observées sur le plan régional.
18. Le PNR énonce une série de mesures destinées à améliorer l'offre de main-d'œuvre. La concrétisation des projets (encore à confirmer), visant à porter l'âge de la retraite à 65 ans (voir point 7 ci-dessus), y contribuerait. De nouvelles mesures d'activation du

marché du travail, telles que la rotation des emplois (remplacement temporaire d'un salarié par un demandeur d'emploi, pendant douze mois maximum, notamment durant les périodes de congé, de formation, etc.) ont été introduites et leur champ d'application étendu de manière à couvrir davantage les populations vulnérables et les inactifs. Ces mesures, conjuguées à celles inscrites dans le plan d'action national en matière d'inclusion sociale, devraient permettre d'accroître l'employabilité des groupes vulnérables, en particulier si des mesures sont prises pour rendre l'emploi plus attrayant pour ces groupes. Compte tenu des dépenses croissantes consacrées aux politiques d'activation du marché du travail, il importe d'assurer un suivi et un contrôle de la qualité efficaces. En ce qui concerne les institutions chargées des soins de santé, du partenariat social et du marché du travail, les progrès sont constants, contrairement au domaine de l'emploi, où les progrès accomplis pour aider les jeunes à mieux se préparer à la vie active sont lents. L'adoption du programme en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes et de la nouvelle loi relative à la formation professionnelle devrait, en particulier, être accélérée. Le rapport décrit un ensemble de mesures destinées à lutter contre la concentration de l'emploi féminin sur certains secteurs (discrimination) et à encourager l'esprit d'entreprise parmi les femmes, mais l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et le principe du salaire égal pour un travail égal n'y sont pas mentionnés. Les efforts visant à assurer un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie de famille devraient eux aussi être renforcés. Pour atteindre les objectifs ambitieux fixés dans le cadre du PNR, des mesures efficaces devront être prises pour augmenter l'offre de structures de garde d'enfants répondant à des normes de qualité élevées dans l'ensemble des régions.

19. Des mesures destinées à améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises sont en cours de mise en œuvre. Le code du travail a été modifié de telle sorte que des questions telles que celles des travail à temps partiel, des heures supplémentaires et du travail saisonnier puissent être réglées dans le cadre de conventions collectives. La législation autorisant de nouvelles formes d'organisation du travail est en préparation. L'impact de la réforme fiscale (voir aussi "politiques macroéconomiques"), engagée en juillet 2006, sur la situation des revenus les plus modestes reste à déterminer. Pour s'attaquer au problème de la pénurie croissante de main-d'œuvre, imputable en partie à l'émigration, un projet de stratégie pour la gestion des migrations économiques entrantes et sortantes a été préparé. Compte tenu des disparités régionales et de la pénurie de main-d'œuvre, il est nécessaire de coopérer avec les partenaires sociaux pour élaborer des mesures efficaces permettant de renforcer la mobilité de la main-d'œuvre, point sur lequel la Lituanie n'a encore que peu progressé jusqu'à présent. Bien que l'hygiène et la sécurité du travail ne soient pas couverts par le PNR, les tendances négatives observées dans ce domaine appellent à un réexamen des mesures existantes.
20. Les initiatives approuvées préalablement au PNR afin d'améliorer le capital humain doivent à présent être agrémentées de mesures destinées à les renforcer dans certains domaines. Les mesures en cours concernent notamment la mise en place d'un programme permettant d'accéder aux services éducatifs spécifiques et la création d'un système national de qualifications. Un programme de restructuration de la formation des enseignants a été approuvé en mai 2006. Les préparatifs en vue de l'introduction d'un module technologique dans l'enseignement secondaire sont en cours. Pour améliorer la qualité de l'enseignement, la Lituanie introduit progressivement un système de suivi et de gestion de l'enseignement et met en place un organisme chargé

de l'évaluation des établissements scolaires. L'accent ainsi mis sur la qualité devrait être étendu à l'ensemble du système éducatif, notamment l'enseignement supérieur, qui pour l'instant semble être davantage axé sur des objectifs quantitatifs. Des projets visent à renforcer la participation des adultes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, l'objectif fixé par le PNR dans ce domaine étant de 10% d'ici 2010. En dépit de cette stratégie déployée dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie, l'objectif de 10% paraît ambitieux, d'autant plus que la participation des adultes s'est légèrement tassée (de 6,5% en 2004 à 6,3% en 2005). Des actions ciblées sont également nécessaires pour assurer que la proportion de travailleurs âgés participant au programme de formation augmente plus rapidement que celle de la main-d'œuvre totale.

21. D'une manière générale, la plupart des mesures relatives à l'emploi inscrites dans le PNR progressent à un rythme régulier et certaines politiques ont été renforcées, notamment les politiques d'activation du marché du travail. Des mesures supplémentaires doivent être prises pour augmenter l'employabilité des jeunes, l'offre de structures de garde d'enfants et, en particulier, la mobilité de la main-d'œuvre.

PARTIE III - CONCLUSIONS

22. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
23. La Lituanie a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre du programme national de réforme, et ce dans la plupart des domaines d'action relevant des secteurs macroéconomique, microéconomique et de l'emploi. Cela étant, bon nombre de mesures importantes n'ont pas encore dépassé le stade de la conception et il reste donc encore un long chemin à parcourir en termes de mise en œuvre. S'agissant des engagements convenus lors du Conseil européen de printemps en 2006, la Lituanie n'a que modérément progressé pour les honorer.
24. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent: les réformes des retraites, des soins de santé et du système fiscal, les mesures visant à améliorer les infrastructures routières et ferroviaires, la mise en place d'une stratégie nationale dans le domaine de l'énergie, le renforcement de la politique d'activation du marché du travail, notamment l'adoption de nouvelles mesures relatives à la rotation des emplois, et les mesures prises pour moderniser l'éducation et la formation initiales.
25. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme lituanien doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: le renforcement des mesures visant à accroître les investissements de R&D, qui ne paraissent pas suffisantes pour pouvoir atteindre l'objectif ambitieux qui a été fixé, l'adoption de mesures plus résolument axées sur la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre et l'adoption de mesures supplémentaires visant à renforcer la participation à l'apprentissage tout au long de la vie, notamment des travailleurs âgés. Dans ce contexte, il est recommandé que la Lituanie:

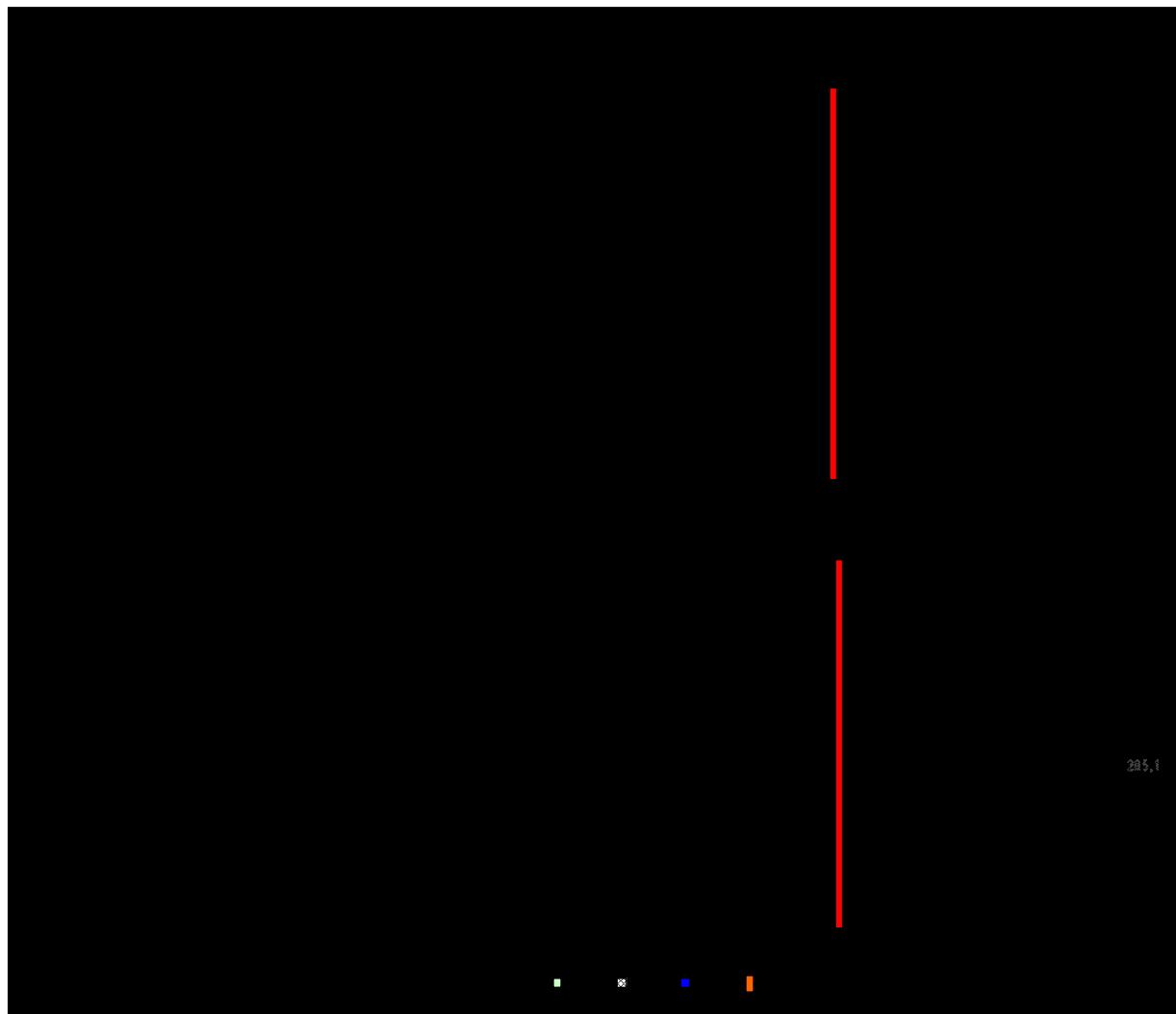
- poursuive les efforts qu'elle a entrepris pour renforcer son système de R&D et atteindre l'objectif ambitieux qu'elle s'est fixé en ce qui concerne l'investissement global dans la R&D, notamment en augmentant les dépenses publiques dans ce domaine;
 - intensifie ses efforts pour accroître l'offre de main-d'œuvre qualifiée en renforçant la mobilité régionale de la main-d'œuvre et en promouvant l'apprentissage tout au long de la vie, en mettant notamment l'accent sur la participation des travailleurs âgés.
26. En outre, il est important que la Lituanie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: l'adoption de mesures destinées à assurer la stabilité macroéconomique et la maîtrise de l'inflation, le renforcement de l'investissement direct étranger, la facilitation de la création d'entreprises, la protection de l'environnement, l'amélioration de l'employabilité des jeunes, une sensibilisation accrue à l'esprit d'entreprise, l'augmentation de l'offre de structures de garde d'enfants et le renforcement de l'hygiène et de la sécurité du travail.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

LITHUANIE

	LT							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	38.0	40.2	41.9	45.2	47.8	52.1		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	40.8	44.8	44.8	47.1	49.6	53.1		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	59.1	57.5	59.9	61.1	61.2	62.6	68.8	62.4	63.3	63.8
	Femmes	57.7	56.2	57.2	58.4	57.8	59.4		53.6	55.7	56.3
	Hommes	60.5	58.9	62.7	64.0	64.7	66.1		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	40.4	38.9	41.6	44.7	47.1	49.2		36.6	41.0	42.5
	Femmes	32.6	31.1	34.1	36.7	39.3	41.7		26.9	31.7	33.7
	Hommes	50.6	49.2	51.5	55.3	57.6	59.1		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		0.59	0.67	0.66	0.67	0.76	0.76	2.0	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	78.9	80.5	81.3b	84.2	85.0	87.8		76.6	77.1	77.5
	Femmes	82.9	83.8	83.2b	87.9	88.5	91.8		79.5	80.1	80.3
	Hommes	75.0	77.1	79.4b	80.6	81.5	83.9		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		51.6	53.0	54.6	54.9	54.6p	54.7p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		16.4	17.9	17.4	18.2	18.9	18.9		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	17.0	17.0	17.0	15.0	:	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	17.0	17.0	17.0	15.0	:	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	17.0	18.0	16.0	14.0	:	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	-	-	-	-	-	-		13.4	12.2	11.9
	Femmes	-	-	-	-	-	-		20.5	17.3	16.9
	Hommes	-	-	-	-	-	-		9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	8.0	9.3	7.2	6.0	5.8	4.3		3.9	4.1	3.9
	Femmes	6.5	7.7	6.8	6.0	6.2	4.5		4.8	4.7	4.5
	Hommes	9.4	10.8	7.6	6.0	5.5	4.2		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		40.9	40.0	38.5	33.8	39.9	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		1208.4	1256.8	1272.7	1194.8	1135.6	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		107.1	96.4	115.3	116.9	113.7	125.4		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

FR

Luxembourg

Analyse de la situation

1. La croissance du PIB a accéléré aux alentours de 5,5% en 2006 après 4,0% en 2005. Le PIB par tête devrait se situer à 253% de la moyenne de l'EU-25. Le taux d'emploi (65,1% en 2006) reste légèrement inférieur la moyenne communautaire. Le taux de chômage a atteint un sommet historique en 2004 (5,1% soit 3 points de plus qu'en 2001) mais est revenu aux alentours de 4,6% en 2006. L'inflation a augmenté depuis 2002 : après 3,8% en 2005, elle devrait atteindre 3,2% en 2006.
2. Si la situation économique du Luxembourg reste très favorable à l'heure actuelle des problèmes sont toutefois perceptibles: le potentiel de croissance à plus long terme pourrait être progressivement affecté par la dégradation de la compétitivité induite par l'augmentation relativement rapide des coûts salariaux. Par ailleurs, la politique de R&D reste relativement peu développée. Enfin, le taux d'emploi de la population résidente reste inférieur à la moyenne communautaire et celui des travailleurs âgés est particulièrement bas.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le Plan national de réforme luxembourgeois (PNR) pour la période 2005-2008 identifie les défis principaux suivants: un système d'éducation et de formation de haute qualité, une économie intégrée dans le contexte européen et international, un environnement économique attractif, un cadre macro-économique stable et le respect des principes du développement durable. Partageant ce choix de priorités, la Commission a néanmoins considéré dans son rapport annuel de progrès (RAP) 2006 qu'une attention supplémentaire serait nécessaire pour la mise en œuvre des objectifs ambitieux en matière de recherche et d'innovation et, dans le domaine de l'emploi, pour aborder la situation des travailleurs âgés et le statut des travailleurs handicapés.
4. Le rapport de mise en œuvre 2006 indique que des mesures adéquates ont été prises par le Luxembourg ou sont en train de l'être pour rééquilibrer les finances publiques et freiner l'inflation, pour moderniser l'administration, pour développer le secteur de la recherche, pour garantir le respect des principes d'un développement soutenable, pour prévenir davantage les risques de chômage, pour renforcer les mesures d'activation, pour redéfinir la politique d'insertion des personnes handicapées et pour améliorer les moyens de concilier vie privée et professionnelle. Les problèmes de redoublement, d'encadrement et d'organisation, encore présents, surtout dans l'enseignement secondaire, demandent que les efforts pour réformer les systèmes d'éducation et de formation soient maintenus. Aucune mesure précise nouvelle n'a été adoptée pour relever davantage le taux d'emploi des travailleurs âgés, malgré une situation qui ne s'améliore pas (taux d'emploi toujours très faible et âge moyen de sortie du travail en baisse). Le défi de l'intégration de l'économie dans le contexte européen et international est traité implicitement dans le rapport tant du point de vue macro-économique (compétitivité extérieure) que micro-économique (renforcement de la concurrence et développement des infrastructures européennes).

5. Le rapport est en phase avec la plupart des actions prioritaires identifiées par le Conseil européen de printemps. Il répond adéquatement aux requêtes du Conseil européen pour le soutien renforcé au secteur de la recherche. Il y répond en partie en matière de relèvement des taux d'emplois des femmes, de reconnaissance des qualifications ou d'appui aux PME. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour faciliter l'embauche du premier employé et pour rendre plus rapide l'établissement de nouvelles entreprises.
6. Le PNR a été le fruit d'une consultation étendue avec les partenaires sociaux. Ces derniers ont aussi participé à la rédaction du rapport de mise en œuvre, discuté ensuite par le Parlement. Celui-ci a organisé une audition publique, pour ouvrir le débat à la société civile. Des outils de sensibilisation ont été mis sur pied (colloque, site Internet). Enfin, le suivi des réformes est assuré par un tableau de bord "Compétitivité". Mais le rapport de mise en œuvre ne fournit généralement pas d'indicateurs de référence précis pour les mesures présentées: le monitoring des progrès annuels mériterait d'être renforcé.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macro-économiques

7. Pour l'assainissement des finances publiques, certaines des mesures prises visent les dépenses, comme la modulation jusqu'en 2009 – date prévue du rétablissement de l'équilibre - de l'indexation des salaires et des prestations sociales ou l'optimisation des dépenses d'investissement de l'Etat. D'autres mesures décidées au printemps visent les recettes: hausse de certaines cotisations et taxes. Ces mesures peuvent contribuer au rétablissement de l'équilibre des finances publiques, même si la récente dégradation de celles-ci est surtout due à la forte croissance des dépenses. L'ensemble de ces mesures aura sans doute un effet négatif limité - mais réel - sur l'activité.
8. La modulation de l'indexation, accompagnée d'autres mesures énumérées dans le rapport (mais aux effets difficiles à quantifier), peut également concourir à la réalisation de l'objectif de maîtrise de l'inflation. Elle peut également contribuer à freiner l'évolution des coûts salariaux, alors que, depuis plusieurs années, la compétitivité du Luxembourg se détériore, les coûts salariaux y augmentant plus vite que dans les pays voisins.
9. En général, la mise en œuvre des politiques macro-économiques présentées dans le PNR luxembourgeois procède de la façon prévue et devrait apporter à moyen terme une contribution importante à la réalisation des objectifs fixés. Il sera cependant nécessaire d'introduire des réformes pour assurer la viabilité à long terme du système de retraites car la forte croissance de l'emploi dans le passé se traduira dans le futur par une augmentation similaire du nombre de retraités. Le ratio entre contributeurs et retraités est donc appelé à se détériorer dans l'avenir, même si l'emploi continue à augmenter aussi rapidement qu'à l'heure actuelle. Or, très peu a été fait pour réformer le système de retraites jusqu'à présent.

Politiques micro-économiques

10. Le Luxembourg a défini et a commencé à mettre en œuvre tout un ensemble de mesures visant à améliorer l'environnement économique, visant notamment à accroître les infrastructures de transport, à améliorer la vitesse et la sécurité des communications électroniques et à mettre en place des projets d'administration en ligne. Des programmes de formation à l'esprit d'entreprise sont disponibles et un guichet unique virtuel pour les entreprises a été créé. Le retard dans la transposition des directives de l'UE en droit interne a diminué de 4,4% en novembre 2005 à 3,4% en septembre 2006. Les règles et les pratiques d'importation seront évaluées en vue d'améliorer la concurrence. Il y a cependant un relatif manque de détails pour certaines mesures dans le rapport de mise en œuvre, par exemple en ce qui concerne la méthodologie adoptée pour la simplification et pour la mesure des charges administratives, ainsi qu'en ce qui concerne les mesures spécifiques à mettre en œuvre afin de réduire substantiellement le déficit de la transposition d'ici mi-2007. Une réforme de la loi sur les faillites et de celle sur l'amélioration de l'accès aux finances pour les PME a été annoncée en 2005, mais le rapport ne fournit pas d'informations sur leur état d'avancement. En outre, des mesures supplémentaires en faveur des PME sont nécessaires, notamment pour faciliter le recrutement du premier employé et les procédures de création d'entreprise. Afin de promouvoir davantage de concurrence dans certains secteurs, une réforme des services professionnels est également nécessaire et les autorités nationales compétentes en matière de concurrence devraient être dotées de ressources suffisantes pour effectuer leur mission.
11. Le Luxembourg a pu augmenter le financement public pour la R&D et attirer de nouveaux investissements privés de R&D. La possibilité pour les chercheurs étrangers de travailler dans le pays a été facilitée. Le financement des centres publics de recherche a été réformé et de nouveaux partenariats entre le secteur public et le secteur privé sont envisagés. Des priorités budgétaires claires pour la recherche et l'innovation devraient être maintenues pour que les investissements de R&D atteignent 3% du PIB d'ici 2010. Les partenariats envisagés entre le secteur public et le secteur privé devraient être précisés et accélérés. Les étapes ultérieures dans les réformes devraient se focaliser sur l'amélioration de la gouvernance, la coordination de la recherche publique et les liens avec la recherche privée.
12. Pour ce qui concerne le développement durable, le rapport présente un ensemble complet et prometteur de mesures en cours, incluant des efforts pour établir des zones protégées, de l'aide à la recherche dans le domaine de la consommation durable et de l'éco-efficacité, de nouvelles lois sur la fixation de normes des bâtiments, un accord volontaire avec l'industrie sur l'efficacité énergétique, ainsi que des aides directes et des avantages fiscaux pour les énergies renouvelables. L'examen en 2008 de la stratégie énergétique intégrée, visant l'éco-efficacité, la compétitivité et la sécurité de l'approvisionnement, sera crucial. Des projets sont également mentionnés en matière d'écotechnologies.
13. Les mesures microéconomiques présentées dans le rapport de mise en œuvre vont dans la bonne direction. L'accent principal devrait maintenant être mis sur le suivi de la mise en œuvre et sur l'analyse des progrès annuels. Certaines mesures visant à améliorer l'environnement économique doivent être définies de manière plus

détaillée et des mesures supplémentaires en faveur des PME et pour promouvoir la concurrence devraient être adoptées.

Politiques de l'emploi

14. Le rapport n'aborde pas la question des travailleurs âgés; il se concentre sur le relèvement des taux d'emploi, l'amélioration des systèmes d'éducation et de formation, l'intégration sur le marché de l'emploi, le soutien au travail féminin et le développement de formules de transition professionnelle. Des progrès importants et rapides sont à prévoir dans ces domaines suite à la signature d'un accord tripartite avec les partenaires sociaux suivie du dépôt de projets de loi.
15. Le soutien à l'activité des femmes se poursuit par le développement des "maisons-relais" pour la garde des enfants, dont l'offre devrait s'accroître fortement, et d'autres services analogues. L'Etat continue aussi à appuyer des initiatives en matière d'égalité des genres. Mais les écarts de genre sur le marché du travail (emploi, chômage, inactivité, rémunération) sont relativement négligés. L'assistance à l'insertion des jeunes, dont le taux de chômage, en baisse, reste néanmoins assez élevé (13,8% en 2005), devrait être pour sa part renforcée par la création d'une aide à la formation, par la réforme des mesures pour l'emploi et par le soutien à l'apprentissage non formel. Le gouvernement veut aussi mieux inciter les jeunes à chercher un emploi en supprimant les allocations de chômage d'attente.
16. Pour permettre des retraites flexibles aux travailleurs âgés, dont le taux d'emploi évolue à peine (31,7% en 2005) et pour accroître l'âge moyen relativement bas de sortie du marché du travail (58,2 ans en 2003; 57,7 ans en 2004), seules des négociations tripartites sont prévues en automne 2006. Les personnes éloignées du marché du travail vont bénéficier des réformes dans le domaine de la formation et de l'activation et sont aussi concernées par une réorganisation des "initiatives sociales en faveur de l'emploi" (activités professionnelles semi-protégées). L'efficacité des mesures actives à l'égard des ménages bénéficiant du revenu minimum garanti (RMG) est désormais renforcée. Enfin le service de l'emploi va faire l'objet d'une réforme en 2007, sur base d'un audit de l'OCDE.
17. Un projet de loi a été récemment déposé qui restructure la formation professionnelle dans plusieurs domaines dont celui de la formation professionnelle continue et de la formation de reconversion professionnelle. Un droit individuel à la formation devrait être créé avant la fin 2006. Mais des formes plus particulières de formation (à l'entrepreneuriat ou pour les femmes en entreprises) semblent nettement moins développées. Un mécanisme sera adopté avant la fin de 2006 favorisant le maintien en activité des travailleurs licenciés, par reclassement, aide au reclassement ou formation. Dans ce même contexte de "flexicurité", un projet de fusion entre statut d'ouvrier et statut d'employé par une réforme du droit du travail est inscrit dans l'accord tripartite d'avril 2006.
18. Le concept d'assurance-qualité se développe dans l'enseignement primaire et secondaire (lycée-pilote en 2005, agence qualité projetée en 2007) et l'écart de performance entre enfants autochtones et allochtones a pu être sérieusement réduit. Une redéfinition des socles de compétence et de nouveaux curriculums a été lancée en septembre 2006 dans l'enseignement primaire et va également s'opérer en 2007 pour l'enseignement secondaire. Mais le niveau de redoublement, qui reste dans

l'ensemble élevé, et l'encadrement encore insuffisant dans le secondaire (au détriment des populations d'élèves les plus vulnérables) nécessitent des réformes supplémentaires, de même que le trop grand cloisonnement et la fréquentation trop faible (un élève du secondaire sur deux) des filières donnant un accès général aux études universitaires. L'objectif des réformes est de disposer d'une main-d'œuvre à haut niveau de qualification. La lutte contre les abandons scolaires est couverte par un projet de loi déposé en octobre 2006.

19. Le soutien à l'activité professionnelle des femmes et le renforcement de l'activation des jeunes font l'objet de nouveaux développements encourageants mais dont les résultats ne peuvent pas encore être perçus. Les réformes dans le domaine de l'éducation doivent pour leur part encore progresser. Il n'existe pas actuellement de stratégie consistante visant le relèvement du taux d'emploi des travailleurs âgés.

PARTIE III - CONCLUSIONS

20. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le Rapport Annuel de Progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
21. Le Luxembourg a réalisé de très bons progrès dans la mise en œuvre du programme national de réforme et des actions agréées lors du Conseil européen de printemps 2006, mais des améliorations restent possibles pour aborder les faiblesses identifiées en 2005. En matière macro-économique, les mesures adoptées permettent d'envisager un assainissement des finances publiques et un ralentissement de l'inflation. Au niveau micro-économique, un éventail de mesures prometteuses est en train d'être mis en œuvre. Néanmoins, un accent plus fort devra être mis sur la constitution d'un système de monitoring et d'évaluation des progrès annuels et certaines mesures, par exemple à l'égard des "start-ups" et des PME, devront être mises en place. Malgré certaines réformes encourageantes dans le domaine de l'emploi, aucune initiative nouvelle n'est mentionnée pour favoriser l'augmentation du taux d'emploi des travailleurs âgés et des réformes plus importantes sont encore attendues pour améliorer le système éducatif.
22. Parmi les points forts de l'élaboration, de la mise en œuvre et du renforcement du programme national de réforme, figure l'accord entre l'Etat et les partenaires sociaux sur un système de blocage temporaire des systèmes d'indexation des salaires et allocations sociales, réduisant de la sorte les tendances inflationnistes, constantes depuis 2002. C'est aussi cet accord tripartite qui organise un système d'aides aux entreprises favorisant des mécanismes de maintien dans l'emploi en cas de risque de licenciement. Le Luxembourg peut également se prévaloir du développement important des structures de gardes d'enfants. Par ailleurs, la priorité donnée au domaine de la R&D doit être saluée. Enfin, un ensemble complet de mesures a été pris pour assurer un développement soutenable et la stratégie déployée en matière d'énergie va dans la bonne direction.
23. Il est cependant important que le Luxembourg sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme se concentre sur: la mise en place d'une stratégie visant à accélérer le relèvement du taux d'emploi des travailleurs âgés ; l'élaboration d'une stratégie détaillée, visant en particulier à reformer davantage les

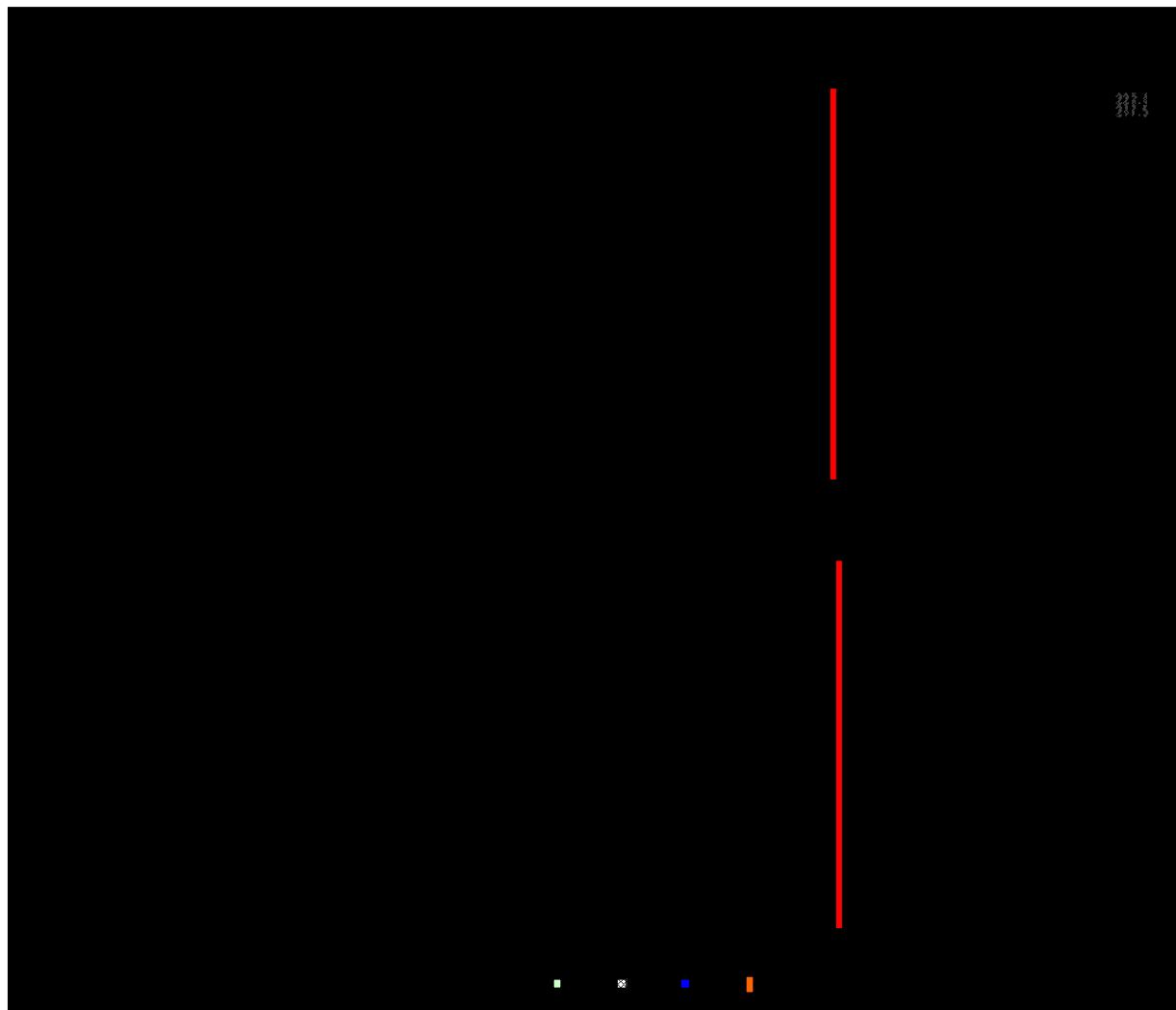
systèmes de préretraites actuels ; entreprendre des efforts supplémentaires en matière de lutte contre les échecs scolaires, en particulier dans l'enseignement secondaire, et de décloisonnement des filières d'enseignement ; assurer le suivi des effets sur le reflux du chômage parmi les jeunes des mesures récemment décidées au profit de cette catégorie ; veiller à accroître l'attractivité de l'environnement économique, la compétitivité des marchés et la transposition des directives et soutenir les activités des PME.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

LUXEMBOURG

	LU							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	222.4	214.6	220.7	232.7	237.5	247.5		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	159.2	148.0	149.5	156.0	157.0	160.9		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	62.7	63.1	63.4	62.2	62.5	63.6		62.4	63.3	63.8
	Femmes	50.1	50.9	51.6	50.9	51.9	53.7		53.6	55.7	56.3
	Hommes	75.0	75.0	75.1	73.3	72.8	73.3		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	26.7	25.6	28.1	30.3	30.4	31.7		36.6	41.0	42.5
	Femmes	16.4	15.2	18.4	20.6	22.2	24.9		26.9	31.7	33.7
	Hommes	37.2	35.9	37.7	39.7	38.3	38.3		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		1.65	:	:	1.66	1.66	1.56p	3.0	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	77.5	68.0	69.8	72.7b	72.5	71.1		76.6	77.1	77.5
	Femmes	75.8	69.0	65.5	75.6b	73.4	75.8		79.5	80.1	80.3
	Hommes	79.2	67.0	74.0	69.7b	71.6	66.6		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		100.9	102.9	102.5	105.3	106.1p	107.0p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		17.0	18.3	17.3	16.9	16.2	15.0		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	12.0	12.0	:	10.0b	11.0	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	12.0	13.0	:	11.0b	11.0	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	12.0	12.0	:	9.0b	11.0	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	-	-	-	-	-	-		13.4	12.2	11.9
	Femmes	-	-	-	-	-	-		20.5	17.3	16.9
	Hommes	-	-	-	-	-	-		9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	0.6	0.6	0.7	0.9	1.1	1.2		3.9	4.1	3.9
	Femmes	0.6	0.6	0.9	0.9	1.4	1.2		4.8	4.7	4.5
	Hommes	0.5	0.5	0.6	1.0	0.8	1.2		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		76.4	78.5	86.4	90.1	100.3	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		186.6	190.7	196.7	181.8	194.3	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		100.8	110.0	109.5	113.0	109.5	95.2		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



Hongrie

Analyse de la situation

1. Depuis le milieu des années 90, le PIB hongrois a enregistré une croissance annuelle moyenne de 4,2 % et devrait, selon les estimations, afficher un taux de croissance de 4 % en 2006. Le taux d'emploi stagne depuis peu aux alentours de 57 %, ce qui est largement inférieur à l'objectif de l'UE, tandis que le taux de chômage, qui se situait autour de 6 % jusqu'en 2004, a augmenté et devrait atteindre près de 7,5 % en 2006. Le taux d'activité, qui était de 61,6 % pour le premier semestre 2006, est le deuxième taux le plus bas enregistré par les États membres. Sur les six dernières années, l'absence de discipline budgétaire a pesé de plus en plus sur l'économie. Le déficit budgétaire s'est creusé, passant de quelque 3 % du PIB en 2000 à 7,8 % en 2005 et à environ 10 % en 2006 (charge des fonds de pension du deuxième pilier comprise).
2. Pour jeter les bases d'une croissance viable et d'une création durable d'emplois, la Hongrie doit accorder la priorité absolue au redressement budgétaire et y associer des politiques destinées à assurer la viabilité à long terme des finances publiques. Compte tenu de la forte augmentation, prévisible à long terme, des dépenses liées au vieillissement de la population, un assainissement budgétaire, fondé sur un contrôle accru des dépenses et étayé par une réforme saine et rapide de l'administration publique et des systèmes de soins de santé, de retraite et d'éducation, favoriserait la pérennité des finances publiques. Parallèlement, il importe de prendre d'autres mesures pour stimuler la croissance potentielle et l'emploi, notamment en améliorant le fonctionnement des marchés du travail, sans mettre en péril l'assainissement budgétaire, tandis que diverses mesures institutionnelles et réglementaires amélioreraient grandement l'environnement microéconomique.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le rapport d'exécution 2006 de la Hongrie se présente sous la forme d'un programme national de réforme (PNR) révisé. Conformément à la nouvelle stratégie du gouvernement, il définit des mesures visant à atteindre une situation budgétaire viable à court terme qui soit propice à la croissance et à la création d'emplois à moyen terme. Le rapport recense les mêmes défis principaux que le PNR 2005, au nombre de neuf, qu'il complète en fixant une nouvelle priorité en matière d'énergie et d'environnement et en accordant une importance nouvelle aux politiques actives du marché du travail. Dans son rapport annuel de progrès 2006, la Commission a constaté que la Hongrie devait plus particulièrement veiller à assurer la viabilité des finances publiques, améliorer la concurrence dans les industries de réseau, améliorer l'environnement des entreprises et renforcer la capacité des systèmes d'éducation et de formation à répondre aux besoins du marché du travail.
4. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre sont globalement limités. Le rapport d'exécution prévoit une nouvelle stratégie de réforme mieux intégrée et plus concrète, mais il ne répond qu'en partie aux préoccupations exprimées par la Commission dans son rapport annuel de progrès. Plusieurs mesures de réforme importantes ont été prises, et le PNR révisé annonce un certain nombre de nouvelles

mesures tournées vers l'avenir et renforce les engagements pris antérieurement. Le processus de libéralisation des industries de réseau est en cours. La réforme du système d'allocations de chômage a bien progressé. Les premiers signes de progrès sont visibles en ce qui concerne l'amélioration de l'accès des PME aux sources de financement, l'efficacité énergétique et le recours accru aux sources d'énergie renouvelable, la réinsertion professionnelle des personnes handicapées et autres personnes désavantagées, la réduction du travail non déclaré, la réforme du secteur de l'éducation et de la formation et la mise en place d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie. En revanche, les progrès sont décevants en matière d'assainissement budgétaire (le déficit s'étant considérablement creusé), d'amélioration de l'environnement des entreprises, de réduction et de réorientation des aides d'État et d'amélioration de la mobilité de la main d'œuvre. Le rythme des réformes, précédemment encourageant, dans les domaines de la recherche et de l'innovation s'est ralenti.

5. Des progrès limités ont été réalisés dans le respect des engagements souscrits à l'occasion du Conseil européen de printemps en 2006. Ainsi, par exemple, les objectifs ambitieux en matière d'accélération de la création d'entreprises ne s'accompagnent pas encore de mesures concrètes suffisantes pour les réaliser.
6. Les objectifs et les mesures présentés dans le rapport d'exécution sont plus clairement rattachés à la stratégie générale de réforme et l'appropriation par les pouvoirs publics semble plus forte qu'auparavant. La coordination de la stratégie pour la croissance et l'emploi ne dépasse pas le niveau ministériel. Depuis le 1^{er} juillet 2006, les plans nationaux de réforme pour la croissance et l'emploi sont gérés par l'Agence nationale de développement qui est également responsable des investissements financés par les Fonds structurels. Cette nouvelle structure institutionnelle devrait améliorer la coordination entre les investissements au titre des Fonds structurels et les priorités exposées dans le PNR. Le financement de la politique de cohésion représentera 3,2 % du PIB sur la période 2007-2013. Comme dans le cas du PNR, les partenaires sociaux ont été consultés avant la présentation du rapport d'exécution.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. Le grand défi macroéconomique qu'est la réduction du déficit budgétaire est devenu crucial pour l'économie hongroise. La Hongrie devra également faire face à une croissance très forte, sur le long terme, des dépenses liées au vieillissement de la population, ce qui constitue une grave menace pour la viabilité de ses finances publiques.
8. La stratégie initiale de réduction du déficit, présentée dans le PNR 2005, a été mise en œuvre de manière inadéquate jusqu'à l'été 2006. Le déficit budgétaire s'est creusé considérablement au cours du premier semestre 2006, principalement en raison de dérapages dans le volet des dépenses, mais le gouvernement a ensuite commencé à mettre en œuvre des mesures d'assainissement budgétaire, lesquelles ont notamment consisté à relever la TVA, à augmenter l'impôt sur les revenus des personnes physiques, l'impôt sur les sociétés et les cotisations sociales des salariés, à introduire

des retenues sur les intérêts et un impôt de solidarité, à réduire certaines subventions de prix, à imposer un gel nominal de la plupart des dépenses jusqu'en 2008 et à améliorer l'efficacité de l'administration publique grâce à des économies d'échelle. Les autres réformes prévues visent à licencier 10 % des employés de l'administration publique, à introduire des conditions de ressources pour les subventions, à relever l'âge de la retraite, à réduire les départs à la retraite anticipée grâce à l'amélioration des mesures d'incitation à prolonger la vie active et à une réforme du système de prestations d'invalidité, à fonder rigoureusement les soins de santé sur une base d'assurance et à introduire la contribution des patients, ainsi qu'à restructurer les subventions dans le domaine pharmaceutique. D'autres programmes de réforme structurelle restent à préciser.

9. Le déficit public devrait pourtant encore atteindre 10,1 % du PIB au lieu des 6,2 % visés en 2006. L'importance du déficit a également entraîné une forte augmentation de la dette publique, laquelle dépasse 60 % du PIB, et a contribué à l'accroissement du déficit extérieur et, partant, à une dépréciation monétaire de quelque 8 % sur le premier semestre de l'année. Le gouvernement entend maintenant ramener le déficit budgétaire aux alentours de 3 % du PIB d'ici 2009.
10. Dans le contexte de la forte détérioration des finances publiques observée en 2006, les mesures de restriction des dépenses et de réforme structurelle envisagées devraient, pour autant qu'elles soient intégralement précisées et mises en œuvre, se traduire par une réduction considérable du déficit public et contribuer à résoudre le principal problème macroéconomique de la Hongrie. Les programmes de réforme structurelle des finances publiques adoptés par le gouvernement et l'accent mis depuis peu sur l'équilibre durable du budget de l'État concourent au même objectif. Il subsiste néanmoins des risques considérables, comme l'indiquent également les projections plus prudentes du déficit figurant dans les prévisions d'automne de la Commission. En conséquence, la stratégie prévue demande à la fois à être affinée et à être mise en œuvre sans relâche pour que le but poursuivi puisse être atteint.

Politiques microéconomiques

11. En 2005, les défis déterminants relevés dans le PNR étaient la R&D et l'innovation, l'environnement des entreprises, la concurrence et le développement des infrastructures. À ces priorités, toujours d'actualité, viennent s'ajouter la politique énergétique et l'environnement.
12. S'agissant de la R&D et de l'innovation, les progrès ont ralenti après les réformes profondes et positives menées à bien entre 2003 et 2005. Bien que la recherche et l'innovation figurent toujours parmi les principales priorités recensées dans le PNR, aucune nouvelle mesure d'importance n'a été mise en œuvre dans ce domaine. La finalisation et l'adoption de la nouvelle stratégie en matière de science, de technologie et d'innovation sont retardées. De manière générale, le pays a besoin d'une stratégie globale et coordonnée qui soit axée sur l'intensification de la coopération entre le monde universitaire et industriel et qui prévoie des mécanismes d'appui à l'innovation à l'intention des sociétés hongroises. Il faudrait également adopter des mesures incitant les entreprises étrangères à investir dans la recherche et l'innovation et à se rapprocher ainsi des milieux entrepreneuriaux locaux. La réforme prévue de l'Académie hongroise des sciences est une mesure essentielle qui devrait notamment permettre de concentrer les ressources sur des projets soigneusement

sélectionnés et sur les équipes de recherche les plus performantes, d'élaborer des mesures visant à encourager la coopération avec le secteur privé, et d'assurer l'intégration complète dans l'Espace européen de la recherche.

13. Les TIC occupent une place prépondérante dans les réformes microéconomiques entreprises en Hongrie. Les initiatives portent essentiellement sur l'administration en ligne, le haut débit et l'utilisation des TIC par les entreprises et les ménages. Toutes vont dans la bonne direction, mais le rapport d'exécution ne présente pas suffisamment de mesures concrètes.
14. Il subsiste des obstacles à l'activité économique et le PNR révisé reconnaît combien il est important d'améliorer l'environnement des entreprises. Les travaux préparatoires à l'introduction des analyses d'impact sont terminés, mais les structures nécessaires à leur mise en œuvre restent à mettre en place. Le délai de création des entreprises est long et les coûts de démarrage sont élevés par rapport à la moyenne de l'UE. Les nouvelles procédures visant à permettre la constitution et l'immatriculation des entreprises via un guichet unique en ligne sont positives, mais il reste à faire pour atteindre le délai d'une semaine prévu pour la création d'une entreprise en 2007. Des progrès limités ont également été réalisés en matière de sensibilisation à l'esprit d'entreprise et d'établissement d'un guichet unique pour le recrutement du premier employé. Des mesures améliorant l'accès des entreprises aux sources de financement ont été adoptées et devraient contribuer à faciliter le financement des PME. Il convient particulièrement de veiller à ce que les mesures visant à faciliter l'accès des PME au capital-risque atteignent leurs objectifs et respectent les règles en matière d'aides d'État.
15. S'agissant des questions liées à l'environnement et à l'énergie, l'écologisation en cours des marchés publics, ainsi que la mise en place d'une nouvelle stratégie en faveur de l'utilisation de sources d'énergie renouvelable et l'élaboration de plans d'action pour l'efficacité énergétique sont à saluer. Néanmoins, aucune mesure d'adaptation n'a été arrêtée, alors même que le PNR révisé indique que la Hongrie n'est guère préparée à faire face aux conséquences possibles des changements climatiques.
16. Le processus de libéralisation des industries de réseau est engagé, bien que les réseaux de transport d'électricité, notamment leur exploitation, aient été rétrocédés à l'opérateur historique après seulement deux ans de dissociation. L'ouverture du marché du fret ferroviaire n'est pas encore achevée ou ne s'est pas encore traduite par une entrée importante sur le marché, mais les pouvoirs publics ont l'intention de prendre des mesures supplémentaires, lesquelles seraient les bienvenues. La Commission s'inquiète de ce que ni le PNR 2005 ni le PNR révisé 2006 ne fixent d'objectifs concrets pour la politique en matière d'aides d'État, surtout au vu des mesures concrètes et décisives qui s'imposent pour réduire le montant total des aides et abandonner les objectifs sectoriels au profit d'objectifs horizontaux, et plus particulièrement de la R&D. Malgré les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la législation relative au marché intérieur, la Hongrie doit veiller à la qualité de la transposition des directives communautaires en droit national, le nombre de procédures d'infraction à son encontre étant relativement élevé.
17. Globalement, bien que des progrès encourageants aient été enregistrés dans certains secteurs microéconomiques, la Hongrie doit accélérer le rythme des réformes et les

amplifier si elle veut que l'amélioration de sa compétitivité soit suffisante pour stimuler la croissance et la création d'emplois nécessaires à un rétablissement rapide de sa situation économique générale.

Politiques d'emploi

18. L'augmentation des taux d'emploi et d'activité, l'amélioration de la situation des personnes désavantagées sur le marché du travail, la résorption des disparités régionales en matière d'emploi et la valorisation du capital humain sont les grands défis recensés en matière d'emploi. Dans son rapport annuel de progrès 2006, la Commission a relevé qu'il était nécessaire de renforcer la capacité des systèmes d'éducation et de formation à répondre aux besoins du marché du travail et de valoriser les compétences, en particulier pour les peu qualifiés. Le gouvernement essaie de minimiser l'impact des mesures d'austérité budgétaire sur les taux d'emploi et d'activité et d'en réduire les effets sur les groupes les plus vulnérables. Dans ce contexte, le PNR révisé fixe les priorités suivantes: renforcer le poids des politiques actives du marché du travail, proposer une aide ciblée à l'emploi de personnes désavantagées, promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience de l'enseignement.
19. Des mesures visant à améliorer le taux d'emploi des jeunes, des femmes et des travailleurs âgés sont actuellement mises en œuvre et d'autres ont été annoncées. L'emploi en début de carrière est encouragé par la réduction temporaire des cotisations patronales, réduction qui sera étendue aux chômeurs de longue durée et aux femmes de retour d'un congé lié à une grossesse. La suppression des restrictions à l'emploi pour les bénéficiaires d'allocations pour enfants à charge et l'extension des services de garde d'enfants devraient améliorer le taux d'activité des femmes. Outre les programmes ciblés mis en œuvre par les services publics de l'emploi et les mesures visant à faciliter le travail à temps partiel, les pouvoirs publics hongrois ont l'intention de promouvoir la prolongation de la vie active en limitant les retraites anticipées et en revoyant le système de prestations d'invalidité. Néanmoins, des efforts supplémentaires s'imposent pour rendre le travail financièrement attrayant et encourager les gens à entrer sur le marché de l'emploi. L'intégration des services de l'emploi et des services sociaux a débuté. Un certain nombre de mesures adéquates ont été arrêtées pour réformer le régime de prestations sociales. Elles seront complétées par une révision du système de prestations d'invalidité qui mettra davantage l'accent sur la réinsertion. La révision du système d'agrément des organismes employant des personnes handicapées et des aides qui leur sont proposées, ainsi que la décision de lancer de vastes programmes de développement dans des microrégions défavorisées majoritairement habitées par des Rom sont applaudies, mais il reste à faire pour améliorer la situation de ces groupes sociaux et résorber les disparités régionales.
20. Au-delà de l'achèvement de la réforme du système d'allocations de chômage, les mesures de «flexicurité» se sont limitées à une modification du code du travail. Les impôts et les cotisations sociales perçus sur le travail ayant augmenté, des efforts supplémentaires s'imposent pour transformer le travail non déclaré en emploi régulier par des mesures instituant des incitations et des sanctions fortes et cohérentes. À cet égard, le fait de lier, ainsi qu'il est prévu, les droits aux services de santé au paiement

de cotisations constituerait un important pas en avant. Les mesures présentées en vue d'accroître la mobilité géographique sont de faible portée.

21. La Hongrie a commencé à mettre en œuvre des mesures favorisant l'investissement dans le capital humain et en a annoncé d'autres. La réforme modulaire du registre des qualifications est achevée et l'intégration des écoles professionnelles a débuté. Des programmes de formation associés à une aide au revenu à l'intention des personnes sans formation de base ont été lancés. Toutefois, la réforme du système éducatif annoncée il y a peu ne porte pas suffisamment attention aux aspects qualitatifs. Rien n'est fait, à l'heure actuelle, pour lutter contre la ségrégation et doter les élèves de compétences adaptées aux besoins du marché de travail, notamment en augmentant le nombre de diplômés des branches scientifiques et techniques. Une stratégie en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie a été adoptée, mais elle doit encore être mise en œuvre.
22. De manière générale, bien que certains aspects de la politique de l'emploi aient bénéficié de mesures importantes, une action plus vigoureuse s'impose pour améliorer la situation des personnes désavantagées sur le marché du travail, notamment des Rom, lutter contre les disparités régionales, transformer le travail non déclaré en emploi régulier, renforcer les incitations à travailler et améliorer les compétences de la main d'œuvre actuelle et future.

PARTIE III - CONCLUSIONS

23. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
24. La Hongrie a réalisé des progrès limités dans la mise en œuvre de son programme national de réforme. Il convient toutefois de noter qu'en octobre 2006, elle a présenté une nouvelle version de ce programme. Après de gros dérapages budgétaires, le gouvernement doit fortement revoir sa trajectoire d'ajustement. Quelques réformes ont été mises en œuvre dans les domaines de la politique de l'emploi et de la politique microéconomique, mais il reste fort à faire, tant dans ces domaines que pour améliorer la stabilité macroéconomique. Des progrès limités ont été réalisés dans le respect des engagements souscrits à l'occasion du Conseil européen du printemps en 2006.
25. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent: les mesures correctrices adoptées récemment, conjuguant augmentations des recettes et restrictions des dépenses dans le but de réduire le déficit, la réforme du système d'allocations de chômage, les premières mesures d'intégration des services de l'emploi et des services sociaux et la levée des restrictions à l'entrée sur le marché dans certains domaines, notamment dans le secteur pharmaceutique au détail.
26. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme hongrois doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: l'exécution de la stratégie d'assainissement budgétaire prévue et la mise en place des fondements de la viabilité à long terme des finances publiques, actuellement très menacée, le renforcement des politiques actives du marché du travail, le renforcement des

incitations à travailler, l'amélioration de la qualité des systèmes d'éducation et de formation et le renforcement de leur capacité à répondre aux besoins du marché de l'emploi. Dans ce contexte, il est recommandé que la Hongrie:

- poursuive la mise en œuvre des mesures nécessaires pour réduire de manière crédible le déficit public et les ratios d'endettement brut, en agissant davantage du côté des dépenses, notamment par la mise en place de règles de dépenses plus complètes et détaillées;
- réforme l'administration publique et les systèmes de soins de santé, de retraite et d'éducation en vue d'assurer la viabilité budgétaire à long terme et d'améliorer l'efficience économique. Ces réformes devraient comporter des mesures visant à limiter davantage les départs à la retraite anticipée, à réduire le nombre de nouveaux bénéficiaires de pensions d'invalidité et à poursuivre la restructuration des soins de santé;
- renforce les politiques actives du marché du travail, introduise de nouvelles incitations à travailler et à rester sur le marché de l'emploi et achève la mise en place d'un système intégré de services pour l'emploi et de services sociaux;
- améliore l'accès aux systèmes d'éducation et de formation et renforce leur capacité à répondre aux besoins du marché de l'emploi, notamment en produisant des diplômés des filières scientifiques et techniques en nombre suffisant.

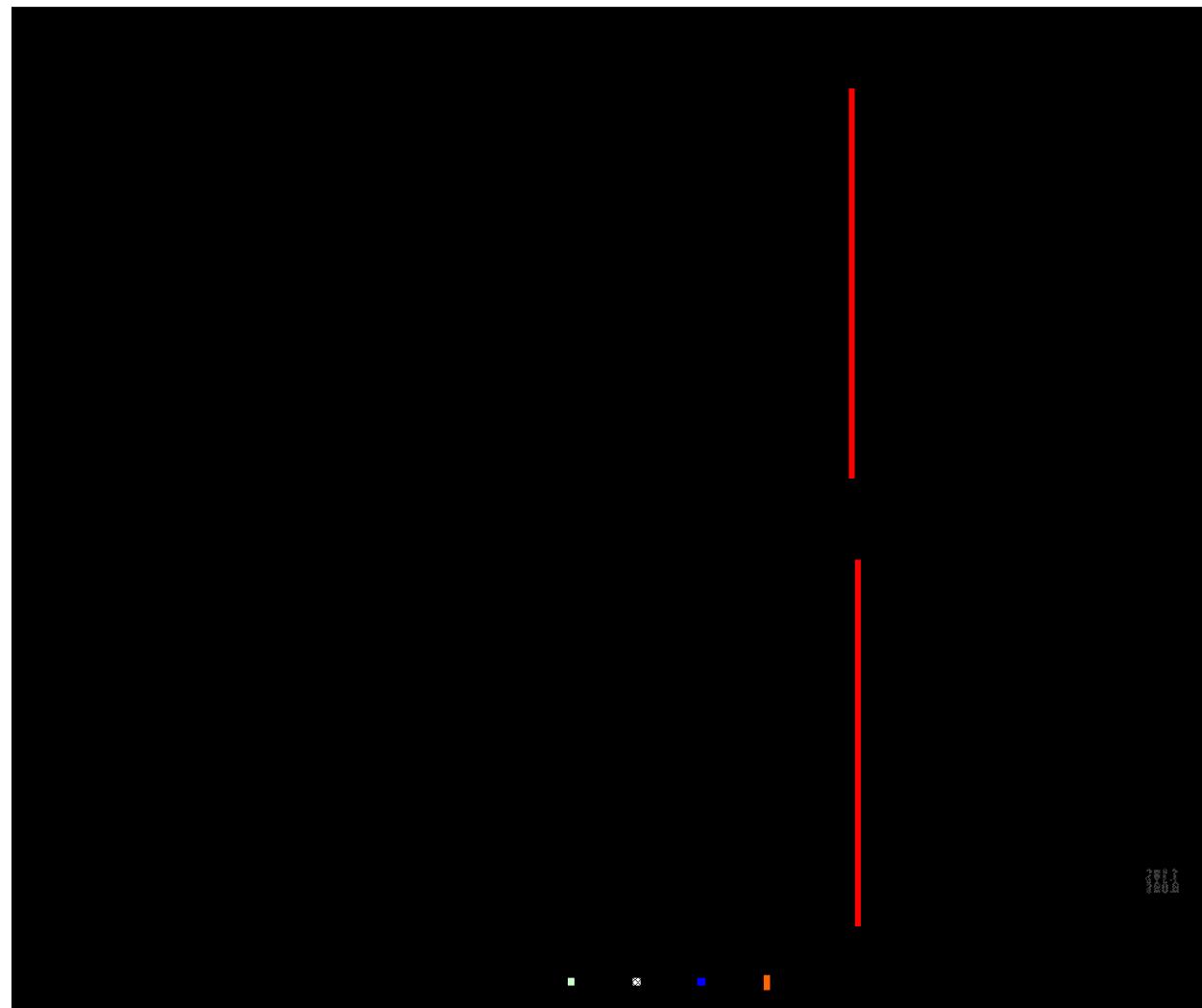
27. En outre, il est important que la Hongrie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la réforme du système de recherche publique, la réduction et la réorientation des aides d'État, l'élaboration d'une stratégie plus cohérente en matière de R&D, d'innovation et de TIC, la poursuite de l'allégement de la charge administrative pesant sur les entreprises, l'amélioration de la situation des personnes désavantagées sur le marché du travail, la transformation du travail non déclaré en emploi régulier, la résorption des disparités régionales persistantes en matière d'emploi et le développement d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

HONGRIE

	HU							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	54.0	56.9	59.1	60.1	60.9	61.4		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	61.7	65.4	67.7	67.8	69.0	69.8		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	56.3	56.2	56.2	57.0	56.8	56.9	58.7	62.4	63.3	63.8
	Femmes	49.7	49.8	49.8	50.9	50.7	51.0		53.6	55.7	56.3
	Hommes	63.1	62.9	62.9	63.5	63.1	63.1		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	22.2	23.5	25.6	28.9	31.1	33.0		36.6	41.0	42.5
	Femmes	13.3	14.9	17.6	21.8	25.0	26.7		26.9	31.7	33.7
	Hommes	33.2	34.1	35.5	37.8	38.4	40.6		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		0.78	0.92	1.00	0.93	0.88	0.94	1.8	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	83.5	84.7	85.9	84.7b	83.5	83.4		76.6	77.1	77.5
	Femmes	84.0	85.0	86.3	86.1b	84.9	84.9		79.5	80.1	80.3
	Hommes	83.0	84.5	85.5	83.4b	82.0	81.9		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		48.4	52.0	56.9	59.0	61.9p	63.6p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		19.7	19.2	18.0	18.5	18.8	18.7		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	11.0	11.0	10.0	12.0	:	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	12.0	12.0	10.0	12.0	:	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	11.0	11.0	9.0	12.0	:	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	9.0	8.8	9.4	8.5	9.4	9.9		13.4	12.2	11.9
	Femmes	9.7	9.2	9.8	9.2	10.6	10.8		20.5	17.3	16.9
	Hommes	8.6	8.7	9.1	8.1	8.6	9.4		9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	3.1	2.6	2.5	2.4	2.7	3.2		3.9	4.1	3.9
	Femmes	2.5	2.1	2.2	2.3	2.6	3.2		4.8	4.7	4.5
	Hommes	3.5	3.0	2.8	2.5	2.8	3.2		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		66.3	68.5	66.1	68.1	68.0	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		600.5	588.6	579.6	566.6	534.1	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		94.9	89.2	85.0	82.9	89.1	99.3		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

FR

Malte

Analyse de la situation

1. Après avoir connu une forte expansion, de 4,5 % en moyenne au cours de la seconde moitié des années 90, l'économie maltaise a marqué, de 2001-2005, un temps d'arrêt lié à une profonde restructuration industrielle, à une évolution cyclique défavorable et à la détérioration de la compétitivité internationale. Pour 2006, le PIB devrait croître de 2,3 %. La croissance de la productivité de la main-d'œuvre est demeurée bien inférieure à la moyenne de l'UE au cours des cinq dernières années, mais cet écart devrait être comblé en 2006. Depuis 2001, le PIB per capita a régressé par rapport aux autres pays de l'UE et devrait atteindre 68,7 % de la moyenne de l'UE en 2006. Le taux d'emploi maltais est estimé à quelque 53,8 % en 2006.
2. La nature structurelle des faibles résultats économiques que Malte a récemment enregistrés requiert des réformes adéquates pour en libérer le potentiel de croissance à long terme. La réalisation de réformes structurelles en matière de dépenses contribuerait à assainir les finances publiques à moyen terme et à consacrer des fonds publics accrus à des secteurs susceptibles de promouvoir la croissance, tels que la R&D, le capital humain et l'innovation. La réalisation d'efforts visant à réformer le système de soins de santé et le régime de retraite, couplée à un réexamen global du système fiscal et social pourrait encourager l'emploi non clandestin et favoriser à long terme la viabilité des finances publiques. La croissance et l'emploi ne pourraient que s'améliorer si des mesures accrues sont prises afin de promouvoir l'environnement des entreprises, de réduire et de canaliser les aides d'État vers des objectifs horizontaux et de renforcer la concurrence dans des secteurs tels que les professions libérales.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme (PNR) 2005-2008 de Malte énonce les principaux défis à relever, à savoir la viabilité des finances publiques, la compétitivité, l'environnement, l'emploi et l'éducation et la formation. La viabilité budgétaire passe par une réduction des dépenses du secteur public et la relance de la croissance économique. Les actions prioritaires à entreprendre à cet égard concernent la viabilité des systèmes de retraite et de soins de santé et le réexamen du cadre fiscal. Les questions de compétitivité et d'environnement concernent le milieu entrepreneurial, l'amélioration de la réglementation, la R&D, l'innovation et les TIC, le tourisme, l'infrastructure et la concurrence. Dans le domaine de l'emploi, la croissance du taux d'emploi, notamment de celui des femmes et des travailleurs âgés représente la problématique majeure, tandis que l'amélioration de la situation actuelle reste un défi pour l'éducation et la formation. Dans son rapport annuel de situation de 2006, la Commission a souscrit à cette évaluation, mais a considéré qu'une attention accrue devrait être accordée à la concurrence, à la qualité du système de réglementation et à l'instauration de conditions de travail plus attrayantes au moyen d'une révision globale du système fiscal et social et d'une réduction de la charge fiscale pesant sur le travail.

4. De manière générale, la mise en œuvre du PNR progresse dans la plupart des domaines clés. Concernant la viabilité des finances publiques et la mise en œuvre de mesures importantes dans le domaine de l'environnement, d'une part, et de l'éducation et de la formation, d'autre part, Malte a obtenu de bons résultats. S'agissant de l'environnement entrepreneurial et du secteur R&D et innovation, des résultats plus modestes ont été relevés. Dans les domaines qui requièrent une attention complémentaire selon le rapport annuel de situation 2006 de la Commission, à savoir les questions de concurrence et les mesures destinées à rendre le travail plus attrayant, les progrès s'avèrent limités. Il conviendrait de s'atteler à l'élaboration de plans visant à une libéralisation accrue des secteurs clés ainsi qu'à une réduction des aides d'État et à leur réorientation vers des objectifs horizontaux axés sur le secteur R&D. Les taux d'emploi sont bien en-deçà de la moyenne de l'UE, notamment ceux concernant les femmes et les travailleurs âgés. Les mesures prises à ce jour ne suffisent pas à rendre le marché du travail attrayant. Il y a lieu de signaler qu'en octobre 2006, le gouvernement a annoncé une réforme fiscale en vue de réduire la charge fiscale pesant sur le travail.
5. Malte honore partiellement les engagements pris dans le cadre du Conseil européen de printemps de 2006. Si par exemple des progrès satisfaisants sont enregistrés dans le domaine de l'éducation entrepreneuriale, des actions plus concrètes s'imposent pour satisfaire pleinement aux engagements pris pour l'amélioration de l'environnement des entreprises.
6. Le PNR de Malte se réfère à des consultations approfondies avec les parties intéressées. Cette pratique est en cours : tous les ministères concernés participent au processus. Le rapport d'exécution se réfère particulièrement à l'utilisation des Fonds structurels. La compatibilité du cadre de référence stratégique 2007-2013 avec les réformes au titre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi semble assurée. La part des fonds affectée aux objectifs de croissance et d'emploi devrait augmenter considérablement. Les fonds consacrés à la politique de cohésion représenteront 2,4 % du PIB au cours de la période 2007-2013.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. Dans son rapport d'exécution, Malte traite largement du défi que représente la viabilité des finances publiques, identifiée dans le PNR et approuvée par le RSN. La mise en œuvre des douze mesures relevant directement du domaine macroéconomique a été satisfaisante, en dépit de l'inégalité des progrès enregistrés par chaque mesure. Dans les domaines les plus importants, tels que la réforme du régime de retraite, le Parlement a été saisi d'un projet de loi. Cependant, la mise en œuvre des mesures sur la réforme du système de soins de santé, précisée dans le PNR, est retardée et ne s'avère pas suffisante pour inverser l'évolution des dépenses antérieures. La durabilité à long terme est toutefois subordonnée à une inversion de ces tendances. Le rapport d'exécution souligne enfin un certain nombre d'options stratégiques pour la réforme fiscale qui sont ensuite développées dans le document budgétaire de 2007, visant à favoriser l'essor économique. Dans le seul cas de

quantification des coûts budgétaires (réduction des emplois dans le secteur public), les informations fournies ne se réfèrent qu'à 2005 et 2006.

8. Selon les toutes dernières informations, les objectifs des autorités budgétaires maltaises, à savoir la réduction du déficit gouvernemental général pour atteindre moins de 3 % du PIB d'ici à 2006, et une diminution satisfaisante du ratio de la dette brute, sont en cours de réalisation. Si les mesures annoncées par les autorités maltaises sont rigoureusement mises en œuvre, Malte a de bonne chances d'atteindre ses cibles budgétaires. La poursuite de la consolidation fiscale, conjuguée à la mise en œuvre de réformes destinées à renforcer les capacités d'exportation du pays, devrait atténuer le déséquilibre courant, en le faisant tomber à des niveaux plus raisonnables.
9. Outre le redressement de la situation budgétaire, la réorientation des dépenses publiques vers des objectifs favorables à la croissance, tels que le secteur R&D, le capital humain et l'innovation, pourrait contribuer à libérer le potentiel de croissance de Malte.

Politiques microéconomiques

10. Le PNR maltais identifie les principaux défis à caractère microéconomique, à savoir la compétitivité et l'environnement. La problématique de la compétitivité touche à des aspects tels que l'environnement des entreprises et la réglementation, la R&D, l'innovation et les TIC, le tourisme, ainsi que l'infrastructure et la concurrence.
11. L'environnement des entreprises s'améliore. L'accent mis sur les PME est jugé satisfaisant, mais les mesures mises en place sont principalement axées sur des questions financières. Malte doit également s'employer à alléger le fardeau administratif qui pèse sur les PME. Des mesures plus concrètes concernant les guichets uniques s'imposent. La création d'une unité "amélioration de la réglementation", en 2005, constitue une mesure favorable pour alléger les charges administratives excessives. Cependant, des évaluations systématiques de l'impact ne s'effectuent pas encore, et la réalisation de progrès en matière de simplification demeure lente.
12. Les secteurs R&D et innovation et TIC ont réalisé certains progrès. La version révisée du "Plan stratégique national pour la recherche et l'innovation, 2007-2010" reflète la prise en considération croissante de l'importance des secteurs R&D et innovation pour l'économie, bien que le processus soit encore récent. Le plan fixe, pour la R&D, un objectif d'intensité nationale atteignant 0,75 % du PIB en 2010, en dépit de problèmes de collecte de données et d'évaluation des progrès. Dans une analyse récente de données, l'intensité R&D est passée de 0,016 % du PIB à 0,64 % du PIB, en 2004. Il est cependant malaisé de déterminer si ces données ne concernent que la R&D ou englobent également le secteur de l'innovation. La stratégie renforce le rôle du gouvernement dans la facilitation des modifications qui s'avèrent nécessaires, lance un fonds visant à identifier et à fournir un appui aux plates-formes d'importance stratégique et entreprend certaines réformes universitaires. Il n'en demeure pas moins qu'une stratégie innovante ayant pour objet d'intégrer les mesures d'innovation existantes et d'instaurer les conditions nécessaires pour diffuser les résultats en matière d'innovation dans l'ensemble du système entrepreneurial n'en est qu'à sa phase de conception. Des mesures spécifiques proposées dans le PNR sont

limitées à l'amélioration des incitations fiscales existantes pour les investissements en R&D et un régime de garanties des prêts visant à soutenir les entreprises nouvelles innovantes. Le gouvernement a fait progresser l'établissement d'un cadre national TIC consacré à l'instauration d'un environnement favorable aux entreprises TIC. Ce cadre stimule les capacités en matière de TIC, mais ne se penche pas suffisamment sur les services publics en ligne.

13. Le rapport fait état de mesures ayant trait à une amélioration des infrastructures de Malte : les plans d'extension des infrastructures portuaires devraient s'achever d'ici à la fin de 2006. Malte envisage de se connecter aux réseaux énergétiques européens et doit engager davantage d'efforts en la matière. Cela renforcerait la concurrence, qui devrait faire l'objet d'une attention plus soutenue d'après le RSA de la Commission. La concurrence s'améliore : la privatisation des marinas commencera à la fin de 2008 et la libéralisation des produits pétroliers importés est lancée. Concernant certains secteurs, tels que la distribution, le transport et la construction, la libéralisation de l'accès desquels était annoncée dans le PNR, le rapport d'exécution ne comporte aucune information spécifique. En dépit du fait que les services de professions libérales soient strictement réglementés, aucun élément de réforme n'y est indiqué. Des problèmes de concurrence subsistant dans certains secteurs, Malte devrait renforcer l'autorité chargée de la concurrence. Il serait souhaitable que Malte adopte et exécute prochainement un programme de non-application et de réduction d'amendes (clémences) à l'intention des entreprises dénonçant les ententes. Il y aurait lieu d'accélérer le processus de réduction des aides globales et sectorielles et de réorienter les aides d'État vers des objectifs horizontaux, en particulier la R&D.
14. Dans le programme de réforme maltais, l'environnement occupe une place importante, représentant 65 % des dépenses qui y sont proposées. L'écologisation des marchés publics et l'adoption de mesures d'application pour les stations de traitement des eaux usées ont évolué de manière favorable. De nouveaux plans et stratégies sont en cours d'élaboration, notamment un plan d'action consacré aux technologies environnementales, une stratégie de biodiversité en 2006 et un ensemble d'instruments économiques environnementaux. Les progrès seront fonction de la bonne mise en œuvre de ceux-ci. Le gouvernement maltais a récemment élaboré pour la première fois une politique en faveur des énergies renouvelables et a également introduit des subventions uniques pour l'achat de produits économies en énergie à usage domestique, mais doit poursuivre ses efforts. L'environnement joue un rôle déterminant dans la compétitivité du tourisme, secteur prioritaire pour le PNR. Le nouveau plan stratégique (achevé en 2006), dont l'objectif est d'assurer l'efficacité de l'intervention, constitue une mesure favorable. Les progrès en la matière seront fonction de la bonne mise en œuvre de ce plan.
15. De manière générale, Malte a réalisé des progrès satisfaisants dans l'exécution des mesures ayant pour objet de relever les principaux à caractère microéconomique. Il lui reste cependant des étapes ultérieures à franchir en vue d'améliorer le cadre réglementaire et d'encourager la concurrence – notamment par une libéralisation des professions libérales et une réduction complémentaire des aides d'État en les réorientant vers les objectifs horizontaux – de manière à relancer la croissance et l'emploi.

Politiques de l'emploi

16. L'emploi et l'éducation figurent parmi les principales priorités du PNR maltais. Malte n'a réalisé que des progrès limités en ce qui concerne l'augmentation du taux global d'emploi et doit, par conséquent, poursuivre ses efforts, en particulier pour relever le taux d'emploi des femmes et des travailleurs âgés. Des mesures de réforme ont été prises récemment et le taux d'emploi des femmes a augmenté en 2005, bien qu'il reste toujours faible (34 %). L'adoption de mesures fiscales ayant pour objet d'aider les femmes à reprendre le travail, d'encourager le travail partiel, de reconnaître le travail des femmes mariées au sein de petites entreprises familiales, ainsi que d'encourager le recours aux services de prise en charge d'enfants, devrait contribuer à une amélioration de la situation. Faute de mesures de réforme supplémentaires, il est hautement improbable que Malte puisse atteindre le taux cible de 40 % fixé pour l'activité des femmes d'ici à l'an 2010. La réduction du chômage à long terme a initialement affiché des résultats prometteurs, mais un intérêt restreint est accordé aux catégories défavorisées telles que les travailleurs migrants et les handicapés. Certaines activités de formation ont été entreprises pour encourager les jeunes, les personnes âgées et les personnes peu qualifiées à accéder au marché du travail. Le taux d'emploi des personnes âgées demeure très faible (environ 30 %) par rapport à la moyenne de l'UE et a diminué en 2005. Si des mesures spécifiques de formation axées sur les travailleurs âgés ont été introduites pour remédier à ce problème, des efforts plus soutenus doivent être consentis dans ce domaine.
17. Malte devrait intensifier ses efforts d'adaptation du système fiscal et social afin de rendre le travail plus attrayant et de lutter contre le travail non déclaré dans l'optique d'une amélioration de l'offre de main-d'œuvre. La réforme fiscale annoncée s'étend à la révision des tranches d'imposition et à une modification du système de calcul des cotisations sociales pour les travailleurs à temps partiel. S'agissant néanmoins des prestations sociales, les mesures se révèlent insuffisantes. La lutte contre le travail non déclaré, qui constitue un phénomène largement répandu, contribuerait à améliorer la durabilité des finances publiques et induirait des effets favorables sur les taux d'emploi, notamment celui des femmes. Le gouvernement a prêté attention à ce problème et pris quelques initiatives destinées à réduire les fraudes entachant le système de prestations sociales.
18. Le gouvernement a lancé des mesures de restructuration et de diminution de la taille de l'administration publique pour en réorienter les effectifs vers le secteur privé. Bien que, selon des données récentes, le marché de l'emploi du secteur privé soit en train d'absorber les nouveaux chômeurs émanant du secteur public, ces mesures n'ont pas induit d'effet concret sur la croissance de l'emploi.
19. L'éducation est toujours considérée comme un secteur prioritaire, eu égard au faible niveau d'éducation de la population maltaise en général par rapport à celui de nombreux autres États membres de l'UE. Parmi les priorités que s'est fixé le gouvernement, figurent l'établissement d'un nouveau cadre réglementaire régissant l'éducation, la mise en place d'une direction de l'enseignement supérieur, la création de centres d'apprentissage technologique, l'amélioration des services d'orientation et la consolidation des systèmes de certification. Le gouvernement a également mis au point une stratégie de développement des capacités entrepreneuriales. Certaines mesures concernent en particulier le décrochage scolaire, la prévention de l'exclusion sociale et l'apprentissage tout au long de la vie. Malte a recueilli un succès considérable : un nombre accru de jeunes décident de poursuivre leurs études au-delà de l'âge obligatoire et suivent des cours relatifs aux TI. Le taux de décrochage

scolaire reste toutefois élevé et le nombre d'étudiants poursuivant des études complémentaires ou supérieures doit être augmenté.

20. La réforme des systèmes d'enseignement et de formation doit se poursuivre afin d'accroître le faible niveau moyen de qualification de la population, de réduire le décrochage scolaire et de relever le taux de fréquentation de l'enseignement complémentaire ou supérieur. Si le gouvernement a pris des mesures importantes et adéquates afin de traiter ces questions, les résultats restent insuffisants. L'adoption d'une politique fiscale approfondie visant à rendre le marché du travail plus attrayant se révèle importante et devrait être assortie d'une réforme du régime de retraite. Des efforts complémentaires doivent être consentis dans le but d'accroître la participation au marché du travail, notamment celle des femmes. Une attention plus soutenue devrait être portée au travail non déclaré, eu égard à l'ampleur de ce problème et à ses effets sur l'économie.

PARTIE III - CONCLUSIONS

21. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
22. Malte a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme. Elle affronte aussi la majeure partie des engagements pris lors du Conseil européen de printemps en 2006. La mise en œuvre a progressé considérablement dans le domaine de la viabilité budgétaire, que les autorités considèrent comme étant un élément crucial intervenant en faveur de la relance de la croissance et de l'emploi, ainsi que de l'adoption de l'euro. Dans les secteurs microéconomiques et de l'emploi, les efforts de mise en œuvre s'avèrent plus modérés.
23. Parmi les points forts du programme national de réforme, figurent le développement en cours du secteur prioritaire R&D et de stratégies d'innovation, un nouveau projet destiné à promouvoir les compétences entrepreneuriales et un ensemble prometteur d'initiatives globales concernant la formation.
24. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme maltais doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: l'amélioration de la concurrence dans plusieurs secteurs, notamment les services de membres de professions libérales, la réduction et la réorientation des aides d'État, la stimulation des investissements en matière de R&D, et l'amélioration de l'offre de main-d'œuvre. Dans ce contexte, il est recommandé que Malte:
- adopte des mesures complémentaires, notamment la consolidation de l'autorité de la concurrence, en vue de renforcer la concurrence, en particulier dans le secteur des services de membres de professions libérales, réduise les aides d'État et les réoriente vers des objectifs horizontaux, notamment la R&D;
 - accentue les efforts engagés afin de rendre le marché du travail plus attrayant, notamment pour les femmes, intensifie la lutte contre le travail non déclaré et apporte des changements au système fiscal et social pour renforcer l'attrait du marché de l'emploi.

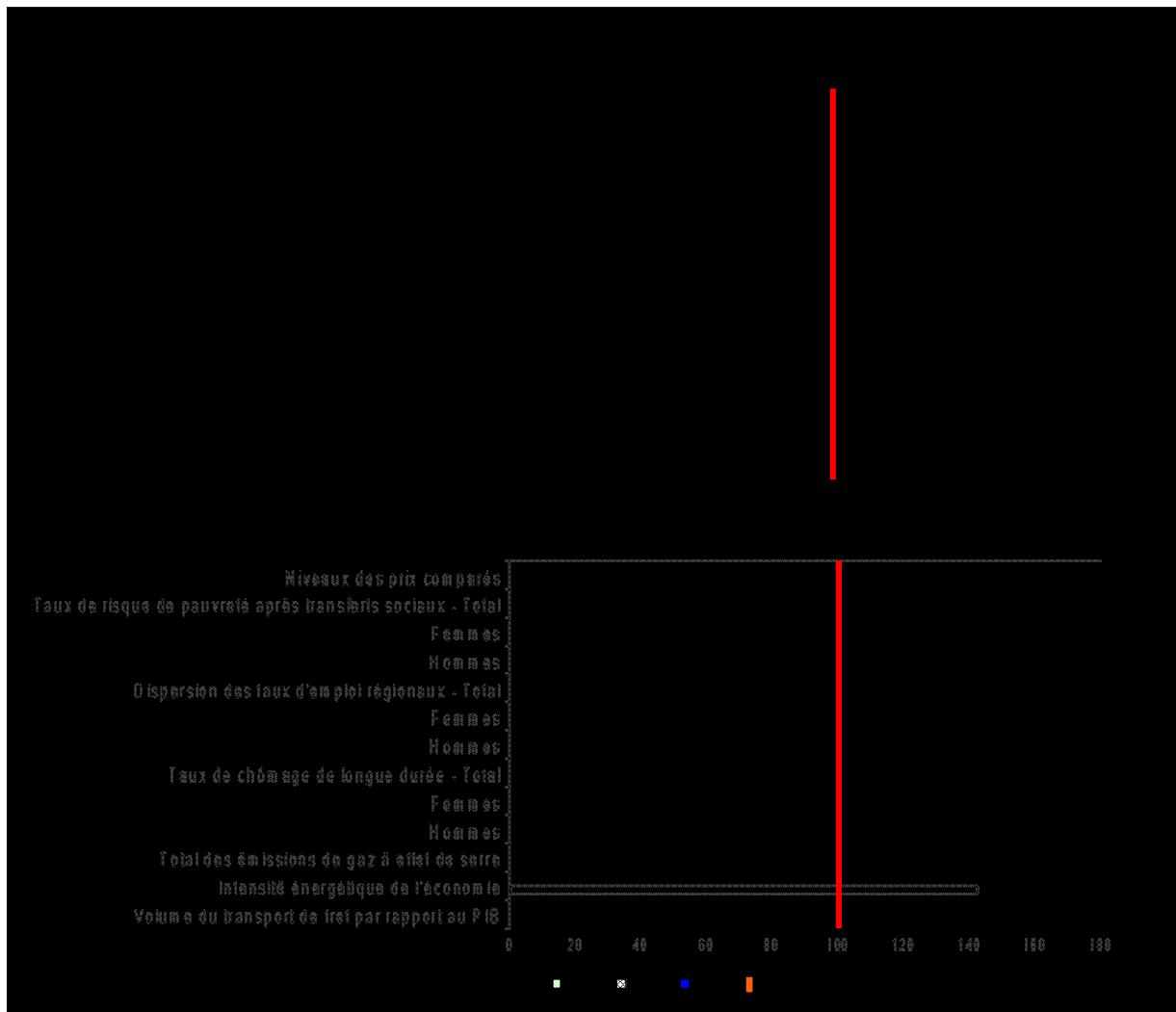
25. En outre, il est important que Malte, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la mise en œuvre et le renforcement des mesures visant à remédier au retard enregistré par la réforme du système de soins de santé, l'introduction d'une évaluation systématique de l'impact et l'accélération des mesures de simplification des réglementations, l'établissement de dépenses R&D plus précises, la connexion de Malte aux réseaux énergétiques européens, l'augmentation du niveau d'éducation et la réduction du décrochage scolaire sur la base des résultats obtenus dans ces domaines, l'accroissement du taux d'emploi des travailleurs âgés, en évitant de recourir au régime de préretraite pour réduire la taille du secteur public.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

MALTE

	MT							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	78.7	74.6	75.6	73.7	70.2	69.5		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	90.2	85.5	86.9	84.4	81.7	80.4		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	54.2	54.3	54.4	54.2	54.0	53.9	57.0	62.4	63.3	63.8
	Femmes	33.1	32.1	33.9	33.6	32.7	33.7		53.6	55.7	56.3
	Hommes	75.0	76.2	74.7	74.5	75.1	73.8		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	28.5	29.4	30.1	32.5	31.5	30.8		36.6	41.0	42.5
	Femmes	8.4	10.2	10.9	13.0	11.5	12.4		26.9	31.7	33.7
	Hommes	50.8	50.4	50.8	53.8	53.4	50.8		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		:	:	0.26	0.26	0.63b	:	0.75	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	40.9	40.1	39.0	45.1b	51.0	53.7		76.6	77.1	77.5
	Femmes	40.2	38.7	42.2	48.8b	52.4	57.0		79.5	80.1	80.3
	Hommes	41.6	41.4	36.1	41.3b	49.8	50.5		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		74.8	75.5	73.7	74.4	74.9p	74.0p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		17.7	15.4	11.0	14.6	17.9	15.5		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	15.0	:	:	:	:	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	15.0	:	:	:	:	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	15.0	:	:	:	:	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	-	-	-	-	-	-		13.4	12.2	11.9
	Femmes	-	-	-	-	-	-		20.5	17.3	16.9
	Hommes	-	-	-	-	-	-		9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	4.4	3.7	3.3	3.2	3.4	3.4		3.9	4.1	3.9
	Femmes	4.2	2.7	2.4	2.4	3.0	3.2		4.8	4.7	4.5
	Hommes	4.5	3.9	3.5	3.4	3.7	3.4		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		129.0	118.4	139.8	140.1	145.9	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		303.2	266.6	263.9	284.2	292.4	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		:	:	:	:	:	:		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

FR

Pays-Bas

Analyse de la situation

1. Après une période de forte expansion en 1996-2000, lorsque le PIB réel a progressé en moyenne de 4 % par an, les Pays-Bas ont enregistré une hausse pratiquement nulle de leur PIB en 2002. La relance s'est ensuite amorcée lentement et a été relativement inégale jusqu'au début de 2005 mais elle s'est accélérée depuis lors. Le PIB par habitant s'élève à 125 % de la moyenne de l'UE en 2006. La croissance de la productivité de la main-d'œuvre a dépassé la moyenne de la zone euro d'environ 0,5 point de pourcentage au cours des dix dernières années. Le chômage devrait se maintenir autour de 4 % en 2006. Le taux d'emploi global devrait s'améliorer pour se situer à 74,4 % en 2006, restant ainsi supérieur à l'objectif global de 70 % pour l'UE. La part du travail à temps partiel dans le taux d'emploi global est élevée par rapport à d'autres États membres.
2. Le principal défi auquel est confrontée l'économie néerlandaise est de continuer à réduire la sous-utilisation des réserves de main-d'œuvre en augmentant le nombre relativement faible d'heures ouvrées et en accroissant la participation des travailleurs âgés et des minorités. La forte demande actuelle de main-d'œuvre dans le contexte d'un taux de chômage déjà relativement faible souligne la nécessité d'augmenter la participation au marché du travail afin de garantir une croissance économique durable à moyen terme. Une utilisation accrue de la main-d'œuvre contribuerait également à assurer la viabilité des finances publiques, compte tenu du vieillissement de la population. Des investissements supplémentaires en R&D permettraient aussi d'améliorer le potentiel de croissance de l'économie néerlandaise, ce qui aurait un effet positif sur la viabilité financière.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme 2005-2008 (PNR) a retenu les principaux défis suivants: amélioration de l'offre d'emploi; accélération de la croissance de la productivité de la main-d'œuvre, notamment par le renforcement de la R&D, de l'innovation et de l'éducation et amélioration de la compétitivité des prix, principalement par la limitation des coûts du travail. La Commission a souscrit à l'analyse des principales priorités mais a considéré dans son rapport annuel de progrès 2006 qu'il convenait de veiller davantage à l'augmentation du nombre d'heures ouvrées par les travailleurs à temps partiel et à l'insertion professionnelle des minorités.
4. Le rapport d'exécution néerlandais de 2006 comporte des initiatives stratégiques supplémentaires pour résoudre ces deux problèmes. Celles-ci devront être résolument mises en œuvre et complétées par d'autres mesures pour que leurs objectifs soient pleinement réalisés. Les Pays-Bas progressent bien dans la mise en œuvre des mesures dans les domaines suivants: la réforme des régimes de retraite, d'assurance-maladie et d'invalidité; l'allègement de la charge administrative pour les entreprises,

domaine dans lequel les Pays-Bas constituent déjà un exemple de bonne pratique; la promotion de l'innovation et du recours aux TIC par les entreprises et l'administration publique; le renforcement de la position des consommateurs; l'accroissement de la concurrence; la réforme des marchés publics; l'amélioration de la protection de l'environnement; la libéralisation du secteur de l'énergie; l'augmentation du taux d'emploi des travailleurs âgés; la lutte contre le chômage des jeunes et le renforcement de l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. Les efforts consentis pour réduire le déficit budgétaire ont été couronnés de succès. Des premiers progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des mesures visant à: sensibiliser davantage à l'esprit d'entreprise; élargir la portée et améliorer l'efficacité de politiques de l'emploi actives; accroître le nombre d'heures ouvrées par les travailleurs à temps partiel, notamment en améliorant la disponibilité et l'accessibilité des structures d'accueil et de garde d'enfants et augmenter le taux d'emploi des minorités. Des progrès relativement limités ont toutefois été enregistrés dans la réalisation de l'objectif ambitieux de 3 % du PIB pour les investissements en R&D.

5. Les Pays-Bas renforcent leur PNR afin de donner suite aux engagements pris par le Conseil européen de printemps en 2006, notamment en prenant des mesures pour réduire les coûts des demandes de brevets nationaux, pour offrir des guichets uniques aux jeunes entreprises et pour améliorer l'efficacité énergétique. Des mesures supplémentaires seront toutefois nécessaires pour pouvoir honorer entièrement certains de ces engagements, par exemple la création d'un point de contact unique de l'administration publique pour le recrutement d'un premier salarié.
6. Pour renforcer la gouvernance de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, le gouvernement a impliqué les autorités régionales et locales dans l'élaboration du rapport d'exécution. Les partenaires sociaux et les parties intéressées dans le domaine de l'environnement ont été consultés. Les points de vue d'un grand nombre de parties intéressées sont pris en considération dans la préparation et la mise en œuvre du PNR. Celles-ci ont en outre l'occasion de présenter des contributions distinctes et indépendantes à la Commission européenne, parallèlement au PNR et au rapport d'exécution. Le rapport d'exécution a été discuté au Parlement. Le cadre de référence stratégique néerlandais pour les investissements des Fonds structurels de l'Union européenne a été défini en tenant compte des objectifs du PNR. Le rapport d'exécution est aussi étroitement lié au rapport sur la stratégie nationale en matière de protection et d'inclusion sociales.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. Le rapport d'exécution réitère les défis figurant dans le PNR dans quatre grands domaines stratégiques macroéconomiques: la promotion de la stabilité macroéconomique, le maintien d'une situation budgétaire viable, l'amélioration de la cohérence entre les politiques macroéconomiques, structurelles et en matière d'emploi et la garantie d'une évolution salariale favorable à l'emploi.
8. Le rapport d'exécution ne présente pas de nouvelles mesures macroéconomiques. Le déficit budgétaire a été ramené de 3,1 % du PIB en 2003 à 0,3 % du PIB en 2005. La

mise en œuvre du nouveau système de surveillance visant à garantir la bonne gestion des fonds de pension devrait entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2007. De nouveaux régimes d'assurance-maladie et d'invalidité ont été mis en place et une loi visant à réduire l'impôt sur les sociétés a été adoptée. Les coûts substantiels engendrés par le vieillissement de la population sont bien identifiés dans le rapport d'exécution. L'excédent primaire structurel relativement élevé contribue à soulager l'incidence budgétaire prévue de ce processus de vieillissement à long terme, mais ne suffit pas à couvrir entièrement ces coûts. Le rapport d'exécution ne définit pas de mesures spécifiques destinées à améliorer la viabilité des finances publiques. Il s'oriente toujours vers la modération salariale. Il existe toutefois un risque que la hausse salariale soit plus importante que prévu dans les années à venir compte tenu des fortes perspectives de croissance économique, de la contraction rapide du marché du travail et du fait qu'aucun accord n'est actuellement envisagé avec les partenaires sociaux. Un accroissement de l'endettement des ménages peut avoir une incidence sur les perspectives de croissance à moyen terme.

9. De façon générale, les politiques exposées dans le rapport d'exécution semblent suffisantes pour améliorer la situation macroéconomique et elles progressent selon les modalités prévues. Cependant, dans la mesure où une croissance forte et un rétrécissement du marché du travail risquent de faire pression sur les salaires, la position concurrentielle des Pays-Bas pourrait se détériorer. En outre, la viabilité des finances publiques reste menacée.

Politiques microéconomiques

10. L'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre par la promotion de l'innovation et de la R&D constitue l'un des principaux défis décrits dans le rapport d'exécution. Celui-ci propose en outre une panoplie de mesures visant à améliorer le climat des affaires et à renforcer la concurrence.
11. En ce qui concerne les dépenses de R&D, le gouvernement s'est engagé à atteindre l'objectif de 3 % du PIB en 2010. Le budget consacré par les Pays-Bas aux dépenses de R&D pour les prochaines années, bien qu'à la hausse par rapport à son niveau actuel, n'a pas encore atteint le niveau requis pour pleinement parvenir à l'objectif (1 % du PIB) en ce qui concerne les dépenses publiques. Cependant, le défi le plus important concerne les investissements privés en R&D, qui doivent être stimulés pour passer de 1,03 % à 2 % du PIB d'ici à 2010 afin d'atteindre l'objectif qui leur a été spécifiquement assigné. Un soutien des pouvoirs publics accru et mieux ciblé, conjugué à des mesures d'incitation et des marchés plus efficaces, aura une incidence positive sur les dépenses privées de R&D, mais il conviendra de redoubler d'efforts au cours des prochaines années pour parvenir effectivement à l'objectif recherché. Le rapport d'exécution annonce des mesures visant à accroître le nombre de chercheurs, notamment en attirant davantage de chercheurs étrangers et en encourageant les jeunes chercheurs à participer à des programmes de doctorat créatifs et à acquérir une expérience professionnelle dans des instituts de recherche.
12. Les Pays-Bas progressent bien dans la mise en œuvre des mesures visant à stimuler l'innovation. Le système des chèques-innovation, les contrats de performances en matière d'innovation et le programme de recherche innovante pour les petites entreprises encouragent les entreprises (notamment les PME) à innover grâce aux

connaissances extérieures. Le rapport d'exécution fournit des informations budgétaires détaillées en ce qui concerne les politiques sectorielles et les mesures d'encouragement au développement de pôles, soulignant également l'importance de la coopération internationale dans ce domaine. Ces mesures contribuent effectivement à promouvoir l'innovation. Des mesures visant à encourager un recours accru aux brevets nationaux, notamment par les PME, sont à l'étude. Le rapport d'exécution annonce aussi un plan d'action visant à renforcer le rôle du gouvernement en tant que «client phare». D'autres initiatives mettent l'accent sur le recours aux TIC, notamment par les PME et l'administration publique.

13. De nouvelles initiatives sont prises visant à favoriser le climat des affaires, qui complètent les politiques ambitieuses en vigueur. Celles qui sont destinées à promouvoir une réglementation équilibrée et à encourager la prise de responsabilité des consommateurs, notamment la proposition de créer une autorité de protection des consommateurs, ont pour objectif d'offrir des conditions similaires aux entreprises et aux consommateurs. Grâce à la révision de la loi sur la concurrence, l'autorité néerlandaise de la concurrence sera autorisée à infliger des amendes aux chefs d'entreprise et à imposer des mesures structurelles (scission de sociétés, vente de départements) aux entreprises. La Commission soutient les mesures de ce type car elles augmentent les chances de déceler et de dissuader les pratiques d'entente. La législation dans le domaine des marchés publics a été simplifiée et alignée sur les exigences requises par l'UE. Des progrès satisfaisants ont été enregistrés en ce qui concerne la réduction du déficit par la transposition de la législation de l'UE en droit national. La nouvelle législation sur l'énergie fixe les conditions applicables à la séparation des fonctions des entreprises dans le secteur énergétique, c'est-à-dire à la dissociation des activités de distribution des autres activités commerciales afin de garantir une concurrence équitable. Cette séparation des fonctions s'appliquera dans les cas où l'indépendance de gestion des réseaux publics est menacée.
14. Les fonctionnalités du site Web consacré au guichet unique (*Bedrijvenloket*) et destiné aux entreprises devraient être étendues pour permettre des interactions et des transactions entre le monde de l'entreprise et l'administration publique. Le rapport d'exécution ne contient pas d'informations sur les progrès réalisés en ce qui concerne la création d'un point de contact unique de l'administration publique pour le recrutement d'un premier salarié. Les projets pilotes de sensibilisation à l'esprit d'entreprise sont bien accueillis. Les Pays-Bas auraient néanmoins avantage à inscrire la sensibilisation à l'esprit d'entreprise au programme de l'enseignement secondaire et supérieur à titre permanent. Les Pays-Bas sont à l'avant-garde en matière d'amélioration de la réglementation. Le modèle néerlandais des «coûts standard» a inspiré plusieurs autres États membres qui ont mis au point des politiques similaires. Les Pays-Bas semblent être sur la bonne voie pour atteindre l'objectif qu'ils se sont fixés en matière de réduction des dépenses administratives (25 % d'ici à 2007). Le système d'analyse d'impact («test d'effet sur les entreprises») a été amélioré grâce à une nouvelle méthodologie fournissant davantage de données quantitatives sur les coûts de mise en conformité. Des mesures ont été adoptées pour simplifier les procédures d'autorisation et réduire le nombre d'autorisations de 42 % et le nombre de systèmes de licence de 22 %. Une nouvelle mesure concerne la réduction prévue de 25 % des coûts liés à la surveillance. Les Pays-Bas ne sont pas encore formellement tenus de consulter les parties concernées sur la réglementation proposée mais l'envisageront au début de l'année 2007.

15. L'agenda de 2006 pour l'environnement futur propose notamment des accords avec l'industrie afin de promouvoir les innovations à caractère écologique. Un paquet de mesures pour un montant de 500 millions d'euros, dont la moitié financée par le secteur privé, a été mis au point pour la période 2006-2012 dans le but de stimuler une production d'énergie plus propre et plus durable. La «Task-force sur la transition énergétique» a présenté son plan d'action, qui décrit 26 parcours pour parvenir à un système énergétique plus durable d'ici à 2050. Chaque parcours comporte des projets et des activités connexes dans les domaines des économies d'énergie et des énergies renouvelables, qui risquent d'être favorablement accueillis par la Commission. La mise en œuvre du plan d'action pour les technologies de l'environnement a déjà commencé. Un nouveau programme de marchés publics durables a démarré. Il vise à atteindre l'objectif de 100 % de marchés publics durables passés par le gouvernement national et de 50 % par les autres niveaux de gouvernement d'ici à 2010.

Emploi

16. Le rapport d'exécution met en avant les progrès enregistrés en ce qui concerne l'offre de main-d'œuvre, qui constitue le principal défi en matière d'emploi, et l'amélioration de la productivité par des investissements en capital humain. La modération salariale reste également une priorité. Grâce aux importantes mesures prises pour augmenter les incitations financières au travail à l'intention des bénéficiaires de prestations sociales et d'invalidité, le nombre de ces derniers a encore diminué. Un nombre croissant de municipalités se concentrent davantage sur l'ensemble des allocataires. Une politique de réinsertion adaptée aux besoins spécifiques, conjuguée à une utilisation efficace et intégrale du budget consacré aux politiques d'activation du marché du travail, devrait favoriser les sorties du système, même pour les plus assistés. Une expérience de réévaluation du statut des bénéficiaires d'allocations d'invalidité sans emploi est en cours, dont le but est de les aider à retourner sur le marché du travail. Jusqu'à présent, 20 % seulement d'entre eux ont retrouvé un emploi huit mois après la révision de leur statut, mais les résultats finaux de l'expérience ne seront pas disponibles avant le début de 2008. À partir de 2007, un système «d'observation» sera mis en place pour vérifier les activités de recherche d'emploi entreprises par les bénéficiaires d'allocations de chômage. Le succès de ces politiques repose sur des mécanismes de contrôle et sur une coopération renforcée entre les municipalités et les agences chargées de l'application des politiques actives de l'emploi.
17. Le gouvernement met en œuvre des politiques visant à réduire les frais de garde d'enfants pour les parents par une forte hausse de la quote-part des pouvoirs publics et par l'introduction d'une nouvelle contribution obligatoire des employeurs. Leur objectif est d'augmenter le nombre total d'heures ouvrées par les femmes et les travailleurs à temps partiel. L'objectif national en matière d'emploi (65 % d'actifs travaillant au moins 12 heures par semaine d'ici à 2010) est loin d'être atteint (54,1 %). La nouvelle obligation pour les écoles d'organiser une garderie avant et après l'école vise également à relever le taux de participation des femmes au marché du travail. Cependant, la charge fiscale marginale pesant sur le second revenu, bien que récemment réduite, reste élevée et constitue toujours un obstacle potentiel à l'augmentation du nombre d'heures ouvrées.

18. L'objectif national provisoire pour les travailleurs âgés (40 % d'entre eux travaillant au moins 12 heures par semaine d'ici à 2007) pourrait être atteint en 2006 (39,7 % en 2005). Un nouvel objectif a été fixé à 45 % pour 2010. À cette fin, les partenaires sociaux se sont engagés à améliorer la participation des travailleurs âgés et peu qualifiés à la formation permanente. Un travail, un stage ou une autre forme d'aide sont offerts dans un délai de six mois à 84 % des jeunes sans emploi. De nouveaux emplois pour les jeunes sont créés grâce à la «Task-force pour le chômage des jeunes» qui progresse bien vers son objectif (40 000 emplois d'ici à 2007). L'«opération jeunesse» (Operatie Jong) vise à adopter une approche intégrée à l'égard de la jeunesse défavorisée. Pour répondre à la demande d'efforts supplémentaires pour faciliter l'insertion des minorités sur le marché de l'emploi, le gouvernement et les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur différentes mesures visant à lutter contre la discrimination, en offrant suffisamment de places d'apprentissage et en réduisant les décrochages scolaires, dont le taux est particulièrement élevé parmi les jeunes des minorités. L'objectif national en ce qui concerne le taux d'emploi des minorités n'a pas été revu.
19. Pour renforcer la capacité d'adaptation des entreprises, le gouvernement souligne l'importance de poursuivre la modération salariale. Dans le rapport d'exécution, il est fait référence à la «flexicurité» (combinaison de flexibilité et de sécurité) mais uniquement pour souligner le rôle d'activateur du système de sécurité sociale. D'autres modifications de la législation sur la protection du travail ne sont pas attendues avant que le Conseil économique et social national ait émis son avis, attendu pour la fin 2006. Le rapport d'exécution fait état du renforcement et de l'intensification des mesures visant à réduire les décrochages scolaires à 8 % d'ici à 2010, à augmenter le niveau d'instruction des jeunes de 22 ans et à renforcer les liens entre les établissements scolaires et le marché du travail. Les mesures importantes prises pour réduire les décrochages scolaires, particulièrement importants au sein des minorités, devraient permettre d'atteindre l'objectif national ambitieux. D'autres mesures d'envergure ayant trait à l'enseignement préscolaire seront envisagées plus tard. Pour parvenir à l'objectif national en ce qui concerne la participation à l'apprentissage tout au long de la vie (20 % d'ici à 2010) et pour réagir à la légère baisse enregistrée depuis quelques années (16,6% en 2005 par rapport à 17,4 % en 2003), des allègements fiscaux sont accordés aux employeurs dont les (jeunes) salariés ont acquis une qualification formelle.
20. En ce qui concerne l'offre de main-d'œuvre et le capital humain, la réussite des politiques de l'emploi décrites dans le PNR continuera d'être tributaire d'une coopération étroite entre le gouvernement, les agences d'exécution, les municipalités et les partenaires sociaux ainsi que d'un contrôle effectif. Malgré certaines mesures positives visant à augmenter le nombre d'heures ouvrées par les travailleurs à temps partiel, des efforts supplémentaires seront nécessaires. Le gouvernement penche plutôt en faveur de politiques générales très bien adaptées aux circonstances particulières que de politiques axées sur des groupes spécifiques L'insertion des minorités sur le marché du travail ne peut réussir que si ces politiques touchent effectivement ce groupe et sont conjuguées à un contrôle approprié.

PARTIE III - CONCLUSIONS

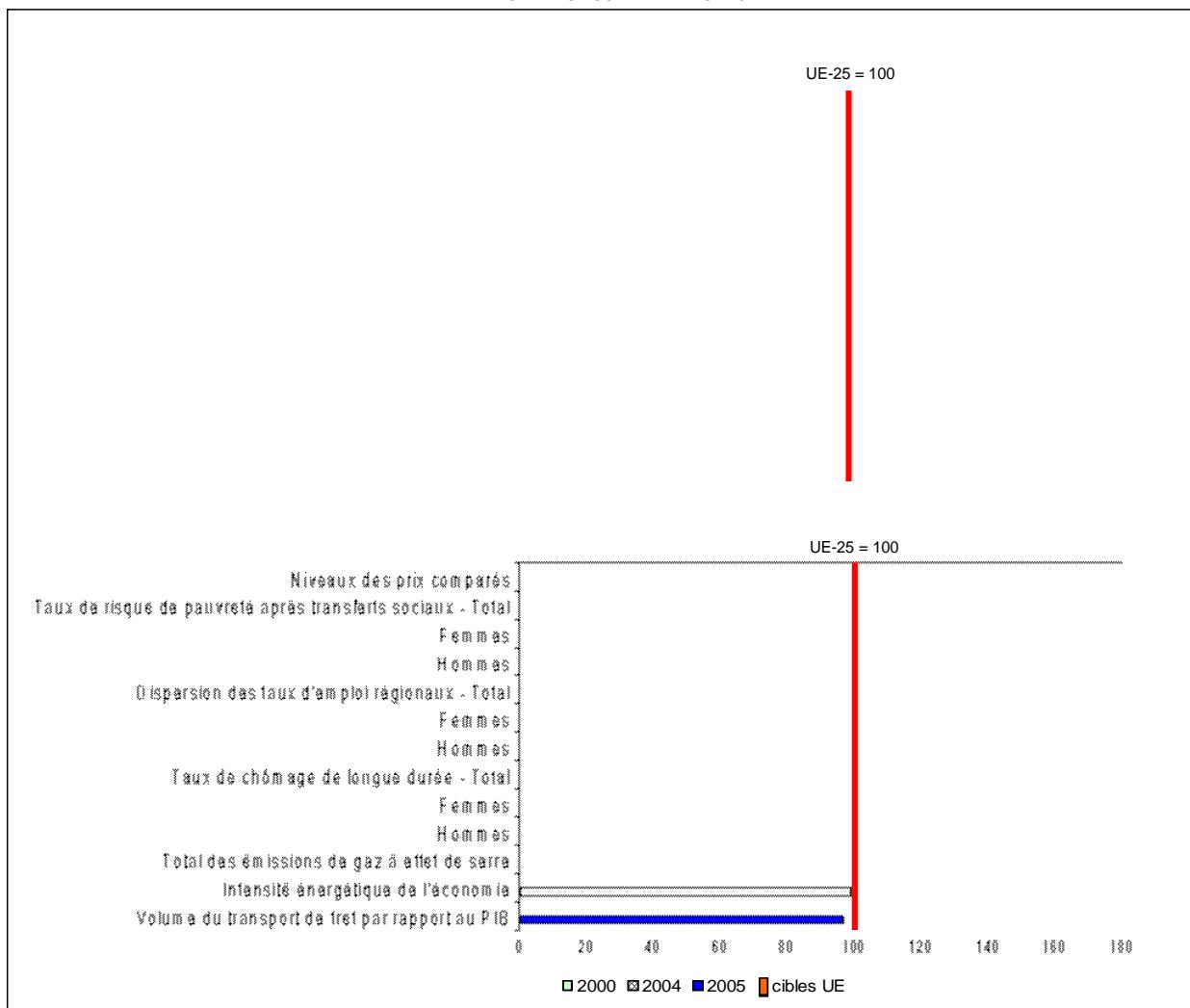
21. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
22. Les Pays-Bas ont réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre de leur programme national de réforme. Malgré certains risques sur le plan macroéconomique, notamment en ce qui concerne la possible inflation des salaires, l'endettement des ménages et le rétrécissement du marché du travail, le cadre stratégique est globalement approprié. Bien que les Pays-Bas aient enregistré des progrès modérés en matière de R&D, leurs avancées sur le plan microéconomique sont généralement significatives. Même si les taux d'activité sont officiellement élevés pour la plupart des groupes, la situation sur le plan de l'emploi est plus contrastée. Les Pays-Bas renforcent leur programme national de réforme afin de donner suite aux engagements pris par le Conseil européen de printemps en 2006 mais ils devront encore aller de l'avant.
23. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent: les mesures destinées à stimuler la concurrence; l'application de la méthode des coûts standard pour mesurer la charge administrative et le système des chèques-innovation, qui ont largement inspiré d'autres États membres; les mesures de réforme des régimes de retraite, d'assurance-maladie et d'invalidité et des réformes visant à relever le niveau d'instruction en encourageant l'apprentissage tout au long de la vie et en améliorant les liens entre l'enseignement et le marché du travail.
24. L'aspect du programme national de réforme néerlandais présentant des faiblesses à aborder avec la plus grande priorité est l'offre de main-d'œuvre qu'il convient d'améliorer. Dans ce contexte, il est recommandé que les Pays-Bas:
 - prennent des mesures supplémentaires pour améliorer l'offre de main-d'œuvre, émanant notamment des travailleurs âgés, des femmes et des groupes défavorisés.
25. En outre, il est important que les Pays-Bas, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentrent sur des mesures destinées à accroître les dépenses de R&D du secteur privé et d'autres mesures visant à honorer entièrement les engagements convenus par le Conseil européen de printemps en 2006. En outre, si les mesures actuelles ne permettent pas à terme d'augmenter de manière significative les heures globalement ouvertes dans l'économie, d'autres incitations devront être envisagées.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

PAYS-BAS

	NL						Cible nationale 2010	UE25				
	2000	2001	2002	2003	2004	2005		2000	2004	2005	Cible UE 2010	
PIB par habitant en SPA	124.3	127.0	125.3	124.7	124.4	124.2		100.0	100.0	100.0		
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	105.0	107.0	105.7	106.2	107.4	107.8		100.0	100.0	100.0		
Taux d'emploi	Total	72.9	74.1	74.4	73.6	73.1	73.2		62.4	63.3	63.8	70.0
	Femmes	63.5	65.2	66.2	66.0	65.8	66.4		53.6	55.7	56.3	
	Hommes	82.1	82.8	82.4	81.1	80.2	79.9		71.2	70.9	71.3	
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	38.2	39.6	42.3	44.3	45.2	46.1		36.6	41.0	42.5	
	Femmes	26.1	28.0	29.9	31.8	33.4	35.2		26.9	31.7	33.7	
	Hommes	50.2	51.1	54.6	56.7	56.9	56.9		46.9	50.7	51.8	
Dépense intérieure brute de R&D		1.82	1.80	1.72	1.76	1.78p	:	3.0	1.86e	1.86e	:	3.0
Niveau d'éducation des jeunes	Total	71.9	72.7	73.1	75.0	75.0	75.6		76.6	77.1	77.5	
	Femmes	75.7	76.8	77.4	78.0	78.9	79.9		79.5	80.1	80.3	
	Hommes	68.2	68.7	68.8	72.0	71.2	71.4		73.7	74.2	74.7	
Niveaux des prix comparés		104.2	104.0	105.3	106.6	105.2p	105.2p		100.0	100.0p	100.0p	
Investissements des entreprises		18.8	17.9	16.4	15.9	15.9	16.1		18.3	17.1	17.4	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	11.0p	11.0p	11.0p	12.0p	:	:		16.0e	16.0e	:	
	Femmes	11.0p	12.0p	12.0p	12.0p	:	:		17.0e	17.0e	:	
	Hommes	10.0p	11.0p	11.0p	12.0p	:	:		15.0e	15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	2.2	2.3	2.2	2.3	2.3	2.0		13.4	12.2	11.9	
	Femmes	2.8	3.1	3.0	3.2	2.8	2.6		20.5	17.3	16.9	
	Hommes	2.2	2.2	1.8	2.0	2.1	2.1		9.9	10.2	9.7	
Taux de chômage de longue durée	Total	0.8	0.6	0.7	1.0	1.6	1.9		3.9	4.1	3.9	
	Femmes	1.0	0.7	0.9	1.1	1.6	1.9		4.8	4.7	4.5	
	Hommes	0.6	0.5	0.6	1.0	1.5	1.9		3.3	3.6	3.5	
Total des émissions de gaz à effet de serre		100.1	100.9	100.3	100.5	101.6	:		90.7	92.7	:	
Intensité énergétique de l'économie		198.5	200.7	201.1	202.2	203.2	:		208.8	204.9	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB		97.4	94.9	93.1	93.7	102.7	101.3		100.1e	104.6be	104.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

FR

Autriche

Analyse de la situation

1. La croissance économique de l'Autriche devrait, selon les prévisions, s'établir à 3,1 % en 2006, soit un demi-point de pourcentage de plus que la moyenne de la zone euro. La productivité de la main-d'œuvre a elle aussi progressé légèrement plus vite que la moyenne européenne. Le PIB par habitant devrait s'établir à 122,5 % de la moyenne de l'UE et le taux d'emploi devrait passer de 68,6 % en 2005 à 69 % en 2006, soit bien au-dessus de la moyenne de l'UE. Le taux d'emploi des travailleurs âgés, s'il a progressé de 28,8 % en 2004 à 31,8 % en 2005, reste néanmoins l'un des plus faibles de l'UE. Le chômage devrait voir sa tendance haussière interrompue pour se stabiliser à un taux de 5,1 % en 2006. Si le chômage reste largement inférieur à la moyenne de l'UE, il touche principalement les jeunes (10,3 %).
2. L'Autriche affiche certes un bilan économique solide, mais son potentiel de croissance pourrait être amélioré en s'attaquant au faible taux d'emploi des travailleurs âgés et en promouvant la concurrence et la productivité, en particulier dans le secteur des services. Les récentes réformes adoptées dans le domaine des retraites contribuent à l'assainissement des finances publiques, ce qui, avec les autres réformes menées dans les domaines de l'administration publique et des soins de santé, pourrait dégager des marges supplémentaires pour les activités susceptibles de favoriser la croissance économique et l'offre de main-d'œuvre.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme (PNR) 2005-2008 de l'Autriche a recensé sept domaines d'actions prioritaires : la viabilité des finances publiques, la R&D et l'innovation, les infrastructures, la compétitivité au niveau international, l'environnement, le marché du travail et l'éducation et la formation. Si elle a marqué son accord sur ces domaines prioritaires, la Commission a néanmoins estimé, dans son rapport annuel de progrès 2006, qu'il fallait accorder davantage d'attention à la concurrence dans les services, au faible taux d'emploi des travailleurs âgés et à la formation professionnelle des adultes.
4. Le rapport d'exécution montre que l'Autriche avance d'un bon pas dans la mise en œuvre de son PNR. Le rapport passe en revue la plupart des préoccupations identifiées par la Commission dans son PNR. D'une manière générale, les engagements concernant les politiques macroéconomiques et microéconomiques et les politiques de l'emploi ont été largement honorés. Le pays a bien progressé dans les domaines suivants : amélioration de la compétitivité internationale et de l'environnement économique, renforcement des investissements publics dans la R&D et octroi d'incitants fiscaux en faveur de l'investissement privé, renforcement des mesures d'activation du marché du travail, facilitation du passage de l'école à la vie active par la modernisation du système d'apprentissage. De premiers progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la promotion du prolongement de la vie active, même si, en dépit d'une tendance haussière, le taux d'emploi des travailleurs âgés reste

faible. L'Autriche a amélioré la viabilité de ses finances publiques, bien que des mesures complémentaires soient nécessaires pour atteindre les objectifs convenus. La concurrence dans le secteur des services est un domaine dans lequel les progrès sont restés assez limités. La formation professionnelle des adultes n'a pas été renforcée de manière significative.

5. La réponse apportée par l'Autriche aux conclusions du Conseil européen de printemps de 2006 est globalement adéquate. La création d'un système de guichet unique pour l'enregistrement des nouvelles entreprises est une évolution positive. Des initiatives ont certes été lancées pour favoriser l'esprit d'entreprise, mais il reste encore du chemin à parcourir dans ce domaine. Dans celui de la connaissance et de l'innovation, l'Autriche s'est quelque peu rapprochée des objectifs affichés. Les PME ont été au cœur d'un certain nombre d'initiatives politiques, dont certaines ont été portées plus avant. Le renforcement des possibilités d'emploi pour certains groupes cibles prioritaires a fait l'objet de toutes les attentions. L'Autriche continue à oeuvrer résolument en faveur du recours aux sources d'énergie renouvelables et à relever ses objectifs en ce qui concerne l'utilisation de certaines sources d'énergie.
6. La gouvernance reste solide. La visibilité politique de la stratégie pour la croissance et l'emploi a été renforcée en assignant des responsabilités au niveau ministériel. D'importants efforts ont été consentis pour organiser des consultations et renforcer l'adhésion au rapport. Un vaste éventail d'acteurs, comprenant notamment le Parlement, les partenaires sociaux, les régions, les municipalités et des instituts de recherche économique, ont été consultés. Le rapport souligne la contribution des Fonds structurels au PNR et confirme que pour la prochaine période de programmation 2007-2013, quelque 78 % des Fonds structurels relevant de l'objectif "compétitivité et emploi" et 60 % des Fonds structurels relevant de l'objectif "convergence" seront affectés à des mesures de renforcement de la compétitivité et de promotion de l'emploi.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. Le PNR de 2005 avait fait de la viabilité des finances publiques le principal défi macroéconomique, une analyse partagée par la Commission. Grâce à la récente réforme globale du système de retraite, la viabilité à long terme des finances publiques de l'Autriche ne semble guère menacée, et la situation ne pourra qu'environ s'améliorer si le nombre de personnes âgées dans la vie active continue à augmenter. Un certain niveau de risque demeure toutefois. Le PNR a annoncé quelques réductions de coûts, mais en termes très généraux.
8. Dans le programme de stabilité qui a fait suite au PNR, les autorités ont présenté un plan de réforme de la loi régissant l'adoption du budget fédéral et ont, ainsi, renforcé la viabilité des finances publiques. La première partie du plan de réforme devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Il importe que le nouveau gouvernement poursuive la mise en œuvre des mesures de réforme. Le programme de stabilité a également estimé que la réforme administrative mentionnée dans le PNR permettrait d'économiser quelque 1,9 milliard d'euros sur la période 2005-2010. Cela représente au total quelque 0,8 % du PIB, et il est dès lors évident que des mesures

supplémentaires seront nécessaires pour parvenir à l'objectif proclamé du gouvernement, c'est-à-dire un budget en équilibre en 2008 et, d'une manière plus générale, sur l'ensemble du cycle économique. Selon le rapport d'exécution, la réforme administrative se déroule comme prévu, la seule nouvelle mesure à introduire pour renforcer la viabilité à long terme étant la campagne contre la fraude fiscale, le travail non déclaré et la contrebande, qui doit démarrer à partir du 1^{er} janvier 2007. Dans la mesure où l'effet de cette campagne n'a pas été quantifié, il est difficile de se prononcer sur la contribution qu'elle pourrait apporter à la viabilité à long terme.

9. D'une manière générale, la situation macroéconomique est bonne mais les autorités autrichiennes devraient davantage s'employer à présenter un scénario précis à moyen terme, permettant au pays de passer d'un déficit budgétaire de 1,2 % du PIB, officiellement prévu pour 2006, à l'objectif proclamé d'un budget en équilibre en 2008.

Politiques microéconomiques

10. Dans ce domaine, le PNR a recensé comme principaux défis : l'amélioration de l'environnement économique, en particulier pour les PME, la viabilité écologique ainsi que l'investissement dans la recherche et l'innovation, y compris dans l'amélioration du rendement énergétique.
11. D'importantes améliorations ont été apportées à l'environnement économique et la compétitivité internationale a été renforcée. La réforme du code de commerce facilitera considérablement les procédures de démarrage, notamment par la création d'un système de guichet unique pour l'enregistrement des nouvelles entreprises. Le nombre de professions réglementées nécessitant une qualification particulière a été réduit et les procédures de faillite ont été améliorées. Toutefois, le recrutement du premier salarié reste une entreprise difficile et les mesures concrètes pèchent par manque de visibilité. L'objectif général visant à réduire de 25 % les coûts administratifs à charge des entreprises montre que les autorités sont fermement décidées à améliorer l'environnement réglementaire. La loi de promotion des PME de 2006 (*KMU Förderungsgesetz 2006*) est une source d'inspiration potentielle pour d'autres États membres. Elle comporte plusieurs mesures qui abaissent de 1,5 milliard d'euros (0,6 % du PIB) les coûts supportés par les PME. Le train de mesures adopté en 2006 en faveur des PME (*Förderpaket für Kleinst- und Kleinbetriebe*) inclut une série de mesures destinées à faciliter l'accès des PME au microcrédit, au financement en fonds propres et au financement de trésorerie. Des initiatives ont été lancées pour favoriser la culture entrepreneuriale mais elles n'ont pas encore débouché sur des résultats très concrets. Diverses initiatives existent pour promouvoir la formation à l'esprit d'entreprise. Toutefois, dans la mesure où les jeunes sortant du système scolaire sont moins animés par l'esprit d'entreprise que ce n'est le cas en moyenne dans l'UE, un suivi plus systématique est nécessaire, et notamment un suivi régulier des résultats.
12. Le rapport d'exécution indique que la directive sur les services devrait avoir un effet positif sur le secteur des services en Autriche. Toutefois, la seule mise en œuvre de cette directive ne résoudra pas tous les problèmes liés au manque de concurrence dans les services professionnels en Autriche. Un certain nombre de mesures nationales ont déjà été introduites pour améliorer la qualité du service et l'efficience

dans certaines professions réglementées, sans pour autant nécessairement améliorer la concurrence. L'Autriche reste l'un des pays où les professions sont fortement réglementées et rien n'indique qu'un processus de réforme en profondeur soit en cours. L'Autriche a amélioré son niveau de transposition de la législation "marché intérieur" dans le droit national et ce niveau de transposition est désormais supérieur à la moyenne.

13. L'Autriche reste déterminée à ce que 3 % du PIB soient consacrés d'ici 2010 à la R&D et a atteint en 2006 un niveau estimé de 2,43 % du PIB (l'objectif intermédiaire étant fixé à 2,5 %). Le rythme de croissance de l'intensité de la R&D ralentit, les entreprises restant assez frileuses dès lors qu'il s'agit d'investir dans la recherche et le développement. Plusieurs initiatives gouvernementales, reposant pour l'essentiel sur des mesures d'incitation fiscale, ont tenté d'encourager la R&D privée (la 'FuE Mittelstandsoffensive' étant la dernière en date). L'Autriche attire d'importants investissements étrangers en R&D, même si la part des investissements étrangers dans le financement total se tasse progressivement. La 'Headquarter Strategy' vise à attirer des centres de R&D étrangers et à les maintenir en Autriche. De plus, l'Autriche favorise, en priorité, le développement de centres d'excellence et internationaux et entend créer un nouveau centre d'excellence universitaire, l'Institut de science et de technologie d'Autriche. Dans le domaine de la politique d'innovation, un programme destiné à développer les marchés de pointe est en préparation et des initiatives visant à utiliser les marchés publics pour promouvoir l'innovation sont envisagées. L'Autriche progresse aussi à un bon rythme sur un certain nombre d'autres indicateurs clés de l'innovation, ainsi que dans le domaine des dépenses de R&D, et prend place dans le peloton de tête des pays les plus innovants de l'UE.
14. Comme le PNR le laissait entendre en faisant l'un des principaux défis, l'Autriche a, au cours de l'année écoulée, adopté quelques mesures pour augmenter la part des sources d'énergie renouvelables et atteindre ainsi les objectifs fixés dans la loi sur l'électricité verte (Ökostromgesetz). L'Autriche mise prioritairement sur l'amélioration du rendement énergétique mais devra définir des politiques et mesures complémentaires de réduction des émissions afin d'atteindre son objectif de partage de la charge. Elle annonce par ailleurs d'importants efforts d'investissement dans les infrastructures de transport, équitablement répartis entre les différents modes.
15. L'Autriche a poursuivi ses efforts visant à déployer des services d'administration en ligne à tous les niveaux de pouvoir et à prendre la tête dans ce domaine dans l'Union européenne. Des financements publics destinés à équiper les zones rurales de la large bande et à doter le pays d'une vaste infrastructure pour assurer des services de santé en ligne sont en train d'être mis en place.
16. L'Autriche a introduit ou étendu un large éventail de mesures de politique microéconomique relatives en particulier à la R&D, à l'amélioration de l'environnement économique des PME et à une meilleure réglementation. Un suivi et une évaluation minutieux de ces mesures sont nécessaires pour assurer qu'elles atteignent les objectifs qui leur ont été assignés.

Politiques de l'emploi

17. Le PNR a mis l'accent sur les mesures qui peuvent être prises pour attirer un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail, promouvoir l'allongement de la vie active, stimuler les capacités d'adaptation et renforcer la flexibilité du marché du travail, ainsi que sur les qualifications et la réforme du système éducatif. Le RSA 2006 de la Commission a pointé le faible taux d'emploi des travailleurs âgés et la formation professionnelle des adultes comme les deux défis nécessitant une attention supplémentaire.
18. Pour attirer et maintenir sur le marché de l'emploi un plus grand nombre de travailleurs, la priorité a été accordée à une politique d'activation du marché du travail; les dépenses consacrées aux qualifications et à la création de nouveaux emplois ont substantiellement augmenté, en particulier en faveur des personnes âgées, des femmes et des jeunes. Toutefois, les mesures ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins individuels. Pour s'attaquer au faible taux d'emploi des travailleurs âgés, le gouvernement a mis en œuvre, parallèlement aux récentes réformes des systèmes de retraite, des mesures de sensibilisation et une stratégie d'intervention précoce. Dans le contexte du chômage croissant des jeunes, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre, notamment la possibilité pour les jeunes chômeurs de moins de 25 ans de suivre des programmes de formation ou de bénéficier de mesures de réintégration dès lors qu'ils ne se voient pas proposer d'emploi dans un délai de trois mois, l'amélioration du système d'apprentissage et l'augmentation du nombre de places d'apprentissage. Cela étant, le fossé demeure important, en particulier pour les migrants. Pour concilier vie familiale et vie professionnelle, le rapport annonce l'adoption de mesures destinées à créer des structures supplémentaires de garde d'enfants, mais l'objectif fixé (18 000 places supplémentaires, Vienne non compris, et ajustement des heures d'ouverture en fonction des besoins des parents) ne paraît pas assez ambitieux, pas plus qu'il n'est appuyé par un quelconque plan de mise en œuvre concret. Une formule de subvention salariale, introduite en 2006, vise à favoriser l'emploi dans les secteurs faiblement rémunérés et s'adresse en particulier aux jeunes chômeurs et aux chômeurs âgés de longue durée. Toutefois, peu d'employeurs y ont eu recours et bon nombre des emplois nouvellement créés sont des emplois à temps partiel.
19. Les initiatives visant à accroître l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises consistent notamment en l'introduction, en 2006, d'un chèque-service visant à augmenter et à promouvoir l'emploi légal dans les services d'aide ménagère. Si l'Agence nationale pour l'emploi et certaines initiatives gouvernementales s'efforcent de réduire les différences de salaire entre les hommes et les femmes et à mettre fin à la discrimination entre les deux sexes, il faudrait à présent que les employeurs s'engagent plus résolument. La flexicurité a été améliorée, notamment par un recours systématique aux fondations pour l'emploi. La sauvegarde de niveaux de sécurité adéquats pour le nombre rapidement croissant de salariés engagés dans des formes de travail atypiques et l'adoption de mesures visant à éviter que le marché du travail devienne un marché à deux vitesses, avec, d'une part, des travailleurs liés par des contrats à durée indéterminée et, d'autre part, ceux qui sont liés par des contrats plus précaires et qui n'ont que peu d'espoir de décrocher un jour ce type de contrat, constitueront un véritable défi.

20. Certaines mesures, telles qu'un apprentissage linguistique précoce pour les enfants de migrants, ont été mises en œuvre pour accroître le capital humain. Toutefois, des efforts supplémentaires doivent être consentis pour s'attaquer aux questions directement liées à cette problématique, telles que la réduction du fort pourcentage de jeunes migrants en décrochage scolaire et l'amélioration de leurs qualifications. La faible participation des travailleurs âgés et peu qualifiés à la formation professionnelle reste un enjeu majeur. D'une manière générale, l'essaimage des responsabilités en matière d'apprentissage tout au long de la vie au sein de la structure gouvernementale se traduit par une approche insuffisamment cohérente et efficace.
21. La mise en œuvre des politiques de l'emploi progresse généralement bien. L'augmentation substantielle des moyens consacrés aux mesures d'activation du marché du travail a eu un impact positif, même si l'efficacité de certaines mesures pourrait encore être renforcée. En dépit de certains progrès, le faible taux d'emploi des travailleurs âgés reste un défi de taille qui nécessite des efforts supplémentaires, notamment pour développer l'apprentissage tout au long de la vie et réformer le système des prélèvements et des prestations sociales. Certaines réponses ont été apportées pour résoudre le problème du chômage croissant des jeunes, mais un soutien plus important doit être accordé aux jeunes migrants. Enfin, des mesures supplémentaires doivent être prises pour lutter contre la discrimination entre les hommes et les femmes sur le marché du travail.

PARTIE III - CONCLUSIONS

22. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
23. L'Autriche a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme, en particulier au niveau microéconomique, où tout une série de mesures ont été mises en œuvre dans un vaste éventail de domaines, sauf dans celui de la concurrence dans les services. La stabilité macroéconomique est solide, mais une impulsion supplémentaire devra être donnée pour continuer à s'attaquer aux risques qui pèsent sur la viabilité à long terme des finances publiques. Des progrès généralement satisfaisants ont été accomplis en ce qui concerne la politique de l'emploi, même si des efforts supplémentaires doivent être consentis dans certains domaines. La réponse apportée par l'Autriche aux conclusions du Conseil européen de printemps en 2006 est dans l'ensemble appropriée.
24. Parmi les éléments les plus prometteurs de la réforme entreprise par l'Autriche et dont pourraient s'inspirer d'autres pays figure son engagement en faveur des sources d'énergie renouvelables. L'autre domaine qui mérite d'être signalé est l'effort fourni pour réduire les coûts administratifs à charge des PME.
25. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme autrichien doivent être abordées avec la plus grande priorité sont l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre émanant des travailleurs âgés et l'amélioration des aptitudes des jeunes défavorisés. Dans ce contexte, il est recommandé que l'Autriche:

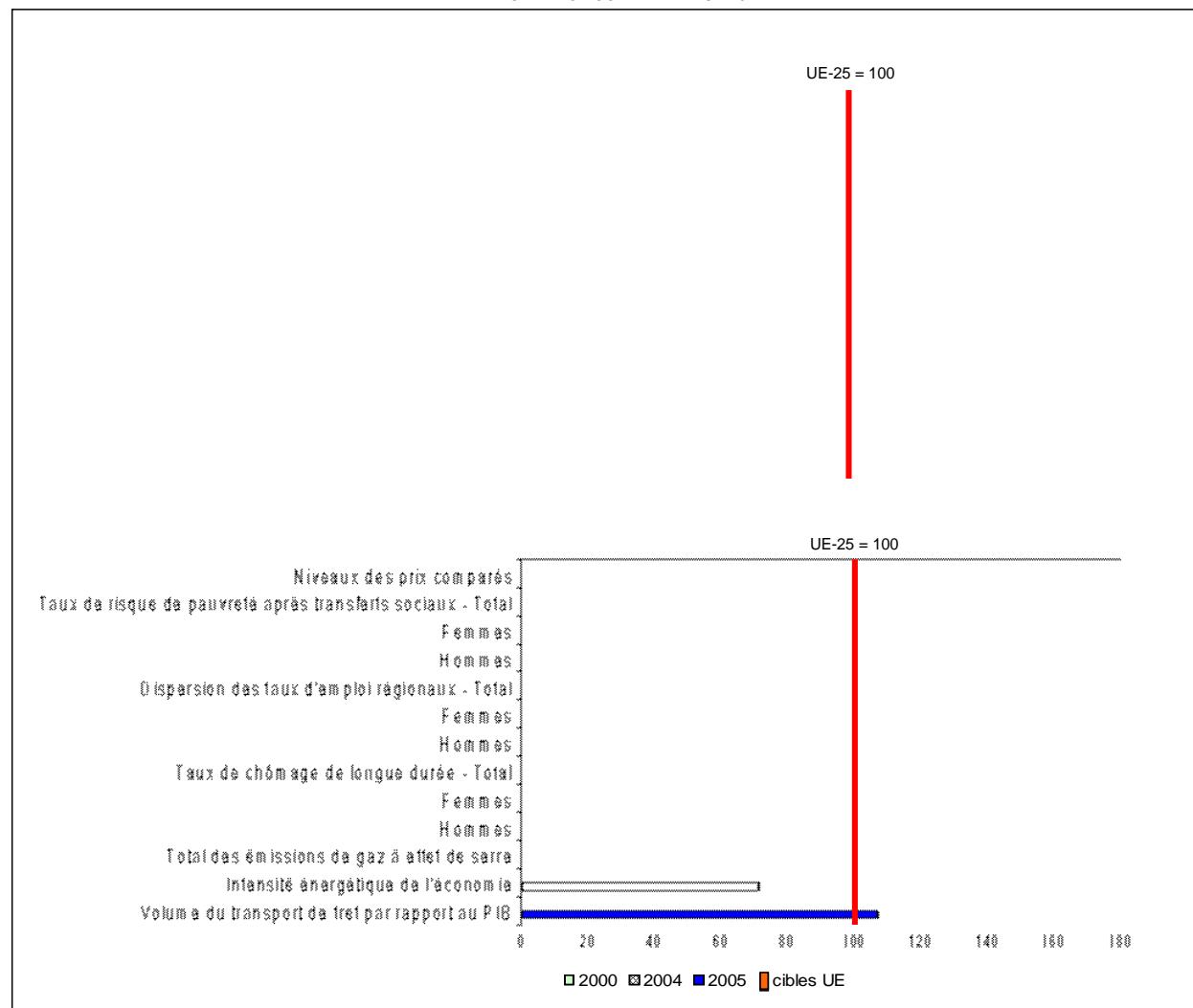
- renforce les mesures incitant les travailleurs âgés à continuer à travailler, notamment par la mise en œuvre d'une stratégie globale d'apprentissage tout au long de la vie axée en particulier sur la formation liée à l'emploi et la réforme des systèmes de prélèvements et de prestations sociales et renforce les aptitudes et les qualifications des jeunes vulnérables.
26. En outre, il est important que l'Autriche, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: l'objectif d'un budget en équilibre d'ici 2008, le renforcement de la concurrence dans le secteur des services, le renforcement de la culture entrepreneuriale, la définition de politiques et de mesures supplémentaires destinées à réduire les émissions et l'adoption de mesures de lutte contre la discrimination entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi, notamment par l'amélioration de l'offre de structures de garde d'enfants.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

AUTRICHE

	AT						Cible nationale 2010	UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005		2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	125.8	122.1	120.0	120.3	121.7	122.5		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	:	:	:	:	:	:		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	68.5	68.5	68.7	68.9	67.8b	68.6	62.4	63.3	63.8	70.0
	Femmes	59.6	60.7	61.3	61.6	60.7b	62.0	53.6	55.7	56.3	
	Hommes	77.3	76.4	76.4	76.4	74.9b	75.4	71.2	70.9	71.3	
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	28.8	28.9	29.1	30.3	28.8b	31.8	36.6	41.0	42.5	
	Femmes	17.2	18.4	19.3	20.8	19.3b	22.9	26.9	31.7	33.7	
	Hommes	41.2	40.1	39.6	40.4	38.9b	41.3	46.9	50.7	51.8	
Dépense intérieure brute de R&D		1.91e	2.04e	2.12	2.21e	2.23	2.36e	3.0	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	85.1	85.1	85.3	84.2	85.8b	85.9	76.6	77.1	77.5	
	Femmes	84.9	85.3	84.6	83.4	86.5b	87.3	79.5	80.1	80.3	
	Hommes	85.3	84.9	86.1	85.1	85.1b	84.6	73.7	74.2	74.7	
Niveaux des prix comparés		102.0	102.6	105.2	105.7	103.6p	102.9p	100.0	100.0p	100.0p	
Investissements des entreprises		21.3	20.9	19.2	20.1	19.8	19.4	18.3	17.1	17.4	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	12.0	12.0	:	13.0b	13.0	:	16.0e	16.0e	:	
	Femmes	14.0	14.0	:	14.0b	14.0	:	17.0e	17.0e	:	
	Hommes	9.0	9.0	:	12.0b	11.0	:	15.0e	15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	2.5	2.6	2.5	2.9	3.5	4.1	13.4	12.2	11.9	
	Femmes	4.4	4.3	3.3	3.8	3.2	3.4	20.5	17.3	16.9	
	Hommes	2.2	2.5	3.7	3.6	3.9	4.9	9.9	10.2	9.7	
Taux de chômage de longue durée	Total	1.0	0.9	1.1	1.1	1.3b	1.3	3.9	4.1	3.9	
	Femmes	1.2	1.1	1.2	1.1	1.4b	1.4	4.8	4.7	4.5	
	Hommes	0.9	0.7	1.0	1.1	1.3b	1.2	3.3	3.6	3.5	
Total des émissions de gaz à effet de serre		102.9	107.8	110.0	117.2	115.7	:	90.7	92.7	:	
Intensité énergétique de l'économie		134.4	142.8	139.9	149.0	146.1	:	208.8	204.9	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB		112.3	117.1	119.1	118.3	117.5b	112.2	100.1e	104.6be	104.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

FR

Pologne

Analyse de la situation

1. En 2006, le PIB par habitant devrait atteindre 51 % de la moyenne communautaire. Entre 2001 et 2006, la Pologne a affiché un taux de croissance annuel de 3,3 %. Au cours de la décennie écoulée, la productivité de la main d'œuvre a progressé à un rythme nettement supérieur à la moyenne communautaire. Les conditions du marché du travail s'améliorent depuis peu. Malgré un recul récent du taux de chômage (il devrait être légèrement inférieur à 15 % en 2006 alors qu'il s'élevait à 17,7 % en 2005), celui-ci reste le plus élevé de l'UE et le taux d'emploi (estimé à plus de 54 % en 2006) reste le plus faible. Le déficit public (hors coûts de la réforme des retraites), qui s'élevait à 2,5 % du PIB en 2005, devrait s'établir à 2,2 % en 2006.
2. Les performances de la Pologne en matière de croissance et d'emploi sont freinées par un certain nombre de problèmes structurels interdépendants, parmi lesquels la sous-utilisation de la main d'œuvre, la lenteur de la restructuration économique, le sous-investissement et des déséquilibres dans les finances publiques. L'élimination de ces contraintes qui pèsent sur la croissance constitue un défi complexe pour la politique économique. La suppression des facteurs décourageant le travail et la réforme du système de sécurité sociale pourraient conjointement contribuer à améliorer le fonctionnement du marché du travail et la viabilité des finances publiques, gênées par des dépenses sociales obligatoires élevées.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme (PNR) 2005-2008 recensait les principaux enjeux suivants: l'assainissement des finances publiques et l'amélioration de leur gestion; le développement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation, le développement des infrastructures, la mise en place d'un environnement concurrentiel dans les industries de réseau, la création d'emplois, leur pérennisation et la réduction du chômage, et l'amélioration de la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises par l'investissement dans le capital humain. Dans son rapport annuel de progrès 2006, la Commission invitait la Pologne à continuer à accorder une attention particulière à l'intensification de la concurrence, au renforcement de la R&D du secteur public et de l'innovation, à l'élaboration d'une stratégie globale d'investissement dans les infrastructures et la protection de l'environnement, à une approche plus complète pour accroître le taux d'emploi et remédier aux disparités régionales. Des préoccupations ont aussi été exprimées en ce qui concerne l'absence, dans le PNR, d'objectifs, de calendriers d'exécution, d'informations budgétaires et de renseignements sur les procédures de contrôle et d'évaluation.
4. Le rapport d'exécution 2006 tient partiellement compte de ces remarques. Il contient désormais un calendrier d'exécution présentant les résultats attendus des mesures proposées, accompagné d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. De plus amples

informations sont également fournies sur les ressources financières consacrées à ces réformes.

5. La Pologne a peu progressé dans l'exécution de son PNR. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de mesures visant à réorienter les aides d'État afin qu'elles ne s'adressent plus à une industrie donnée mais constituent un soutien horizontal, de mesures visant à mieux légiférer et de mesures visant à améliorer l'environnement des entreprises (en particulier pour les PME) et à encourager l'esprit d'entreprise. La réforme des soins de santé, l'élimination des obstacles à l'exercice des professions libérales, les efforts visant à stimuler la R&D et l'innovation et la protection de l'environnement montrent des signes de progrès encourageants. Ces mesures doivent être renforcées et mises en œuvre. Les progrès observés en matière d'assainissement budgétaire sont principalement le fait d'une évolution conjoncturelle favorable, la mise en œuvre de la réforme des dépenses ayant pris du retard. En revanche, les progrès ont été décevants lorsqu'il s'est agi d'améliorer la planification budgétaire et de réduire les dépenses publiques, d'améliorer les infrastructures de transport, de libéraliser le secteur de l'énergie, d'attirer et de retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail, d'améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et de réformer le système d'éducation et de formation.
6. Les progrès accomplis en vue de respecter les engagements pris en 2006 lors du Conseil européen de printemps (par exemple, aider au démarrage des entreprises et offrir aux jeunes quittant le système éducatif des garanties d'emploi ou des possibilités de formation dans les six mois) ont été limités. De même, aucun objectif clair pour 2010 n'a encore été fixé en ce qui concerne les investissements en R&D.
7. L'adhésion au processus de réforme s'est améliorée, mais il reste encore à faire. Le rapport d'exécution n'a pas été examiné par le Parlement avant sa finalisation. La création d'un groupe interministériel de mise en œuvre est encourageante, de même que la décision de renforcer la coopération avec les partenaires sociaux par son intermédiaire. La coopération entre autorités centrales, régionales et locales doit maintenant s'améliorer. La Commission salue l'engagement pris par la Pologne de consacrer au moins 60 % des dépenses au titre des fonds structurels à la réalisation d'objectifs de croissance et de création d'emploi. Malgré certains progrès, la gestion des interventions au titre des fonds structurels doit être mieux intégrée dans la mise en œuvre du PNR. La nouvelle loi sur les finances publiques aura un impact important sur la capacité de la Pologne à absorber les fonds structurels et de cohésion mis à sa disposition pour la période 2007-2013. Le financement de la politique de cohésion s'élèvera à 3,4 % du PIB au cours de cette période. Pour améliorer la communication sur les questions liées à la croissance et à l'emploi, le gouvernement a instauré un comité composé de membres issus du gouvernement, du Parlement national et du Parlement européen, des autorités régionales et locales, des entreprises et des média. La collaboration entre le gouvernement et le Forum polonais pour la stratégie de Lisbonne est encouragée en vue de communiquer avec un vaste ensemble d'acteurs et de citoyens.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

8. Le PNR définissait une mission essentielle dans le domaine de la politique macroéconomique: l'assainissement des finances publiques et l'amélioration de leur gestion. La Commission a souscrit à ce choix et a recommandé de préparer une évaluation plus détaillée de l'impact macroéconomique et budgétaire des réformes.
9. Le rapport d'exécution présente les coûts budgétaires ainsi que des indicateurs de performance. Il renvoie aux réformes fiscales approuvées par le gouvernement en juin 2006, bien qu'un grand nombre d'entre elles n'aient pas été mises en œuvre. Il contient en outre des projections tirées du programme de convergence de janvier 2006 alors qu'il en existe de plus récentes dans le projet de budget 2007. Les réformes des dépenses, en particulier dans le domaine social, sont considérées comme essentielles pour les finances publiques et l'emploi. Toutefois, leur mise en œuvre prend du retard. La mise en œuvre de la réforme essentielle consistant à lier les cotisations versées par les exploitants agricoles au fonds de sécurité sociale (KRUS) à leurs revenus est désormais annoncée pour 2008, soit plus tard que prévu. En outre, il apparaît que cette réforme est limitée et devra se poursuivre après 2008. Il est estimé que les cotisations n'augmenteront que de 10 %, alors qu'elles couvrent déjà moins de 10 % des dépenses du KRUS.
10. Aucune information n'est fournie concernant l'avancée, depuis septembre 2005, de l'harmonisation des prestations temporaires de préretraite («pensions de raccordement») accordées aux personnes travaillant dans des conditions pénibles. La mise en œuvre est prévue en 2007. Le gouvernement décidera en 2007 de la forme définitive des réformes à apporter au régime des prestations d'invalidité (liant le niveau des prestations au niveau des pensions dans le régime de pension réformé), dont la mise en œuvre est prévue en 2008. L'intention de réaliser des économies à la faveur d'une réforme de l'administration n'est plus évoquée. Le projet de services médicaux garantis, financés par le fonds public des soins de santé, semble prometteur car il est susceptible d'entraîner une meilleure mobilisation des dépenses publiques liées aux soins de santé, mais sa mise en œuvre n'est pas attendue avant 2008.
11. L'ancre nominal quadriennal de 30 milliards PLN fixé pour le déficit budgétaire de l'État (environ 7,84 milliards EUR, pas plus de 3 % du PIB en 2005) n'est pas formellement adopté sur le plan juridique et est susceptible de se trouver remis en question par des décisions visant à augmenter les dépenses sociales au cours du cycle conjoncturel actuel, relativement propice. Compte tenu de projections optimistes concernant les recettes, si le cycle conjoncturel devenait moins favorable, le plafonnement pourrait ne pas être respecté (aucune sanction n'étant par ailleurs appliquée). Selon le projet de budget 2007, la mise en œuvre d'une planification budgétaire pluriannuelle détaillée pour l'ensemble du budget de l'État n'est pas prévue avant 2011 (au lieu de 2009).
12. L'approche visant à renforcer la viabilité des finances publiques est large et couvre les domaines appropriés. Sa mise en œuvre reste cependant incomplète. Le régime fiscal appliqué en Pologne est orienté par les dépenses, ce qui implique l'ajustement des recettes budgétaires au niveau prévu des dépenses de l'État. En conséquence, le ratio dépenses des administrations publiques/PIB est nettement supérieur à celui d'autres États membres affichant un niveau de développement économique comparable. Les règles budgétaires nationales existantes ne semblent pas suffisantes pour contenir un accroissement excessif des dépenses en Pologne. Un engagement

plus ferme en faveur d'une réforme des finances publiques, en particulier des dépenses, et de sa mise en œuvre accélérée est nécessaire.

Politiques microéconomiques

13. Dans le domaine microéconomique, le PNR 2005-2008 identifiait les principaux enjeux suivants: développer l'esprit d'entreprise, renforcer l'innovation dans les entreprises, créer des infrastructures ou les moderniser et mettre en place un environnement concurrentiel dans les industries de réseau. La Commission a souscrit en grande partie à cette approche, tout en recommandant de porter une attention plus soutenue à la concurrence, au renforcement de la R&D et de l'innovation dans le secteur public et à l'élaboration de stratégies globales pour l'investissement dans les infrastructures et la protection de l'environnement.
14. Une série d'initiatives visant à améliorer l'environnement des entreprises et à développer l'esprit d'entreprise sont actuellement mises en œuvre. La création d'un système permettant de mesurer les coûts administratifs et une simplification du système fiscal constituent des mesures utiles. Toutefois, le lancement d'un système de «guichet unique» servant à l'enregistrement des nouvelles entreprises a été reporté à plusieurs reprises. Aucune mesure n'est prévue pour réduire le délai et le coût de cet enregistrement, ni pour faciliter le recrutement du premier salarié. L'élaboration d'une stratégie globale en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) et une accélération des projets des pouvoirs publics dans ce domaine contribueraient à améliorer la situation.
15. L'adoption du programme de réforme de la réglementation constitue une avancée majeure, mais elle devra être suivie d'efforts de mise en œuvre considérables. L'accès au crédit étant un problème chronique pour les PME, les initiatives proposées pour l'améliorer sont jugées intéressantes, notamment celles s'adressant aux nouvelles entreprises du secteur des technologies et faisant appel aux fonds structurels. La Pologne a accompli des efforts considérables pour combler son retard en matière de transposition de la réglementation communautaire en droit interne, mais elle doit veiller à la qualité de cette transposition. La réforme de la juridiction dans le domaine du droit commercial est prometteuse. Des travaux encourageants sont en cours pour réformer les professions juridiques; des réformes similaires devraient être entreprises pour d'autres professions. Les efforts visant à réduire le niveau global des aides d'État et à en améliorer la part consacrée à l'aide horizontale méritent d'être salués, mais il conviendra de les intensifier pour réorienter les aides, en particulier vers la R&D.
16. La Pologne a proposé des mesures visant à accroître la R&D et l'innovation. Des modifications réglementaires et des exonérations fiscales contribueront à remédier au manque d'innovation des entreprises. Toutefois, une stratégie plus globale s'impose pour attirer les investissements directs étrangers, notamment dans les industries de moyenne et de haute technologie. La réforme des règles applicables aux marchés publics pourrait maintenant stimuler les produits et services novateurs. Les projets pilotes en faveur des pépinières d'entreprises et des jeunes entreprises du secteur des technologies sont intéressants et il est prévu de les mettre en place à bien plus grande échelle. La réforme de la R&D dans le secteur public, qui met notamment l'accent sur un petit nombre de projets de grande ampleur et sur les institutions les plus performantes, est saluée, mais il convient encore d'adopter et de mettre en œuvre les modifications législatives qui s'y rapportent. Un document traitant de l'intensification

de l'innovation au cours de la période 2007-2013 a été élaboré; il importera de veiller à ce qu'il mène à l'adoption d'une approche stratégique cohérente et à la définition de priorités d'action, ainsi qu'à l'utilisation d'indicateurs et à une évaluation continue des mesures prises. Un objectif ferme et réaliste devrait être arrêté pour l'investissement global en R&D, les autorités polonaises reconnaissant aujourd'hui que l'objectif initialement fixé dans le PNR est hors d'atteinte.

17. Les efforts visant à améliorer les infrastructures de transport doivent être intensifiés et devraient être accompagnés de mesures réglementaires. La simplification des procédures administratives liées aux investissements et un réexamen de l'aménagement du territoire sont encore attendus. L'amélioration des infrastructures, ainsi que de l'environnement des entreprises en général, devrait contribuer à attirer les investissements directs étrangers qui font tant défaut. L'ouverture du marché dans les secteurs de l'énergie et du transport ferroviaire ne progresse pas suffisamment. La Pologne devrait éliminer les obstacles que rencontrent les nouveaux arrivants dans ces secteurs. En revanche, dans le domaine des télécommunications, il convient de saluer les décisions réglementaires récemment adoptées, conformes à la réglementation communautaire. Les récents changements intervenus, entre autres, sur le plan réglementaire et institutionnel en relation avec la surveillance réglementaire dans le secteur des réseaux et le secteur financier suscitent des inquiétudes quant au bon fonctionnement des autorités de régulation et à leur capacité à garantir la concurrence, et en particulier l'accès aux marchés concernés.
18. Sur les marchés de l'énergie, l'accent a été mis sur la sécurité de l'approvisionnement et sur la viabilité environnementale. Une attention moindre est portée au rôle que la concurrence pourrait jouer dans la réalisation de ces objectifs. En particulier, les plans de gestion de l'énergie prévoient la création de quatre entités à intégration verticale comprenant des services de production, de commercialisation et de distribution avant le dégroupage des services de distribution. Si l'engagement pris en matière de dégroupage mérite d'être salué, le choix d'une telle planification pourrait reporter sa réalisation au-delà de la date-limite du 1^{er} juillet 2007, et ce faisant compliquer le processus. Des efforts ont été faits pour encourager la réforme dans le domaine de l'environnement, mais une stratégie environnementale intégrée est désormais nécessaire.
19. Les mesures relatives au volet microéconomique, mises en œuvre ou prévues, pourraient donner une impulsion positive à l'amélioration du climat des affaires, à l'innovation, à l'esprit d'entreprise et aux infrastructures. Le report de la mise en œuvre de certaines mesures amène cependant à douter que toutes les réformes nécessaires soient réalisées.

Politiques de l'emploi

20. La création d'emplois durables, la réduction du chômage et l'amélioration de la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises par l'investissement dans le capital humain comptaient parmi les principales priorités du PNR 2005-2008 dans le domaine de l'emploi. La Commission a souscrit à ce choix, mais a souligné la nécessité d'un dosage politique approprié pour favoriser la croissance de l'emploi, d'une nouvelle réforme du régime fiscal et des prestations sociales, de mesures plus fermes pour réduire les disparités régionales et d'une approche plus efficace pour transformer le travail non déclaré en emploi régulier.

21. La mise en œuvre de mesures visant à attirer et à retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail progresse lentement. Pour la première fois depuis 2001, la croissance de l'emploi a repris. Le gouvernement a fixé des objectifs pour le taux d'emploi et le taux de chômage à l'horizon de 2010 (respectivement 57-58 % et 12-13 %). Le plan d'action national 2006 pour l'emploi expose plus en détail les réformes annoncées dans le PNR, notamment les calendriers et les implications budgétaires. Les dépenses consacrées aux politiques d'intervention sur le marché du travail ont augmenté, mais peu d'attention est portée au développement des compétences (en 2005, seuls 5,2 % des chômeurs ont bénéficié d'une formation). La modernisation des services publics de l'emploi est en cours, mais ses effets tangibles tardent à se faire sentir. Le faible ratio effectifs/clients reste préoccupant. Le gouvernement prévoit d'intégrer davantage de jeunes sur le marché du travail au moyen de programmes d'activation, mais il ne s'engage pas clairement à proposer des services spécifiques. Une loi visant à améliorer l'employabilité des personnes handicapées a été présentée au Parlement.
22. La mise en œuvre des mesures visant à améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises progressent lentement. Bien que la Pologne affiche le taux d'emploi des travailleurs âgés le plus faible de l'UE et un des âges moyens de sortie du marché du travail les plus bas, les possibilités de retraite anticipée (qui devaient initialement être éliminées progressivement avant la fin de 2006) ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2007. Les mesures visant à promouvoir la «flexicurité» portent essentiellement sur un seul élément (promouvoir les formes d'emploi flexibles) et sous-estiment le rôle des politiques d'intervention sur le marché du travail, l'apprentissage tout au long de la vie et les systèmes de sécurité sociale. Les mesures visant à assouplir l'âge de la retraite et à mettre sur un pied d'égalité les hommes et les femmes à cet égard ont été reportés au-delà de 2008. Bien que les prélèvements fiscaux en Pologne soient parmi les plus élevés de l'UE, les projets visant à réduire les charges sur les salaires des travailleurs à faible revenu ont été abandonnés. Une étude est en cours de réalisation sur le travail non déclaré, mais ses résultats ne sont pas attendus avant la fin de 2007. Le gouvernement élabore actuellement un programme portant sur l'accès aux structures de garde d'enfants et sur la participation des femmes à l'emploi, mais aucune information n'est fournie sur la date à laquelle il sera mis en œuvre. La nécessité de réduire les disparités régionales, en particulier par une mobilité professionnelle et géographique accrue, n'est que partiellement évoquée.
23. Afin d'améliorer et de renforcer l'investissement dans le capital humain, la Pologne élabore une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie, mais sa mise en œuvre n'est prévue que pour 2007-2008. Bien que, dans le rapport annuel de progrès 2006, la Commission ait fait part de ses inquiétudes concernant l'absence de stratégie digne de ce nom en matière de formation professionnelle, aucune mesure concrète n'est présentée pour combler cette lacune. Augmenter la participation à l'éducation et à la formation, en particulier pour les travailleurs faiblement qualifiés, reste un défi. L'inadéquation du système éducatif aux besoins de l'économie a contribué au niveau très élevé du taux de chômage des jeunes.
24. Les réformes du marché du travail envisagées dans le PNR et précisées dans le plan d'action national pour l'emploi sont en général appropriées et répondent aux défis que la Pologne doit relever. Toutefois, elles peuvent ne pas se révéler suffisantes, d'autant que la mise en œuvre de certaines, par exemple l'abaissement de la charge fiscale qui

pèse sur le travail, est retardée ou abandonnée. Une action résolue et un engagement ferme sont nécessaires pour mettre en œuvre les réformes de toute urgence, par un dosage politique approprié englobant un renforcement de l'attrait financier du travail, des mesures d'activation, la lutte contre le chômage et l'amélioration des compétences.

PARTIE III - CONCLUSIONS

25. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
26. La Pologne a réalisé des progrès limités dans la mise en œuvre de son programme national de réforme. Des signaux montrent que le pays commence à enregistrer des résultats positifs sur le plan microéconomique, même si la mise en œuvre de bon nombre de mesures ne fait que commencer. À ce jour, l'état d'avancement des réformes macroéconomiques et de celles menées dans le domaine de l'emploi est insuffisant. La réponse politique aux engagements pris lors du Conseil européen de printemps en 2006 est faible.
27. Parmi les réformes les plus prometteuses entreprises par la Pologne figurent: la simplification du système fiscal, l'introduction d'évaluations systématiques de l'impact des actes législatifs et l'adoption de mesures visant à améliorer l'accès des PME au crédit.
28. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme polonais doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: l'assainissement budgétaire, le renforcement de la concurrence dans les industries de réseau et dans les secteurs financiers, l'augmentation de la quantité et de la qualité de la R&D, l'extension et l'amélioration des politiques d'intervention sur le marché du travail et le développement du capital humain et des incitations à travailler. Dans ce contexte, il est recommandé que la Pologne:
 - poursuive son action en vue de l'assainissement des finances publiques et assortisse le plafond nominal de déficit fixé pour le budget de l'État d'une règle en matière de dépenses destinée à contenir leur accroissement;
 - renforce la concurrence dans les industries de réseau et dans les secteurs financiers, notamment par un réexamen du rôle des autorités de régulation;
 - stimule la R&D et l'innovation, poursuive la réforme du secteur de la recherche publique et prenne des mesures visant à attirer davantage d'investissements directs étrangers dans les industries de moyenne et de haute technologie et en optimise les bénéfices;
 - mène à bien la réforme des services publics de l'emploi afin d'améliorer le niveau et l'efficacité des politiques d'intervention sur le marché du travail, de manière à toucher un plus grand nombre de chômeurs, en particulier les plus âgés et les jeunes;

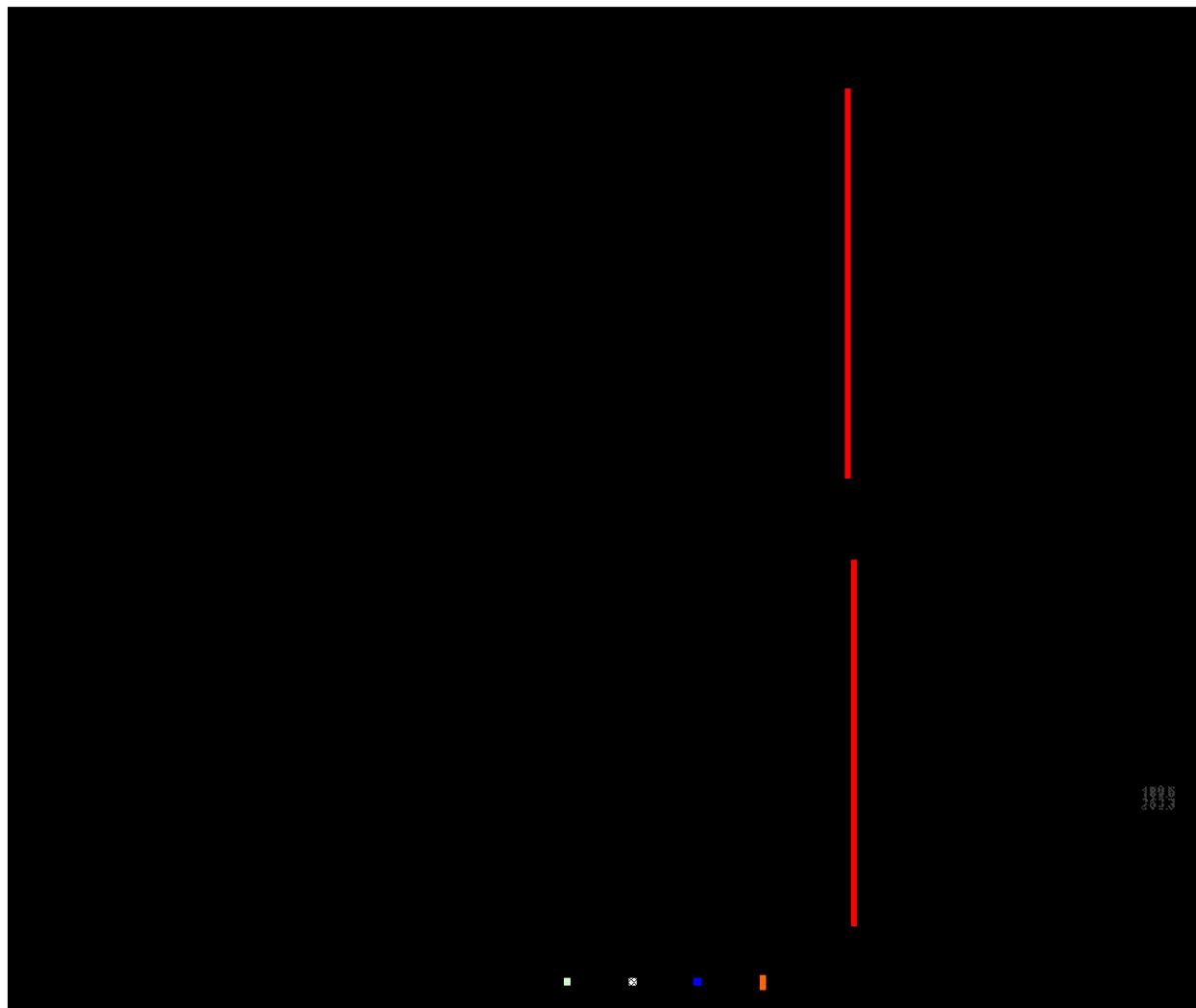
- allège la charge fiscale qui pèse sur le travail et réexamine les régimes de prestations sociales afin de renforcer les incitations à travailler, tout en élaborant des stratégies visant à augmenter la participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie, et de moderniser les systèmes d'éducation et de formation afin de les adapter aux besoins du marché de l'emploi.
29. En outre, il est important que la Pologne, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la modernisation des infrastructures de transport, le renforcement de la protection de l'environnement, la réduction et la réorientation des aides d'État, la libéralisation totale des marchés de l'énergie et l'accélération de la procédure d'enregistrement des nouvelles entreprises, et qu'elle veille à ce que les instruments de la politique de cohésion appuient les mesures structurelles mises en évidence dans le rapport d'exécution en vue de contribuer à stimuler la croissance, la compétitivité, l'emploi et la cohésion sociale. Un objectif ferme et réaliste devrait par ailleurs être arrêté pour l'investissement global dans la R&D d'ici à 2010.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

POLOGNE

	PL							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	46.8	46.1	46.3	46.9	48.8	49.8		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	58.0e	50.3	51.5	59.5	62.1	63.1		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	55.0	53.4	51.5	51.2	51.7	52.8	62.4	63.3	63.8	70.0
	Femmes	48.9	47.7	46.2	46.0	46.2	46.8	53.6	55.7	56.3	
	Hommes	61.2	59.2	56.9	56.5	57.2	58.9	71.2	70.9	71.3	
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	28.4	27.4	26.1	26.9	26.2	27.2	36.6	41.0	42.5	
	Femmes	21.4	20.4	18.9	19.8	19.4	19.7	26.9	31.7	33.7	
	Hommes	36.7	35.6	34.5	35.2	34.1	35.9	46.9	50.7	51.8	
Dépense intérieure brute de R&D		0.64	0.62	0.56	0.54	0.56	0.57	1.65 (2008)	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	88.8	89.7	89.2	90.3	90.9	91.1	76.6	77.1	77.5	
	Femmes	91.7	91.8	91.9	92.8	93.1	93.3	79.5	80.1	80.3	
	Hommes	85.8	87.7	86.5	87.9	88.7	88.9	73.7	74.2	74.7	
Niveaux des prix comparés		56.3	62.9	59.5	53.4	52.4p	59.6p	100.0	100.0p	100.0p	
Investissements des entreprises		21.4	17.3	15.3	14.9	14.6	14.7	18.3	17.1	17.4	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	16.0	16.0	17.0	17.0	:	:	16.0e	16.0e	:	
	Femmes	16.0	15.0	16.0	16.0	:	:	17.0e	17.0e	:	
	Hommes	16.0	16.0	17.0	17.0	:	:	15.0e	15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	6.9	7.2	7.3	7.2	6.4	5.6	13.4	12.2	11.9	
	Femmes	8.7	8.9	9.2	8.7	7.6	7.0	20.5	17.3	16.9	
	Hommes	5.8	5.9	6.3	6.4	6.0	5.1	9.9	10.2	9.7	
Taux de chômage de longue durée	Total	7.4	9.2	10.9	11.0	10.3	10.2	3.9	4.1	3.9	
	Femmes	9.1	10.8	12.3	11.7	11.0	11.4	4.8	4.7	4.5	
	Hommes	6.0	7.8	9.7	10.3	9.6	9.3	3.3	3.6	3.5	
Total des émissions de gaz à effet de serre		68.2	67.7	65.5	67.7	68.4	:	90.7	92.7	:	
Intensité énergétique de l'économie		680.2	673.5	654.2	623.1	596.6	:	208.8	204.9	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB		81.8	79.9	80.5	81.9	88.7b	89.6	100.1e	104.6be	104.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



Portugal

Analyse de la situation

1. L'économie portugaise se remet progressivement du ralentissement de la croissance de ces dernières années mais n'a pas encore atteint son potentiel. La forte décélération de la croissance tendancielle depuis la fin des années '90 reflète les déséquilibres dans les finances publiques, le compte des opérations avec l'étranger et l'endettement du secteur privé, qui s'étaient accumulés au cours de la période de prospérité. Bien qu'en baisse à la suite du processus d'assainissement budgétaire, le déficit des administrations publiques est estimé à 4,6% du PIB en 2006, alors qu'on prévoit un déficit extérieur courant de 9% du PIB. Tant le PIB par habitant que la productivité de la main-d'œuvre restent inférieurs à la moyenne communautaire. La stagnation de l'activité observée ces dernières années a entraîné un recul du taux d'emploi (qui devrait s'élever à 67,5% pour l'année 2006). Le taux de chômage devrait, selon les prévisions, tourner autour de 7,6% en 2006, avec une nette prépondérance des jeunes et du chômage de longue durée.
2. Les résultats économiques du Portugal sont freinés par les retards par rapport aux autres pays membres en matière de compétitivité des prix et de capacités d'innovation. Un renforcement de la mise à niveau de la structure d'approvisionnement et l'accroissement de la productivité, notamment par une augmentation des investissements dans le capital humain ainsi que dans la recherche et le développement contribuerait fortement à accélérer la croissance économique de manière durable. Le principal défi politique consiste à concilier l'encouragement du renforcement de la croissance et l'amélioration du solde extérieur grâce à l'assainissement des finances publiques, qui constitue lui-même une condition clé à l'amélioration des résultats économiques à plus long terme. Cet objectif peut être atteint en réorientant les dépenses publiques vers des activités plus propices à la croissance potentielle.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme (PNR) portugais pour la période 2005-2008 repose sur quatre priorités stratégiques: le renforcement de l'assainissement budgétaire, la réforme de l'administration publique, la promotion du développement scientifique et technologique et le relèvement des niveaux de qualification de la population. Le rapport annuel de progrès 2006 de la Commission partageait cette analyse mais considérait qu'il convenait d'accorder une plus grande attention à la viabilité à long terme des finances publiques, à l'instauration d'une concurrence effective dans les industries de réseau, en particulier les télécommunications et l'énergie, à la modernisation de l'organisation du travail pour améliorer la capacité d'adaptation des entreprises et à de nouvelles mesures visant à garantir un marché du travail moins segmenté et à améliorer la cohésion sociale.
4. Le Portugal a bien progressé dans la mise en œuvre des mesures exposées dans le PNR. La stratégie de réforme portugaise a été renforcée par le «plan technologique». Ce programme ambitieux vise à accroître l'intensité cognitive de l'économie et à

rapprocher le Portugal de la moyenne de l'UE en matière de technologie, de R&D et d'innovation. Des progrès significatifs ont en outre été réalisés dans la mise en œuvre des mesures relatives aux règles régissant le départ à la retraite et les pensions pour les fonctionnaires ainsi qu'à la réforme des pensions pour le secteur privé. Des premières mesures ont été présentées et sont en cours d'adoption pour améliorer la réglementation, l'accès au financement pour les entreprises, la réforme de l'administration publique, l'efficacité du fonctionnement des marchés de l'énergie et la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. En matière de politique de l'emploi aussi, la plupart des mesures prises n'en sont encore qu'au stade initial de mise en œuvre, mais des initiatives ambitieuses et appropriées ont été programmées dans différents domaines. De nouvelles mesures sont nécessaires pour rétablir l'équilibre entre la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail. Les progrès sur la voie de la transposition de la législation communautaire en droit national et de la réduction des aides d'État se sont avérés plutôt limités. L'impact budgétaire des mesures (y compris les réductions de dépenses escomptées) prévues pour les deux prochaines années doit encore être détaillé en tenant compte aussi bien du programme de stabilité que de la programmation des fonds structurels pour la période 2007-2013. Le financement de la politique de cohésion s'élèvera à 1,8% du PIB au cours de la période 2007-2013.

5. Le rapport d'exécution indique que le Portugal a, en règle générale, bien progressé en ce qui concerne les conclusions du conseil européen de printemps en 2006. À titre d'exemple, le système de guichets uniques en ligne et hors connexion permet la création très rapide d'entreprises. Des mesures ont été prises pour améliorer l'environnement des entreprises pour les PME et des projets prévoient de développer la sensibilisation à l'esprit d'entreprise.
6. Des avancées intéressantes ont été enregistrées en ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Les responsabilités du coordinateur national ont été étendues à la mise en œuvre du «plan technologique», pour lequel un système de surveillance en ligne a été mis en place. Les priorités stratégiques définies dans le PNR correspondent à celles fixées par le cadre de référence stratégique national. Comme l'a souligné le rapport d'exécution concernant le Portugal, il convient de veiller à ce que le soutien financier apporté par les fonds structurels à la mise en œuvre du PNR atteigne un niveau approprié.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. Le PNR considérait l'engagement du Portugal à s'atteler à l'assainissement budgétaire comme un élément moteur des politiques macroéconomiques et indiquait qu'un des objectifs clés était de ramener le déficit des administrations publiques sous les 3% du PIB d'ici 2008 (il s'élevait encore à 6% du PIB en 2005 et est estimé à 4,6% pour 2006). Les mesures proposées par le PNR dans ce domaine, qui reflètent la stratégie visant à réduire les dépenses primaires de manière durable, se concentrent sur la réforme de l'administration publique, la gouvernance et la réforme des régimes de pension de retraite et des systèmes de soins de santé. Ce choix de priorités est bien adapté à la situation du Portugal. Dans son rapport annuel de progrès 2006, la Commission soulignait que des mesures complémentaires devaient être prises pour

assurer la viabilité des finances publiques, l'assainissement de ces dernières étant primordial pour permettre au Portugal de renouer avec une croissance économique plus forte à moyen terme.

8. La réforme de l'administration publique est en bonne voie. Les structures de l'administration centrale ont été simplifiées de manière à réduire les dépenses et à accroître l'efficacité. En lien étroit avec cette réforme, de nouvelles règles seront édictées en ce qui concerne le personnel de l'administration, et plus précisément en matière de mobilité, de dispositions contractuelles et d'évolution de carrière. La réforme contient des mesures prometteuses mais ne produira des effets qu'à partir de 2007. Des contrôleurs ont été désignés au sein de plusieurs ministères avec pour mission de superviser l'exécution budgétaire et des obligations d'information contraignantes ont été imposées dans ce domaine. Toutefois, les mesures annoncées pour mettre fin à la hausse de la part des salaires dans les dépenses publiques n'ont pas encore toutes été adoptées.
9. Des initiatives politiques concrètes ont été prises pour relever les défis liés au vieillissement de la population portugaise. Les modifications à apporter aux règles de départ à la retraite et aux régimes de pension des fonctionnaires ont été mises en œuvre en janvier 2006, dans le sens d'une plus grande convergence avec le régime général des pensions pour le secteur privé. La réforme de ce dernier, qui vise à renforcer le lien entre les cotisations et les niveaux de prestations, se concrétise. Pour remédier au problème de la hausse des dépenses de soins de santé, plusieurs régimes couvrant différentes catégories de fonctionnaires ont été adaptés, ce qui s'est traduit par une diminution globale des prestations. Le réseau de services de santé a été réorganisé. Une diminution du ticket modérateur pour les médicaments a aussi été introduite, tandis que le processus de transformation des hôpitaux publics en entités bénéficiant d'une plus grande autonomie et d'une plus grande liberté de gestion s'est poursuivi, ce qui a permis de réaliser des gains d'efficacité qui devraient eux-mêmes déboucher sur des réductions de dépenses.
10. Le Portugal a réalisé, de manière générale, des progrès significatifs dans l'application des mesures macroéconomiques permettant à la fois d'améliorer la viabilité des finances publiques et de créer les conditions propices à une croissance économique durable, contribuant ainsi à corriger l'important déficit extérieur. Les informations disponibles ne permettent pas de déterminer si les mesures visant à réduire le déficit public à moyen terme et à garantir la viabilité budgétaire à long terme sont suffisantes. La réforme administrative jouera un rôle clé dans la maîtrise des dépenses publiques. La mise en œuvre intégrale des mesures concernant les dispositions contractuelles et les carrières réduirait encore la part des salaires dans les dépenses publiques de façon structurelle. De manière générale, un contrôle rigoureux et continu des dépenses publiques et la mise en œuvre des réformes en cours dans les délais fixés seront nécessaires à la réalisation des objectifs exposés dans le PNR et le rapport d'exécution.

Politiques microéconomiques

11. Le volet microéconomique du PNR couvre la compétitivité et l'esprit d'entreprise, la R&D et l'innovation, la cohésion territoriale et la viabilité environnementale, ainsi que l'efficacité du marché. Dans son rapport annuel de progrès, la Commission convenait que ces domaines étaient prioritaires mais relevait d'autres points

nécessitant une plus grande attention, notamment la nécessité d'adopter des mesures plus vigoureuses visant à instaurer une concurrence effective dans les industries de réseau, en particulier les télécommunications et l'énergie.

12. Le Portugal a réalisé des progrès significatifs dans ses efforts visant à faciliter la création de nouvelles entreprises. Un nouveau régime, offrant la possibilité de créer une nouvelle entreprise en une heure, est désormais en place. Des guichets uniques, complétés par un service en ligne complet, ont été ouverts dans tout le pays. En outre, un certain nombre d'initiatives prometteuses visant à améliorer l'accès au financement sont en préparation. De nouveaux efforts sont nécessaires en ce qui concerne l'introduction d'une formation à l'esprit d'entreprise dans les établissements d'enseignement secondaire.
13. Le Portugal a accompli des progrès en consentant de nouveaux efforts pour améliorer l'environnement des entreprises. Un vaste programme visant à améliorer la réglementation a été adopté en mai 2006, mais sa mise en œuvre sur le terrain reste limitée. Dans le domaine des communications électroniques, l'autorité de régulation doit encore communiquer à la Commission les résultats de ses analyses concernant certains marchés, mais des progrès substantiels ont été réalisés en matière d'ouverture du réseau d'accès local grâce à la mise en œuvre du règlement sur le dégroupage de l'accès à la boucle locale, qui a permis de réduire sensiblement les prix de gros. Les nouvelles technologies sont de plus en plus utilisées pour améliorer l'efficacité des procédures administratives. Toutefois, des améliorations peuvent encore être apportées en ce qui concerne le recours aux TIC par les entreprises, la transposition de la législation de l'UE en droit national, l'amélioration de la concurrence sur les marchés financiers et la réduction et la réorientation des aides d'État vers des objectifs horizontaux.
14. Le Portugal a renforcé sa stratégie de R&D et d'innovation. Le rapport d'exécution traite des mesures dans les domaines scientifique et technologique en se fondant essentiellement sur le «plan technologique» du gouvernement. Des mesures ont été prises pour accélérer l'adoption de technologies de l'information et des communications (TIC) et le développement d'une société de l'information, dans le cadre du plan d'action «connecter le Portugal». Une augmentation sensible du budget public consacré à la science et à la technologie est prévue et le Portugal s'est fixé pour objectif implicite de consacrer 1% du PIB au financement public de la R&D d'ici 2009. Le stock de connaissances et la base scientifique doivent être consolidés et les ressources humaines renforcées. Les instituts de recherche bénéficieront d'une aide accrue pour améliorer l'organisation, l'infrastructure, l'internationalisation et l'évaluation et profiter des retombées économiques de la recherche. Une initiative commune mise en place avec l'Espagne en vue de la création d'un laboratoire de nanotechnologie de niveau mondial sous la forme d'une nouvelle organisation internationale progresse bien. Des consortiums associant laboratoires publics, autres instituts de recherche, universités et entreprises ont été constitués pour promouvoir les liens et faciliter l'accroissement d'échelle dans le cadre d'une réforme globale du système de laboratoires publics. Des mesures sont attendues pour améliorer la capacité du Portugal à utiliser efficacement des sources de financement supplémentaires pour entreprendre des activités de recherche et de développement et pour obtenir, grâce à elles, des résultats concluants en matière d'innovation. Il convient à présent de mettre activement ces mesures en œuvre, mais aussi de prendre de nouvelles mesures visant à encourager les liens entre la recherche et l'industrie et

à stimuler les activités de R&D du secteur privé, afin de permettre l'ajustement de la demande à l'offre stimulée par certaines des mesures prises.

15. Une approche stratégique est en cours d'élaboration afin d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement énergétique, la viabilité environnementale, ainsi que la compétitivité et l'innovation. À cet égard, le Portugal s'est fixé pour objectif ambitieux de produire 39% de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici 2010. De nouvelles mesures de réduction des émissions seront nécessaires pour atteindre l'objectif fixé dans le cadre de l'accord de partage de la charge. Le Portugal prend des mesures pour améliorer la concurrence sur les marchés de l'énergie. Des premières mesures ont été prises pour séparer les activités de production et de distribution sur ces marchés. La concurrence est stimulée par l'augmentation de la capacité d'interconnexion avec l'Espagne, mais l'existence de contrôles sur les prix que les distributeurs peuvent facturer aux consommateurs finals risque d'affaiblir la concurrence en favorisant les opérateurs historiques. Des mesures ont été lancées pour ouvrir le marché du gaz.
16. Le Portugal s'efforce de mettre en œuvre les mesures microéconomiques annoncées dans le PNR de l'année dernière et a renforcé sa stratégie en matière de R&D et d'innovation; dans ce domaine, la mise en œuvre effective des mesures a permis de renforcer les liens entre la science et l'industrie et il est indispensable d'améliorer la gouvernance. Le climat des affaires est en voie d'amélioration. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour continuer à améliorer l'efficacité sur les marchés de l'énergie.

Politiques de l'emploi

17. Le PNR de l'année dernière fixait, en matière d'emploi, les priorités principales suivantes: la valorisation de l'éducation et des qualifications, la création d'emplois, l'anticipation et la gestion des restructurations, la promotion de la flexibilité et de la sécurité et la modernisation de la protection sociale. Le rapport annuel de progrès 2006 de la Commission partageait cette analyse, mais considérait qu'il fallait accorder une plus grande attention à la capacité d'adaptation des travailleurs, notamment des personnes non qualifiées. Elle appelait aussi à la modernisation de l'organisation du travail pour améliorer la capacité d'adaptation des entreprises et à l'adoption de nouvelles mesures visant à réduire la segmentation du marché du travail et à améliorer la cohésion sociale.
18. Bien que les performances du marché du travail ne se soient que légèrement améliorées, des investissements substantiels ont été annoncés pour accroître la disponibilité des structures de garde d'enfants et d'accueil de personnes âgées et ainsi faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Les modifications apportées récemment au système de sécurité sociale contribueront à la prolongation de la vie active, mais sont insuffisantes si elles ne s'accompagnent pas d'une stratégie globale encourageant les travailleurs à mener une vie professionnelle plus longue et plus saine, en leur offrant une formation adaptée et des emplois de qualité. Le régime d'indemnisation du chômage a été amélioré grâce au renforcement des mécanismes d'activation destinés à aider les gens à réintégrer le marché du travail. De nouveaux efforts doivent être fournis pour ouvrir de nouvelles perspectives sur le marché du travail aux chômeurs de longue durée, aux femmes, aux jeunes et aux travailleurs âgés. L'écart de rémunération entre les sexes dans le secteur privé n'a pratiquement

pas changé et la ségrégation entre hommes et femmes dans des professions et des secteurs particuliers reste très marquée. Aucune mesure spécifique n'est prévue pour répondre à ces défis.

19. La négociation collective n'a pas prêté suffisamment attention à la modernisation de l'organisation du travail et le marché du travail reste fortement segmenté. Actuellement, près de 40% des travailleurs ont un contrat à durée déterminée ou sont indépendants et des ajustements du marché du travail sont souvent opérés au détriment des travailleurs sous contrat temporaire, quel que soit leur niveau de qualification ou leur potentiel d'accroissement de la productivité. Un livre vert sur les relations de travail a été publié en 2006 avec l'intention d'ouvrir un débat susceptible de déboucher sur des modifications au code du travail. Ces modifications, combinées avec les mesures en cours pour réformer la sécurité sociale, améliorer les compétences et moderniser le service public de l'emploi, vont dans la bonne direction. Toutefois, très peu d'initiatives ont été prises en matière de révision de la législation sur la protection du travail, les modifications à apporter étant appelées à s'inscrire dans une approche globale visant à équilibrer la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail («flexicurité»).
20. Le Portugal a lancé un ambitieux programme destiné à réduire le nombre de jeunes quittant prématurément l'école, à relever le niveau d'éducation et à développer la participation à l'apprentissage tout au long de la vie. Ce programme ambitionne de développer fortement l'enseignement secondaire supérieur et la formation et de permettre à un million d'adultes d'ici 2010 d'acquérir des compétences. De nombreuses mesures isolées en matière d'éducation et de formation ont été lancées et améliorées au fil des ans. Toutefois, le Portugal n'a toujours pas de «cadre national de certification» destiné à soutenir une stratégie globale d'éducation et de formation tout au long de la vie, qui tienne compte des besoins du marché du travail et qui encourage une approche du travail fondée sur le cycle de vie.
21. Le rapport d'exécution décrit les progrès réalisés dans les vastes réformes entreprises pour améliorer les performances du marché du travail et remédier aux faiblesses structurelles en matière de qualifications. Il précise que des réformes ambitieuses et tout à fait appropriées ont été lancées dans la plupart des domaines importants, à l'exception de la flexicurité, qui nécessite une approche globale cohérente. La plupart des mesures concernées en matière d'emploi n'en sont encore qu'au stade initial de mise en œuvre. La qualité et l'efficacité de ces mesures ne peuvent être garanties que moyennant un engagement résolu de la part de toutes les parties concernées et un recentrage sur le suivi, le contrôle et l'évaluation. La cohésion sociale, les niveaux de pauvreté et la distribution inégale des revenus restent de sérieux problèmes pour le Portugal. Une meilleure coordination des dimensions économique, protectionnelle et sociale des politiques de l'emploi reste nécessaire.

PARTIE III - CONCLUSIONS

22. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:

23. Le Portugal a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre des mesures exposées dans le programme national de réforme, plus spécialement dans les domaines macro- et microéconomiques. Des avancées ont aussi été enregistrées en ce qui concerne les politiques ayant trait à l'emploi, en particulier en matière de réforme de l'éducation et de la formation, mais il reste encore des mesures à prendre dans l'important domaine de la capacité d'adaptation du marché du travail et de la flexicurité. De manière générale, le Portugal a bien progressé sur la voie du respect des engagements pris au Conseil européen de printemps en 2006. De nouveaux efforts considérables devront être fournis dans tous les domaines d'action pour atteindre pleinement les objectifs du programme, compte tenu de leur caractère ambitieux et de la situation initiale dans laquelle se trouvait le Portugal.
24. Les points forts du processus de réforme mené par le Portugal concernent les vastes réformes lancées dans l'administration publique, les mesures destinées à faciliter la création d'entreprises en une heure, l'adaptation des régimes de pension de retraite et les mesures générales d'assainissement des soins de santé. Les efforts visant à renforcer la recherche et le développement ont été intensifiés et harmonisés dans le cadre d'une stratégie cohérente au travers de l'ambitieux «plan technologique». De vastes réformes sont aussi en cours dans le secteur de l'enseignement, prenant en particulier la forme de mesures visant à relever les niveaux d'alphabétisation des jeunes et à rationaliser le réseau scolaire national.
25. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme portugais doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: l'amélioration du niveau d'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie, l'amélioration de la capacité d'adaptation du marché du travail et la résolution du problème de sa segmentation. Ces questions doivent être traitées dans le cadre de la poursuite de la réforme administrative et du contrôle des dépenses relatives aux transferts sociaux. Dans ce contexte, il est recommandé que le Portugal:
- réoriente les dépenses publiques, dans le cadre du processus en cours visant à corriger les déséquilibres budgétaires et de la réforme de l'administration publique, vers des activités plus propices à la croissance potentielle, tout en maintenant un contrôle rigoureux des dépenses publiques;
 - prenne des mesures visant à améliorer sensiblement les niveaux d'éducation des jeunes et élabore un système de formation professionnelle qui soit adapté aux besoins du marché du travail et qui s'appuie sur un «cadre national de certification»;
 - modernise la protection du travail, notamment la législation, pour favoriser la flexibilité et la sécurité, afin de réduire les niveaux élevés de segmentation du marché du travail.
26. En outre, il est important que le Portugal, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur les objectifs suivants: garantir la mise en œuvre intégrale de l'ambitieux «plan technologique», la consolidation des liens entre la recherche et l'industrie et le renforcement de la participation du secteur privé, garantir une concurrence effective sur les marchés de l'énergie et des services financiers, réduire les émissions, réduire le retard dans la transposition de la

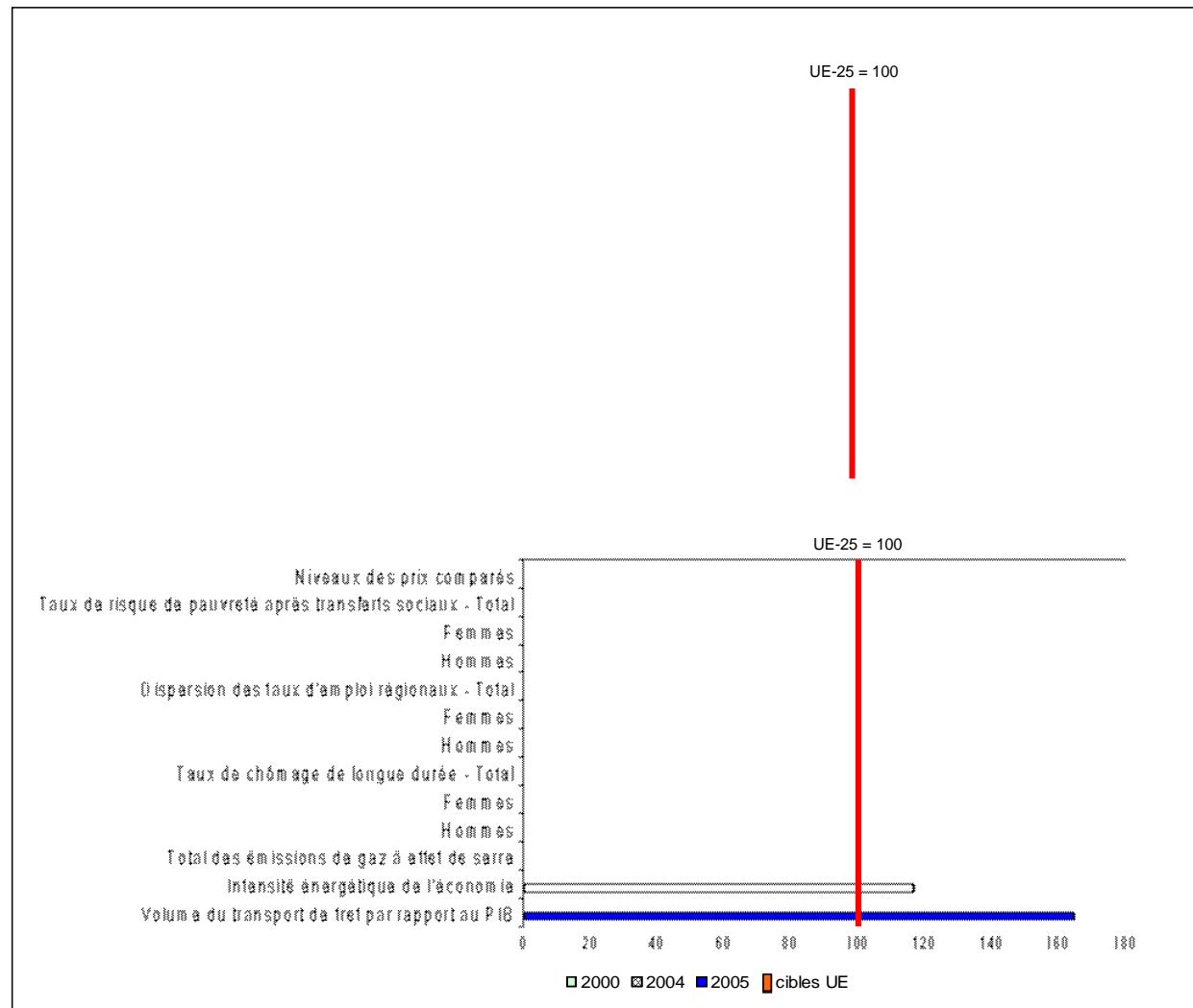
législation de l'UE en droit national et s'attaquer aux facteurs minant la cohésion sociale.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

PORTUGAL

	PT							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	80.5	79.9	79.4	72.7	72.3	71.3		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	71.9	71.4	71.3	65.9f	65.9f	65.5f		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	68.4	69.0	68.8	68.1	67.8	67.5	70.0	62.4	63.3	63.8
	Femmes	60.5	61.3	61.4	61.4	61.7	61.7		53.6	55.7	56.3
	Hommes	76.5	77.0	76.5	75.0	74.2	73.4		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	50.7	50.2	51.4	51.6	50.3	50.5		36.6	41.0	42.5
	Femmes	40.6	40.3	42.2	42.4	42.5	43.7		26.9	31.7	33.7
	Hommes	62.1	61.6	61.9	62.1	59.1	58.1		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		0.76e	0.80	0.76e	0.74	0.77ep	0.81p	1.8	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	43.2	44.4	44.4	47.9	49.6	49.0		76.6	77.1	77.5
	Femmes	51.8	53.0	52.9	55.5	58.7	57.5		79.5	80.1	80.3
	Hommes	34.6	35.9	36.1	40.4	40.8	40.8		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		73.4	74.6	76.2	87.3b	85.7p	85.2p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		23.3	22.6	21.4	19.4	19.2	18.7		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	21.0	20.0	20.0p	19.0p	21.0b	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	22.0	20.0	:	:	22.0b	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	19.0	20.0	:	:	20.0b	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	4.3	3.5	3.8	3.9	3.5	3.3		13.4	12.2	11.9
	Femmes	8.2	6.8	5.9	6.3	5.9	5.6		20.5	17.3	16.9
	Hommes	3.2	2.7	3.5	3.2	3.2	3.1		9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	1.7	1.5	1.7	2.2	3.0	3.7		3.9	4.1	3.9
	Femmes	2.0	1.9	2.1	2.7	3.4	4.2		4.8	4.7	4.5
	Hommes	1.4	1.2	1.4	1.8	2.6	3.2		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		137.1	139.6	147.1	139.6	141.0	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		241.5	243.9	254.7	234.7	239.6	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		114.2	123.8	122.2	114.2	164.9b	172.6		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



Slovénie

Analyse de la situation

1. Sur les dix dernières années, l'économie slovène affiche une croissance régulière de près de 4 % par an. Pour 2006, il est estimé que le PIB par habitant devrait s'établir à 82 % de la moyenne de l'UE. Bien que la croissance de la productivité de la main d'œuvre ait été élevée, la productivité de la Slovénie demeure inférieure à la moyenne communautaire. Depuis 2000, l'inflation a été fortement réduite et semble s'être désormais stabilisée à 2,5 %. Le taux d'emploi devrait rester supérieur à la moyenne de l'UE, tandis que le taux de chômage, qui s'établit à un peu plus de 6 %, est un des plus faibles de l'UE. Cela étant, des problèmes structurels persistent sur le marché du travail, comme le montrent le faible taux d'emploi des travailleurs âgés et le chômage important qui frappe les jeunes.
2. Malgré des performances économiques vigoureuses dans l'ensemble, certaines carences persistent et freinent la croissance potentielle. Des rigidités structurelles sur le marché de l'emploi et les marchés de produits empêchent en particulier la Slovénie de rattraper plus rapidement les niveaux de productivité de l'UE. Les possibilités d'emploi et l'accroissement de la participation au marché du travail dépendent de la promotion de l'esprit d'entreprise, de l'innovation et de la concurrence. Pour soutenir la croissance, il sera essentiel de continuer à contenir les pressions inflationnistes et de poursuivre l'assainissement budgétaire. Au vu du niveau élevé des coûts attendus en liaison avec le vieillissement de la population, des ajustements dans le système des retraites et des soins de santé ainsi que des mesures sur le marché du travail contribueraient à assurer la viabilité à long terme des finances publiques.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le rapport d'exécution expose de façon détaillée les progrès accomplis pour relever les cinq défis prioritaires recensés dans le programme national de réforme (PNR) de l'année dernière sur la base de la «Stratégie de développement slovène»: une économie compétitive et une croissance accélérée, une société de la connaissance, des appareils d'État efficaces, un État social moderne et un taux d'emploi plus élevé, et enfin un développement durable. La Commission avait marqué son accord sur les enjeux identifiés et, dans son rapport annuel de progrès 2006, elle avait réclamé que des mesures plus vigoureuses soient prises pour assurer la viabilité et l'adéquation du système des retraites ainsi que pour promouvoir le vieillissement actif et elle avait appelé à une stratégie plus cohérente en ce qui concernait la R&D et l'innovation.
4. La Slovénie progresse de manière satisfaisante dans la mise en œuvre de son plan de réforme général. Dans le domaine macroéconomique, l'action des pouvoirs publics a principalement visé la poursuite des ajustements du système budgétaire, notamment par la mise en œuvre de mesures d'incitation en faveur de l'investissement privé dans la R&D. Des efforts de réforme plus soutenus seraient néanmoins souhaitables pour renforcer la viabilité à long terme des finances publiques, qui reste menacée malgré quelques initiatives visant à réduire les dépenses des administrations publiques. Des mesures utiles ont été prises dans certains domaines microéconomiques clés, tels que

l'esprit d'entreprise et l'amélioration du cadre réglementaire. En revanche, en ce qui concerne le renforcement du cadre de la concurrence et l'établissement de liens plus étroits entre les institutions publiques de R&D et les entreprises, les progrès sont moins nets. La Slovénie a lancé les grandes réformes dans le domaine de l'emploi qui avaient été annoncées dans le PNR. L'efficacité des services de l'emploi reste cependant à améliorer, en particulier dans un contexte où l'on cherche à accroître la flexibilité du marché du travail. Même si certaines mesures visant à encourager le vieillissement actif ont été prises, il convient de s'attaquer avec plus de vigueur aux points faibles recensés par la Commission dans le rapport annuel de progrès 2006.

5. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements souscrits en 2006 lors du Conseil européen de printemps sont relativement limités. La réorientation des crédits publics affectés à la R&D, qui ont été augmentés, vers les secteurs technologiques prioritaires a peu progressé. Le déploiement du système de guichet unique pour la création de toute forme d'entreprise devrait être achevé en 2007 et devrait aboutir à la création d'un point de contact administratif unique pour le recrutement du premier employé. Une réponse plus vigoureuse aux engagements pris lors du Conseil européen dans le domaine de l'emploi s'impose également, notamment pour assurer l'efficacité des politiques existantes d'intervention sur le marché du travail.
6. Depuis janvier 2006, un office gouvernemental coordonne la mise en œuvre des réformes, les procédures de suivi étant actuellement élaborées par les ministères concernés. Pour conférer un large soutien politique aux réformes, la participation des acteurs intéressés a été renforcée, essentiellement par l'accord de «partenariat pour le développement», un engagement politique à mettre en œuvre les réformes socioéconomiques signé par la plupart des partis représentés au Parlement en avril 2006. La stratégie de réforme a continué à être amplement débattue en concertation publique tripartite réunissant le Conseil économique et social, les autorités locales et les médias. Des objectifs spécifiques, tels que la promotion de l'esprit d'entreprise et la qualité des ressources humaines, la R&D, l'innovation et le développement technologique sont associés à des mesures ciblées, exposées dans le projet de cadre de référence stratégique national, qui fixe les priorités de financement des fonds structurels et de cohésion pour 2007-2013. L'exercice de dotation de ce cadre devrait préciser la manière dont ces fonds contribueront à promouvoir la compétitivité et la création d'emploi. Le financement de la politique de cohésion s'élèvera à 1,7 % du PIB durant la période 2007-2013.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. Le 1^{er} janvier 2007, lorsque la Slovénie adoptera l'euro, le principal objectif macroéconomique du PNR à court terme sera atteint. Parvenir à continuer à respecter les critères du pacte de stabilité et de croissance et la convergence réelle deviendront les nouveaux défis immédiats.
8. Depuis la présentation du PNR, des progrès importants ont été accomplis dans la plupart des domaines sur lesquels se fonde la stratégie d'assainissement budgétaire. Une refonte complète du système fiscal est notamment entreprise pour renforcer

l'efficacité des recettes des administrations publiques tout en réduisant les charges fiscales qui pèsent tant sur le capital que sur le travail. Parmi les diverses options politiques qui permettraient de couvrir les pertes de recettes dues à cette baisse d'impôts, un relèvement des taux de TVA réduit et normal de, respectivement, 0,5 et 1 point de pourcentage est envisagé. Le gouvernement a lancé un examen des dépenses des administrations publiques et présenté une liste de mesures susceptibles de permettre des économies. Il a été estimé qu'il serait ainsi possible de réduire les dépenses publiques de 1,6 point de pourcentage par rapport à 2006, selon le budget proposé pour 2007-2008. La pression salariale devrait rester contenue, grâce au nouvel accord salarial conclu dans la fonction publique pour 2007-2009 qui, associé à l'accord salarial négocié dans le secteur privé pour 2006-2007, favorise la modération salariale. Il reste néanmoins à voir si les mesures annoncées suffiront à empêcher un dérapage budgétaire, et pendant combien de temps.

9. Avec en toile de fond une part élevée des dépenses constituée de charges fixes, la viabilité à long terme des finances publiques ira en s'amenuisant à mesure que les dépenses liées au vieillissement augmenteront, sous l'effet du vieillissement rapide de la population. Dans ce contexte, la Slovénie doit prendre des mesures plus radicales pour adapter le système des retraites. Au vu de l'augmentation très progressive de l'âge de la retraite (61 ans pour les femmes en 2013 et 63 ans pour les hommes en 2008) et des faibles incitations financières à travailler plus longtemps, un renforcement de la réforme des retraites devrait être envisagé.
10. Alors que les mesures prises par les pouvoirs publics en ce qui concerne les recettes paraissent largement appropriées, des mesures plus vigoureuses portant sur les dépenses seront nécessaires pour assurer un réel assainissement budgétaire. La croissance légèrement supérieure aux potentialités, du fait de conditions macroéconomiques relativement favorables en 2006 et 2007, devrait offrir la possibilité de faire progresser les réformes visant à renforcer la viabilité des finances publiques à long terme.

Politiques microéconomiques

11. En ce qui concerne la contribution du secteur privé à la R&D, le rapport d'exécution de 2006 présente un vaste ensemble de mesures nouvelles, notamment des incitations fiscales supplémentaires visant les dépenses de R&D et un programme de trois ans, d'un montant de 5,6 millions d'euros, destiné à cofinancer la recherche en entreprise. Des mesures supplémentaires visant à renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle et à encourager la coopération entre les secteurs privé et public dans la R&D et l'innovation sont saluées et devraient être développées davantage. Cela étant, le rapport ne traite pas spécifiquement des mesures de gouvernance nécessaires pour assurer le développement d'un système national de recherche et d'innovation cohérent et efficace. En particulier, aucune mesure n'est prévue pour améliorer le rôle de coordination du nouvel Office de la croissance ni pour clarifier le statut de l'Agence slovène de technologie.
12. Le PNR s'attelle à l'enjeu de la concurrence au moyen d'un large éventail de mesures, telles que celles qui consistent à ouvrir les marchés de l'énergie à la concurrence. En revanche, l'ouverture du marché du fret ferroviaire n'est pas encore tout à fait terminée. Les efforts en cours pour renforcer, rationaliser et améliorer la cohérence des règles de concurrence sont utiles, mais des mesures supplémentaires sont

nécessaires pour doter l'Office de protection de la concurrence slovène de moyens suffisants pour investiguer et sanctionner les comportements non concurrentiels. Il importe notamment d'étoffer les ressources de cette autorité et d'éliminer tous les obstacles juridiques susceptibles de l'empêcher d'exercer ses pouvoirs avec efficacité. Des restrictions importantes subsistent dans la réglementation des services professionnels, notamment la tarification fixe, les prix recommandés et les interdictions publicitaires. Des premières mesures encourageantes ont été prises pour accroître la compétitivité de ce secteur; il convient désormais de les traduire en une réforme réglementaire qui renforce la concurrence. Dans le domaine des communications électroniques, des mesures jusqu'à présent incomplètes ont été prises pour privatiser l'opérateur historique et stimuler la concurrence.

13. L'environnement des entreprises a été amélioré par des avancées en matière de simplification administrative et de réduction des coûts. Toutefois, la situation a peu évolué en ce qui concerne le délai et les coûts d'enregistrement imposés aux nouvelles entreprises. La Slovénie devrait également veiller à ce que le déploiement du système de guichet unique pour l'enregistrement de toute forme d'entreprise soit achevé en 2007 et qu'un point de contact unique soit prévu pour le recrutement du premier employé. Les diverses mesures visant à instaurer un environnement fiscal plus stable et transparent pour les entreprises méritent d'être saluées; elles devraient renforcer la compétitivité de l'économie slovène. Des progrès ont été accomplis dans l'amélioration de l'accès des PME aux sources de financement, notamment par des projets visant à établir un premier fonds de capital-risque en partenariat public-privé, et dans la promotion des compétences entrepreneuriales. Toutefois, d'autres efforts pourraient être déployés pour stimuler l'adoption des TIC par les entreprises, alors que l'utilisation de ces technologies par l'administration publique progresse.
14. Les progrès signalés dans le domaine de l'utilisation durable des ressources naturelles sont relativement lents. Alors que le PNR évoquait des mesures pour poursuivre la réforme de la fiscalité environnementale, notamment des taxes sur l'énergie et les émissions de CO₂, le rapport d'exécution n'y accorde que peu d'attention. L'intensité énergétique de la Slovénie étant supérieure à la moyenne de l'UE, les progrès rapportés en matière de promotion d'une utilisation efficace de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables sont salués. Aucune mesure concrète ni aucun objectif n'est mentionné en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action de l'UE relatif aux technologies environnementales et le risque existe de passer à côté des opportunités de croissance et d'emploi susceptibles de découler des technologies industrielles durables.
15. Bien que la pénétration des investissements directs étrangers (IDE) dans l'économie slovène n'ait guère été consistante, en partie en raison de retards pris dans le processus de privatisation, des progrès ont été accomplis grâce à des mesures visant à améliorer l'approvisionnement des sites industriels, à éliminer les obstacles administratifs et à réduire les coûts initiaux, ainsi qu'à promouvoir la Slovénie en tant que destination pour les investissements directs étrangers. Les prochaines privatisations devraient attirer une proportion non négligeable de capitaux étrangers. L'importance accordée à l'aide à l'internationalisation des PME est aussi un élément positif.

16. En ce qui concerne l'enjeu consistant à mieux légiférer, des progrès ont été accomplis à la suite de l'adoption d'un programme visant à améliorer la qualité rédactionnelle des règlements et des décisions.
17. Dans l'ensemble, la Slovénie progresse dans certains domaines microéconomiques clés, tels que l'esprit d'entreprise et l'amélioration de la réglementation. Toutefois, l'élaboration d'une stratégie nationale cohérente pour la R&D et l'innovation, ainsi que la poursuite du renforcement du cadre de la concurrence laissent encore à désirer.

Politiques de l'emploi

18. Même si le taux d'emploi des travailleurs âgés est passé de 29 % en 2004 à 30,7 % en 2005, atteindre l'objectif fixé dans le PNR (35 % d'ici à 2008) reste un défi. Certaines mesures spécifiques visant à promouvoir l'emploi des travailleurs âgés ont été prises. Néanmoins, il importe que la stratégie annoncée concernant le vieillissement actif, attendue d'ici à la fin de 2006, renforce l'approche visant à retenir les travailleurs âgés sur le marché de l'emploi, en particulier les femmes (18,5 % en 2005). Un certain nombre de mesures prises en 2006, telles que les réformes de l'impôt sur le revenu et de l'enseignement, devraient contribuer à remédier aux difficultés rencontrées par les jeunes diplômés pour intégrer le marché de l'emploi. Toutefois, l'engagement pris dans le PNR slovène de garantir aux diplômés un emploi dans un délai de six mois à compter de la fin de leurs études n'a été suivi d'aucune mesure concrète. Les prestations sociales et les allocations de chômage ont été réformées afin d'augmenter leur conditionnalité. Toutefois, les mesures destinées à veiller à ce que les personnes les plus défavorisées ne soient pas marginalisées davantage n'ont pas reçu l'attention qu'elles méritaient. En particulier, aucun signe ne montre que les services de l'emploi ont amélioré leurs résultats en ce qui concerne les mesures de prévention du chômage et d'activation destinées à aider les chômeurs à trouver du travail. L'introduction récente d'un système de quotas a amélioré les opportunités d'emploi des handicapés.
19. En ce qui concerne la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises, la réforme de l'impôt sur les salaires de 2005 réduit progressivement la charge fiscale importante qui pèse sur le travail et renforce les incitations à travailler. Des négociations intensives avec les partenaires sociaux retardent la révision de la loi sur les relations de travail, destinée à promouvoir la flexicurité sur le marché de l'emploi. La lutte contre le travail non déclaré se voit accorder une attention plus grande que dans le PNR 2005-2008 et de nouvelles mesures sont proposées par le gouvernement. Certaines mesures ont été prises pour faciliter la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, par exemple l'accès au travail à temps partiel pour les parents, mais une introduction plus large d'horaires de travail adaptés aux salariés n'a pas encore vu le jour, bien qu'elle ait été annoncée dans le PNR.
20. La mise en place de plusieurs nouvelles institutions d'enseignement supérieur indépendantes vise à éléver la qualité de cet enseignement, en renforçant ses liens avec le marché de l'emploi et en mettant en œuvre une nouvelle approche pour son financement. Compte tenu des difficultés d'insertion des jeunes diplômés sur le marché de l'emploi, il sera important d'étudier avec attention les résultats de cette réforme. Pour remédier encore à la pénurie de compétences, il importe de compléter les mesures récemment prises, portant essentiellement sur la qualité de l'enseignement professionnel secondaire, par des mesures visant à augmenter son

attrait, en particulier pour les métiers manquant de main d'œuvre, et de développer des services d'orientation professionnelle intégrés. Une attention accrue doit être portée aux travailleurs âgés peu qualifiés, en particulier ceux menacés par la restructuration industrielle, notamment dans le contexte de la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie, attendue à la fin de 2006. Les initiatives annoncées visant à encourager les investissements privés dans le capital humain devraient être complétées par des mesures visant une plus large population.

21. L'année dernière, la Slovénie a lancé la plupart des grandes réformes relatives aux politiques en matière d'emploi exposées dans le PNR. Les politiques d'activation destinées à aider les chômeurs à trouver un emploi et les politiques visant à prévenir le chômage de longue durée doivent être améliorées pour accompagner la flexibilité croissante des relations contractuelles, le durcissement des conditions requises pour bénéficier d'allocations et le recul progressif de l'âge de la retraite. La mise en œuvre rapide d'une stratégie de vieillissement actif est primordiale pour retenir les travailleurs âgés sur le marché de l'emploi. Les obstacles à l'emploi des jeunes devraient être levés en améliorant les incitations à travailler, ainsi que la qualité de l'éducation et son adéquation aux besoins du marché de l'emploi.

PARTIE III - CONCLUSIONS

22. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
23. La Slovénie a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme. Le pays prend des mesures adéquates dans certains domaines clés, tels que le développement de l'esprit d'entreprise et l'amélioration du cadre réglementaire. La plupart des grandes réformes relatives aux politiques en matière d'emploi ont été lancées, en profitant de conditions de croissance relativement favorables. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme des dépenses publiques sont moins visibles. Il en va de même, sur le plan microéconomique, des progrès en matière de renforcement de l'innovation et d'amélioration du cadre de concurrence. En ce qui concerne le marché de l'emploi, la mise en œuvre de la stratégie de vieillissement actif et l'élimination des obstacles au travail des jeunes n'avancent pas encore assez rapidement. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris lors du Conseil européen de printemps en 2006 sont relativement limités.
24. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent: les efforts de réforme budgétaire, les diverses mesures visant à promouvoir l'esprit d'entreprise, la restructuration en cours des fonds publics en investisseurs en portefeuille, la diminution de la part des aides d'État dans le PIB et les progrès accomplis en vue de la libéralisation totale des marchés de l'énergie ainsi que de l'arrivée d'un second acteur sur le marché.
25. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme slovène doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: l'amélioration de la viabilité budgétaire à long terme et la hausse du taux d'emploi des travailleurs âgés, et le renforcement des volets activation et prévention de la politique de l'emploi, qui

apportent actuellement des réponses trop lentes sur un marché de l'emploi qui évolue rapidement. Dans ce contexte, il est recommandé que la Slovénie:

- prenne de nouvelles mesures pour intensifier la réforme du régime des retraites et promouvoir le vieillissement actif, en vue d'augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés et d'améliorer la viabilité du régime à long terme;
- améliore les services de l'emploi pour appuyer l'évolution des relations contractuelles vers une plus grande flexibilité et un renforcement de la conditionnalité des prestations, en veillant tout particulièrement à offrir des services plus rapidement après la perte d'emploi.

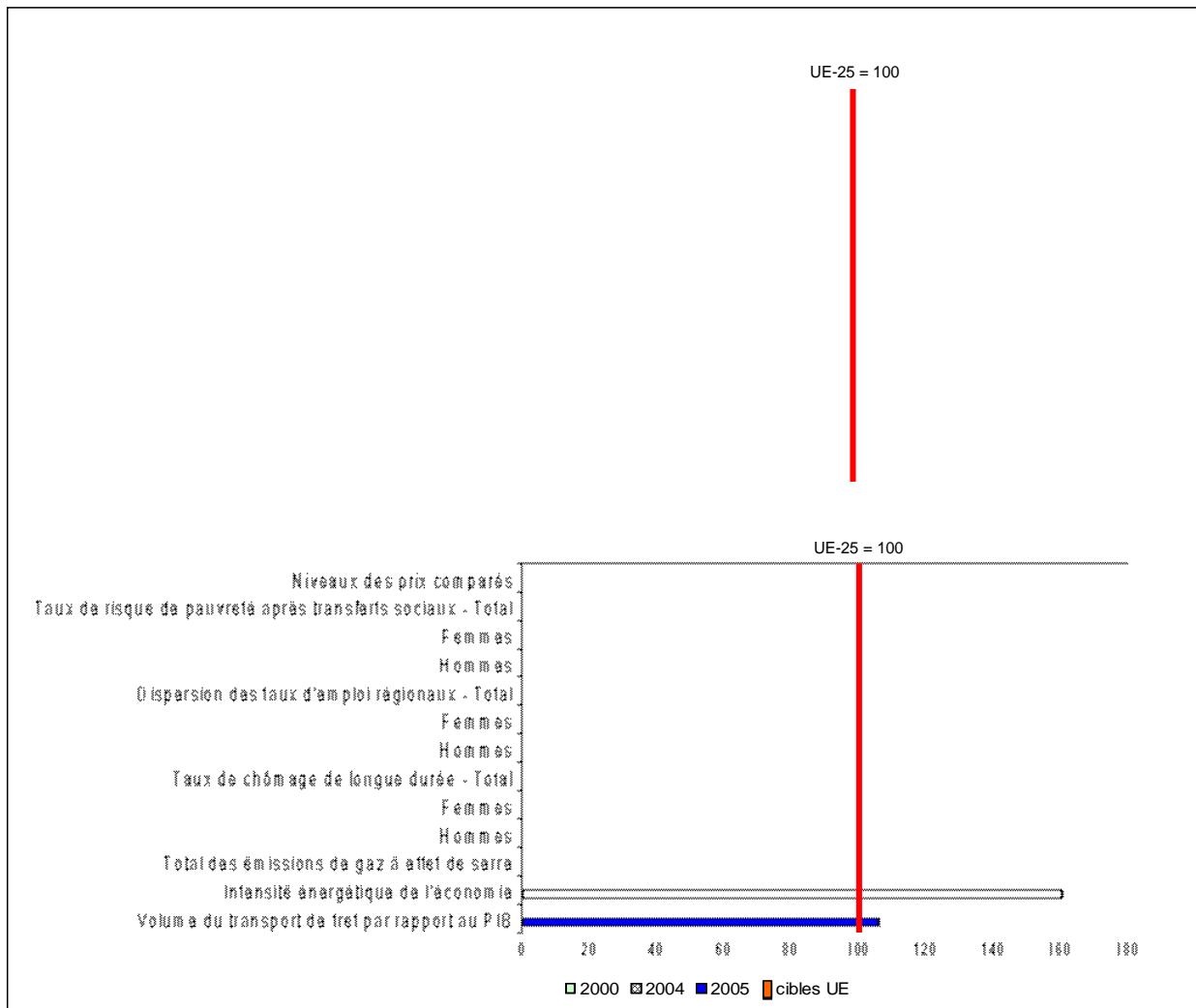
26. En outre, il est important que la Slovénie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la fixation d'objectifs concrets et réalistes pour l'investissement en R&D, l'amélioration de l'efficacité du nouvel Office de la croissance et de l'Agence slovène des technologies, le renforcement du cadre juridique relatif à la protection des droits de propriété intellectuelle, l'intensification de la concurrence, notamment en ce qui concerne les professions libérales, et le renforcement de l'efficacité de l'Office pour la protection de la concurrence, la promotion accrue des technologies écologiques et de l'efficacité énergétique, la réduction des délais et des coûts associés au démarrage des nouvelles entreprises, l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi, le renforcement des liens entre le système d'enseignement et le marché du travail et la réduction de la segmentation de ce dernier.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

SLOVÉNIE

	SI							Cible nationale 2010	UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005			2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	72.9	73.9	74.5	75.9	79.2	80.6		100.0	100.0	100.0		
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	69.7	71.2	70.9	72.5	75.4	76.9		100.0	100.0	100.0		
Taux d'emploi	Total	62.8	63.8	63.4	62.6	65.3	66.0	67.0 (2008)	62.4	63.3	63.8	70.0
	Femmes	58.4	58.8	58.6	57.6	60.5	61.3		53.6	55.7	56.3	
	Hommes	67.2	68.6	68.2	67.4	70.0	70.4		71.2	70.9	71.3	
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	22.7	25.5	24.5	23.5	29.0	30.7		36.6	41.0	42.5	
	Femmes	13.8	15.8	14.2	14.6	17.8	18.5		26.9	31.7	33.7	
	Hommes	32.3	35.9	35.4	33.2	40.9	43.1		46.9	50.7	51.8	
Dépense intérieure brute de R&D		1.43	1.55	1.52	1.32	1.45	:	3.0	1.86e	1.86e	:	3.0
Niveau d'éducation des jeunes	Total	88.0	88.2	90.7	90.8	90.5	90.5		76.6	77.1	77.5	
	Femmes	90.8	90.3	93.3	94.0	94.1	93.2		79.5	80.1	80.3	
	Hommes	85.4	86.3	88.3	87.7	87.1	88.0		73.7	74.2	74.7	
Niveaux des prix comparés		73.1	73.2	75.5	77.9	75.8p	76.4p		100.0	100.0p	100.0p	
Investissements des entreprises		22.4	21.0	19.6	20.0	21.0	20.9		18.3	17.1	17.4	
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	11.0	11.0	10.0	10.0	:	:		16.0e	16.0e	:	
	Femmes	12.0	12.0	11.0	11.0	:	:		17.0e	17.0e	:	
	Hommes	11.0	10.0	9.0	9.0	:	:		15.0e	15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	-	-	-	-	-	-	-	13.4	12.2	11.9	
	Femmes	-	-	-	-	-	-	-	20.5	17.3	16.9	
	Hommes	-	-	-	-	-	-	-	9.9	10.2	9.7	
Taux de chômage de longue durée	Total	4.1	3.7	3.5	3.5	3.2	3.1		3.9	4.1	3.9	
	Femmes	4.2	4.0	3.6	3.6	3.4	3.3		4.8	4.7	4.5	
	Hommes	4.1	3.5	3.4	3.4	3.1	2.9		3.3	3.6	3.5	
Total des émissions de gaz à effet de serre		93.1	97.7	98.6	97.3	99.2	:		90.7	92.7	:	
Intensité énergétique de l'économie		341.7	349.6	344.6	341.1	329.2	:		208.8	204.9	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB		87.6e	88.5	84.0	87.2	100.9	111.0		100.1e	104.6be	104.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



Slovaquie

Analyse de la situation

1. Pour 2006, le PIB par habitant devrait s'élever à 57,1% de la moyenne communautaire. Sur la période 1995-2005, son taux de croissance moyen annuel s'est établi à plus de 4 %; en 2006, il devrait augmenter et atteindre 6,7 %. Depuis le milieu des années 90, la productivité de la main d'œuvre a progressé à un rythme supérieur à la moyenne communautaire. La vigueur de la croissance économique transparaît également dans l'amélioration des performances du marché de l'emploi; il est en effet attendu que l'emploi affiche une hausse de près de 2,6 % en 2006. Selon les estimations, le taux d'emploi devrait atteindre environ 58,9 %, ce qui reste bien en-deçà de l'objectif fixé à l'échelle européenne (70 %). Le taux de chômage devrait reculer de près de 2 points de pourcentage et s'établir à 14,3 % en 2006. Il restera probablement un des plus élevés dans l'UE, frappant essentiellement les jeunes (30,1 % en 2005). Le taux d'emploi des travailleurs âgés, bien qu'en progression, reste très faible (30,3 % en 2005).
2. Malgré un PIB affichant une forte hausse, la Slovaquie souffre d'un chômage structurel élevé et de fortes disparités régionales. Des réformes de grande ampleur portant sur les politiques sociale, du marché de l'emploi et des soins de santé ont contribué à l'assainissement budgétaire et à la forte croissance de l'emploi. Le défi que la politique économique doit relever consiste à veiller à ce que cette croissance vigoureuse se maintienne au cours des prochaines années et à ce qu'elle améliore la situation sur le marché de l'emploi et réduise les disparités régionales. Des mesures visant à développer l'innovation et à améliorer l'environnement des entreprises, conjuguées à des réformes dans le système éducatif, renforcerait le potentiel de croissance, même s'il conviendrait alors de veiller à ce que leur mise en œuvre n'ait pas de retombées négatives sur le processus d'assainissement budgétaire.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme (PNR) 2005-2008 a été élaboré par le gouvernement qui a cédé sa place en juin 2006. Le rapport d'exécution 2006 a été rédigé et adopté par le gouvernement nouvellement élu, qui s'est intéressé aux mesures prises par son prédécesseur. Il expose certaines intentions futures. Toutefois, un réexamen approfondi du PNR n'est pas attendu avant la fin de l'année. Les principaux défis à relever recensés dans le PNR restent: développer la société de l'information, augmenter la R&D et l'innovation, améliorer l'environnement des entreprises, améliorer l'éducation et augmenter l'emploi. Dans son rapport annuel de progrès, la Commission a estimé qu'il convenait de redoubler d'efforts pour stimuler la R&D et l'innovation, réduire les disparités régionales et le chômage structurel et favoriser l'intégration des groupes vulnérables.
4. La Slovaquie a quelque peu progressé dans la mise en œuvre de son PNR. Tout en réaffirmant que les objectifs visés sont la viabilité à long terme des financements publics et l'entrée dans la zone euro en 2009, le rapport d'exécution se penche plus particulièrement sur les grands enjeux dans le domaine microéconomique et dans le

domaine de l'emploi. Les objectifs fixés dans le PNR en matière de réduction du déficit et de croissance de l'emploi restent valables. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement des entreprises et l'introduction de l'administration en ligne. La croissance de l'emploi a été renforcée par une série de mesures et d'incitations adoptées dans le domaine fiscal et dans le cadre d'une politique d'intervention sur le marché du travail. La réforme de l'enseignement tertiaire a progressé. Le budget national 2007 tient compte de l'objectif macroéconomique de réduction du déficit budgétaire à 2,9 % du PIB. Il convient d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie concernant la R&D et l'innovation, en y consacrant une dotation budgétaire accrue. Le chômage structurel n'a pas été combattu de manière satisfaisante; le chômage de longue durée reste le plus élevé de l'UE et le taux d'emploi de certains groupes de travailleurs défavorisés est très faible. La réforme de l'enseignement primaire et secondaire et l'élaboration d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie devraient être poursuivies rapidement.

5. Le bilan des progrès accomplis en vue de respecter les engagements pris en 2006 lors du Conseil européen de printemps est contrasté. À titre d'exemple, alors que des mesures ont été adoptées pour faciliter le démarrage des nouvelles entreprises, aucun engagement n'a été pris pour offrir aux jeunes quittant le système scolaire des garanties d'emploi ou des possibilités de formation dans les six mois.
6. Le rapport d'exécution a été élaboré sous la direction politique du bureau du gouvernement et du ministère des finances, le suivi et les évaluations étant réalisés par les ministères concernés en coopération avec les partenaires sociaux. Une fois que le gouvernement a approuvé le rapport, celui-ci a été adopté par la commission parlementaire chargée des affaires européennes. Les autorités locales et régionales n'ont pas été associées à son élaboration. Les priorités fixées pour les futures interventions des fonds structurels, conformes aux enjeux recensés dans le PNR, nécessiteront une dotation budgétaire appropriée. Le financement de la politique de cohésion s'élèvera à 3,3 % du PIB au cours de la période 2007-2013.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. Dans le rapport d'exécution, le nouveau gouvernement s'est engagé à poursuivre les objectifs macroéconomiques fixés dans le PNR: parvenir à une croissance économique forte et durable et assurer la viabilité à long terme des financements publics d'ici à 2010. Le défi de la politique budgétaire pour 2007 est désormais de réduire le déficit à moins de 3 % du PIB, coût de la réforme des retraites inclus.
8. En octobre 2006, le gouvernement a approuvé le budget 2007, qui prévoit un déficit des administrations publiques s'élevant à 2,9 % du PIB. Dans cet esprit, le gouvernement a décidé d'une vaste restriction des dépenses courantes et des dépenses en capital, notamment dans les domaines de l'éducation et de la R&D, ce qui semble contradictoire avec les engagements pris dans le PNR d'encourager le développement d'une société de la connaissance. Certains éléments de la réforme des soins de santé introduits depuis mi-2003, tels que des contraintes budgétaires rigoureuses et une augmentation du partage des coûts, ont été supprimés en 2006. En conséquence, la dette publique dans le système des soins de santé pourrait de nouveau se creuser, ce

qui aura un impact négatif sur les finances publiques. La réforme fiscale de 2004 sera modifiée par l'introduction d'un taux de TVA réduit (10 %) sur les produits médicaux et par l'abaissement du revenu non-imposable des catégories à haut revenu. Ces modifications devraient légèrement accroître le déficit. Divers ajustements à la réforme des retraites lancée en 2005 sont envisagés, en particulier une réduction de la taille du régime de retraite par capitalisation («deuxième pilier»), mais aucune modification n'a encore été adoptée.

9. Le budget 2007 approuvé par le gouvernement respecte l'objectif d'assainissement budgétaire. Toutefois, compte tenu du niveau élevé du déficit de la balance courante et de prévisions de croissance favorables pour 2007, l'objectif fixé pour le déficit ne semble pas ambitieux.

Politiques microéconomiques

10. Dans le domaine microéconomique, le PNR identifiait 3 grands enjeux: l'amélioration de l'environnement des entreprises, le renforcement de la R&D et de l'innovation, et le développement de la société de l'information. Dans le rapport annuel de progrès 2006, la Commission souscrivait à ces choix et soulignait l'importance de stimuler la R&D et l'innovation. Les mesures visant à améliorer l'environnement des entreprises et la priorité accordée au développement des TIC, notamment dans l'éducation, ont été considérées comme les atouts du PNR slovaque.
11. Des progrès ont été accomplis dans l'amélioration de l'environnement des entreprises. Plusieurs méthodes ont été élaborées pour apprécier les impacts réglementaires, mais leurs implications spécifiques et les prochaines étapes ne sont pas claires. Le gouvernement a approuvé l'instauration de guichets uniques pour la création d'entreprise, qui seront gérés par les organismes chargés de délivrer les autorisations d'exercer une activité commerciale. Cette mesure devrait être suivie de la mise en place d'un point de contact unique pour le recrutement du premier employé par l'intermédiaire de ces mêmes organismes. Le respect de la réglementation a été renforcé par la réforme du système judiciaire, mais il convient de poursuivre les efforts pour améliorer le fonctionnement de la justice et la gouvernance économique. Une nouvelle législation sur les aides d'état a été adoptée et les règles relatives aux aides d'État à finalité régionale sont en cours d'élaboration. Les aides d'État à caractère sectoriel devraient être réorientées vers des priorités horizontales.
12. La Slovaquie est parvenue à combler son retard en matière de transposition en droit interne de la législation communautaire relative au marché intérieur.
13. Aucune stratégie globale n'est prévue pour aider les PME, alors qu'il conviendrait de leur faciliter l'accès aux sources de crédit. Le système permettant de mieux légiférer nécessite des améliorations considérables; il s'agirait en particulier de renforcer les structures institutionnelles et de redoubler d'efforts dans les domaines de l'évaluation d'impact, de la consultation des parties intéressées, de la simplification, et de l'appréciation et de la réduction des coûts administratifs. Des travaux préparatoires sont en cours en ce qui concerne deux initiatives dans le domaine de la politique énergétique, prévues dans le PNR: l'identification des obstacles à l'ouverture du marché de l'électricité et celle des obstacles à l'utilisation des énergies renouvelables.

14. Le programme de travail du nouveau gouvernement slovaque présenté en août 2006 arrête un objectif d'investissement en R&D équivalent à 0,8% du PIB en 2010, alors que lors du Conseil européen de printemps de 2006, la Slovaquie s'était engagée sur 1,8 %. Il est dès lors décevant que le rapport d'exécution ne présente aucune donnée chiffrée sur les dépenses en R&D en 2005, ni n'évoque les futures dépenses publiques prévues dans ce secteur. Compte tenu de la proposition d'affecter des montants importants à la R&D et à l'innovation dans le cadre des fonds structurels prévus pour la période 2007-2013, il est crucial de mettre en place une stratégie globale consacrée à la R&D et à l'innovation. Une stratégie en matière d'innovation pour 2007-2013 et une réglementation associée ont été élaborées, mais elles n'ont pas encore été approuvées. La définition de domaines prioritaires à long terme pour les investissements en R&D s'en trouve retardée, de même que la fourniture d'un soutien approprié par les programmes publics de R&D. L'agence de promotion de la R&D a été réformée et a commencé à mettre en œuvre un certain nombre de programmes. Toutefois, la réforme de la recherche entreprise par le système d'enseignement supérieur a pris du retard.
15. Dans le domaine de la société de l'information, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures liées à l'administration en ligne doivent être appuyés par la mise en œuvre de la «Feuille de route pour l'introduction des services électroniques d'administration publique» et de la législation y afférente. La culture numérique continue d'être encouragée. Des efforts supplémentaires devraient être consentis pour augmenter le déploiement de la large bande et l'adoption des TIC.
16. Globalement, le bilan des progrès accomplis dans le domaine microéconomique est contrasté. Un certain nombre de réexamens stratégiques et d'études annoncés dans le PNR ont été réalisés, mais peu d'informations sont fournies sur les prochaines initiatives envisagées. Les stratégies, mesures et calendriers d'exécution spécifiques font défaut. Les principaux enjeux et les domaines d'action prioritaires sur le plan microéconomique sont correctement identifiés, mais un engagement plus ferme est attendu en ce qui concerne la suite de leur mise en œuvre.

Politiques de l'emploi

17. La Slovaquie a retenu quatre priorités clés en matière d'emploi, à savoir un taux d'emploi élevé, une politique d'éducation moderne, la maîtrise des changements démographiques et l'insertion sociale. Le rapport annuel de progrès de l'année dernière recense trois domaines nécessitant une attention accrue: les disparités régionales, le chômage structurel et l'intégration des groupes vulnérables, tels que les personnes handicapées et la minorité Rom.
18. Afin d'attirer et de retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail, des modifications législatives et plusieurs mesures ont été mises en œuvre. Il en est résulté une hausse du taux d'emploi (57,7 % en 2005) et une baisse du chômage (18,2 % en 2000, 16,4 % en 2005). Des modifications apportées au système fiscal ont légèrement réduit la pression fiscale globale et renforcé le soutien apporté aux parents qui travaillent. Toutefois, les cotisations sociales restent élevées et, conjuguées à l'augmentation du salaire minimum, sont susceptibles de dissuader de créer des emplois et d'encourager le travail non déclaré. Une nouvelle législation du travail vise à améliorer les conditions de travail, à promouvoir le travail en qualité d'indépendant et à faire en sorte que les politiques d'intervention sur le marché de

l'emploi ciblent davantage certains groupes défavorisés. Le soutien à l'emploi des personnes handicapées a été amélioré et renforcé.

19. Une nouvelle stratégie a été élaborée pour concilier le travail et la vie de famille, dans le but d'accroître le taux d'emploi des femmes. Toutefois, rien n'est fait pour remédier aux écarts de salaires importants entre les femmes et les hommes. Pour encourager la mobilité et réduire les disparités régionales en matière d'emploi, une nouvelle prestation a été introduite à l'intention des navetteurs, en remplacement de l'allocation de mobilité antérieure qui s'était révélée inefficace. Une meilleure synergie entre les politiques du logement, de l'emploi et du développement régional doit encore être trouvée. La politique du marché du travail doit tenir compte de la diversité des besoins des différentes régions, qui dépend de leur niveau de développement économique. Malgré une évolution position du marché du travail en ce qui concerne les jeunes et les travailleurs âgés, des mesures d'intervention sur le marché du travail visant spécifiquement les jeunes et une stratégie globale de vieillissement actif sont nécessaires. Un autre groupe défavorisé dont la situation sur le marché de l'emploi est critique est constitué par la minorité Rom, dont est issue une partie substantielle des chômeurs de longue durée. Le taux élevé du chômage de longue durée a peu évolué depuis 2000 (11,8 %); il conviendrait d'y porter une attention accrue.
20. La Slovaquie a progressé vers la réalisation de l'objectif à long terme portant sur la réduction des charges fiscales et sociales en augmentant la part non imposable du revenu. Le gouvernement a annoncé des modifications au code du travail dans le but d'élever le niveau de protection de l'emploi assuré par la législation, de créer des incitations à travailler, d'encourager le développement de formes souples d'organisation du travail et de favoriser l'emploi de personnes issues des groupes défavorisés. Toutefois, l'impact global sur la croissance de l'emploi reste à voir. La progression du taux de participation des adultes à des actions de formation, un des plus faibles de l'UE, est peu sensible. La stratégie d'apprentissage tout au long de la vie, en cours d'élaboration depuis plusieurs années, est désormais reportée en 2007.
21. En ce qui concerne l'objectif portant sur une augmentation de l'investissement dans le capital humain, l'engagement pris par le gouvernement d'encourager le développement d'une société de la connaissance requiert des efforts financiers accrus. La réforme du système de l'enseignement universitaire a été lancée et les premières modifications législatives ont été adoptées en 2006. La réforme cruciale de l'enseignement primaire et secondaire a été reportée à 2007-2008 et la révision des programmes ne semble pas progresser à un rythme satisfaisant. Néanmoins, la Slovaquie respecte les objectifs fixés par l'UE en matière d'éducation et de formation, à savoir un taux de décrochage scolaire inférieur à 10 % (5,8 % en 2005) et 85 % des jeunes âgés de 22 ans ayant accompli des études du niveau secondaire supérieur (91,5 %).
22. Depuis la présentation du PNR, des progrès intéressants sont constatés en ce qui concerne le soutien apporté à la croissance de l'emploi par des incitations fiscales et la réforme des services de l'emploi destinée à cibler certains groupes particuliers. Malgré une évolution globalement positive de la situation de l'emploi en Slovaquie, il reste des catégories de chômeurs qui nécessitent une attention accrue. La croissance de l'emploi des jeunes et des travailleurs âgés n'a pas été suffisamment appuyée par des politiques ciblées d'intervention sur le marché de l'emploi. La situation de la

population Rom n'est pas suffisamment prise en compte. La réforme du système de l'enseignement et l'élaboration de la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie n'ont pas suffisamment progressé pour permettre l'adaptation des compétences acquises aux besoins nouveaux et évolutifs du marché de l'emploi.

PARTIE III - CONCLUSIONS

23. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
24. La Slovaquie a réalisé des progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme. Cependant, des défis importants restant à relever, des mesures supplémentaires s'imposent, en particulier dans les domaines de la microéconomie et de l'emploi. Le bilan des progrès est contrasté pour ce qui est du respect des engagements pris lors du Conseil européen de printemps en 2006.
25. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre, il importe de souligner le fait que les politiques menées pour améliorer l'environnement commercial et pour créer une société de l'information commencent à porter leurs fruits. Par ailleurs, la croissance de l'emploi s'est renforcée grâce à de nouvelles incitations fiscales, des mesures de mobilité et quelques progrès dans l'aide fournie à certains groupes défavorisés. Des progrès ont, en outre, été accomplis dans la réforme de l'enseignement supérieur et de nouvelles mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications et encourager l'intégration d'enfants défavorisés dans le système éducatif.
26. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme slovaque doivent être abordées avec la plus grande priorité sont: dans le cadre de l'assainissement budgétaire, la réorientation de crédits vers la R&D, l'innovation et l'éducation et la définition de stratégies et de priorités claires dans ces secteurs, le renforcement des mesures visant à améliorer les compétences des travailleurs et l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que les efforts à fournir pour réduire le chômage de longue durée, notamment pour les groupes vulnérables tels que la minorité Rom. Dans ce contexte, il est recommandé que la Slovaquie:
 - réalloue les dépenses à la R&D et à l'éducation et mette la dernière main à l'élaboration d'une stratégie nationale cohérente en matière de R&D et d'innovation se caractérisant par de fortes interconnexions entre les instituts de recherches et les entreprises;
 - adopte une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie qui réponde aux besoins du marché du travail et qui améliore le niveau de qualification et les compétences des travailleurs, et complète la réforme de l'enseignement supérieur par la réforme de l'enseignement primaire et secondaire;
 - définisse une approche globale afin de traiter le problème du chômage de longue durée, notamment en élaborant des politiques ciblées en faveur des groupes les plus vulnérables.

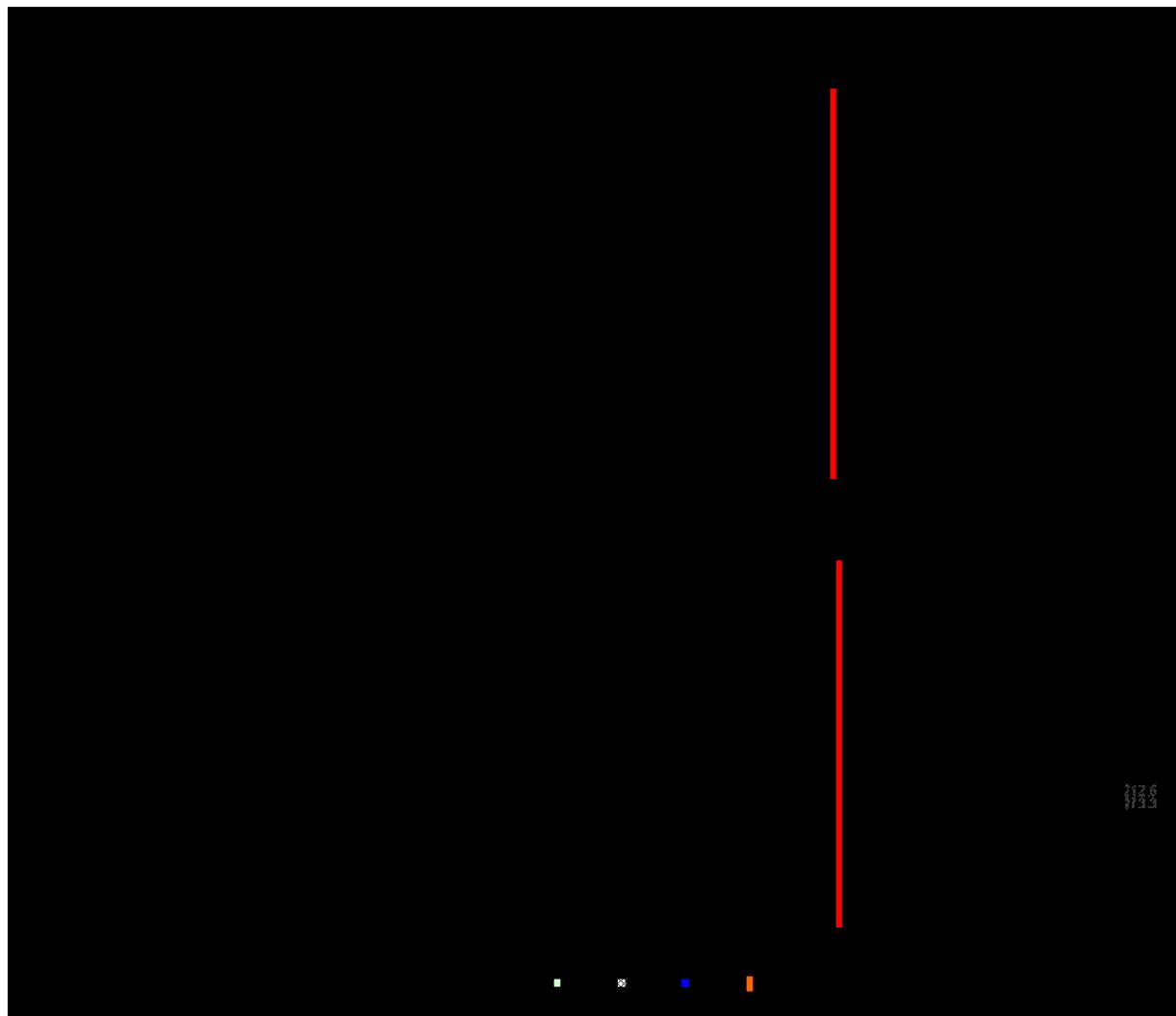
27. En outre, il est important que la Slovaquie, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la poursuite des efforts visant à encourager l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications, le renforcement de l'infrastructure à large bande, l'amélioration de la réglementation, l'élaboration de mesures visant à résoudre le problème de l'écart salarial entre hommes et femmes et l'élaboration d'une stratégie de prolongation de la vie active afin d'augmenter la participation de travailleurs âgés au marché du travail.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

SLOVAQUIE

	SK							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	47.5	48.5	51.0	51.9	52.9	55.0		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	54.5	55.9	58.9	58.8	60.3	62.1		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	56.8	56.8	56.8	57.7	57.0	57.7	62.4	63.3	63.8	70.0
	Femmes	51.5	51.8	51.4	52.2	50.9	50.9	53.6	55.7	56.3	
	Hommes	62.2	62.0	62.4	63.3	63.2	64.6	71.2	70.9	71.3	
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	21.3	22.4	22.8	24.6	26.8	30.3	36.6	41.0	42.5	
	Femmes	9.8	9.8	9.5	11.2	12.6	15.6	26.9	31.7	33.7	
	Hommes	35.4	37.7	39.1	41.0	43.8	47.8	46.9	50.7	51.8	
Dépense intérieure brute de R&D		0.65	0.63	0.57	0.58	0.51	0.51	0.8	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	94.8	94.4	94.5	94.1	91.7	91.8	76.6	77.1	77.5	
	Femmes	94.8	95.1	95.4	94.5	92.0	92.6	79.5	80.1	80.3	
	Hommes	94.8	93.8	93.5	93.7	91.3	91.0	73.7	74.2	74.7	
Niveaux des prix comparés		44.1	44.6	44.6	50.5	54.9p	57.6p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		23.0	25.4	24.1	22.4	21.7	24.7		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	:	:	:	21.0	21.0p	:	16.0e	16.0e	:	
	Femmes	:	:	:	21.0	21.0p	:	17.0e	17.0e	:	
	Hommes	:	:	:	21.0	22.0p	:	15.0e	15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	9.1	8.3	7.3	7.6	9.0	9.8	13.4	12.2	11.9	
	Femmes	10.4	9.8	8.8	9.0	10.5	11.7	20.5	17.3	16.9	
	Hommes	8.7	7.3	6.1	6.7	8.1	8.5	9.9	10.2	9.7	
Taux de chômage de longue durée	Total	10.3	11.3	12.2	11.4	11.8	11.7	3.9	4.1	3.9	
	Femmes	10.2	11.3	12.5	11.7	12.4	12.3	4.8	4.7	4.5	
	Hommes	10.3	11.3	11.9	11.3	11.3	11.2	3.3	3.6	3.5	
Total des émissions de gaz à effet de serre		67.4	71.7	69.0	69.8	69.7	:	90.7	92.7	:	
Intensité énergétique de l'économie		955.9	1015.8	976.0	929.6	854.3	:	208.8	204.9	:	
Volume du transport de fret par rapport au PIB		54.1	50.0	47.3	48.3	48.1	51.5	100.1e	104.6be	104.7e	

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

201

FR

Finlande

Analyse de la situation

1. Le PIB finlandais a crû à un taux annuel de 3,5% de 1995 à 2005 et la croissance devrait culminer à 4,9% en 2006, soit un taux nettement supérieur à la moyenne de l'Union européenne. Bien que la productivité de la main d'œuvre par personne occupée se soit située au-dessus de la moyenne communautaire ces dix dernières années, on observe des différences prononcées entre les secteurs. Le PIB par habitant devrait s'élever en 2006 à 116% de la moyenne de l'UE. Le taux d'emploi devrait atteindre 69,5%. Ces dernières années, il a augmenté dans tous les groupes d'âge, en particulier celui des travailleurs âgés. Le taux d'emploi des femmes est élevé (66,5% en 2005). Le taux de chômage devrait, selon les estimations, tomber à 7,7% en 2006, pourcentage qui n'est que légèrement inférieur à la moyenne attendue de l'UE (8,0%).
2. En dépit de la croissance soutenue, le fonctionnement des marchés du travail, des biens et des services continue de poser certains défis structurels, comme en témoigne la persistance d'un chômage élevé et de prix relatifs élevés. Un accroissement de la productivité dans le secteur public et la réforme des retraites auraient tous deux des effets positifs importants sur l'augmentation du potentiel de croissance de l'économie. Des améliorations dans le fonctionnement du marché du travail pourraient permettre de compenser la diminution de la population en âge de travailler et de préserver la viabilité des finances publiques. L'intensification de la concurrence sur les marchés des biens et des services aurait un effet positif sur le choix offert aux consommateurs, la productivité et la création d'emplois.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme (PNR) de la Finlande pour 2005-2008 a recensé trois défis à moyen terme: la viabilité des finances publiques, l'amélioration de la compétitivité et de la productivité, ainsi que l'amélioration du fonctionnement du marché du travail. Ces défis sont définis de manière très large et sont liés à onze priorités clés dans les domaines macroéconomique et microéconomique et dans celui de l'emploi. La Commission a partagé, dans l'ensemble, cette analyse des grandes priorités mais elle a estimé, dans son rapport annuel de progrès 2006, que des mesures plus énergiques devaient être prises en ce qui concerne la concurrence dans le secteur des services et l'emploi de certaines catégories de travailleurs.
4. Même s'il ne donne pas toujours des informations détaillées, le rapport d'exécution de 2006 montre que la Finlande, de manière générale, progresse de façon très satisfaisante dans la mise en œuvre de son PNR 2005-2008, en particulier pour ce qui est des politiques visant à améliorer la viabilité des finances publiques, la poursuite du renforcement de l'économie de la connaissance et l'emploi des travailleurs âgés. Des progrès ont été faits afin de garantir la disponibilité de main d'œuvre qualifiée et empêcher ainsi les goulets d'étranglement sur le marché du travail; la mise en place de nouvelles mesures d'activation visant à accroître l'emploi de certaines catégories,

telles que les jeunes particulièrement exposés au chômage, les chômeurs eux-mêmes et la main d'œuvre peu qualifiée, a également progressé. Des avancées limitées ont été observées en ce qui concerne le renforcement de la concurrence dans le secteur des services, en particulier le commerce de détail.

5. La Finlande, dans l'ensemble, répond de façon satisfaisante aux engagements pris dans le cadre du Conseil européen de printemps 2006. Un objectif ambitieux en matière de dépenses de recherche et développement a été fixé pour 2010. L'environnement commercial des PME a été amélioré. Des mesures ont été prises pour veiller à ce que les jeunes chômeurs aient rapidement accès à un emploi ou à une formation. Aucune mesure en revanche n'a été prise pour permettre le recrutement du premier salarié par l'intermédiaire d'un point de contact unique.
6. Une attention étroite est portée à l'adhésion au programme de réformes, et la conduite de la stratégie pour la croissance et l'emploi poursuivie en Finlande a gagné en visibilité grâce à une vaste consultation de fonctionnaires publics, d'un large éventail de parties prenantes et de représentants des ONG. L'objectif de la Finlande pour 2007-2013 est d'affecter au moins 75% des crédits des Fonds structurels au renforcement des compétences techniques, à des activités d'innovation, à la recherche et au développement, au développement de l'esprit d'entreprise et à l'emploi, ce qui rendrait le cadre national de référence stratégique (CRSN) en matière d'investissement des Fonds structurels conforme aux objectifs de l'agenda de Lisbonne. Il est essentiel de veiller à la cohérence des processus prévus dans le CRSN et le PNR en matière de planification, de mise en œuvre et d'établissement des rapports.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. L'objectif stratégique prioritaire recensé dans le PNR est de garantir la viabilité des finances publiques face à l'évolution démographique. Si les performances macroéconomiques globales de la Finlande sont aujourd'hui très bonnes, le pays sera confronté à de nouveaux défis à moyen et à long termes. Le principal défi consiste à promouvoir la viabilité des finances publiques et à s'attaquer, en priorité, à un certains nombres de chantiers: contrôle des dépenses publiques, capacité de financer les services sociaux et amélioration de la productivité du secteur public.
8. Les mesures visant à renforcer l'efficacité du secteur public et la qualité des services ont désormais franchi le stade initial de mise en œuvre. Des progrès rapides ont été enregistrés dans l'exécution du programme de renforcement de la productivité dans le secteur public, s'adressant à l'administration centrale, ainsi que dans l'application, d'une part, d'un programme d'évaluation des revenus et des dépenses s'adressant aux administrations locales, et, d'autre part, d'un projet de réforme des structures des services municipaux et sociaux. Même si l'objectif de réduction du personnel fixé pour le programme de productivité de l'administration centrale a été revu à la baisse, on continue de tabler sur une incidence globale non négligeable. Les efforts de réforme ciblés sur les administrations locales ne produiront les effets escomptés qu'à moyen et long termes. Les comptes des administrations locales devraient continuer

de connaître un léger déficit pendant les prochaines années mais les autorités finlandaises prévoient un retour à l'équilibre d'ici 2010.

9. La mise en œuvre progressive d'une réforme des retraites et les mesures visant à maintenir les plafonds en matière de dépenses de l'administration centrale progressent conformément aux prévisions et aux objectifs initiaux. La série de réformes des retraites est encore confortée par des changements de la législation concernant les placements et la gestion des fonds de pension, qui devraient augmenter le rendement des placements. Il est prévu que ces modifications de la législation entrent en vigueur au début de 2007. Le plafonnement des dépenses de l'administration centrale a permis de maîtriser les dépenses et de respecter l'objectif poursuivi par l'actuel gouvernement, à savoir assurer l'équilibre des finances de l'administration centrale dans un contexte de croissance économique normale.
10. La Finlande a, de manière générale, accompli des progrès satisfaisants et opportuns dans la mise en œuvre des mesures macroéconomiques spécifiques exposées dans le PNR. Ces mesures devraient contribuer à la viabilité à long terme des finances publiques et permettre de répondre aux défis à long terme liés au vieillissement de la population.

Politiques microéconomiques

11. Pour améliorer la compétitivité et la productivité, principal défi microéconomique que doit relever la Finlande, le PNR 2005-2008 a accordé la priorité aux domaines suivants: fonctionnement des marchés et concurrence, connaissance et innovation, esprit d'entreprise, réseaux de TIC et de transport, politique énergétique et climatique.
12. Le PNR présente de nombreuses mesures microéconomiques valables de nature à stimuler la croissance et l'emploi et à contribuer à la réalisation de l'objectif essentiel d'un accroissement annuel de 2,5% de la productivité du travail. Bien que cet objectif ait été annoncé dans le PNR, il n'est pas confirmé dans le rapport d'exécution. La faible croissance de la productivité dans le secteur des services s'explique en partie par une concurrence insuffisante dans certaines branches. La détermination à analyser en profondeur les questions de concurrence est encourageante. Une étude exhaustive sur le secteur des services en Finlande a été publiée cette année; elle souligne qu'en raison de la forte hétérogénéité du secteur des services, il est difficile de formuler des recommandations communes sur la réforme de ce secteur. Les possibilités d'adopter des mesures plus spécifiques axées sur des secteurs donnés dans lesquels des problèmes de concurrence ont été clairement mis en évidence ne sont pas évoquées. La levée des obstacles réglementaires aurait également des effets positifs. Grâce à la législation adoptée récemment, l'autorité de tutelle est mieux à même d'encourager la concurrence; ainsi, la surveillance des pratiques anticoncurrentielles est plus efficace, l'autorité de la concurrence s'emploie activement à recenser et à supprimer les obstacles à la concurrence, et un programme a été mis en place, qui prévoit d'accorder l'immunité d'amendes et une réduction de leur montant aux entreprises qui dévoilent l'existence d'une entente (programme de clémence). Toutefois, la mesure dans laquelle le fonctionnement de l'autorité de concurrence a été modifié concrètement ne ressort pas clairement du rapport d'exécution. Pour remédier à la lenteur des procédures dans les affaires de concurrence, les ressources du tribunal du commerce (*markkinatuomioistuin*) ont été

à nouveau augmentées. L'initiative visant à réexaminer et à évaluer la politique des aides d'État et à réduire le niveau général des aides est positive.

13. La Finlande s'est fixé comme objectif que les dépenses de R&D atteignent 4% du PIB en 2010. Il s'agit là d'un objectif ambitieux si l'on considère que les dépenses actuelles de R&D sont demeurées constantes, à 3,5% du PIB, et qu'il ne semble pas que les dépenses publiques en matière de recherche aient augmenté conformément aux objectifs fixés précédemment. Les grands défis recensés dans le rapport d'exécution consistent à traduire les nouvelles connaissances en applications concrètes et à étendre la politique d'innovation au secteur des services. Une stratégie a été présentée en juin 2006; elle vise à développer les pôles de science et de technologie ainsi que les centres d'excellence pour la période d'exécution du programme (2007-2013) dans plusieurs secteurs. Les Fonds structurels serviront à développer la mise en réseau de façon à créer davantage de possibilités d'innovation au niveau régional. Une mesure importante a été prise récemment pour protéger les droits de propriété intellectuelle. Une nouvelle loi relative au droit de propriété intellectuelle sur les inventions universitaires et une modification de la loi concernant le droit sur les inventions des salariés ont été approuvées en mai 2006; l'objectif est d'encourager la reconnaissance et l'utilisation commerciale des inventions qui sont le fruit de recherches universitaires. Le rapport d'exécution ne fait pas référence à des mesures spécifiques visant à encourager la passation de marchés publics de produits et services novateurs.
14. L'accroissement du nombre de PME, qui a été signalé, représente une évolution positive. Les efforts visant à encourager les jeunes entreprises innovantes, ayant des perspectives de croissance, par exemple en renforçant l'accès au capital-risque, constituent également des mesures qu'il convient de saluer. Bien que les procédures de recrutement soient relativement lourdes par rapport à plusieurs autres pays, le rapport d'exécution n'évoque aucune mesure spécifique concernant le recrutement du premier salarié. Le programme finlandais d'amélioration de la réglementation et le système d'analyse d'impact envisagé sont de nature à permettre une nouvelle amélioration de l'environnement des entreprises. La réduction du nombre de notifications que les entreprises sont tenues de traiter et l'utilisation de systèmes électroniques de transfert des données ont permis de limiter les coûts administratifs. La législation relative à l'insolvabilité sera revue afin de renforcer l'efficacité des procédures de restructuration. La Finlande s'est fixé pour objectif le renforcement de la flexibilité et de la concurrence dans la passation des marchés publics et s'est engagée à suivre en permanence la mise en œuvre des directives communautaires sur les marchés publics. Au nombre des mesures non législatives qui ont été prises figure l'établissement conjoint, par le ministère du commerce et de l'industrie, et l'association des autorités locales et régionales finlandaise, d'un centre de conseil sur les marchés publics, qui donne des conseils gratuits sur les procédures d'appel d'offres. Des marchés publics en ligne ont également été créés afin de faciliter l'accès des entreprises aux avis et dossiers d'appel d'offres.
15. La Finlande est un producteur et un consommateur important de TIC mais leur utilisation peut encore être considérablement renforcée. L'objectif général du programme relatif à la société de l'information est de créer les conditions permettant de stimuler la productivité dans le secteur privé et l'administration publique par une utilisation plus efficace des TIC. La mise en œuvre du PNR s'est traduite par une pénétration plus forte de la large bande et l'accroissement des ressources affectées à

la sécurité informatique de manière à renforcer la confiance dans les services électroniques. L'un des pôles de technologie présentés dans la stratégie nationale 2006 concerne les produits et services des technologies de l'information et des communications. Le rapport présente un certain nombre de mesures visant à favoriser l'adoption des TIC par les PME, bien que la plupart d'entre elles se trouvent encore dans leur phase de développement.

16. La Commission se réjouit qu'un plan d'action national en faveur des écotechnologies ait été élaboré et que sa mise en œuvre ait débuté. Les estimations effectuées par la Finlande des possibilités raisonnables qui existent d'accroître l'efficacité énergétique sont beaucoup plus basses que celles qui sont présentées dans le livre vert de l'UE sur l'efficacité énergétique, du fait que la plupart des mesures proposées ont déjà été mises en œuvre. Aucune mesure n'a été prise en ce qui concerne la réforme des écotaxes en vue de favoriser le développement durable.
17. Dans l'ensemble la Finlande a bien progressé dans la mise en œuvre des mesures visant à lui permettre de relever les principaux défis microéconomiques auxquels elle est confrontée. S'agissant du fonctionnement des marchés et de la concurrence, il est important de maintenir l'élan imprimé au programme de réforme envisagé et de garantir des ressources suffisantes aux autorités de concurrence et aux tribunaux.

Politiques de l'emploi

18. Pour relever le principal défi en matière d'emploi, à savoir l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, le PNR a recensé les priorités clés suivantes: l'allongement de la durée de la vie active, l'amélioration des incitations offertes par les systèmes fiscal et social, la fixation des salaires et l'amélioration de l'équilibre entre la demande et l'offre d'emploi. L'accent est mis sur le renforcement de la participation à la population active des plus jeunes et des plus âgés. Le PNR 2006 a estimé que des mesures plus énergiques étaient nécessaires en ce qui concerne l'augmentation de l'emploi de certaines catégories de travailleurs.
19. Les mesures d'allongement des carrières semblent produire l'effet recherché, bien que les mesures visant à raccourcir les délais d'obtention des diplômes et à repousser l'âge de départ à la retraite soient trop récentes pour que leur évaluation puisse être fiable. Le taux d'emploi des travailleurs âgés a augmenté de plus de dix points de pourcentage depuis 2000 pour atteindre 52,7% en 2005. Le taux de chômage des jeunes, bien qu'en recul, reste relativement élevé. La garantie sociale, qui suppose une intervention rapide avant la fin du troisième mois de chômage, constitue un pas vers le renforcement des services offerts aux jeunes chômeurs. De nouvelles mesures sont cependant nécessaires pour inciter les jeunes à chercher un travail, en particulier ceux qui se situent dans les groupes à risque, et également pour mobiliser d'autres groupes, tels que les chômeurs, qui, depuis 2003, sont moins nombreux à recevoir un soutien actif, et les personnes peu qualifiées. Les réformes récentes qui contribuent au renforcement des mesures de soutien du marché du travail, et des services par l'intermédiaire des agences de service pour l'emploi, semblent avoir réduit le chômage structurel, qui demeure toutefois élevé. La proportion d'emplois vacants qui sont pourvus a légèrement diminué, ce qui révèle des dysfonctionnements du marché du travail. La réforme du système de prélèvements et de prestations met l'accent sur les emplois faiblement rémunérés, et l'effet de cette réforme sur le taux de chômage doit faire l'objet d'un suivi étroit. La question du nombre exceptionnellement élevé de

contrats à durée déterminée pour les femmes (principalement dans le secteur public) n'est pas abordée; or la recherche de solutions à ce problème contribuerait à accroître le taux d'emploi. Un nouveau programme d'action dans le domaine de l'immigration a été lancé en 2006; il cherche à encourager l'immigration basée sur l'emploi. En 2006, la Finlande a supprimé les restrictions à la libre circulation au départ des 10 nouveaux États membres de l'UE et a décidé de ne pas imposer de limites pour la Bulgarie et la Roumanie.

20. Les programmes d'allongement de la durée de la vie active ont renforcé le bien-être au travail et contribué à encourager les travailleurs à rester plus longtemps dans la vie active. De nouvelles initiatives visant à renforcer la mobilité géographique ont été prises. L'encouragement des systèmes de négociation salariale au niveau local, décrit dans le PNR de l'année dernière, n'a pas progressé.
21. La réforme du cadre d'investissement dans le capital humain, axée sur les jeunes, a mis l'accent sur la tranche d'âge qui quitte l'école après l'éducation obligatoire et sur la nécessité de réduire au maximum la sortie du système scolaire avant la fin des études secondaires. Le nombre d'élèves qui poursuivent au-delà de l'enseignement obligatoire n'a augmenté que légèrement mais cette augmentation a été régulière. Toutefois, le nombre de jeunes en décrochage avant la fin des études secondaires a augmenté et il est beaucoup plus important chez les garçons. La recherche de solutions à ce problème suppose la mise en place d'une stratégie plus globale qui porte sur les premières étapes de la vie ainsi qu'une coopération plus étroite entre les responsables de l'éducation et de la formation afin de pouvoir mieux guider et conseiller les élèves, et cela au stade le plus précoce possible. Le taux de participation à l'éducation et à la formation est nettement supérieur à la moyenne de l'UE et a augmenté dans toutes les classes d'âge, exception faite de la tranche des 55 à 64 ans. Des programmes de formation continue s'adressant aux personnes peu qualifiées sont nécessaires afin d'augmenter encore le taux d'emploi des travailleurs âgés.
22. Les progrès accomplis d'une manière générale dans le domaine de l'emploi sont encourageants, surtout si l'on tient compte du fait que les effets de bon nombre des réformes mises en œuvre ne pourront être pleinement appréciés avant un certain nombre d'années. L'objectif que s'est fixé le gouvernement, à savoir la création de 100 000 emplois nouveaux d'ici au printemps, est sur le point d'être atteint. Il est essentiel, toutefois, pour éviter que les goulets d'étranglement sur le marché du travail n'affectent la croissance économique, de garantir la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée par le recours à l'immigration basée sur l'emploi et à d'autres mesures d'activation en faveur de certains groupes.

PARTIE III - CONCLUSIONS

23. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
24. La Finlande a réalisé de très bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme. Le pays, dans l'ensemble, s'acquitte également de façon satisfaisante des engagements pris par le Conseil européen de printemps en 2006.

Des progrès ont été accomplis en particulier en ce qui concerne l'environnement commercial des PME.

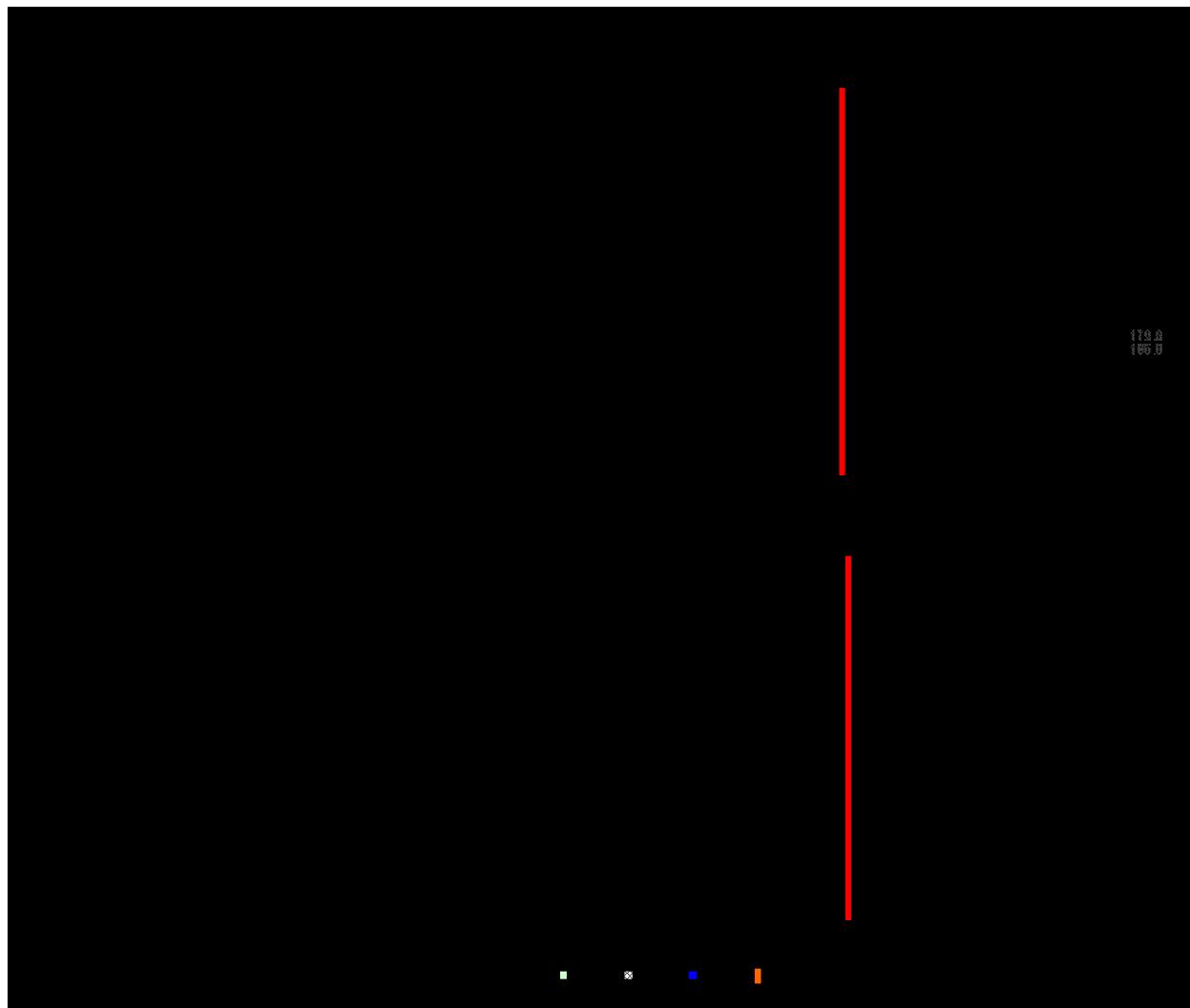
25. Parmi les nombreux points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre, figurent: de nouvelles mesures visant à repousser l'âge de départ en retraite, qui complètent les mesures ambitieuses déjà mises en œuvre afin de renforcer la viabilité des finances publiques et de préparer la Finlande aux effets du vieillissement de la population, et un éventail de mesures importantes destinées à améliorer encore la base de connaissances excellente du pays.
26. Il est important que la Finlande, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: la mise en œuvre des réformes destinées à renforcer la concurrence et la productivité dans le secteur des services, la simplification des procédures de recrutement pour les entreprises, notamment grâce à des mesures spécifiques concernant le recrutement du premier salarié, l'encouragement des systèmes de négociation salariale au niveau local, et des mesures pour remédier aux goulets d'étranglement observés sur le marché du travail, en particulier dans l'optique de renforcer la faible participation des jeunes et de lutter contre le chômage structurel élevé.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

FINLANDE

	FI							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	114.3	115.5	114.7	112.6	113.7	113.3		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	110.9	111.8	110.3	108.4	109.4	108.3		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	67.2	68.1	68.1	67.7	67.6	68.4	75.0 (2011)	62.4	63.3	63.8
	Femmes	64.2	65.4	66.2	65.7	65.6	66.5		53.6	55.7	56.3
	Hommes	70.1	70.8	70.0	69.7	69.7	70.3		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	41.6	45.7	47.8	49.6	50.9	52.7		36.6	41.0	42.5
	Femmes	40.4	45.0	47.2	48.3	50.4	52.7		26.9	31.7	33.7
	Hommes	42.9	46.6	48.5	51.0	51.4	52.8		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		3.34	3.30	3.36	3.43	3.46	3.48	4.0	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	87.7	86.1	85.8	85.3	84.5	83.4		76.6	77.1	77.5
	Femmes	90.0	89.4	89.0	87.6	87.0	85.7		79.5	80.1	80.3
	Hommes	85.4	82.8	82.6	83.0	81.9	81.0		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		123.0	122.8	124.4	125.9	122.9p	122.0p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		16.8	16.9	15.2	15.2	15.4	16.1		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	11.0	11.0b	11.0	11.0	11.0b	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	13.0	12.0b	12.0	12.0	11.0b	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	9.0	10.0b	11.0	11.0	11.0b	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	6.8	7.0	6.7	6.1	5.5	5.5		13.4	12.2	11.9
	Femmes	7.8	8.1	7.6	6.7	6.2	6.1		20.5	17.3	16.9
	Hommes	6.2	6.4	6.3	5.7	5.2	5.1		9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	2.8	2.5	2.3	2.3	2.1	2.2		3.9	4.1	3.9
	Femmes	2.7	2.3	2.0	2.0	2.0	1.9		4.8	4.7	4.5
	Hommes	2.8	2.7	2.5	2.6	2.3	2.4		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		98.4	106.0	109.0	120.5	114.5	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		260.1	263.8	272.2	280.1	272.1	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		98.7	92.2	93.6	90.5	90.5	86.1		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

210

FR

Suède

Analyse de la situation

1. La croissance réelle du PIB a été légèrement inférieure à 3 % en moyenne au cours des dix dernières années. La Suède est bien placée au sein de l'Union en ce qui concerne le PIB par habitant (115,6 % de la moyenne de l'UE en 2006), la productivité et le niveau d'emploi. La croissance de la productivité du travail a été légèrement supérieure à la moyenne communautaire. Le taux d'emploi est l'un des plus élevés de l'UE (72,8 % en 2006). La croissance de l'emploi a amorcé un redressement, après plusieurs années d'atonie, et le taux de chômage (7,3 % in 2006), qui était en hausse, a commencé à diminuer.
2. La Suède enregistre actuellement de bons résultats économiques. Les principaux défis auxquels elle est confrontée se situent à moyen et long terme, compte tenu en particulier du vieillissement de la population. Dans le contexte de politiques macroéconomiques orientées vers la stabilité, et notamment de finances publiques solides et stables, il semble que la capacité à financer de futures hausses des dépenses sociales soit tributaire d'une augmentation des heures ouvrées. Les taux d'emploi sont élevés mais restent toujours en-deçà des niveaux atteints par le passé. Pour parvenir à une hausse, il conviendrait d'accroître l'offre de main d'œuvre en renforçant les incitations au travail, tout en favorisant l'intégration de certains groupes dans le marché du travail. Une intensification de la concurrence jouerait un rôle tout aussi important dans le renforcement du potentiel de croissance.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Le programme national de réforme 2005-2008 (PNR) de la Suède souligne la nécessité d'une participation élevée au marché du travail et d'une augmentation des heures ouvrées, ainsi que de la promotion d'une économie de la connaissance appliquant des procédés de production écologiquement efficaces. Dans son rapport annuel de progrès de 2006, la Commission recommande de veiller particulièrement au renforcement de la concurrence dans les services et à l'accroissement de l'offre de main d'œuvre, au moyen notamment d'incitations fiscales et sociales. Le rapport d'exécution 2006, présenté comme un programme national de réforme actualisé par le nouveau gouvernement, confirme globalement ces objectifs généraux, tout en mettant plus fortement l'accent sur la poursuite des mesures destinées à renforcer l'offre de main d'œuvre et les conditions favorables à la création d'emploi.
4. La Suède progresse de façon satisfaisante dans la réalisation du programme global de réformes. Les conditions-cadres macroéconomiques demeurent favorables. La politique en faveur des PME a bien progressé. Les projets d'augmentation des ressources destinées au financement public de la R&D rendront accessible l'objectif fixé de 1 % du PIB. Si des progrès ont été consentis pour renforcer la politique globale en matière de concurrence, les efforts en faveur d'une intensification de la concurrence dans les services ont été moins importants. Il s'agit néanmoins d'un domaine dans lequel le nouveau gouvernement entend poursuivre les efforts. Les efforts pour rendre le travail financièrement plus attractif ont bien progressé, grâce

aux propositions de modification de la fiscalité du travail et des systèmes d'indemnités de chômage. Certains progrès ont été accomplis pour réduire le nombre d'absences pour cause de maladie, mais le nombre de personnes bénéficiant de régimes d'invalidité à plus long terme demeure élevé. Des mesures ont été présentées pour rationaliser les programmes destinés à stimuler le marché du travail, tout en renforçant leur efficacité. L'augmentation du taux de participation des immigrants au marché du travail, qui reste moins élevé, ainsi que du nombre global d'heures ouvrées, demeurent des enjeux importants.

5. La progression vers la réalisation des engagements pris par le Conseil européen de printemps de 2006 est, globalement, satisfaisante. Le taux de chômage des jeunes est élevé et a augmenté en 2005, mais presque tous les jeunes se voient proposer un nouveau départ au cours des six mois ciblés. Toutefois, aucune information n'est fournie sur la mise en place d'un point de contact administratif unique pour le recrutement d'un premier salarié.
6. Les consultations et les efforts déployés pour développer l'adhésion au PNR ont été importants. La visibilité politique de la stratégie pour la croissance et l'emploi a été améliorée depuis que la responsabilité a été placée au niveau ministériel. Le programme a été soumis pour discussion au Parlement. Des contributions au rapport d'exécution ont été reçues de la part des partenaires sociaux, y compris des autorités publiques locales et régionales. Des discussions ont eu lieu avec des représentants de la société civile. Le cadre stratégique de référence national a été élaboré en cohérence avec le PNR.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. La stratégie macroéconomique présentée dans le programme national de réforme 2005 est réaffirmée dans le rapport d'exécution 2006. Cette stratégie a pour objectif le maintien d'une gestion saine des finances publiques dans un cadre national réglementé, d'un taux d'inflation bas et stable, garanti par une banque centrale indépendante, et de salaires déterminés en fonction de la productivité. Globalement, à moyen et long terme, il est crucial de parvenir à un niveau élevé d'emploi et d'augmenter les heures ouvrées pour maintenir les engagements en matière de protection sociale. Pour ce faire, il faut renforcer la participation au marché du travail et augmenter le taux de création d'emploi. La politique budgétaire continue d'être déterminée avec l'objectif de parvenir à un excédent budgétaire des administrations publiques de 2% du PIB en moyenne tout au long du cycle économique et avec des plafonds nominaux de dépenses sur trois années consécutives. Le rapport d'exécution confirme l'attachement aux règles budgétaires nationales mais annonce qu'un réexamen de ces règles sera entrepris, afin de les développer.
8. L'excédent budgétaire des administrations publiques s'élevait à 3 % du PIB en 2005 et devrait atteindre la même ampleur en 2006. Il est en phase avec l'objectif d'un excédent national de 2 % du PIB. En outre, la situation financière des autorités locales s'est nettement améliorée. Le taux d'inflation est resté faible, même si, au vu des prévisions de hausse de l'inflation, la banque centrale (Riksbanken) a procédé à plusieurs augmentations des taux d'intérêt. On note une amélioration de la croissance

de l'emploi et un recul du chômage. Le budget 2007 comprend des propositions de modification des régimes sociaux et fiscaux visant à renforcer les incitations à travailler. L'évolution des salaires est restée en phase avec les tendances de la productivité. À cet égard, les résultats de la série de négociations salariales dans le secteur privé en 2007 constitueront un test important de la crédibilité des mécanismes de détermination des salaires, compte tenu de la conjoncture actuelle favorable.

9. Le programme national de réforme de 2005 fait état d'enquêtes en cours dans un certain nombre de domaines, comme l'efficacité des systèmes d'assurance sociale et le mode de répartition des compétences entre différents niveaux d'administrations publiques. Le PNR indiquait également que le gouvernement entendait effectuer un examen général de l'efficacité du système fiscal depuis la réforme de 1990-1991. Le rapport d'exécution ne fournit pas d'information supplémentaire sur le statut et la progression de ces études. Il contient néanmoins un certain nombre de mesures et d'objectifs portant sur les régimes sociaux et fiscaux.
10. Globalement, le cadre macroéconomique orienté vers la stabilité est solide. Au vu des perspectives à court terme, la Suède est en mesure de poursuivre la réalisation de ses objectifs en matière de politiques macroéconomiques.

Politiques microéconomiques

11. Le gouvernement entend renforcer la R&D en fournissant des fonds supplémentaires sur la période 2007-2009. Grâce à ces augmentations budgétaires, la Suède devrait presque atteindre son objectif de 1 % du PIB pour les investissements publics dans la R&D, ce qui devrait être chose faite si elle consent à quelques efforts supplémentaires. Les mesures visant à améliorer le cadre réglementaire garantissant la protection des droits de propriété intellectuelle, en particulier pour les petites entreprises, sont bienvenues. Des initiatives ont été prises pour promouvoir la R&D dans les PME. Toutefois, le rôle des PME dans le système de R&D et d'innovation pourrait être accru, notamment par des mesures favorables aux PME dont les activités sont orientées vers la recherche et l'innovation, visant notamment à les encourager à nouer des liens avec les entreprises de plus grande taille et le secteur universitaire. Une meilleure adéquation entre les priorités de la recherche et celles des entreprises contribuerait également à mobiliser des fonds privés pour la R&D et à commercialiser des produits et services de haute technologie. La mise en œuvre des six stratégies industrielles sectorielles présentées fin 2005 devrait également y contribuer. Une délimitation plus claire du rôle des différents acteurs du secteur public dans le système de R&D et d'innovation (ministères, institutions) permettrait d'améliorer l'adéquation entre les objectifs politiques et la mise en œuvre. Il serait également utile de procéder à un examen du modèle actuel de coopération entre les acteurs publics et privés, en vue d'établir une meilleure coopération dans le contexte de projets de développement à long terme.
12. En ce qui concerne l'amélioration de l'environnement des entreprises par une meilleure réglementation, le bilan des progrès est contrasté: des mesures de simplification sont prises et un objectif ambitieux de réduction globale des contraintes administratives d'au moins 25 % d'ici 2010 a été fixé. Toutefois, le renforcement du système d'évaluation d'impact et la mise en place d'une approche plus cohérente pour améliorer la réglementation sont encore en cours. Pour stimuler

l'esprit d'entreprise, peu développé par rapport à d'autres pays, les travaux visant à créer un environnement plus concurrentiel pour les entreprises sont renforcés, de même que les mesures destinées à faciliter l'accès au capital-risque et à réduire ou supprimer progressivement certaines taxes et contributions sociales. Des mesures sont également envisagées pour encourager l'esprit d'entreprise chez les femmes, les immigrants et les jeunes. Outre les mesures visant à promouvoir la R&D axée sur les besoins, les six stratégies industrielles sectorielles sont également centrées sur les objectifs de développement des compétences, d'élaboration de projets pilotes et de démonstration, de promotion des exportations et des investissements et de coopération avec les entreprises, qui visent tous à renforcer la compétitivité de la base industrielle.

13. Le rapport d'exécution reconnaît le besoin de renforcer le droit de la concurrence, ainsi que sa mise en œuvre. Il est envisagé de proposer une réglementation fixant des amendes plus élevées contre les infractions graves. En outre, le projet d'adoption d'une nouvelle loi sur les marchés publics devrait résoudre certains des problèmes (reconnus) dans le domaine des achats directs. L'autorité chargée de la concurrence a recommandé que les procédures d'appels d'offre pour les marchés publics soient facilitées, que le recours aux groupements d'achats ne soit pas trop étendu et que les règles régissant les marchés publics soient simplifiées. Des efforts supplémentaires sont néanmoins nécessaires pour renforcer la concurrence, en particulier dans le domaine des services. À cet égard, l'accent mis sur la nécessité de garantir des conditions de concurrence égales aux opérateurs du secteur public et du secteur privé est une évolution positive.
14. En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité du secteur public et des services aux citoyens et aux entreprises, les propositions d'administration en ligne sont appropriées, mais gagneraient à être accompagnées d'un calendrier de réalisation précis. Le lancement du projet d'évaluation des performances de l'administration locale sur le plan de la qualité et de la productivité est une initiative bienvenue.
15. L'utilisation durable des ressources demeure une grande priorité pour la Suède. Les mesures qui visent à encourager la consommation d'énergie d'origine renouvelable, stimuler les investissements et la recherche liés au climat et renforcer les incitations à augmenter l'efficacité énergétique destinées aux ménages et aux entreprises sont associées à d'autres mesures qui pourraient, avec le temps, dynamiser la croissance en favorisant le développement de véhicules, de carburants et de technologies plus écologiques.
16. L'évaluation par la Commission des stratégies relatives à l'innovation et aux technologies de l'information et de la communication est positive. Des mesures fortes ont été prises pour promouvoir l'esprit d'entreprise. En dépit de progrès encourageants dans l'amélioration de l'environnement des entreprises et la stimulation de la concurrence, il pourrait être utile de mettre en place des mesures microéconomiques supplémentaires, faisant suite au travail réalisé par les comités d'évaluation concernés, afin de promouvoir un marché des services plus performant et d'améliorer l'efficacité des services publics.

Politiques de l'emploi

17. Les objectifs indiqués dans le PNR, qui visaient un taux d'emploi de 80 % et un taux de chômage de 4 %, ne font plus partie des objectifs stratégiques officiels du gouvernement. Le rapport d'exécution ne mentionne pas de nouveaux objectifs de taux d'emploi au niveau national, mais l'augmentation de l'offre de main d'œuvre et des heures ouvrées demeure une priorité. Ce rapport présente plusieurs propositions visant à rendre le travail financièrement plus attractif afin d'accroître l'offre de main d'œuvre. Les mesures de limitation de la durée et du niveau des prestations de chômage vont être renforcées et les impôts seront réduits, en particulier pour les personnes à revenu moyen et faible, afin de rendre le travail plus attractif. En outre, il sera obligatoire d'appartenir à un fonds d'assurance chômage et le niveau des contributions supportées par les salariés va augmenter. Afin de renforcer les incitations à l'embauche – en particulier des personnes qui sont les plus éloignées du marché du travail – le gouvernement a proposé de supprimer la contribution versée par l'employeur pour les personnes ayant perçu des allocations et une aide sociale depuis plus d'un an et pour les immigrants arrivés récemment (emplois «Nouveaux départs»). Pour faciliter l'entrée des jeunes dans le marché du travail, un allègement spécial des contributions patronales sera mis en place. Ces mesures sont bienvenues, compte tenu de l'écart toujours important entre le niveau d'emploi des immigrants et celui des Suédois de souche (15 % en 2005) et de l'importance du taux de chômage parmi les jeunes.
18. Il est prévu de mettre en place une garantie d'emploi et de développement professionnel pour les personnes ayant reçu des allocations de chômage durant 300 jours. Afin de renforcer les incitations en ce sens, des modifications seront également apportées au système d'assurance-maladie, associées à des mesures visant à promouvoir une réhabilitation plus active. L'obligation incomptant aux employeurs de verser 15 % des indemnités de maladie au-delà de deux semaines de congé de maladie sera supprimée. Le rapport d'exécution prévoit néanmoins peu de mesures de remplacement pour réduire le nombre important de personnes bénéficiant de régimes d'invalidité. Un certain nombre de programmes qui visaient à stimuler le marché du travail mais se sont révélés inefficaces seront supprimés. Ces suppressions pourraient, à court terme, se traduire par une hausse du taux de chômage. L'administration nationale du travail sera réformée afin d'assurer une meilleure adéquation entre les demandeurs d'emploi et les emplois vacants.
19. Si le rapport ne contient aucune proposition de modification de la législation sur la protection du travail dans son ensemble, celle-ci fournissant, d'une manière générale, de bonnes conditions pour associer sécurité sur le marché du travail et niveau d'emploi élevé, le gouvernement entend se pencher à nouveau sur une proposition visant à traiter de façon égale travailleurs jeunes et travailleurs âgés en matière de délais de préavis en cas de licenciement. Les contrats à durée indéterminée demeurent la norme. Toutefois, un même employeur sera autorisé à recourir plus largement aux contrats de durée limitée, pour des périodes plus longues, afin d'assouplir le marché du travail. Une réduction d'impôts sur les prestations de service à domicile vise à permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale et à réduire le travail non déclaré.
20. En matière d'éducation et de formation tout au long de la vie, la Suède obtient de bons résultats. Le niveau d'éducation est élevé – la proportion de jeunes de 22 ans

ayant au moins achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire s'élève à 87,8 % et la participation à des programmes d'éducation et de formation tout au long de la vie est supérieure à la moyenne communautaire. Le nouveau gouvernement propose peu de nouvelles mesures dans ce domaine, mais a l'intention d'étudier de nouvelles méthodes pour encourager particuliers et employeurs à consacrer des ressources à l'éducation et la formation tout au long de la vie. Le gouvernement met essentiellement l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'ensemble du système éducatif. Il vise par exemple: à renforcer les compétences des enseignants; à améliorer la prévention par une identification rapide des élèves ayant des difficultés à acquérir les compétences essentielles; à réformer l'enseignement secondaire supérieur en vue d'adopter une orientation professionnelle plus affirmée; à mettre en place un nouveau programme d'apprentissage. Ces mesures devraient aussi contribuer à créer un marché du travail plus ouvert, en réduisant le chômage des jeunes et les disparités en matière d'emploi entre les immigrants et les Suédois de souche.

21. En matière d'emploi, la Suède obtient de bons résultats dans la plupart des domaines. Les nouvelles orientations proposées pour stimuler l'offre de main d'œuvre constituent une évolution positive, en particulier les mesures visant à réformer les régimes sociaux et fiscaux, qu'il est prévu de mettre en œuvre rapidement. Parvenir à renforcer le nombre d'heures ouvrées, en particulier pour certains groupes - et plus spécialement pour les immigrants, les personnes bénéficiant de régimes de congé de maladie et les jeunes - reste un défi pour la Suède.

PARTIE III - CONCLUSIONS

22. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
23. La Suède a réalisé de très bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme. Ce programme aborde la plupart des engagements pris par le Conseil européen de printemps en 2006. Le cadre macroéconomique orienté vers la stabilité est approprié et enregistre de bons résultats. Un effort important est entrepris pour renforcer les incitations au travail. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la concurrence dans les services.
24. Parmi les points forts du programme national de réforme et de sa mise en œuvre figurent: les progrès réalisés dans l'augmentation des investissements publics dans la R&D et l'élaboration de mesures stimulant l'innovation; la démarche dynamique adoptée pour encourager l'esprit d'entreprise; les bons résultats enregistrés par le pays dans l'incitation à une utilisation durable de l'énergie, qui sont parmi les meilleurs dans l'UE; les progrès réalisés dans l'augmentation de l'offre de main d'œuvre; les mesures visant à rendre la gestion d'une entreprise plus simple et plus rentable par une suppression progressive de certaines taxes et un allègement des contraintes administratives; les propositions de renforcement des incitations au travail, visant notamment à modifier la fiscalité du travail et les systèmes de prestations sociales.
25. Il est important que la Suède, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur: l'adoption de mesures réglementaires

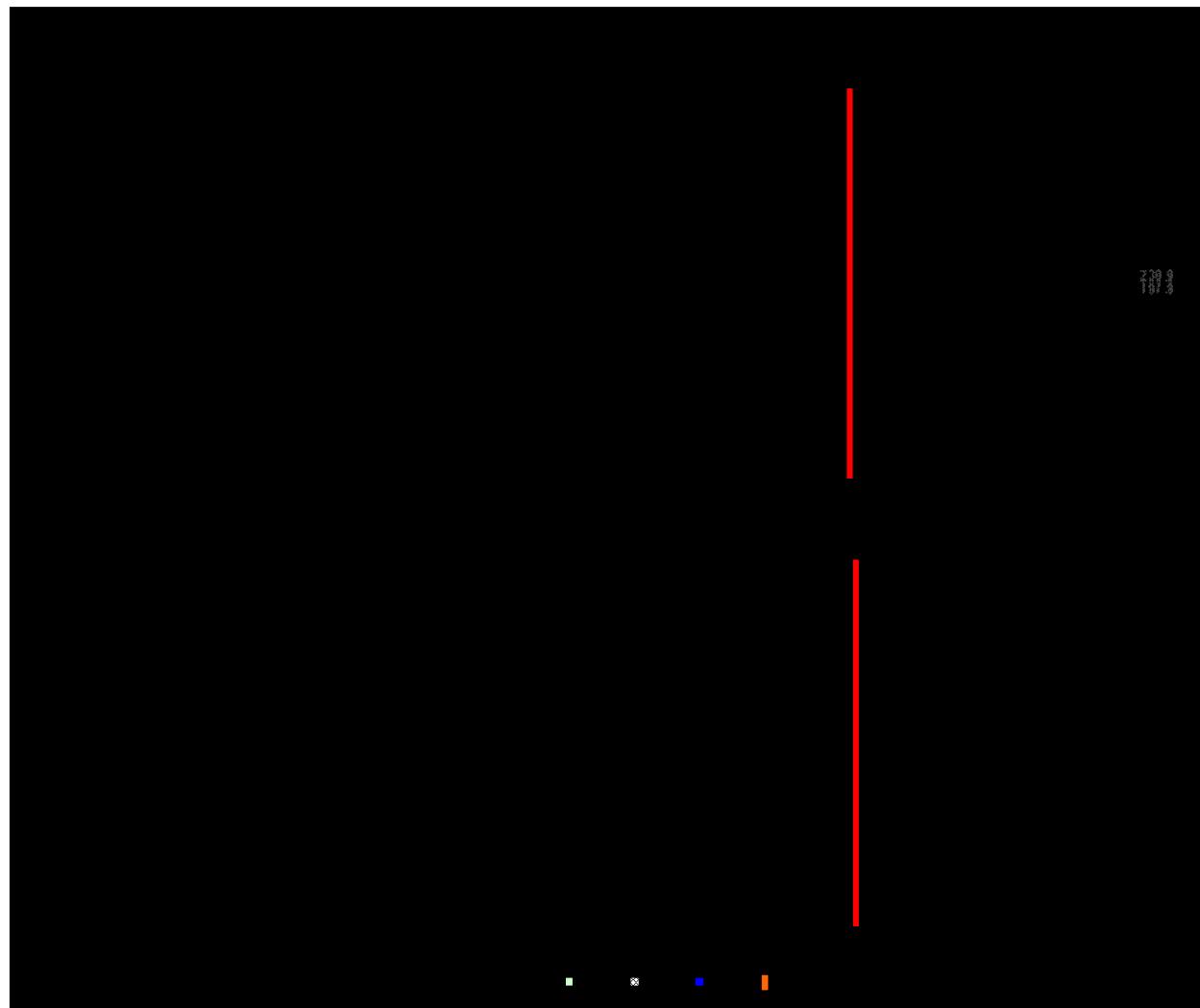
supplémentaires pour renforcer la concurrence, notamment dans les services; la mise en œuvre rapide des projets d'amélioration du système d'analyse d'impact; l'application d'une méthode plus cohérente pour améliorer la réglementation; le renforcement de sa stratégie visant à augmenter l'offre de travail et le nombre d'heures ouvrées, notamment par la mise en œuvre de propositions de renforcement des incitations au travail, ainsi que de mesures plus vigoureuses pour accroître le taux d'emploi des immigrants et des jeunes et pour réintégrer les personnes en congé de maladie.

PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

SUÈDE

	SE							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	119.0	115.2	113.6	115.6	116.8	114.4		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	106.6	102.5	101.4	103.9	106.0	104.3		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	73.0	74.0	73.6	72.9	72.1	72.5b	62.4	63.3	63.8	70.0
	Femmes	70.9	72.3	72.2	71.5	70.5	70.4b	53.6	55.7	56.3	
	Hommes	75.1	75.7	74.9	74.2	73.6	74.4b	71.2	70.9	71.3	
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	64.9	66.7	68.0	68.6	69.1	69.4b	36.6	41.0	42.5	
	Femmes	62.1	64.0	65.6	66.3	67.0	66.7b	26.9	31.7	33.7	
	Hommes	67.8	69.4	70.4	70.8	71.2	72.0b	46.9	50.7	51.8	
Dépense intérieure brute de R&D		:	4.25	:	3.95	:	3.86	4.0	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	85.2	85.5b	86.7	85.8	86.0	87.5		76.6	77.1	77.5
	Femmes	87.6	86.8b	88.3	87.2	87.2	88.7		79.5	80.1	80.3
	Hommes	82.8	84.2b	85.2	84.3	84.8	86.4		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		126.7	117.0	121.1	124.0	121.1p	120.6p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		14.7	14.3	13.3	12.9	13.3	14.3		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	:	9.0	11.0b	:	11.0b	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	:	:	12.0b	:	12.0b	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	:	:	10.0b	:	10.0b	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	4.5	4.2	4.6	4.3	4.4	3.0		13.4	12.2	11.9
	Femmes	5.6	4.6	4.8	4.8	4.3	3.5		20.5	17.3	16.9
	Hommes	4.2	4.0	4.5	4.1	4.8	2.8		9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	1.4	1.0	1.0	1.0	1.2	1.2p		3.9	4.1	3.9
	Femmes	1.0	0.8	0.8	0.8	1.0	1.0p		4.8	4.7	4.5
	Hommes	1.7	1.2	1.2	1.2	1.4	1.4p		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		94.4	95.3	96.7	97.9	96.4	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		215.0	228.9	224.3	217.1	217.5	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		93.2	88.9	90.6	90.6	88.9	90.2		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

FR

Royaume-Uni

Analyse de la situation

1. Le PIB réel du Royaume-Uni s'est accru de 2,8 % en moyenne entre 1996 et 2005 et devrait atteindre 2,7 % en 2006. L'inflation est demeurée faible et stable au cours de cette période. En 2006, le taux d'emploi de 71,7 % devrait dépasser l'objectif fixé pour l'ensemble de l'Union européenne dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Le taux de chômage s'est généralement maintenu à un niveau faible et constant tout en affichant néanmoins une légère tendance à la hausse, pour atteindre 5,6 % en 2006. On constate un recul du taux d'emploi pour le groupe d'âge inférieur car davantage de jeunes restent dans le système éducatif, ce qui est compensé par un accroissement de ce taux parmi les femmes et les travailleurs âgés. Le chômage des jeunes s'est accru. La productivité du travail, peu élevée à l'origine, est en hausse.
2. Les performances constantes du Royaume-Uni en termes de croissance et d'emploi se heurtent principalement au défi de la productivité. Les marchés du travail, des capitaux et des produits sont très flexibles. Poursuivre l'amélioration des qualifications de niveau intermédiaire et de l'intensité de R&D contribuerait à une meilleure productivité. Le projet de réforme du système de retraites aiderait à renforcer l'épargne privée, dont le niveau est actuellement faible, et à encourager l'offre de main d'œuvre des travailleurs âgés, tout en réduisant les risques susceptibles de peser sur la viabilité des finances publiques.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. Les principaux défis que doit relever le Royaume-Uni, décrits dans le programme national de réforme (PNR) pour la période 2005-2008, étaient les suivants: maintien de la viabilité budgétaire face aux évolutions démographiques; mise en place d'un secteur commercial entreprenant et flexible; promotion de l'innovation et de la R&D; multiplication des possibilités d'acquisition de compétences; renforcement de l'innovation et de la capacité d'adaptation dans l'utilisation de ressources; et garantie de l'équité dans un État-providence moderne et flexible. La Commission a généralement avalisé ces enjeux dans son rapport annuel de progrès (RAP) 2006. Parmi les points nécessitant une attention particulière, le RAP mentionnait les éléments suivants: l'assainissement budgétaire; l'accroissement des dépenses de R&D; les infrastructures de transport; la question des qualifications et des perspectives d'emploi pour les groupes les plus désavantagés.
4. Le Royaume-Uni a accompli des avancées satisfaisantes sur l'ensemble de ces points, en engageant des actions dans tous les domaines où de nouvelles mesures étaient préconisées par le PNR. Toutefois, en dépit de progrès initiaux, il sera nécessaire de prendre d'autres mesures en matière de R&D, de structures d'accueil pour les enfants et, plus particulièrement, de qualifications; il conviendra aussi de progresser dans la mise en œuvre des propositions de réforme du système de retraites.

5. Le rapport d'exécution tient compte des priorités déterminées par le Conseil européen de printemps 2006 et identifie les actions récemment menées dans ces domaines, comme celles, par exemple, visant à rendre possible la création d'une entreprise en 24 heures. En ce qui concerne le total des investissements de R&D, il n'existe pas d'objectif défini pour 2010 conformément au calendrier établi pour atteindre le taux de 3 % fixé par l'Union européenne. En revanche, le Royaume-Uni s'est donné un objectif pour 2014.
6. Il existe une forte coordination entre les différents secteurs de l'administration centrale. Les administrations décentralisées d'Écosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord ont aussi participé à l'élaboration du rapport d'exécution, dans les domaines politiques relevant de leurs compétences. Le rapport d'exécution, tout comme le PNR de l'année dernière, montre un degré élevé de cohérence interne. Les priorités à moyen terme fixées pour les dépenses publiques seront réexaminées en 2007. Dans le cadre de conventions de la fonction publique, qui sous-tendent le programme de réformes du Royaume-Uni et permettent de superviser les différents services de l'administration centrale, de nouvelles cibles seront fixées, correspondant aux objectifs essentiels de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. De larges consultations ont été menées sur de nombreux domaines d'action distincts et une série de livres verts ou blancs, portant sur les principales réformes, ont été élaborés dans ce cadre. La préparation du rapport d'exécution a fait l'objet de consultations spécifiques, dont un séminaire des partenaires et une consultation sur Internet. Ce rapport d'exécution comporte plusieurs références à la contribution apportée par les fonds structurels européens. Il renvoie à la consultation récente sur le futur cadre de référence stratégique national pour l'investissement de ces fonds.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

7. Dans ce domaine, la réforme des retraites, la qualité des finances publiques et la viabilité budgétaire ont été définies comme des enjeux particuliers. Le cadre monétaire et budgétaire existant est réaffirmé dans le rapport d'exécution. Ce dernier est axé sur les questions de politique des dépenses et leurs liens avec les objectifs de la stratégie pour la croissance et l'emploi. Le rapport d'exécution présente également les propositions du gouvernement en matière de réforme du système de retraites. Le PNR n'aborde pas directement la question d'un assainissement budgétaire qui est certes prévu, mais pas encore mis en œuvre.
8. Dans le cadre de la réforme des retraites, il est proposé de relever le montant et d'étendre la couverture des retraites versées par l'État tout en augmentant l'âge de la retraite et de renforcer les mesures incitant à travailler plus longtemps et à se constituer une épargne privée en vue de la retraite. Ces propositions constituent une réforme profonde et contribueraient à réduire le risque d'un financement insuffisant des retraites, tout en préservant davantage la viabilité des finances publiques. Certains aspects des propositions de réforme restent à clarifier. Par exemple, un livre blanc à paraître devrait décrire de manière plus détaillée les réformes visant à accroître l'épargne privée pour la retraite. Il est inévitable que l'impact de ces

réformes du système de retraites, en terme de changement des comportements, n'apparaîsse vraiment clairement que lorsqu'elles auront été mises en œuvre.

9. Le rapport d'exécution examine les progrès accomplis par rapport aux objectifs d'accroissement de l'efficacité des dépenses publiques, qui prévoient l'amélioration de la gestion des actifs publics et la délocalisation des fonctionnaires à l'extérieur de la région Sud-Est de l'Angleterre, pour des raisons d'économie de coûts. Il présente aussi un certain nombre d'indicateurs pour l'évaluation des progrès, tout en soulignant les risques et la nécessité de renforcer les méthodes de mesure.
10. Le rapport d'exécution met en évidence une série d'études sur lesquelles sera fondée l'affectation des dépenses publiques dans les prévisions générales de dépenses 2007 élaborées par le gouvernement britannique. L'approche stratégique, reposant sur des données probantes, est une bonne initiative car il sera crucial de fixer des priorités pour les dépenses. Si les perspectives budgétaires se sont légèrement améliorées depuis le programme de l'année dernière, les autorités britanniques devront poursuivre l'assainissement budgétaire à moyen terme, tel qu'il est actuellement prévu. Il est nécessaire de freiner la croissance des dépenses afin d'éviter une augmentation de la charge fiscale. Le Royaume-Uni a reconnu la nécessité d'étoffer progressivement l'offre de logements afin d'alléger la pression des prix de l'immobilier à moyen-terme, qui pourrait sinon affecter les perspectives de croissance.
11. Dans l'ensemble, certaines avancées sont à constater en matière de politique macroéconomique. S'il apparaît nécessaire de poursuivre l'assainissement budgétaire à moyen terme, la viabilité à long terme des finances publiques n'est pas véritablement menacée à l'heure actuelle. La mise en œuvre réussie du projet de réforme des retraites devrait faire disparaître l'un des risques pesant sur la viabilité, tout en contribuant à relever le niveau actuellement faible de l'épargne privée et à accroître l'offre de main d'œuvre des travailleurs âgés.

Politiques microéconomiques

12. Dans ce domaine, les autorités britanniques ont défini la R&D, l'innovation et la promotion de l'esprit d'entreprise comme des enjeux microéconomiques essentiels.
13. Le Royaume-Uni a accompli des avancées dans l'application, le suivi et la mise à jour du cadre d'investissement en faveur des sciences et de l'innovation, qui existe depuis dix ans. Une attention particulière a été accordée au maintien de normes élevées dans le domaine scientifique public et à la mise en œuvre de la stratégie du Royaume-Uni en matière de technologie. On examine actuellement la possibilité d'étoffer encore l'ensemble de mesures prises à cet égard, ce qui sera nécessaire pour atteindre l'objectif que s'est fixé le gouvernement de parvenir à une intensité de R&D égale à 2,5 % du PIB. Aucun objectif n'a été déterminé pour 2010. La définition des priorités et des politiques de dépenses pour la période au-delà de 2008 doit tenir compte de la nécessité d'encourager davantage le secteur privé à investir dans la R&D et l'innovation et de continuer à renforcer la R&D à l'échelon régional. Les questions de développement de groupements d'innovation, de coopération transnationale et de transfert de connaissances sont actuellement traitées et s'accompagnent de mesures visant à stimuler la demande tant au niveau régional que

national. Ces actions doivent être renforcées dans un cadre plus clair et plus cohérent. Le Royaume-Uni s'efforce d'y parvenir par l'intermédiaire du conseil chargé de la stratégie en matière de technologie, qui agit en coopération avec les autorités décentralisées.

14. Certains progrès sont à noter dans la mise en œuvre des mesures annoncées concernant l'environnement commercial, la stimulation de l'esprit d'entreprise et la promotion d'une meilleure réglementation. Les mesures engagées pour intégrer l'esprit d'entreprise dans le système éducatif représentent un véritable point fort. Le temps minimum nécessaire pour enregistrer une société a été ramené à 24 heures mais l'immatriculation à la TVA relève d'une procédure encore trop longue. Les guichets uniques pour la création d'entreprise sont utiles mais pourraient bénéficier d'une plus large publicité. Les mesures visant à aider les PME à soumissionner pour des marchés publics de R&D sont les bienvenues. Certains progrès ont été réalisés dans le processus d'ouverture de marchés publics moins importants aux SME, grâce à un portail Web qui fait correspondre fournisseurs et marchés publics.
15. Le niveau de financement de l'infrastructure ferroviaire a nettement augmenté. La redevance d'accès au centre de Londres est une initiative réussie et les projets prioritaires relatifs au réseau transeuropéen de transport ont progressé. Toutefois, c'est encore dans les régions ne faisant pas partie du Sud-Est de l'Angleterre que s'expriment des besoins spécifiques en matière de transports, notamment pour un accès facilité aux possibilités d'emploi locales. La mise en œuvre du rapport Eddington, qui a été récemment publié et porte sur l'incidence à long terme des décisions relatives aux transports, représente l'occasion d'aborder cette question.
16. Le Royaume-Uni est déjà bien avancé dans le domaine de l'ouverture du marché de l'énergie. Les questions de sécurité de fourniture, de compétitivité et de viabilité sont abordées dans le rapport sur l'énergie de juillet 2006 et la promotion des énergies renouvelables est traitée dans le programme sur le changement climatique pour l'année 2006. Néanmoins, il serait possible d'agir davantage pour accroître l'efficacité énergétique et promouvoir les technologies environnementales ainsi que la production d'électricité à partir de sources renouvelables. Dans ce contexte, les récentes recommandations du rapport Stern sur les aspects économiques du changement climatique s'appliquent non seulement au Royaume-Uni mais également à d'autres États membres. Leur mise en œuvre constituerait une avancée extrêmement importante.
17. D'important progrès ont été accomplis dans le domaine de l'amélioration du cadre réglementaire. L'ambitieux projet d'évaluation de référence des entraves administratives dans la législation représente un exemple utile pouvant être appliqué à d'autres évaluations similaires à l'échelle de l'Union européenne; de plus, le rapport Davidson récemment publié constitue un exemple de bonne pratique en recommandant certaines mesures pour rendre plus efficace la mise en œuvre de la législation européenne au niveau national et réduire le fardeau réglementaire pour les entreprises. La politique de concurrence est actuellement développée et contribue à la mise en place de marchés ouverts et dynamiques, au profit des consommateurs britanniques. La mise en œuvre du plan d'action de l'UE pour les services financiers est bien avancée. Celle de l'étude sur la gestion du spectre devrait tendre vers plus de concurrence et d'innovation dans les communications électroniques.

18. Dans l'ensemble, des progrès ont été accomplis dans chaque domaine de la politique microéconomique. Toutefois, si le Royaume-Uni souhaite atteindre son propre objectif en termes d'intensité de R&D, le pays devra appliquer les mesures envisagées pour inciter encore davantage le secteur privé à investir et à s'engager dans la R&D et l'innovation. En ce qui concerne l'amélioration du cadre réglementaire, le Royaume-Uni instaure de bonnes pratiques en pilotant de nombreuses initiatives nouvelles sur l'ensemble des domaines d'action, en ce qui concerne notamment les stratégies de mise en œuvre fondées sur l'étude du risque.

Politiques de l'emploi

19. Les principaux enjeux identifiés dans le PNR consistaient à élargir les possibilités de travail pour les groupes de population souffrant d'un faible taux d'emploi et à relever les niveaux de qualification de la main d'œuvre.
20. Le gouvernement souhaite parvenir à un taux d'emploi de 80 %, qu'il considère essentiel pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'intégration. Le PNR fait référence au rapport national sur les stratégies de protection et d'intégration sociales. Depuis l'élaboration du PNR, l'évolution la plus importante a été la proposition de loi sur la réforme du système de sécurité sociale. La prestation d'invalidité doit être remplacée par une indemnité de recherche d'emploi et un plus grand nombre de services seront disponibles pour aider les personnes à se réinsérer dans le monde du travail. Le programme des «passerelles vers l'emploi» a été étendu après la mise en œuvre de projets pilotes de longue durée. Une combinaison d'exigences et d'avantages nouveaux a été instaurée pour les parents isolés à la recherche d'un emploi. Des actions ont été engagées pour soutenir d'autres groupes présentant un taux d'emploi réduit et aider notamment les demandeurs d'emploi peu qualifiés, ainsi que pour résoudre le problème de concentration géographique du chômage et améliorer la santé au travail. Dans la plupart des cas, ces mesures ne nécessitent qu'une réaffectation des ressources, et non des dépenses supplémentaires. Si le taux de chômage des jeunes a progressé l'année dernière, il reste relativement faible au Royaume-Uni grâce à l'efficacité des mesures existantes. Le gouvernement à l'intention de relever de un million le nombre de travailleurs âgés, à l'aide de stratégies combinant des mesures incitatives et d'autres dispositions. La législation visant à lutter contre la discrimination fondée sur l'âge est récemment entrée en vigueur. Des avancées satisfaisantes ont été accomplies en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux structures d'accueil pour enfants, jusqu'alors limité, mais des progrès restent à réaliser. La nécessité d'instaurer des mesures supplémentaires pour réduire l'important écart de rémunération entre les hommes et les femmes a été reconnue.
21. Le PNR indique que le programme de réformes est conçu pour offrir plus de sécurité tout au long du cycle de vie en parvenant à un équilibre entre flexibilité et équité. Le projet de réforme des retraites, notamment les propositions visant à étendre la couverture des retraites complémentaires, et un accès plus large à l'éducation permanente devraient permettre d'améliorer tant la flexibilité que la sécurité.
22. Une stratégie relative aux qualifications de base a été mise en place ces dernières années. Des programmes conçus pour les demandeurs d'emploi sans compétences de base et, en Angleterre, pour les travailleurs dépourvus de qualifications, ont été

étendus l'année dernière. D'importantes modifications sont actuellement apportées à la stratégie relative aux qualifications de niveau intermédiaire en Angleterre avec l'introduction de nouvelles modalités de financement, une réforme des programmes et des qualifications, un livre vert sur l'éducation continue et l'engagement qui a été pris de relever l'aide financière accordée aux personnes. Quoi qu'il en soit, l'aide publique reste centrée sur l'amélioration des compétences de base et fondamentales. Des projets concernant des collèges d'éducation permanente sont actuellement mis en œuvre, sur la base d'une étude précédente. Les nouvelles qualifications qui sont mises en place visent une plus grande flexibilité mais il est nécessaire d'assurer une certaine clarté afin que ces qualifications présentent une utilité tant pour les travailleurs que pour les employeurs. Les nouvelles mesures d'incitation à la formation pour les personnes ayant un emploi ont de bonnes chances de livrer des résultats positifs, sous réserve de l'octroi des ressources appropriées.

23. De manière générale, grâce à un ensemble bien équilibré de politiques et une large consultation sur les domaines où sont proposées des réformes fondamentales – comme les prestations sociales, les retraites et l'éducation permanente – les autorités ont accompli de solides progrès en s'efforçant de relever les défis mis en évidence l'année dernière dans le domaine de l'emploi. Toutefois, comme le reconnaît l'étude Leitch portant sur la formation et les qualifications, il ne suffira pas d'atteindre les objectifs actuellement fixés; des efforts supplémentaires seront nécessaires si le Royaume-Uni souhaite pleinement réaliser ses ambitions dans le domaine de l'amélioration des qualifications intermédiaires par rapport aux autres économies.

PARTIE III - CONCLUSIONS

24. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi, et à la lumière de l'analyse présentée dans le rapport annuel de progrès 2007 de la Commission – Partie II, il ressort que:
25. Le Royaume-Uni a réalisé de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme et des engagements pris par le Conseil européen de printemps en 2006. De solides progrès ont été accomplis dans l'ensemble des domaines d'action, notamment dans le secteur microéconomique et dans celui de l'emploi. En matière de politique macroéconomique, des plans d'assainissement budgétaire et de réforme des retraites ont été élaborés mais restent à mettre en œuvre. Le Royaume-Uni a consenti des efforts accrus pour associer les différentes parties prenantes à ces travaux.
26. Les véritables points forts de la mise en œuvre des réformes au Royaume-Uni sont les mesures visant à développer l'esprit d'entreprise, la promotion d'une meilleure réglementation et l'engagement de réformes de la protection sociale. De nombreuses autres réformes ont déjà été appliquées avec succès, comme l'ouverture du marché de l'énergie, la croissance des investissements dans les infrastructures de transport et l'introduction de politiques tarifaires, telles que la redevance sur la saturation des transports routiers londoniens. Le Royaume-Uni a également entrepris des réformes novatrices, actuellement toujours au stade de la mise en œuvre, pour améliorer la qualité des dépenses publiques.
27. Les domaines d'action dans lesquels les faiblesses du programme national de réforme du Royaume-Uni doivent être abordées avec la plus grande priorité sont

l'amélioration des qualifications par rapport aux autres économies et l'adoption de mesures supplémentaires en vue de soutenir les groupes défavorisés et de lutter contre l'exclusion sur le marché du travail. Dans ce contexte, il est recommandé que le Royaume-Uni:

- augmente les compétences de base et de niveau intermédiaire afin d'améliorer les qualifications, et continue à élargir les perspectives d'emploi des groupes les plus défavorisés.
28. En outre, il est important que le Royaume-Uni, sur l'ensemble de la période couverte par le programme national de réforme, se concentre sur les objectifs suivants: garantir que les propositions actuelles de réforme des retraites soient résolument mises en œuvre; étoffer progressivement l'offre de logements afin d'alléger la pression des prix de l'immobilier à moyen terme, qui pourrait sinon affecter les perspectives de croissance; mettre en œuvre la stratégie relative aux sciences et à l'innovation et fixer dans ce cadre un objectif intermédiaire de R&D pour 2010, tout en engageant des mesures visant à encourager davantage l'investissement et à renforcer l'engagement du secteur privé; enfin, améliorer l'accès aux structures d'accueil pour enfants.

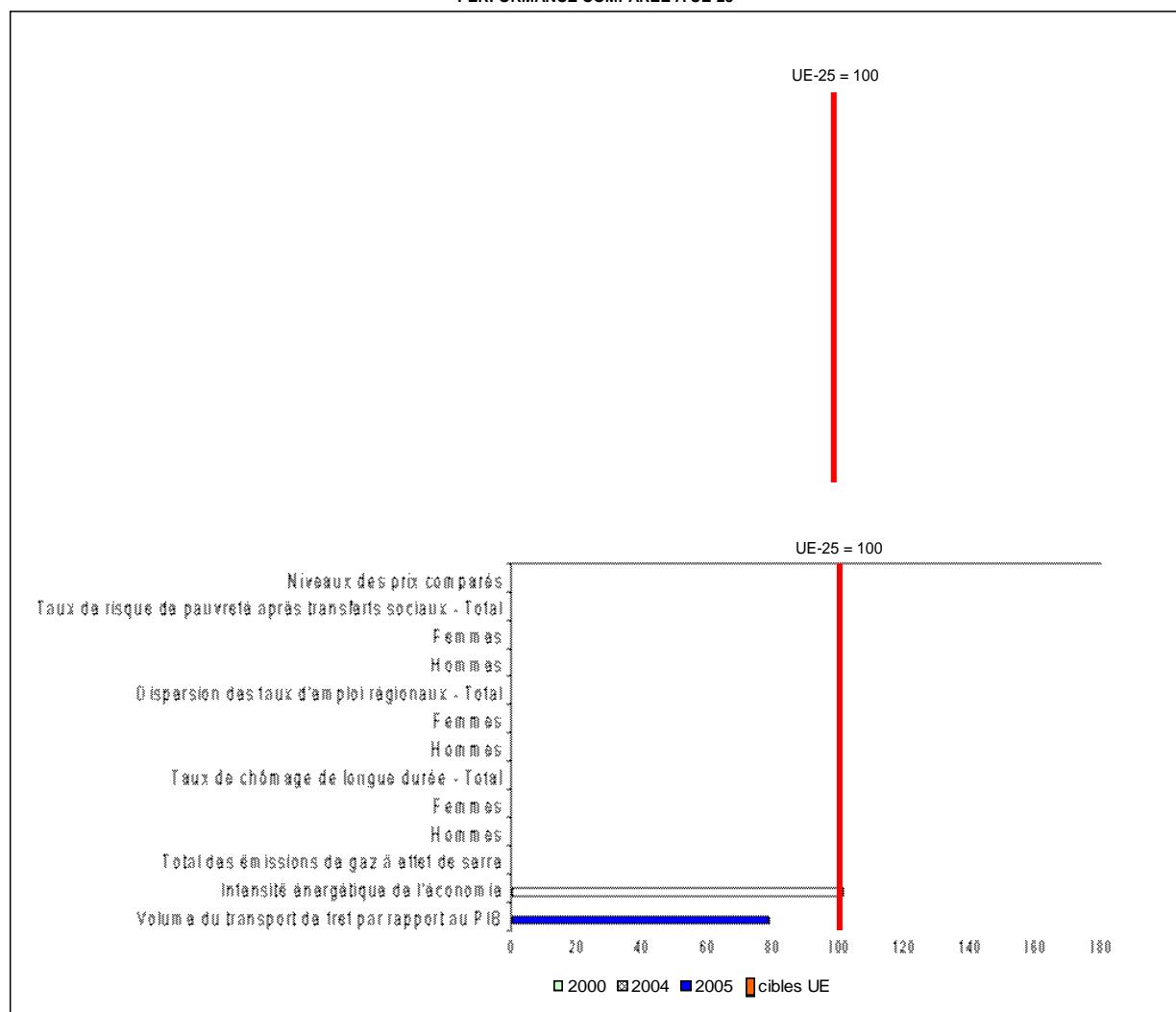
PARTIE IV: GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

ROYAUME-UNI

	UK							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	112.0	113.1	116.0	116.4	117.1	116.5f		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	103.4	104.9	107.3	107.0	107.2	106.6		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	71.2	71.4	71.3	71.5	71.6	71.7	*	62.4	63.3	63.8
	Femmes	64.7	65.0	65.2	65.3	65.6	65.9		53.6	55.7	56.3
	Hommes	77.8	78.0	77.6	77.7	77.8	77.6		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	50.7	52.2	53.4	55.4	56.2	56.9		36.6	41.0	42.5
	Femmes	41.7	43.0	44.5	46.3	47.0	48.1		26.9	31.7	33.7
	Hommes	60.1	61.7	62.6	64.8	65.7	66.0		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		1.86	1.87	1.89	1.88	1.77e	:	2.5 (2014)	1.86e	1.86e	:
Niveau d'éducation des jeunes	Total	76.6	76.9	77.1	78.7	77.0	78.2		76.6	77.1	77.5
	Femmes	77.3	78.4	77.6	78.9	78.0	78.9		79.5	80.1	80.3
	Hommes	75.9	75.4	76.6	78.4	76.0	77.4		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		117.3	114.3	110.7	103.8	105.6p	104.9p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		15.7	15.2	15.1	14.3	14.6	14.9		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	19.0	18.0	18.0	18.0	:	:		16.0e	16.0e	:
	Femmes	21.0	19.0	19.0	19.0	:	:		17.0e	17.0e	:
	Hommes	16.0	17.0	17.0	17.0	:	:		15.0e	15.0e	:
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	7.1	6.8	6.6	6.1	5.8	5.7		13.4	12.2	11.9
	Femmes	7.5	7.2	7.0	6.7	6.5	6.3		20.5	17.3	16.9
	Hommes	6.9	6.6	6.5	5.8	5.7	5.6		9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	1.4	1.3	1.1	1.1	1.0	1.0		3.9	4.1	3.9
	Femmes	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	0.7		4.8	4.7	4.5
	Hommes	1.9	1.7	1.4	1.4	1.2	1.3		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		86.4	87.4	84.9	85.7	85.9	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		227.3	223.7	214.5	212.1	207.2	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		89.8	87.3	85.5	84.7	84.1e	82.4e		100.1e	104.6be	104.7e

* Cible nationale: 80% selon la définition nationale

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

228

FR

États membres de la zone euro

Évaluation des programmes nationaux de réforme

1. Les résultats économiques de la zone euro se sont considérablement améliorés en 2006: le taux de croissance économique est passé de 1,4 % en 2005 à 2,6 % en 2006 et le taux de chômage de 8,6 % en 2005 à 7,8 % en septembre 2006. Étant donné que la zone euro représente pratiquement les trois quarts de l'activité économique de l'EU-25, cette amélioration a eu une incidence significative sur la croissance de l'ensemble de l'UE. Cette évolution positive ne semble pas être d'ordre purement conjoncturel. En effet, combinée à la forte baisse du chômage enregistrée en 2006, la vigueur de la croissance de l'emploi semble indiquer qu'il y a bien eu des améliorations structurelles dans le fonctionnement des marchés du travail.
2. Ces huit dernières années, l'euro a permis d'ancrer la stabilité économique dans les pays de la zone euro, les protégeant contre les turbulences des marchés des changes. Outre des taux d'intérêt favorables, les pays de la zone euro ont bénéficié d'une intégration plus étroite et d'une plus grande interdépendance grâce aux effets conjugués de l'UEM et du marché intérieur. Alors que l'UEM est indubitablement un succès, une évaluation récente de la Commission² suggère que les politiques économiques et les structures de gouvernance n'ont peut-être pas encore été totalement ajustées pour permettre de retirer tous les bénéfices de l'union monétaire. Un grand nombre d'actions de la part des pouvoirs publics s'imposent dès lors: les pays de la zone euro doivent gérer leur politique budgétaire nationale avec plus de prudence, assurer une plus grande flexibilité des marchés des biens et des services, accélérer l'intégration des marchés financiers et promouvoir des mécanismes de fixation des salaires tenant compte des implications de l'union monétaire. Ces actions ne sont pas spécifiques à la zone euro. En effet, elles constituent la pierre angulaire de la stratégie pour la croissance et l'emploi qui s'applique à l'ensemble de l'Union européenne. Mais pour la zone euro, dans le contexte de la stratégie, l'accent doit être mis sur les réformes qui sont particulièrement importantes pour le bon fonctionnement de l'union monétaire, à savoir des réformes qui tiennent compte du fait que les pays de la zone euro ne peuvent plus recourir de façon indépendante à des politiques de taux de change ou de taux d'intérêt et qui visent à développer des instruments alternatifs pour aider leurs économies à s'adapter aux chocs économiques et aux pressions concurrentielles.

PARTIE I - ÉVALUATION GLOBALE

3. A l'occasion de son évaluation des priorités des réformes réalisée l'année dernière, la Commission a vivement encouragé les membres de la zone euro à accorder davantage d'attention aux mesures qui renforcent la viabilité des finances publiques, en particulier en inversant la tendance à la hausse du ratio d'endettement, et a

² Voir les travaux concernant la capacité d'ajustement de la zone euro dans la communication de la Commission intitulée «L'économie de l'UE: bilan de 2006 - Renforcer la zone euro: Principales priorités politiques» - COM(2006) 714.

explicitement demandé à certains États membres de prendre des mesures d'ajustement plus durables. Les politiques en matière de R&D et d'innovation, la concurrence dans les services et un meilleur fonctionnement du marché intérieur ainsi qu'une plus grande capacité d'adaptation devraient faire l'objet d'une attention accrue en vue d'améliorer le fonctionnement de la zone euro.

4. La réaction générale des États membres de la zone euro aux conclusions du Conseil européen de printemps 2006 est satisfaisante, mais certains d'entre eux doivent faire des efforts supplémentaires. Des progrès ont été réalisés en matière d'assainissement budgétaire dans la zone euro en 2006. En ce qui concerne les quatre domaines d'action prioritaires relevés par les Chefs d'État ou de gouvernement lors du Conseil européen de printemps 2006, les avancées les plus marquantes ont été réalisées dans les domaines de la R&D et de l'innovation ainsi que de la «libération du potentiel des entreprises». Les initiatives ont été moins fréquentes pour ce qui est de «l'augmentation des possibilités d'emploi pour les catégories prioritaires» et du secteur de l'énergie.
5. Le Conseil européen de printemps 2006 a reconnu que les États membres de la zone euro doivent mieux coordonner leurs politiques économiques et budgétaires. En outre, pour atteindre des taux de croissance et d'emploi plus élevés après une période d'activité économique en demi-teinte, ainsi que pour assurer un ajustement en douceur aux conditions économiques fluctuantes et aux pressions concurrentielles, le Conseil a également reconnu l'importance essentielle de la viabilité budgétaire et des réformes structurelles pour les pays de la zone euro. Les défis auxquels est confrontée la zone euro doivent cependant être replacés dans le contexte plus large de l'UE de sorte que les principaux intérêts communs de tous les États membres soient renforcés, et non dilués, par les actions ciblées entreprises par les pays de la zone euro. Une zone euro fonctionnant de manière plus efficace serait bénéfique à tous les États membres de l'UE, et notamment aux pays qui ne se sont pas encore joints à l'union monétaire mais pour lesquels l'euro reste un important point d'ancrage stratégique. De manière générale, les programmes nationaux de réforme des États membres abordent une très grande partie des domaines dans lesquels les réformes sont les plus nécessaires pour accroître la croissance et l'emploi. Toutefois, dans certains cas, une importance accrue pourrait être accordée aux dimensions spécifiques des réformes structurelles qui sont particulièrement importantes pour assurer le bon fonctionnement de la zone euro.

PARTIE II - ÉVALUATION PAR DOMAINE STRATÉGIQUE

Politiques macroéconomiques

6. Les pays de la zone euro ont une politique monétaire et un taux de change uniques. En conséquence, les politiques budgétaires nationales jouent un rôle essentiel pour contribuer à atteindre l'objectif de la politique monétaire que constitue le maintien de la stabilité des prix. Une bonne santé budgétaire permet aussi aux pays de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour faire face aux fluctuations de la croissance au cours du cycle économique, et contribue à la viabilité des finances publiques dans un contexte caractérisé par le vieillissement de la population. Des progrès ont été réalisés en ce sens, puisque le déficit budgétaire combiné de la zone euro devrait passer de 2,4 % du PIB en 2005 à 2,0 % en 2006, et à 1,5 % en 2007, ce qui reflète

un ajustement légèrement supérieur à celui prévu dans l'EU-25. Quoi qu'il en soit, les pays de la zone euro ne semblent pas tirer pleinement parti des conditions économiques plus favorables afin d'atteindre plus rapidement leurs objectifs à moyen terme (OMT) en matière de déficit public. À ce stade, alors que six d'entre eux ont déjà atteint leurs OMT, plusieurs autres États membres de la zone euro devraient les atteindre au cours de la période couverte par leur programme de stabilité et cinq autres doivent encore fixer une date pour la réalisation de cet objectif. Il est cependant rassurant de constater que les États membres de la zone euro qui affichent les déficits budgétaires les plus élevés devraient connaître une amélioration relativement importante de leurs soldes structurels en 2006 et/ou en 2007. Les États membres ont pu bénéficier de recettes fiscales en hausse et ont, dans le même temps, commencé à appliquer un contrôle plus strict des dépenses et procédé à des coupes budgétaires.

7. L'évaluation de l'année dernière considérait l'accent mis sur les mesures visant à accroître la viabilité à long terme des finances publiques, notamment dans le secteur des retraites, comme un atout des programmes des pays de la zone euro. En 2006, des réformes dans le domaine des retraites et de la santé publique ont été adoptées ou annoncées dans plusieurs pays de la zone euro, parmi lesquels certains voyaient la viabilité de leurs finances publiques moyennement ou fortement menacée.
8. La croissance des salaires a à nouveau été maîtrisée en 2005 et 2006. Les coûts salariaux unitaires ont augmenté d'environ 1% dans l'ensemble de la zone, ce qui est compatible avec l'objectif de stabilité des prix. Cependant, deux aspects de l'évolution des salaires dans les pays de la zone euro invitent à rester vigilant. Tout d'abord, une augmentation des salaires supérieure à la croissance de la productivité dépassant la moyenne a été enregistrée dans plusieurs pays: si cette évolution se maintient, il pourrait en résulter une perte de compétitivité par rapport à d'autres pays de la zone euro. Ensuite, l'ajustement des salaires aux changements de conjoncture semble ne se faire que lentement dans de nombreux pays de la zone euro, et parfois les salaires ne sont pas suffisamment liés à l'évolution de la productivité aux niveaux sectoriel et local. En règle générale, les salaires pourraient jouer un rôle plus important pour aider les économies à s'ajuster et une plus grande attention doit être accordée au processus de fixation des salaires dans les pays de la zone euro. De nombreux pays se sont efforcés de résoudre ces problèmes, essentiellement en recourant à des mesures visant à réduire les coûts non salariaux de la main-d'œuvre qui ont souvent visé des groupes spécifiques tels que les bas salaires. Une plus grande attention doit également être accordée au rôle que joue la mobilité de la main-d'œuvre, à travers les régions et entre activités professionnelles, en tant que mécanisme d'ajustement dans la zone euro.
9. Dans l'ensemble, alors que les politiques macroéconomiques contribuent à promouvoir la stabilité dans la zone euro et à créer les conditions favorables à une plus forte croissance, le défi que doivent désormais relever les pays de la zone euro consiste à tirer parti du climat économique favorable pour poursuivre l'assainissement budgétaire et les réformes structurelles.

Politiques microéconomiques

10. Les réformes structurelles peuvent soutenir la stabilité macroéconomique et la viabilité des finances publiques en relevant les limites de vitesse de la croissance et

en limitant les sources de pression inflationniste, permettant ainsi de maintenir les taux d'intérêt à un bas niveau et mettant en place les incitants nécessaires à la poursuite d'investissements productifs et au maintien du niveau de consommation. Les réformes structurelles permettent aussi de renforcer la capacité des économies à faire face aux changements de conjoncture économique en facilitant la redistribution des ressources entre les entreprises et les secteurs. L'ensemble des politiques microéconomiques élaborées dans le cadre de la stratégie pour la croissance et l'emploi - conçu pour garantir l'ouverture et la compétitivité des marchés de produits et services - sont essentielles pour accroître le potentiel de croissance et d'emploi. En ce qui concerne la zone euro, des réformes s'imposent plus particulièrement dans les domaines suivants: d'une part, l'intensification de la concurrence dans le secteur des services permettrait de stimuler la flexibilité des prix; d'autre part, une plus grande intégration des marchés financiers permettrait aux ménages et aux entreprises de mieux financer les investissements et la consommation et augmenterait ainsi la capacité de la zone à s'adapter aux chocs économiques.

11. L'adoption de la directive sur les services en 2006 a constitué une avancée significative en vue de l'amélioration du fonctionnement des marchés des services dans la zone euro. Il conviendrait maintenant de faire en sorte qu'elle soit rapidement mise en œuvre, en particulier par les États membres de la zone euro, afin de transformer davantage de services en éléments échangeables, et donc soumis à une concurrence accrue. Nombreux sont les États membres qui ont introduit la concurrence dans les industries de réseau (notamment le secteur du gaz et de l'électricité mais aussi celui des communications électroniques). Cependant, des efforts plus importants sont nécessaires dans nombre de pays en ce qui concerne la séparation de la gestion des réseaux et l'offre ainsi que les ressources et l'indépendance des régulateurs. En ce qui concerne la concurrence sur les marchés de services, beaucoup d'États membres prennent des mesures positives pour réformer le secteur essentiel des professions libérales, alors que des efforts majeurs sont encore nécessaires à cet égard dans d'autres États membres. Beaucoup d'États membres de la zone euro ont pris des mesures de portée générale pour encourager les activités de R&D et l'innovation et créer un environnement plus favorable aux entreprises, en particulier en modifiant leur réglementation. Une fois les plans annoncés mis en œuvre, les dépenses de R&D devraient s'élever à 2,8 % du PIB en 2010, contre 1,9 % en 2004. Un autre problème, potentiellement important pour la zone euro, mérite d'être mentionné, à savoir la nécessité de supprimer les incitations fiscales en faveur des investissements immobiliers, qui pourraient avoir contribué à accélérer la hausse des prix de l'immobilier dans certains États membres, situation qui est de nature à engendrer d'importants coûts d'ajustement en cas de renversement de tendance.
12. La monnaie unique a augmenté de façon décisive l'intégration des marchés financiers parmi les États membres de la zone euro, mais il reste encore des efforts à accomplir pour exploiter le potentiel inutilisé et en maximaliser les avantages. Une intégration financière accrue peut contribuer à adoucir les effets des chocs économiques sur les revenus ainsi que sur les marchés nationaux des crédits. À cet égard, la transposition et l'application intégrales du plan d'action pour les services financiers et les efforts entrepris pour renforcer l'intégration des marchés financiers devraient produire d'autres résultats significatifs. Au niveau de l'UE, certaines initiatives ayant une importance particulière pour la zone euro progressent, comme par exemple la directive sur les services de paiement, les résultats de l'enquête de la Commission

concernant la concurrence dans le secteur des services financiers et l'application d'un code de conduite sur la compensation et le règlement des opérations sur titres. Des progrès ont été constatés dans certains États membres de la zone euro pour ce qui est de la transposition de la directive concernant la création d'un marché unique pour les marchés bancaires et financiers.

13. L'évaluation des réformes entreprises dans le domaine des marchés de biens et de services de la zone euro montre des signes de progrès. Bien que tous les pays de la zone euro aient adopté de réelles stratégies visant à mieux légiférer et à encourager les activités de R&D ainsi que l'innovation, les mesures proposées ou prises pourraient être plus ambitieuses, afin de s'attaquer efficacement au défi que constitue la faible croissance de la productivité dans le secteur des services. L'examen du marché intérieur qui sera présenté en 2007 proposera des actions fondamentales que les États membres, particulièrement ceux de la zone euro, seront tenus de prendre.

Politiques de l'emploi

14. Bien qu'elles se soient améliorées ces dernières années, les performances du marché du travail, dans de nombreux pays de la zone euro, se sont révélées décevantes au vu de la faiblesse des taux d'emploi et du haut niveau persistant du chômage. La poursuite de l'ensemble des politiques de l'emploi élaborées dans le cadre de la stratégie pour l'emploi et la croissance est essentielle pour accroître le potentiel d'emploi et de croissance. Toutefois, le marché du travail a un rôle particulièrement important à jouer dans le bon fonctionnement de la zone euro; il doit en particulier gagner en flexibilité et en capacité d'adaptation pour pouvoir faire face aux chocs économiques. Des réformes du marché du travail visant à rendre le travail financièrement attrayant, à améliorer la flexibilité et la sécurité et à augmenter la mobilité de la main d'œuvre seraient particulièrement utiles.
15. La politique visant à attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché de l'emploi constitue une entreprise difficile mais essentielle pour exploiter l'offre de main-d'œuvre potentielle et réduire les inadéquations du marché du travail, surtout dans le contexte d'un vieillissement rapide des populations. Pour ce qui est des progrès réels accomplis, un certain nombre de pays ont adopté des mesures supplémentaires pour accroître l'offre de main-d'œuvre par des interventions ciblant des groupes particuliers (les femmes, les travailleurs âgés, les jeunes, les immigrés et les personnes handicapées), mais ces mesures reflètent rarement une approche intégrée du travail fondée sur le cycle de vie. Afin de rendre le travail plus rémunérateur, un certain nombre de pays ont adopté des mesures visant à réduire l'impôt sur le revenu, de façon à rendre le travail plus attrayant pour tous, ou ciblant le chômage à long terme ainsi que les travailleurs jeunes et âgés faiblement rémunérés. Dans le domaine des prestations de chômage et de sécurité sociale, plusieurs pays ont également pris des mesures visant à renforcer l'activation des demandeurs d'emploi, par exemple en durcissant les règles d'admissibilité au bénéfice des allocations ou les obligations de réintégration sur le marché de l'emploi, mais aussi en améliorant les services publics de l'emploi. Peu de mesures ont été prises pour accroître les possibilités de formation pour les demandeurs d'emploi. Les incitations autres que financières à occuper un emploi, comme l'existence de services de prise en charge des enfants, par exemple, doivent encore être développées dans nombre de pays.

16. Une meilleure répartition des emplois exige une plus grande capacité d'adaptation de la demande de main-d'œuvre à l'évolution des structures. Afin d'accroître la sécurité d'emploi pour les travailleurs mobiles, les politiques mises en œuvre devraient viser à investir davantage dans le capital humain, à rendre les politiques actives du marché du travail plus efficaces, à rééquilibrer la protection de l'emploi entre les contrats à durée indéterminée et les contrats à durée déterminée et à encourager une organisation du travail plus flexible. Cette approche devrait permettre à la main-d'œuvre de s'adapter plus facilement aux nouveaux besoins des entreprises, tout en réduisant la vulnérabilité des salariés aux incertitudes du marché du travail. En ce qui concerne les politiques actives du marché du travail, les réformes restent assez parcellaires dans la zone euro, surtout pour ce qui est de l'élaboration de programmes de formation efficaces. Un nombre limité d'actions ont été entreprises afin de rééquilibrer la protection de l'emploi entre contrats à durée indéterminée et contrats à durée déterminée.
17. La plupart des États membres ont accompli des progrès dans la mise en œuvre des programmes destinés à favoriser la formation de capital humain. La tendance a toutefois été de se concentrer essentiellement sur la formation des jeunes et moins sur celle des adultes déjà présents sur le marché du travail. Il est indispensable de prévoir des mesures incitatives appropriées pour encourager les employeurs à investir dans leur personnel et les employés à consacrer les efforts nécessaires à leur propre développement professionnel.
18. En ce qui concerne la capacité d'adaptation des marchés de l'emploi dans la zone euro, il conviendrait d'encourager la mobilité de la main-d'œuvre entre régions et entre pays pour pouvoir faire face aux chocs et exploiter les possibilités d'emploi là où elles apparaissent. Si certains États membres de la zone euro ont pris diverses initiatives pour supprimer les différences entre régions, aucune avancée réelle n'a été enregistrée en 2006 en ce qui concerne la portabilité des droits à pension et la reconnaissance des qualifications professionnelles. Il convient d'agir pour accélérer l'adoption et la mise en œuvre des mesures concernées du programme communautaire de Lisbonne.
19. Les résultats de l'évaluation globale des réformes concernant les marchés de l'emploi sont relativement positifs en ce qui concerne le nombre de politiques engagées pour accroître la main-d'œuvre disponible et rendre le travail plus rémunérateur. Pour ce qui est d'inciter davantage les travailleurs âgés à rester plus longtemps sur le marché du travail et de réformer les systèmes de prestations de chômage du point de vue de leur degré d'activation, les mesures prises demeurent insuffisantes. Seules quelques actions d'ampleur limitée ont été engagées dans le domaine de la protection de l'emploi. Pour ce qui est de l'investissement dans le capital humain, il convient d'accorder une plus grande attention à la nécessité de définir clairement les priorités et d'utiliser au mieux les moyens financiers mis à disposition, surtout lorsqu'ils le sont au titre des Fonds structurels. Enfin, l'adoption par le Conseil et le Parlement européen du programme communautaire de Lisbonne visant à encourager la mobilité de la main-d'œuvre doit être accélérée.

PARTIE III - CONCLUSIONS

20. Conformément aux lignes directrices pour la croissance et l'emploi et à la lumière de l'analyse présentée ci-dessus, il ressort ce qui suit.
21. Les rapports d'exécution des États membres appartenant à la zone euro montrent que des progrès ont, dans l'ensemble, été réalisés, traduisant les mesures importantes prises dans de nombreux pays. Compte tenu de la croissance de la zone euro conformément à son potentiel ainsi que de plusieurs réformes en cours, certains indicateurs commencent à devenir plus positifs à cet égard. Cependant, l'interdépendance économique et financière plus étroite générée par l'existence de la monnaie unique oblige les États membres à être plus ambitieux, et la zone euro dans son ensemble à aller au delà de ce qui est nécessaire dans chaque État membre, à titre individuel. Une coordination efficace des politiques au niveau de la zone euro devrait contribuer à promouvoir les mesures prises dans les États membres afin d'assurer une discipline budgétaire et des réformes structurelles, ce qui est nécessaire pour accroître le potentiel de croissance de l'économie et pour renforcer la capacité à absorber des chocs asymétriques et, partant, pour préserver la stabilité des prix tout en favorisant le dynamisme économique dans la zone euro.
22. Parmi les points forts de la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme des États membres de la zone euro figure le fait que des réformes prometteuses soient entreprises ou planifiées pour accroître l'utilisation de la main-d'œuvre, promouvoir la R&D, le capital humain et l'innovation, et créer un environnement plus attractif pour les entreprises, notamment par des politiques visant à mieux légiférer. La prudence invite à attendre de voir si les mesures concrètes qui ont été prises sont suffisamment généralisées et ambitieuses pour atteindre les objectifs déclarés.
23. En s'appuyant sur les conclusions par domaine stratégique tirées pour chacun d'eux sur la base de leur programme national de réforme, les États membres de la zone euro doivent prendre de toute urgence des mesures qui permettraient d'améliorer le fonctionnement de l'UEM, dans les domaines où des insuffisances sont évidentes. Sur le plan budgétaire, même si des progrès sont réalisés pour réduire les déficits, certains pays doivent accélérer le rythme de l'assainissement des finances publiques et poursuivre la réforme des systèmes de retraite et de soins de santé afin, également, de lutter sérieusement contre l'incidence budgétaire du vieillissement de la population. Pour garantir un ajustement interne plus dynamique dans l'UEM, le fonctionnement des marchés pourrait être amélioré, notamment en veillant à une meilleure mobilité des facteurs et à une adaptation rapide des prix et des salaires et en encourageant l'innovation et l'accroissement de la productivité, de façon à éviter des divergences excessives et prolongées en termes de compétitivité relative dans l'UEM. Les marchés financiers sont appelés à jouer un rôle essentiel pour faciliter l'ajustement interne. L'examen du marché intérieur qui sera présenté en 2007 proposera des actions fondamentales que les États membres, particulièrement ceux de la zone euro, seront tenus de prendre. Dans l'intervalle, cependant, il est évident qu'une concurrence accrue sur les marchés des services pourrait contribuer à un ajustement harmonieux dans l'UEM – d'où l'importance d'une mise en œuvre rapide et efficace de la directive sur les services et du plan d'action pour les services financiers. Un réexamen du fonctionnement du système de fixation des salaires et des mesures destinées à accroître la mobilité de la main-d'œuvre dans les pays de la zone

euro se justifie également. Dans ce contexte, il est recommandé que les États membres de la zone euro:

- tirent parti de la conjoncture favorable pour tenter de réaliser un assainissement budgétaire plus ambitieux, tendant vers l'objectif à moyen terme d'un budget proche de l'équilibre voire excédentaire, en vue de parvenir ainsi à un ajustement structurel annuel d'au moins 0,5 % du PIB, considéré comme valeur de référence;
- adoptent des mesures permettant d'accroître la concurrence, surtout dans le secteur des services, et intensifient celles qui visent à encourager l'intégration totale des marchés financiers et la concurrence dans le domaine des services financiers de détail;
- augmentent la flexibilité et la sécurité sur les marchés du travail, notamment en alignant davantage l'évolution des salaires sur celle de la productivité, en équilibrant la protection de l'emploi et la sécurité sur le marché et en adoptant des mesures visant à encourager la mobilité de la main-d'œuvre à travers les frontières et entre activités professionnelles.

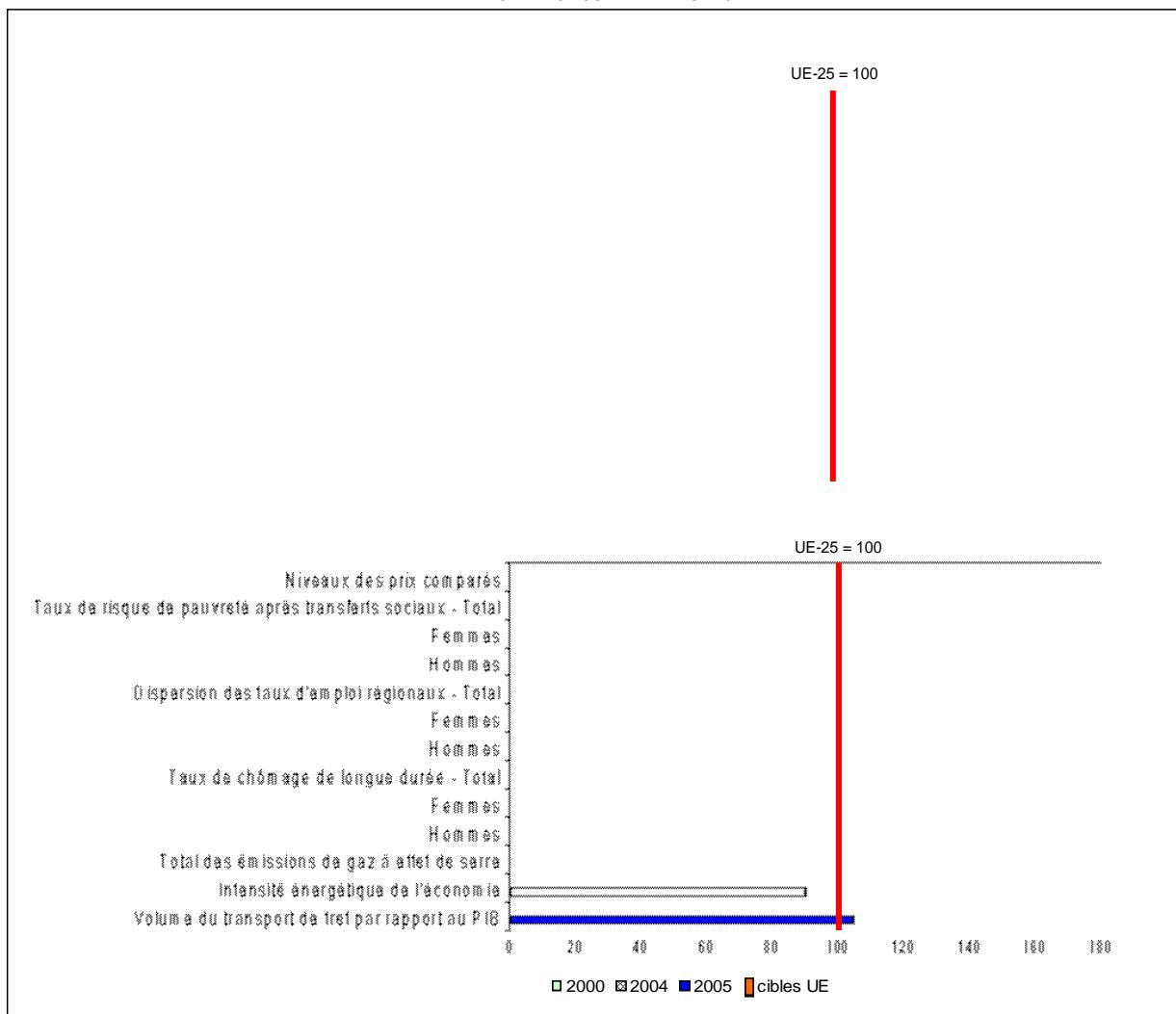
24. Compte tenu des retombées et des synergies découlant des politiques nationales et des développements au niveau local dans l'union monétaire, les États membres de la zone euro devraient veiller à se concentrer sur l'approfondissement de la coordination des politiques des pouvoirs publics et le renforcement de la gouvernance, surtout dans le cadre du groupe de l'euro mais également dans les instances internationales. Cela contribuerait grandement à relever efficacement les défis stratégiques dans la zone euro et dans l'économie mondiale.

PARTIE IV - GRAPHIQUES ET DONNÉES STATISTIQUES

ZONE EURO

	ZONE EURO							UE25			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Cible nationale 2010	2000	2004	2005	Cible UE 2010
PIB par habitant en SPA	109.0	108.5	107.6	107.2	106.5	106.3		100.0	100.0	100.0	
Productivité de la main-d'oeuvre par personne occupée	108.5	107.8	107.0	106.6	106.0	105.9		100.0	100.0	100.0	
Taux d'emploi	Total	61.5	62.2	62.4	62.6	63.0	63.5		62.4	63.3	63.8
	Femmes	51.4	52.4	53.1	53.6	54.5	55.2		53.6	55.7	56.3
	Hommes	71.6	72.0	71.7	71.6	71.6	71.8		71.2	70.9	71.3
Taux d'emploi des travailleurs âgés	Total	34.4	35.2	36.5	37.9	38.6	40.4		36.6	41.0	42.5
	Femmes	24.3	25.2	26.6	28.0	29.0	31.5		26.9	31.7	33.7
	Hommes	44.9	45.6	46.7	48.2	48.6	49.7		46.9	50.7	51.8
Dépense intérieure brute de R&D		1.85e	1.87e	1.88e	1.88e	1.86e	:	1.86e	1.86e	:	3.0
Niveau d'éducation des jeunes	Total	72.9	72.6	72.7	72.6	73.3	73.5		76.6	77.1	77.5
	Femmes	76.3	75.9	76.0	75.9	77.0	77.1		79.5	80.1	80.3
	Hommes	69.5	69.2	69.4	69.3	69.6	70.0		73.7	74.2	74.7
Niveaux des prix comparés		99.9	100.3	101.1	102.9	102.7p	102.4p		100.0	100.0p	100.0p
Investissements des entreprises		18.9	18.4	17.8	17.5	17.7	18.0		18.3	17.1	17.4
Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Total	15.0e	15.0e	:	15.0e	17.0e	:	16.0e	16.0e	:	
	Femmes	16.0e	:	:	16.0e	18.0e	:	17.0e	17.0e	:	
	Hommes	14.0e	:	:	14.0e	15.0e	:	15.0e	15.0e	:	
Dispersion des taux d'emploi régionaux	Total	12.9	12.7	12.1	11.5	10.5	10.5	-	13.4	12.2	11.9
	Femmes	21.6	20.9	20.0	19.1	17.0	16.8	-	20.5	17.3	16.9
	Hommes	8.2	8.3	8.0	7.9	7.8	7.8	-	9.9	10.2	9.7
Taux de chômage de longue durée	Total	3.9	3.6	3.6	3.9	4.0	3.8		3.9	4.1	3.9
	Femmes	5.2	4.6	4.6	4.8	4.9	4.6		4.8	4.7	4.5
	Hommes	3.0	2.8	2.9	3.2	3.4	3.3		3.3	3.6	3.5
Total des émissions de gaz à effet de serre		99.2e	100.2e	100.2e	101.7e	102.2e	:		90.7	92.7	:
Intensité énergétique de l'économie		188.6	190.0	184.9	186.3	184.7	:		208.8	204.9	:
Volume du transport de fret par rapport au PIB		104.3e	103.9e	104.7e	102.9e	110.3be	109.7e		100.1e	104.6be	104.7e

PERFORMANCE COMPARÉE À UE-25



FR

238

FR